Plan Local d'Urbanisme

Région Corse

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION
Partie I – Diagnostic Territorial

Commune de Vico

Août 2025

Commune de
Vico Sagone

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation

Vico commune de 1007 habitants, couvre un territoire de 52,13km² et s'étend des contreforts montagneux de l'Incinosa (1510m.) jusqu'au littoral. C'est un territoire qui repose sur deux polarité urbaine : l'agglomération sagonaise et le village de Vicu. Elles présentent un fonctionnement différent où l'un étant plutôt orienté sur le tourisme balnéaire et de villégiature, et l'autre sur les services, le commerce, l'artisanat, les activités agro-pastorales et les équipements publics.

Le littoral est accessible par la RD81, voie départementale structurante et le village par la RD70. Ajaccio se trouve à moins de ¾ d'heure de **Sagone** et à 1h de **Vico-village**. A l'instar de nombreuses communes littorales de la région, les dynamiques économiques et sociales s'en trouvent fortement influencées

Vico est tournée sur l'arrière-pays montagnard comme bourg centre micro régional. Alors que La station balnéaire de Sagone s'affiche comme un véritable maillon du tissu urbain de la microrégion avec une bonne capacité de services et équipements.

Les espaces artificialisés représentent environ 210ha, soit environ 4% de la surface de la commune. Alors que les espaces agraires couvrent moins de 27% de l'espace, regroupés sur la plaine alluviale de Sagone, sur les châtaigneraies de montagne, en ceinture autour des villages et des hameaux de l'arrière-pays et sur les piedmonts rétro littoraux. Les espaces naturels, près de 70% du territoire s'étalent entre massifs montagnards, lignes de crêtes, écrin vert de chênes verts et cordon littoral protégé. Une vaste aulnaie, la plus grande de Corse se déploie en fond de plaine de Sagone sur des zones humides temporaires.

Les principales aires bâties : Les villages et hameaux de Vico, Appriciani, Nesa, Chigliani, L'agglomération de Sagone. Les groupements de constructions d'A Pieve de Saint-Antoine, de Saint-François, d'A Sulana, de Grotella.

Les communes limitrophes : Cargèse, Marignana, Renno Letia, Murzo, Arbori, Coggia.

INTERCOMMUNALITE

Communauté de communes Spelunca-Liamone

La commune de Vico est membre de la communauté de communes Spelunca-Liamone. Elle est née le 1er janvier 2017 de la fusion de la communauté de communes du Liamone et de la communauté des deux Sevi. Elle regroupe 33 communes et moins de 8000 habitants qui collaborent ensemble pour exploiter les atouts d'un territoire d'environ 1000km² entre mer et montagne.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement du territoire

- ✓ Scot.
- ✓ Schémas directeurs d'aménagement.
- ✓ Programmation.
- ✓ Aide à la décision des collectivités.
- ✓ Charte de développement.

Développement économique

- ✓ Développent local.
- ✓ Office de tourisme.
- ✓ Développement touristique.
- ✓ Appui initiatives locales et développement.
- ✓ Soutine à l'accueil des entreprises.
- ✓ Soutien des activités agricoles, forestières.
- ✓ Elaboration de programmes locaux de développement.
- ✓ Soutien des activités artisanales, industrielles commerciale set de services.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Logement et cadre de vie

- ✓ Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- ✓ Plan Local de l'Habitat (PLH).
- ✓ Plan communautaire de l'habitat.
- ✓ Plan de développement de l'habitat collectif.

Equipements publics

- ✓ Activités socio-culturelles.
- ✓ Animation sportive éducative.

Action sociale : Aide aux associations.

Service public d'assainissement on collectif
Mise en place et fonctionnement du SPANC.

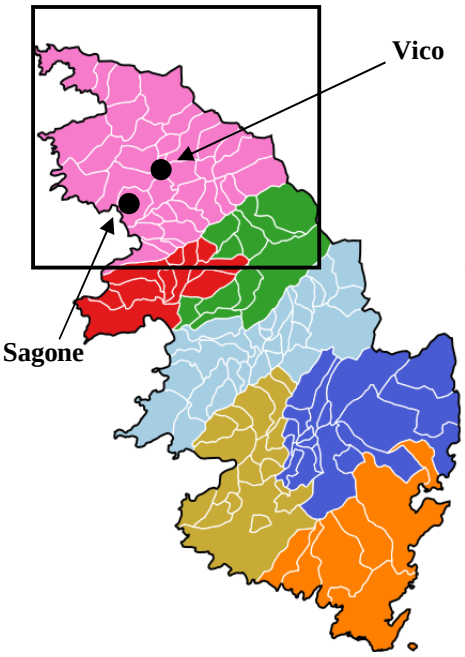

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA-LIAMONE

Composition au 1er janvier 2017 :

- Communauté d'agglomération du Pays ajaccien
- Communauté de communes de l'Alta Rocca
- Communauté de communes de la Haute Vallée de la Gravona
- Communauté de communes Spelunca-Liamone
- Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano
- Communauté de communes du Sartenais-Valinco
- Communauté de communes du Sud Corse

6 volets du contrat de ruralité

- ✓ Accès aux services et aux soins.
- ✓ Revitalisation des bourgs centres.
- ✓ Attractivité du territoire.
- ✓ Mobilités.
- ✓ Transition écologique.
- ✓ Cohésion sociale.

ACTIONS EN COURS

Le Schéma de Cohérence Territoriale SCoT

LABEL Éco Quartier étape 1 2 3 4

Le Contrat de Ruralité
LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA - LIAMONE

Centres bourgs : Programme national de revitalisation
LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA - LIAMONE

Eco Quartier : Aménagement du Centre Bourg de Vico Sagone
LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SPELUNCA - LIAMONE

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de la commune

Sous l'Antiquité romaine, Saone (Sagone) était une villae importante. À côté de l'ancienne cathédrale romane Sant'Appianu, les ruines d'une basilique paléochrétienne ont été trouvées. Elles ont été datées du Ve siècle. La basilique était vouée à saint Appien, saint catholique originaire du diocèse de Sagone et dont le culte en Corse fut importé par les évêques carthaginois fuyant les invasions vandales.

Sagone a été autrefois une cité importante de Corse. Durant des siècles elle a été le siège de l'évêché du même nom, l'un des six diocèses de l'île. Le diocèse de Sagone avait été créé au VIIIe siècle à la suite du transfert de l'évêché de Tanata. Le diocèse est transféré à Calvi du XVIe siècle à 1790. Ravagée plusieurs fois par les Barbaresques, Sagone a été désertée par l'évêque qui est parti se réfugier à Vico (de 1569 à 1625) avant de gagner la forteresse génoise de Calvi.

Centre religieux et politique de la façade occidentale de l'île à la fin du Moyen Âge. Le Vicolais était sous la domination des seigneurs Cinarchesi. Refusant la suzeraineté génoise, Giovan Paolo di Leca les combattit. Pour remercier les habitants qui l'avaient soutenu dans sa lutte, il aurait fondé en 1481 le couvent Saint-François (San Francescu) de Vico. Un lieu actif de résistance des Corses contre la république de Gênes jusqu'à Pascal Paoli au XVIIIe siècle. Aussi, de 1569 à 1625, Vico fut un diocèse, la résidence des évêques de Sagone qui ont fui la côte trop souvent razziée par les Barbaresques. En 1625, l'évêque Sebastiano Albani trouve refuge dans la forteresse génoise de Calvi.Le quartier de Pieve situé sur un coteau dominant la ville était, comme son nom l'indique, le centre de la piévanie de Vico.

En 1520, la Pieve de Vico comptait plus de 3000 âmes. Elle avait pour lieux habités : Vico, Nexa, la Pieve, Chiliani, Balogna, Apretiano, Ravana, la Cerasa, la Vidullachia, Coia, Arbori, Murzo, Lethia, Renno, Sorno, Lunca, Guallagno, Porto, lo Pochiolo, Sochia.

Dès le XVIe siècle, le littoral de l'île est maintes fois razzié par les Barbaresques, alliés des Français. Durant près de 3 siècles, les Barbaresques ravagent les côtes, pillant, détruisant, tuant et enlevant des gens pour en faire des esclaves.

Gênes impose la construction de tours littorales aux frais des pièves et communautés. De nombreuses tours de guet et de défense sont construites sur tout le littoral, dont celle de Sagone. En 1660 la province de Vico est créée par démembrement de celle d'Ajaccio.

1730, les actions militaires contre les Génois sont entreprises par les Corses dans plusieurs pievi, sans coordination. Les gens du Vicolais dévastent les terres des Grecs de Paomia. Les Génois ripostent par de brèves actions, ils incendient Vico.

Les révoltés s'organisent. Les généraux de la Nation Giafferi et Ceccaldi travaillent à l'unification du mouvement insurrectionnel. Ils ordonnent à la Balagne et à Vico de s'unir au mouvement général et de participer à la prochaine consulte. Prêtres et moines prêchent la rébellion. En septembre 1738, Frédéric de Neuhoff, neveu du Roi, sur une pinque, avec 4 barques siciliennes, se dirige vers Ajaccio et Sagone pour tenter de soulever la Corse occidentale.

Après l'annexion et la conquête de la Corse par le royaume de France en 1769, la ville acquit le statut de sous-préfecture du département du Liamone (actuelle Corse-du-Sud) entre 1793 et 1811.

Au début du XVIIIe siècle, la Corse vit sous la menace permanence des Anglais installés en Sardaigne. Ceux-ci multiplient les incursions contre les convois ravitaillant l'île, et contre les bateaux chargés de bois qui en partent, afin d'empêcher la construction navale française.

Le 1er mai 1811 à six heures du matin, en l'absence de vent, trois navires de la flotte anglaise attaquent à la rame deux frégates françaises, la « Girafe » et la « Nourrice », ainsi qu'un navire marchand armé, amarrés au fond de la baie de Sagone. Ces navires étaient chargés de bois de la forêt d'Aïtone et prêts à appareiller pour l'arsenal de Toulon. Dotés d'une puissance de feu supérieure les navires ouvrent. L'artillerie anglaise vient à bout des Français moins de deux heures. L'épave de la « Girafe » gît toujours au fond du golfe de Sagone. La Nourrice repose par 9 mètres sous une épaisse couche de sable et a fait l'objet de fouilles archéologiques en 2011, 2012.

Durement touchée au cours du XXe siècle par l'exode rural au profit d'Ajaccio, Vico demeure la cité tutélaire d'un vaste territoire montagneux enclavé et faiblement peuplé, s'étendant de Girolata à Pastricciola.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

8000 ans d'histoire

Les ***sites préhistoriques*** regroupent des sites d'habitat, des nécropoles et/ou lieux de culte, des menhirs isolés, implantés généralement près des carrières ou gisements de roches granitiques, matière première aux édifices et constructions des occupants de l'âge de bronze en Corse.

Plus proche de nos contemporains, les agents du service de l'archéologie ont recensé des indices de ***sites antiques***. Il est très probable qu'il s'agisse des vestiges d'un petit port de pêche et de commerce maritime par cabotage datant de l'époque gréco-romaine, rappelons que la baie de Sagone constitue une zone d'abri naturelle pour la navigation maritime.

Des vestiges protohistoriques (I^{er} – VII^{ème} siècles), sites religieux datant du III^{e} siècle, révèlent les ruines de tombes et autres édifices de culte marquant les prémices de la religion chrétienne dès la romanité.

Six sites médiévaux (X^{e} – XV^{e} siècles) justifient de l'existence de relations féodales sur le territoire. Il s'agit généralement de fortins (castellu), de maisons fortes pour protéger les populations et surtout les récoltes des pillages (pirates, barbaresques, querelles seigneuriales…).
Ces constructions soulignent également le rapport dominant/dominé entre le seigneur et ses vassaux. Ces fortins ont été par la suite abandonnés et dégradés par les pillages successifs, par les luttes seigneuriales, par l'occupation mais également par la dégradation avec le temps.

Les éléments les plus caractéristiques de cette période sur la commune sont les vestiges des petites chapelles et ceux de la cathédrale de Sant'Appiano (classée monument historique par arrêté ministériel) qui inscrivent la place de l'Eglise dans les pratiques et la vie des communautés. Chapelles, églises, oratoires, croix et tombes familiales marquent le paysage communal et rappellent le poids des pratiques et des traditions religieuses dans la vie quotidienne des sociétés rurales. De nombreuses ***tombes*** jalonnent les entrées de hameaux, des grosses propriétés terriennes et les abords de la voirie. Quelques ***oratoires, croix*** parsèment le paysage agricole et pastoral de Vico, sur les piedmonts, les anciens parcours et les promontoires pour protéger les paysans et les pèlerins. ***Les églises*** se répartissent sur la commune et plus particulièrement sur les hameaux anciens.

Quatre sites de **l'époque moderne** (XV^{e} – XVII^{e} siècle) marquent les premières concentrations urbaines sur Vico et plus particulièrement sur le village et les principaux hameaux qui se localisent sur les piedmonts (Nesa, Pieve).

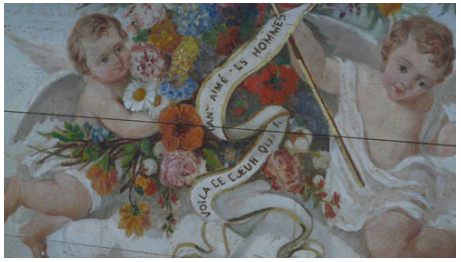

Le patrimoine ordinaire ne s'aborde pas comme une science mais comme une somme. Il appartient à deux mondes, il est entre deux eaux : entre modeste et savant, entre rustique et sophistiqué, entre majeur et mineur, entre mémoire et projet. C'est précisément dans cette incertitude, dans cette hésitation, que le tissu patrimonial offre au projet une belle marge de manœuvre, un espace de travail où la compréhension de ce qui fait la substance se mesure avec les forces de transformation.

Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrage ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises qu'après accomplissement des mesures de détection, et le cas échéant, de conservation ou de sauvegarde par l'étude scientifique.

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Monuments & Archéologie

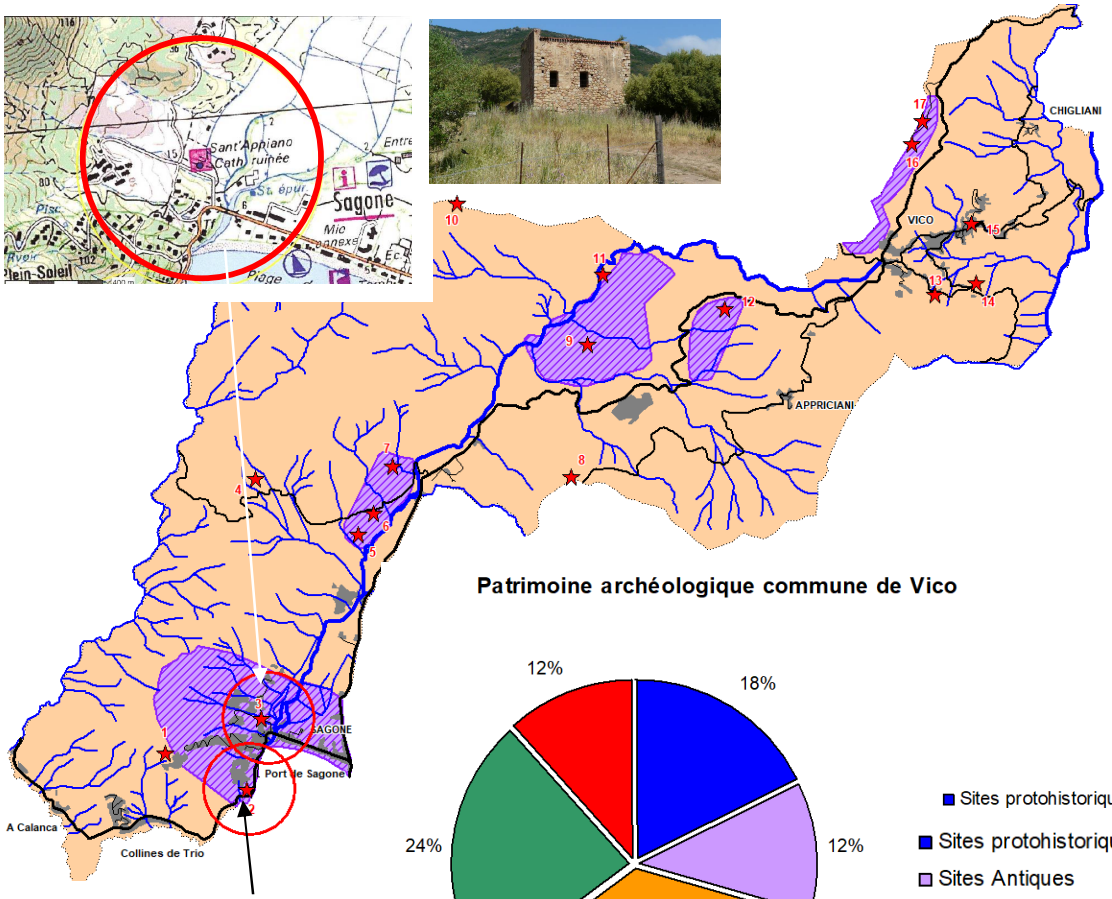

Patrimoine archéologique commune de Vico

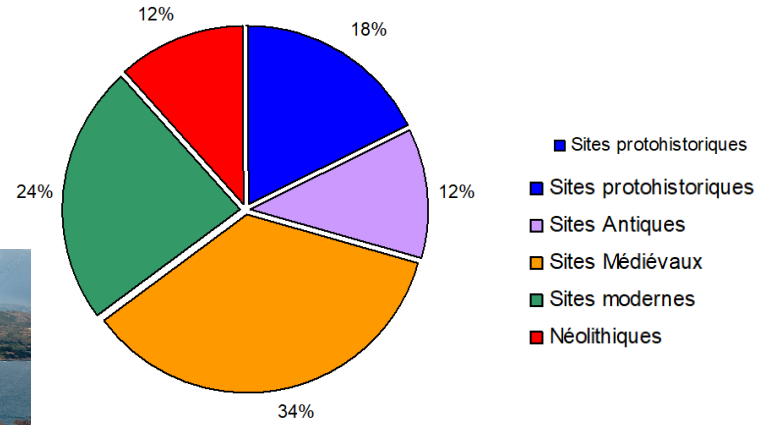

Le territoire de Vico est riche en sites et zones archéologiques (15). La singularité, la spécificité géostratégique (port d'abri, côtes méditerranéennes, commerce, proximité des citadelles génoises et autres bastions, proximité de la Sardaigne…) et les caractéristiques géographiques (amas rocheux, carrières, piedmonts, plaine…) de la commune et des sites ont ainsi permis à l'homme de s'y installer dès les premiers peuplements de l'île.

Les sites et monuments d'intérêt culturel sont particulièrement nombreux sur la commune. Vico révèle un patrimoine de plus de 8000 ans d'histoire avec des vestiges allant du néolithique à nos jours entre patrimoine religieux, militaire, urbain ou vernaculaire.

Des périmètres de recherche ont fait l'objet par le passé de fouilles archéologiques aux alentours de la plaine de Sagone et de la cathédrale de Sant'Appianu. De façon générale, ces zones archéologiques concernent de près les espaces urbanisés et leurs environs immédiats.

Ce patrimoine archéologique constitue assurément un potentiel de développement.

Dans les secteurs d'intérêt archéologique, la présence à peu près certaine de vestiges archéologiques provoquera au moment des travaux des découvertes entraînant l'application de la loi validée du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques. Cette procédure permet en effet de prendre en compte les risques archéologiques dès la phase d'élaboration des avants projets d'urbanisation. Afin d'éviter les difficultés inhérentes à une intervention tardive du service régional de l'archéologie, il est recommandé au maître d'ouvrage de soumettre leurs projets d'urbanisme à l'adresse suivante :
DRAC de Corse - Service régional de l'archéologie
Villa San Lazaro - 1, rue de la Pietrina
CS 10 0003 - 20704 AJACCIO - Cedex 9
Tel : 04 95 51 52 27 - Télécopie : 04 95 21 20 69

MONUMENTS CLASSES

Monuments classés au titre des monuments historiques en vertu de la loi de 1913. ***Cathédrale de Sant'Appianu – Tour de Sagone***

Une protection du champ de visibilité de ces édifices s'impose ainsi qu'un périmètre de 500m. où tous les travaux occasionnés sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Code du Patrimoine livre I-chapitre 4 et livre V-titres 2 & 3.
Code du Patrimoine livre VI-titre 4 – articles L.621-1 à 33 relevant des monuments historiques.
Code de l'urbanisme article R 111-3-2 (décret n°77-755 du 7 juillet 1977 article 4.
Code de la construction et de l'Habitat article L 112-7.
Décret n°2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

NVIRONNEMENT

Géologie - Granitoïdes de la Corse cristalline

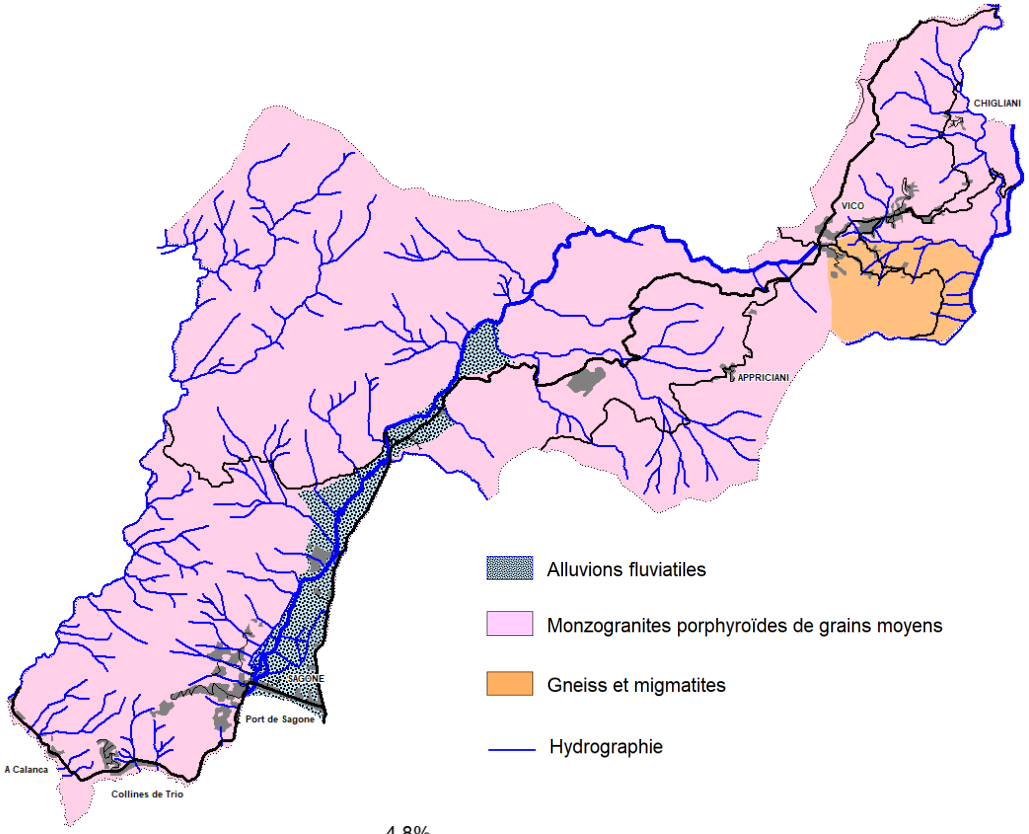

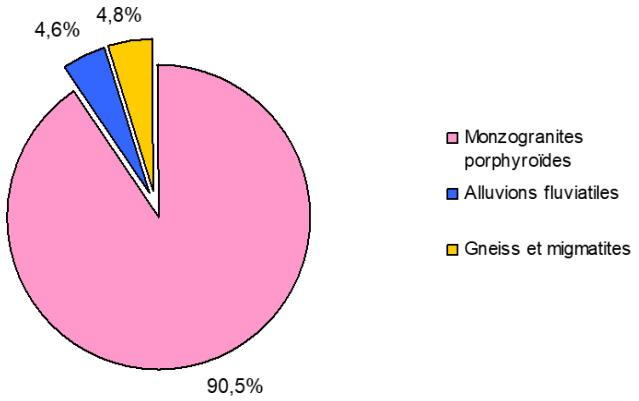

Le système géologique du territoire est inscrit sur le grand ensemble de la Corse dite « cristalline » formée par orogénèse à la fin du Paléozoïque. Il est principalement constitué de roches magmatiques plutoniques type granodiorites et granites (massif cristallin) orientées nord-Est/sud-ouest, ainsi que des alluvions à proximité des cours d'eau (formations superficielles).

Les différents granites indifférenciés se situent sur les piedmonts montagneux et sur les îles. Ces roches, qui forment le massif cristallin, se sont formées pendant le Paléozoïque ou Ere Primaire entre les périodes du Carbonifère et du Permien, il y a environ 300 millions d'années.

Constats

- ✓ Roche imperméable.
- ✓ Roche en cours d'arénisation.
- ✓ Roche ductile en massifs.
- ✓ Complexe absorbant des sols médiocre.

Impacts

- ✓ Agriculture sur les piedmonts, la plaine littorale les abords du Sagone.
- ✓ Assainissement contraignant.
- ✓ Problème de salubrité publique sur les zones d'habitat regroupé.
- ✓ Formes et dispersion de l'habitat : Habitat diffus en absence d'assainissement collectif.

Enjeux

- ✓ Adapter les filières d'assainissement à la qualité des sols et aux perspectives de développement dans un souci de salubrité publique.
- ✓ Intégrer la notion de risque naturel en s'appuyant sur les caractéristiques pédologiques, orthométamorphiques et anthropiques.

Pistes d'action

- ✓ Prévoir un assainissement collectif efficace sur les zones d'habitat.
- ✓ Implanter les infrastructures d'assainissement autonome à au moins 35m.de tous points d'eau.

ENVIRONNEMENT

Formes et modelés entre littoral & lignes de crêtes

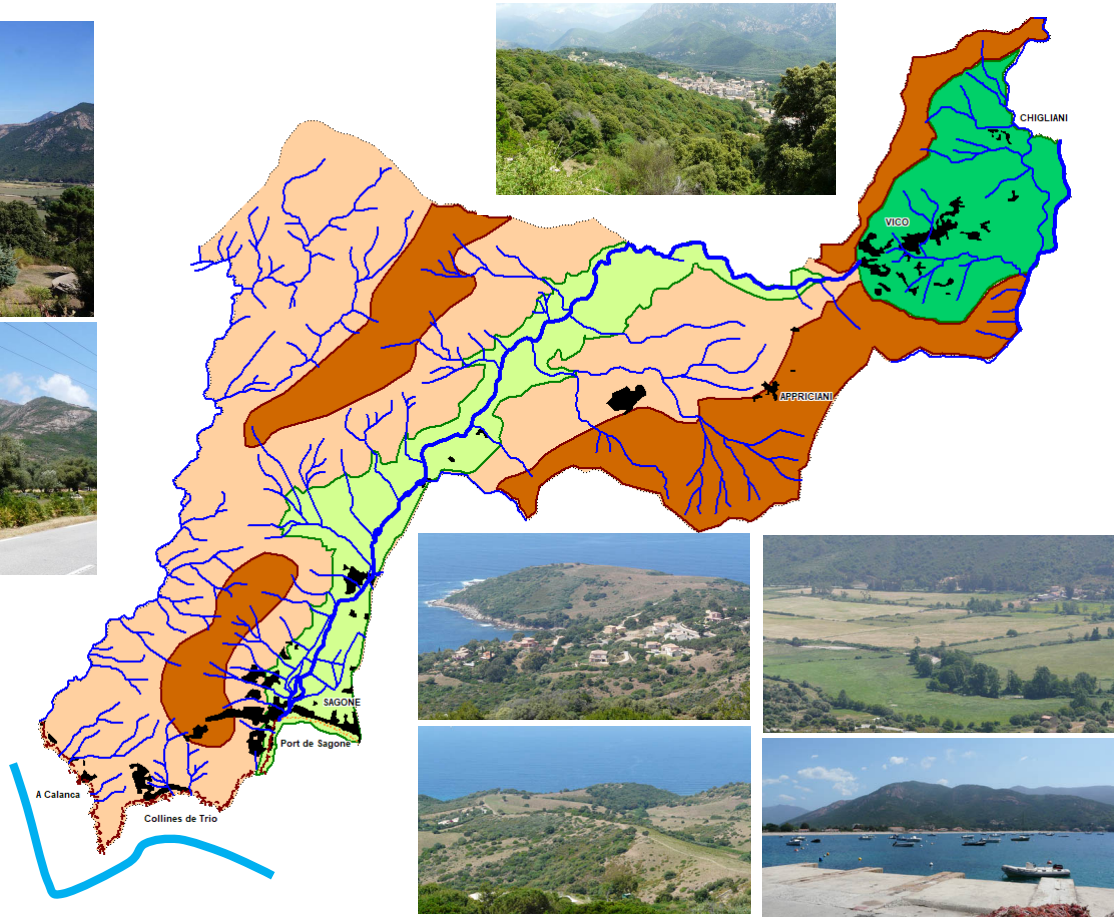

- Massif montagnard
- Piedmonts montagneux
- Anse sableuse
- Plaine et bas piedmonts
- Côte rocheuse

Constats

Un déterminisme géographique contraignant.

- Une plaine littorale et ses zones humides.
- Alternance de caps rocheux et d'anses sableuses.
- La vallée de Sagone et vallées transversales.
- La conque villageoise.
- Des piedmonts montagneux et littoraux.
- Barre rocheuse et lignes de crêtes commandées par la Punta Miglia (821m.) et Capu di Calzzu (1131m.) prolongement du Monte Rotondo (2622m.).

Impacts

- Implantation des zones d'urbanisation.
- La place de l'habitat dans le paysage.
- Déterminisme dans les formes d'occupation des sols.
- Mixité et conflits d'usages.

Données de cadrage

Commandement général orienté Nord-Est/Sud-Ouest
Point culminant : Capu di Calazzu (1131m.)
Point le plus bas : littoral 0m.
Vico : 390-490m.
Nesa: 400m.
Appriciani : 460m.
Chigliani : 360m.
Sagone : 5-80m.
Altitude moyenne : 480m.
Pente moyenne 13%.
Reliefs doux (<10%) : littoral, plaine de Sagone, Chigliani.
Pentes moyennes (10-20%) : village, Nesa, Appriciani, frange littorale.
Forte pentes (> 20%) : lignes de crêtes, piedmonts.

Enjeux

- ✓ Soutenir une politique contraignante quant à l'insertion du bâti et des zones urbanisées ou à urbaniser dans le paysage.
- ✓ Profiter du déterminisme géographique à des fins économiques et de loisirs.

Pistes d'action

- ✓ Implantation du bâti sur les ruptures de pentes.
- ✓ Prescriptions architecturales et paysagères indispensables.
- ✓ Variété des paysages et géomorphologie structurale, vitrine du développement durable de la commune : tourisme vert, loisirs, énergie renouvelable, agriculture traditionnelle.

ENVIRONNEMENT

Hydrographie, un régime torrentiel de type méditerranéen

Le réseau hydrographique et les zones humides sur la commune sont vastes et très hétérogènes. Entre fleuve maître, affluents sporadiques, résurgences de piedmonts et nappe phréatique de plaine. Un régime hydrographique méditerranéen est très irrégulier d'une saison à l'autre et d'une région à l'autre. Il peut se révéler violent et imprévisible avec des répercussions sur les hommes et le milieu (inondations, éboulements, glissements de terrains, laves torrentielles, aridité estivale…).

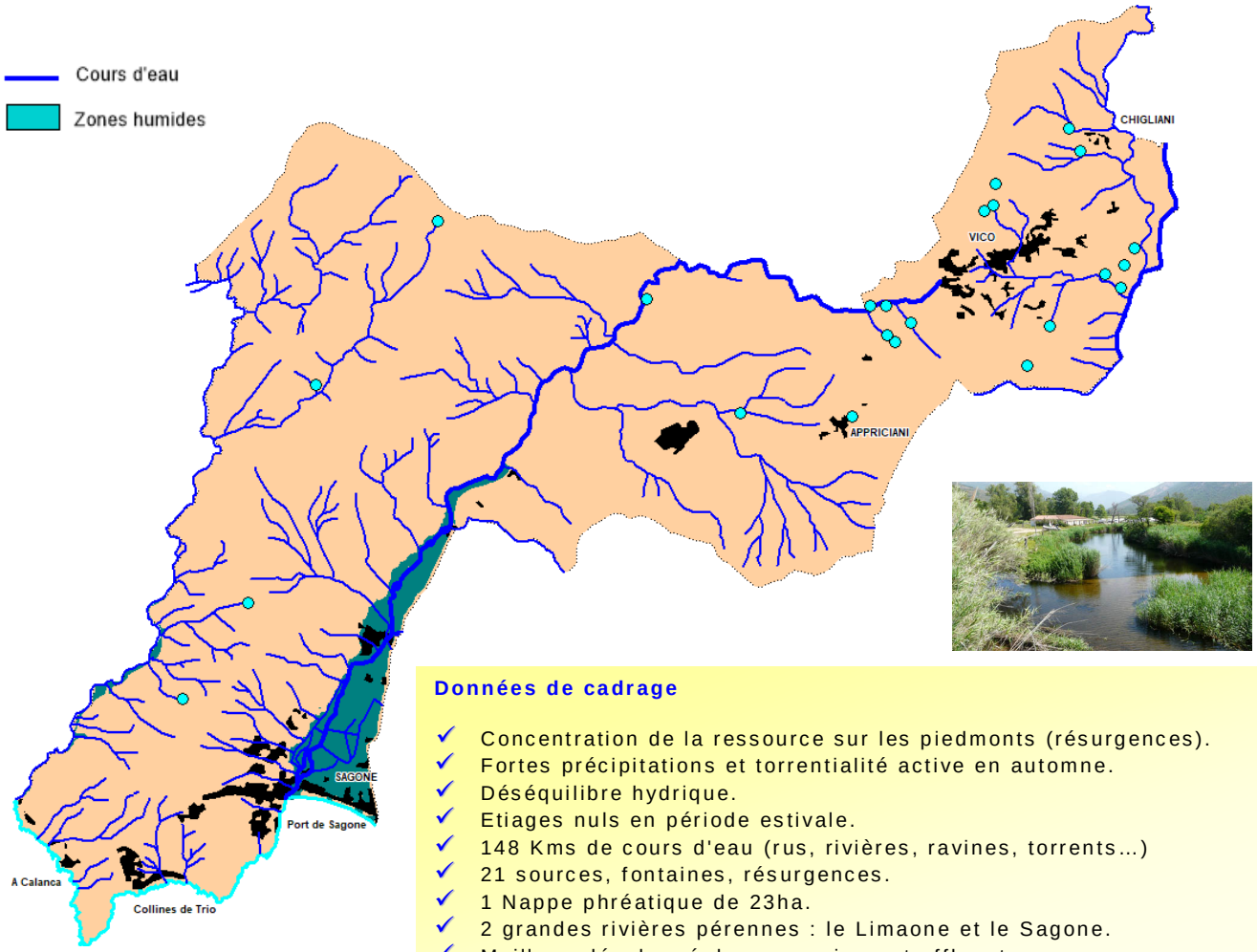

Le Liamone présente un profil en longueur de plus de 41Kms pour un bassin versant d'environ 38 000ha. Il prend sa source en haute Corse sur les versants occidentaux du Rotondo et trouve son embouchure sur la plage de San Giuseppe (commune de Coggia).Il délimite la commune de Vico sur l'arrière-pays sur environ 2,9Kms, en contrebas du hameau de Chigliani au niveau du pont de Silvani, et traverse de petites gorges entre Murzo et Vico. Seuls des espaces agricoles et forestiers couvrent cette zone.

Le Sagone couvre un bassin versant plus réduit et prend sa source sur les contreforts de la Punta Tragunatu, de Capu San Angelo à 1273m d'altitude sur la commune de Balogna et trouve son embouchure sur la station balnéaire de Sagone. Sa pente pondérée et de 1,98% type torrentiel. Il scinde la commune en deux entre l'espace littoral et l'arrière-pays rural et s'étend sur près de 20Kms. Il parcourt des espaces agricoles en moyenne vallée et sur la plaine limoneuse ainsi que des zones touristiques – le camping de Minta Strettu et Sagone – zones urbanisées particulièrement vulnérables car inondables et couvertes par le PPRI du Sagone (zone rouge).

Données de cadrage

- ✓ Concentration de la ressource sur les piedmonts (résurgences).
- ✓ Fortes précipitations et torrentialité active en automne.
- ✓ Déséquilibre hydrique.
- ✓ Etiages nuls en période estivale.
- ✓ 148 Kms de cours d'eau (rus, rivières, ravines, torrents…)
- ✓ 21 sources, fontaines, résurgences.
- ✓ 1 Nappe phréatique de 23ha.
- ✓ 2 grandes rivières pérennes : le Limaone et le Sagone.
- ✓ Maillage développé de rus, ravines et affluents.

Enjeux

- ✓ Maîtriser la ressource en eau.
- ✓ Prévenir contre les risques d'inondation (très localisés).
- ✓ Limiter les gaspillages de la ressource.

Impacts

- ✓ De nombreuses zones inondables en plaine et sur Sagone.
- ✓ Une dépendance climatique avec un temps de réponse court.
- ✓ Pollutions périodiques et ponctuelles des eaux.
- ✓ Appauvrissement de la ressource.
- ✓ Ruissellement de surface et érosion des sols.

Pistes d'action

- ✓ Implantation des constructions en retrait des zones inondables et des cours d'eau.
- ✓ Mise en conformité des systèmes d'assainissement.
- ✓ Encourager les systèmes d'assainissement collectif dans les choix d'assainissement retenus par les collectivités.

ENVIRONNEMENT

Le SDAGE de Corse

Délibération de la CTC du 17 septembre 2021

Le SDAGE est un document établi pour 6 ans dont les orientations fondamentales reposent sur une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que sur des objectifs de qualité et de quantité d'eau à atteindre dans le bassin de Corse dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

En 2019, 88% des cours d'eau de Corse sont de bonne qualité. L'objectif à atteindre serait 100% d'ici l'horizon 2027.

Orientations :

- ✓ Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement.
- ✓ Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets.
- ✓ Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités.
- ✓ Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement durable de l'île.
- ✓ Anticiper et s'adapter au changement climatique.

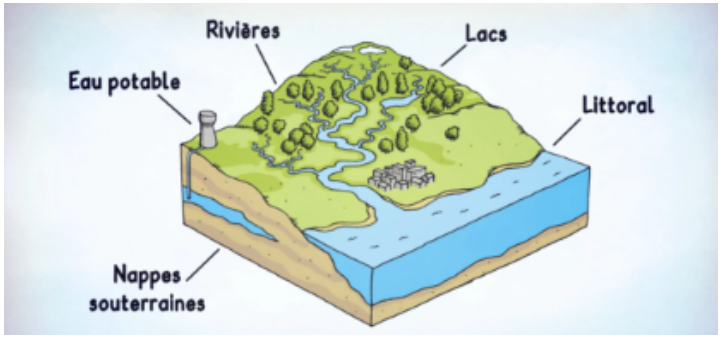

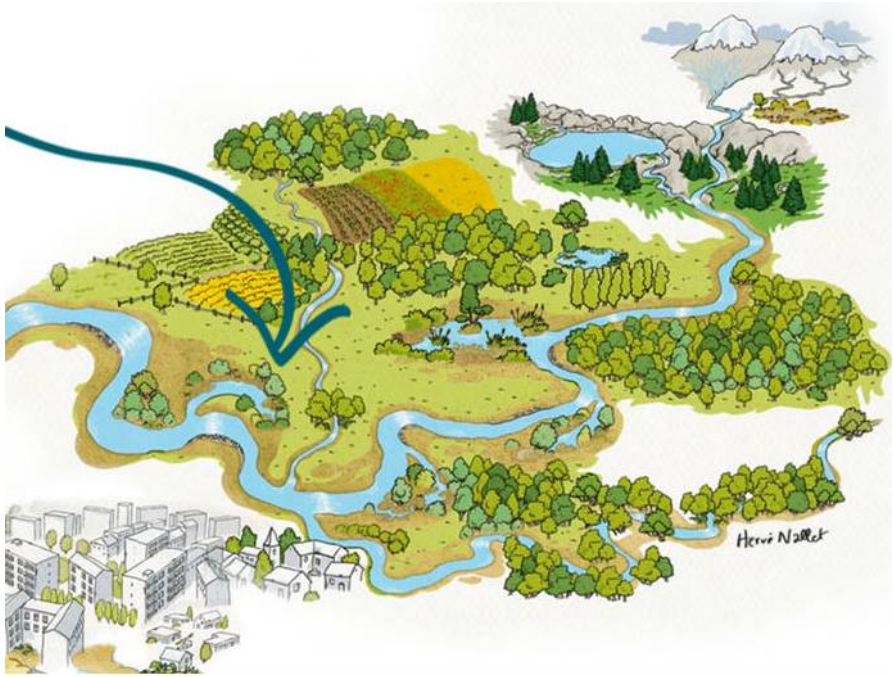

Enjeux

- ⇨ Assurer la transition climatique.
- ⇨ Lutter contre les pollutions.
- ⇨ Préserver la ressource
- ⇨ Préserver les écosystèmes.

Pistes d'actions

Réduire la consommation en eau potable.
Imposer des mesures contraignantes quant à l'utilisation de l'eau.
Renforcer la couverture des aires urbanisées par l'assainissement collectif.
Renforcer la ressource disponible.
Changer les pratiques agricoles : permaculture, agriculture biologique…
Favoriser l'urbanisme écologique.
Promouvoir un droit à l'Environnement.

ENVIRONNEMENT

Les zones humides

Par leurs caractéristiques et leur fonctionnement écologique, les zones humides assurent de nombreuses fonctions hydrologiques, biologiques qui coïncident avec des besoins de mise en sécurité de l'homme et de la biodiversité :

Zones tampon entre eaux souterraines et eaux de surface.
Zones d'épanchement des crues.
Habitats d'espèces à valeurs économiques pour l'homme.
Ressource énergétique et grenier alimentaire en période de sécheresse.

Au-delà du caractère fragile écosystémique et environnemental des zones humides, tous ces éléments justifient la mise en place de mesures de protection (ZNIEFFI, ERC – Cf. infra) et de gestion pour les préserver eu égard aux nombreux services rendus à la collectivité…

Les zones humides sur la commune de Vico – 202ha

- ✓ Plaine de Sagone.
- ✓ Basse vallée du Sagone
- ✓ Rives de la vallée du Liamone.
- ✓ Basse vallée du Bubia.

Menaces sur la commune de Vico

- ✓ Proximité des voies de grande circulation (RD781).
- ✓ Proximité des espaces bâtis littoraux.
- ✓ Surfréquentation estivale des plages
- ✓ Agglomération et camping à proximité des zones humides.

La plaine agropastorale de Sagone et la vaste aulnaie (Cf. ZNIEFF) sont des zones humides riches de vie et particulièrement vulnérables.

Toutefois il est primordial de trouver des compromis urgents entre la fréquentation des sites (camping, station balnéaire) et leur préservation.

Penser la gestion des flux et peut être réfléchir sur le déplacement du camping, sur l'organisation structurelle de l'agglomération de Sagone et le traitement des interfaces avec les zones humides protégées ainsi que la mise en place d'une charte de moralité afin de garantir la sauvegarde de ces espaces.

Participent à la régulation de la ressource en eau. Certaines zones humides possèdent par ailleurs une capacité à stocker de l'eau et à la restituer ensuite, plus progressivement. Ces milieux jouent donc un rôle majeur dans l'écrêtement des crues mais peuvent aussi contribuer au soutien d'étiage des cours d'eau dans certaines conditions. Elles sont d'ailleurs souvent comparées à des éponges.

Participent à la qualité des eaux.
Les zones humides contribuent à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtre épurateur. Elles favorisent le piégeage, la neutralisation, voire la transformation et l'absorption d'éléments comme les matières en suspension, les nitrates ou certains toxiques ou encore certains métaux lourds, grâce aux espèces végétales et animales qu'elles abritent.

Fonction d'habitat et de réservoir de biodiversité
De nombreuses espèces végétales et animales sont inféodées aux zones humides qui abritent plus de 30% des plantes remarquables et menacées en France, de nombreux oiseaux migrateurs, batraciens, insectes etc. Elles assurent à la fois des fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri et de protection pour de nombreux poissons ou oiseaux d'eau. Par exemple, les milieux annexes des cours d'eau jouent le rôle d'abri pour de nombreuses espèces piscicoles lors des crues ou des pollutions accidentelles.

Atouts

- ⇨ Biodiversité.
- ⇨ Rôle régulateur des cours d'eau.
- ⇨ Qualité et mosaïque paysagère.

Menaces et faiblesses

- ⇨ Pression foncière et étalement urbain.
- ⇨ Surfréquentation estivale et proximité des bassins touristiques (camping, village de vacances….).
- ⇨ Risques de pollutions.
- ⇨ Conflits d'usages avec certaines activités agro-pastorales.

Enjeux et pistes d'actions

- ⇨ Préserver la richesse de cette biocénose remarquable.
- ⇨ Sensibiliser le public sur la fragilité des zones humides.
- ⇨ Penser l'aménagement du territoire à partir des sites sensibles.
- ⇨ Contrat rivière.

ENVIRONNEMENT

Climat & dérèglement climatique

Données de cadrage Vico

- 620à 890mm de précipitations annuelles.
- 65 jours de pluie/an en moyenne.
- Maximum de pluies : 869 mm en 1960.
- 100mm de maximum mensuel (novembre).
- Minimum de pluies : 304 mm en 1953.
- 10mm de minimum annuel (juillet).
- Sécheresse de mai à septembre.
- 85% d'hygrométrie en juillet-août.
- 58% d'hygrométrie de novembre à février.
- 8,1 jours de brouillard par an (avril).
- 5 jours de grêle, notamment en mars.
- 37 jours d'orage, pics en novembre.

Réchauffement climatique, vers une pollution locale plus importante

Lorsque les températures augmentent, les réactions chimiques se font plus facilement et peuvent entrainer des événements climatiques pouvant aller jusqu'à créer des conditions extrêmes. Par exemple, l'ozone se forme pendant l'été et peut être amené à être présent en grande quantité engendrant ainsi une pollution locale plus forte. De même que pour l'ozone, nous devons également nous attendre à respirer plus de poussières.

Réchauffement climatique un défi pour l'agriculture et la pêche

Du côté des éleveurs la conséquence directe est le manque d'eau et de fourrages ainsi que l'apparition de nouveaux vecteurs de maladies. Aussi certains organismes porteurs d'infections tels que le moustique sont beaucoup plus résistants. Si bien que la profession est tenue de s'adapter en préférant l'irrigation aux estives, une meilleure sélection des races, l'aménagement de parcours pour les troupeaux, diversifier la ressource fourragère, avoir recours au sylvopastoralisme reposant sur une optimisation de la ressource hydrique disponible…

Les écosystèmes marins ne sont pas épargnés. Le réchauffement climatique a entrainé une modification des propriétés de l'eau. Le mécanisme naturel de mélange des masses d'eau qui s'effectue sous l'effet du froid en hiver se fait difficilement si bien l'eau de surface est moins riche en nutriments. Et menace certaines espèces comme les gorgones, les nacres, et la ressource pélagique en général (corb, loups) avec l'apparition de nouvelles espèces telles que les daurades coryphènes, les barracudas.
La ressource s'appauvrissant on va se tourner vers l'aquaculture qui deviendra la tendance mondiale.

La Corse est concernée par tous les événements extrêmes induits par le dérèglement climatique

Le Mare Nostrum se *tropicalise* de plus en plus. Le rythme actuel du réchauffement climatique donne un climat d'1,5C° plus chaux horizon 2040. Aujourd'hui, le climat s'est déjà réchauffé d'1C° sous l'influence humaine. Force est de constater qu'un demi degré entraine déjà des conséquences très importantes. En effet, la Méditerranée occidentale constitue un Hot Spot du réchauffement climatique, c'est-à-dire un endroit où l'on va avoir énormément d'impacts de par sa localisation géographique et parce qu'elle se trouve dans une zone qui est actuellement une transition entre le climat désertique et le climat des latitudes tempérées. Si bien que la Méditerranée va passer dans la zone désertique et du coup d'un climat habitable à un climat moins habitable. Aussi, sur la Corse, les effets du réchauffement climatique risquent d'être particulièrement accentués. En effet, l'île étant boisée, elle va nécessairement être impactée par la sécheresse et donc un appauvrissement de la ressource en eau. Le risque incendie sera aggravé avec tout ce que cela implique de dangers pour les habitations, sans compter les conséquences du point de vue économique sur le secteur touristique, prégnant en Corse.

Sur le plan de la biodiversité, une perte prévisible et très importante due à ces événements extrêmes est imaginée. Aussi, l'impact sera saisissant sur les rendements agricoles. Les effets sont également inévitables dans le domaine de la santé avec notamment la possibilité pour de nouveaux moustiques de se propager. Enfin sur le plan social, les phénomènes extrêmes vont forcément creuser les inégalités.

De façon générale, c'est l'amplitude et la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes qui va se renforcer : crues et sécheresses. Rappelons qu'autrefois, les rivières de Corse étaient à l'étiage pendant 3 mois. Depuis 1984 on est passé à 5 mois et en 2017 la sécheresse a duré 8 moins avec des conséquences incroyable sur la ressource en eau disponible alors que la fréquentation estivale dépasse le million de personnes en Corse.

Aussi, la température des plans d'eau atteint parfois jusqu'à 28-30C° où apparaissent de nouveaux organismes tels que les cyanobactéries. Les écosystèmes sont totalement bouleversés. Notamment la truite dont les alevins sont de moins en moins nombreux compte tenu de la diminution de l'oxygène dans l'eau.
Dans un proche avenir, la couverture végétale va se modifier. Ainsi, avec les sécheresses répétitives, les feuillus disparaitront au profit des conifères. Les fleuves seront à l'étiage plus de 8 mois par an, les espèces qui vivent en eaux froide remonteront le cours des fleuves ou disparaîtront.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Incendie de Forêt

Vico est classée en **zone noire** pour les incendies de forêt par les services de l'ODARC, de la DDTM de Corse du Sud, de la Dreal de Corse et du SIS de Corse. Depuis le 1er janvier 1973 plus de **526ha** ont été parcourus par les incendies de forêt sur la commune pour 330 départs, soit **plus de 10%** de la surface totale de la commune.

Caractéristiques du secteur

- ✓ Dénivelés importants.
- ✓ Couverture végétale constituée de pyrophytes.
- ✓ Habitat diffus.
- ✓ Disparition des activités agricoles et du pastoralisme extensif.
- ✓ Flux importants sur la RT10, notamment en période estivale.
- ✓ Brises marines & perturbation maritimes d'Est.
- ✓ Brises de vallées et brises de pentes.
- ✓ Réchauffement climatique.

Grands incendies :

200 ha le 19/08/1976
10 ha le 12/08/1982
10 ha le 28/09/1982
25 ha le 25/10/1985
20 ha le 12/10/1986
16 ha le 24/03/2002

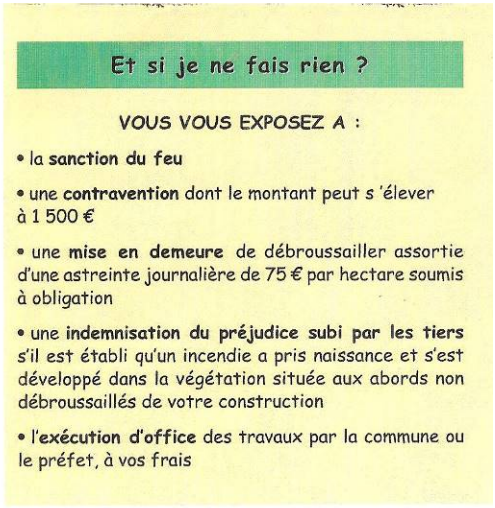

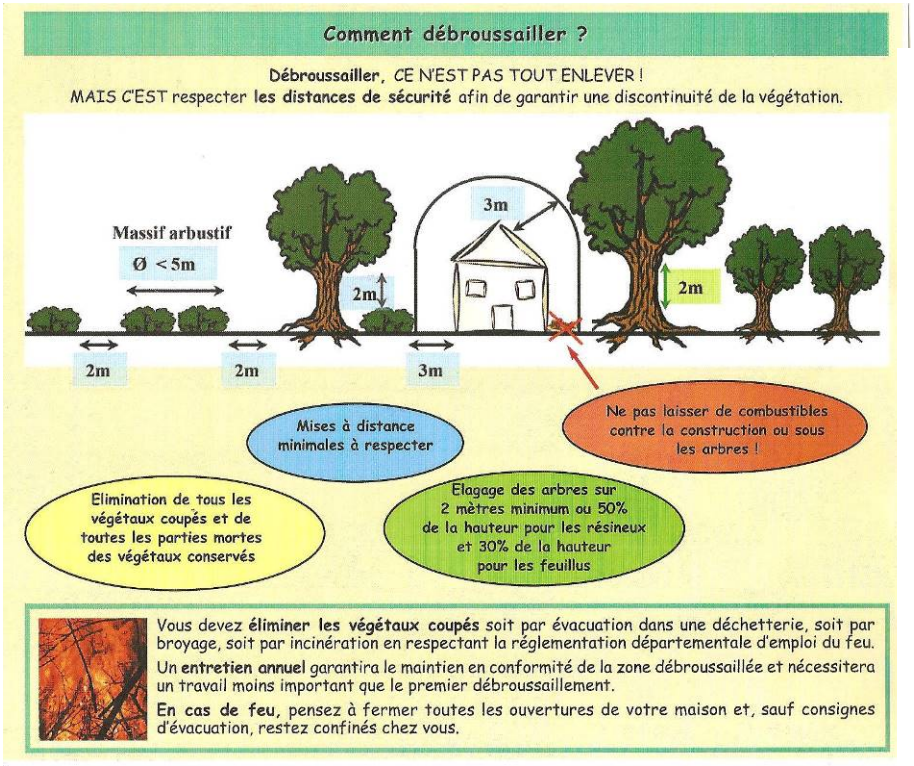

Zones à risques

- RD81, 70, 156, 423, 56.
- Piedmonts littoraux et frange littorale.
- Zones d'habitat diffus.
- Zones d'habitat isolé.
- Espaces de végétation de reconquête.
- Zones en déprise agricole.
- Massifs boisés et massifs montagnards (Capu di Calazzu, Sant'Appianu…).

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Incendie de Forêt

Infrastructures DFCI sur Vico

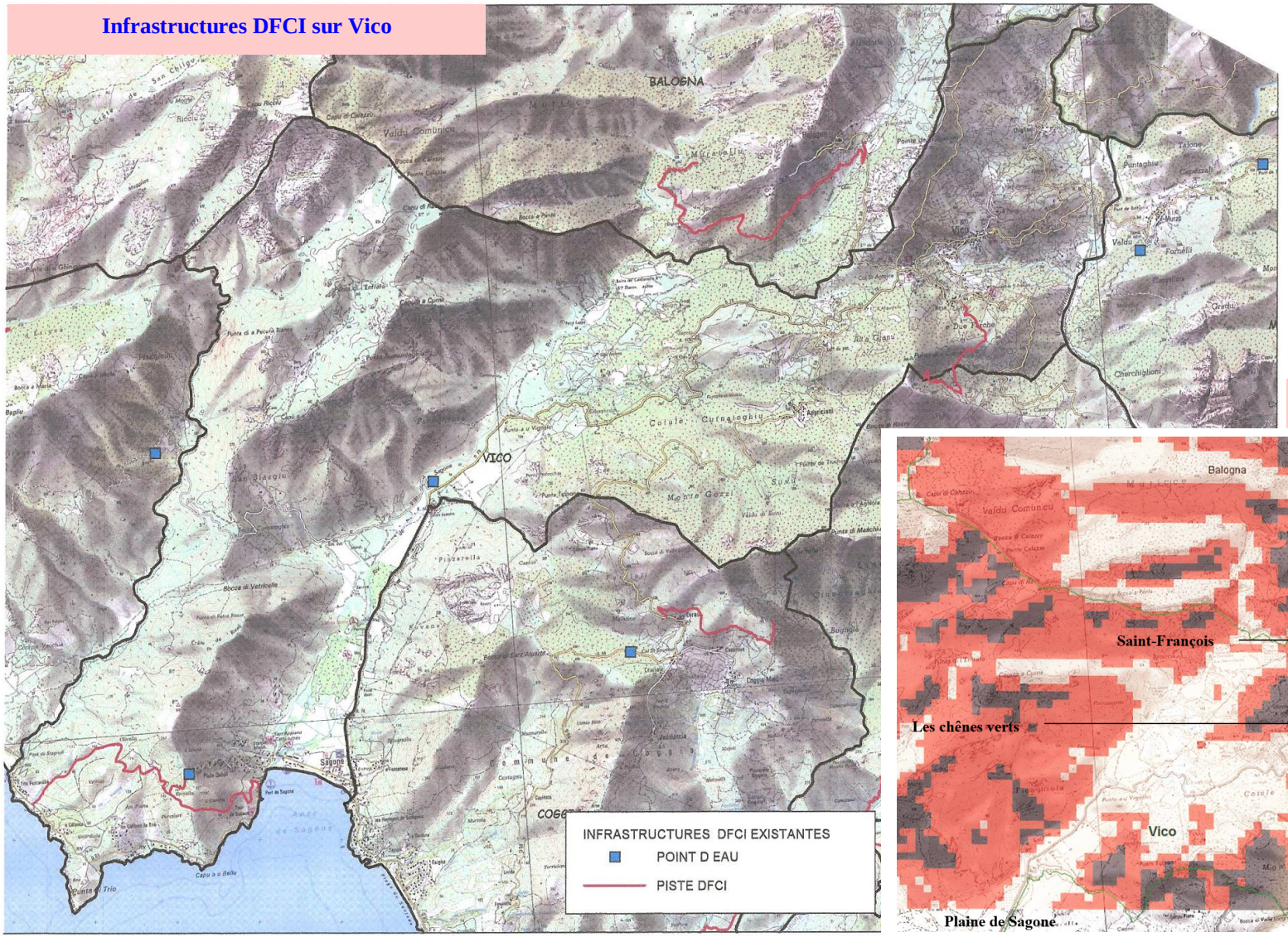

Aménagements de PIDAF (plans intercommunaux de débroussaillement et d'aménagements forestiers).

Ils se caractérisent par la pose de points d'eau (bouches d'incendies, cuves, réservoirs…), l'ouverture de pare feux et de pistes DFCI (défense de la forêt contre les incendies) et de ZAL (Zones d'Appui à la Lutte).

Pixellisation risque incendie - Vico

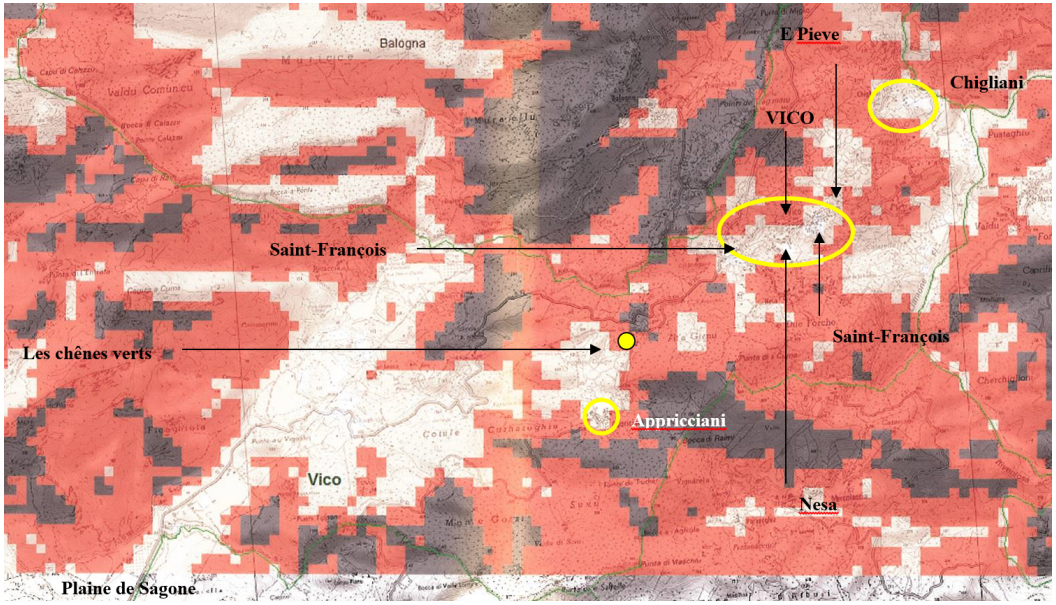

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Incendie de Forêt

Des moyens de prévention sur Vico, état des lieux

- ⇨ Des bornes incendie aux alentours des espaces urbanisés.
- ⇨ L'aménagement de points d'eau (bouches d'incendies, cuves DFCI, réservoirs…),
- ⇨ L'obligation de débroussaillement légal sur une distance de 50 mètres autour des constructions (arrêté préfectoral – Cf. illustrations supra).
- ⇨ L'interdiction de réaliser des feux du 30 juin au 30 septembre inclus (arrêté préfectoral modifiable en fonction des conditions climatiques).

Autres moyens de prévention :

Le brûlage dirigé.
L'ouverture du milieu au pastoralisme (baux, AFP, OGAF…).
Le sursemis.
Le renforcement des mesures de pénalisation.
Le renforcement des dispositifs de surveillance terrestre et aérien (tournées, guets, observatoires…).
Le contrôle de l'application des débroussaillages (en zone U de la carte communale notamment).

Moyens de prévention préconisés par le SIS

Eviter l'implantation de constructions isolées ou trop espacées dans les massifs de végétation.

Eviter les constructions ou aménagements particulièrement vulnérables sur zones sensibles aux risques d'incendie (camping caravaning, habitat en bois, habitations légères…).

Mise en place de pare-feux pour préserver les zones bâties de tout risque d'incendie.

Aménagement de points d'eau (cuves, bassins, réservoirs…) à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

Installation de bornes à incendie d'un débit minimum de 60 m^3/h à moins de 200 mètres du bâtiment le plus éloigné.

Réalisation d'un PPRIF (plan de prévention des risques d'incendies de forêts).

Recommandations pour l'accessibilité des zones urbanisables.

Toute zone urbanisable doit être desservies par :

Une voie suffisamment dimensionnée pour permettre le croisement entre un véhicule léger et un camion incendie (4,5m.).

Des poteaux incendie normalisés (débit minimum de 60m^3/h pendant 2 heures).

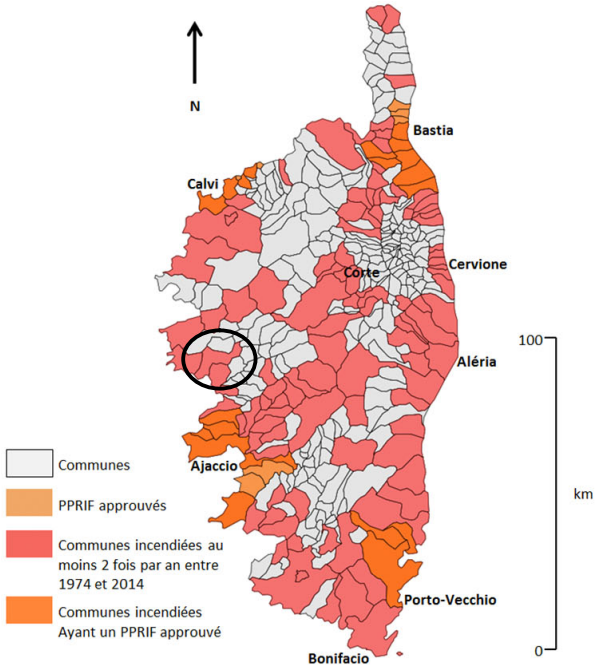

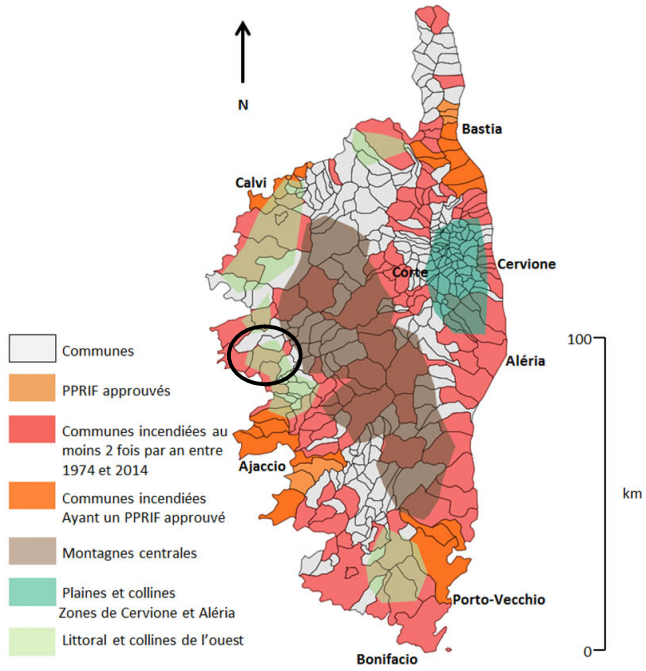

Effets probables du réchauffement climatique sur le risque incendie

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – le Radon

Le radon, un gaz dangereux pour la santé publique

L'évolution des connaissances scientifiques a montré que le radon est à l'origine des cancers pulmonaires humains, et pouvait poser un problème de santé publique. Le seuil de radioactivité naturelle accepté par le corps humain serait de 400 Becquerels/m^3 d'air, au-delà des aménagements sont à envisager afin d'éviter tout risque de contamination pouvant avoir des répercussions sur la santé. Des travaux devront être réalisés dans les établissements concentrant entre 400 et 1000 Becquerels/m^3 afin d'abaisser la concentration du radon au-dessous de 400 Becquerels. Les établissements concentrant plus de 1000 Becquerels devront être fermés au public dans l'attente de travaux de mise en conformité.

Mesures de prévention et aménagements préconisés

- Ventilation des habitations et lieux de vie.
- Percement d'ouvertures nouvelles pour les pièces aveugles.
- Percement des menuiseries en partie haute.
- Percement des murs extérieurs en partie haute et mise en place d'une grille d'aération.
- Mise en place de VMC.
- Mise en place de persiennes (volets ajourés).
- Tirage thermique naturel traversant les différents planchers des bâtiments par une conduite ouverte sur l'extérieur.
- Ventilation des vides sanitaires.
- Imperméabilisation et étanchéité des sols.
- Dégagement des murs enterrés par excavation.

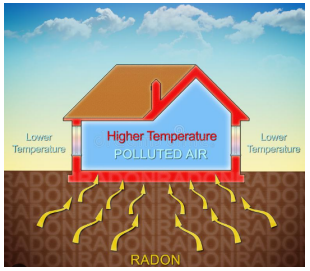

Le radon est un gaz naturel radioactif produit par certains sols granitiques. Il provient de la désintégration du radium contenu dans l'uranium naturel présent dans la croûte terrestre. Celui-ci peut par ses caractéristiques s'accumuler dans certaines parties des bâtiments. C'est d'ailleurs ici que réside le risque.

La circulaire DGS/DGUHC n°99/46 du 27 janvier 1999 prévoit des mesures systématiques concernant les établissements publics. La Corse est concernée par ce risque et plus particulièrement les communes de Piana et d'Ota. Les établissements scolaires seront traités en priorité.

Sites concernés en priorité
Bâtiments communaux recevant le public

- Les classes
- La bibliothèque
- Les caves
- Collège.
- Groupe scolaire.

Des travaux sur les bâtiments publics seraient à exécuter conformément aux recommandations de l'ARS.

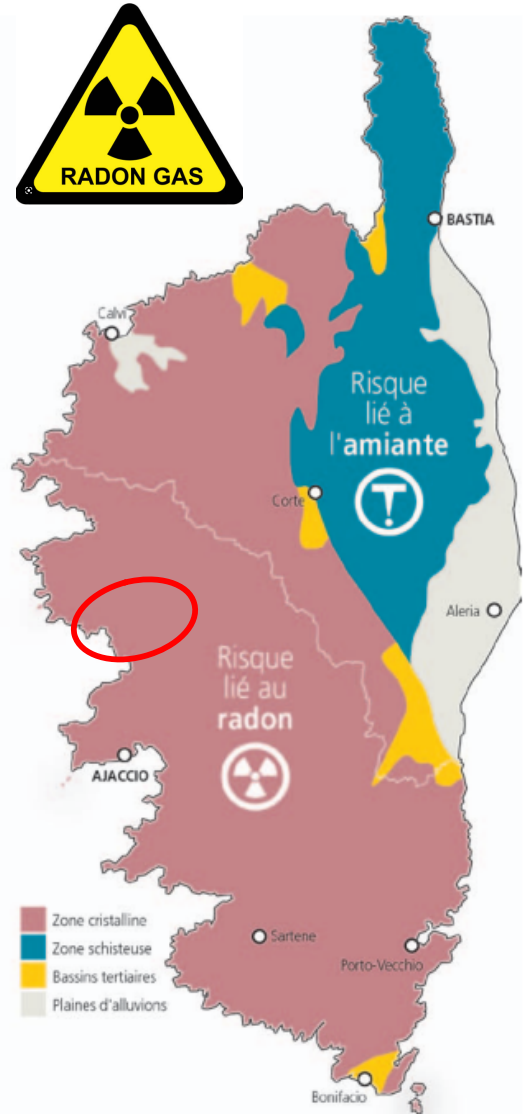

ENVIRONNEMENT

Risques naturels - submersion marine

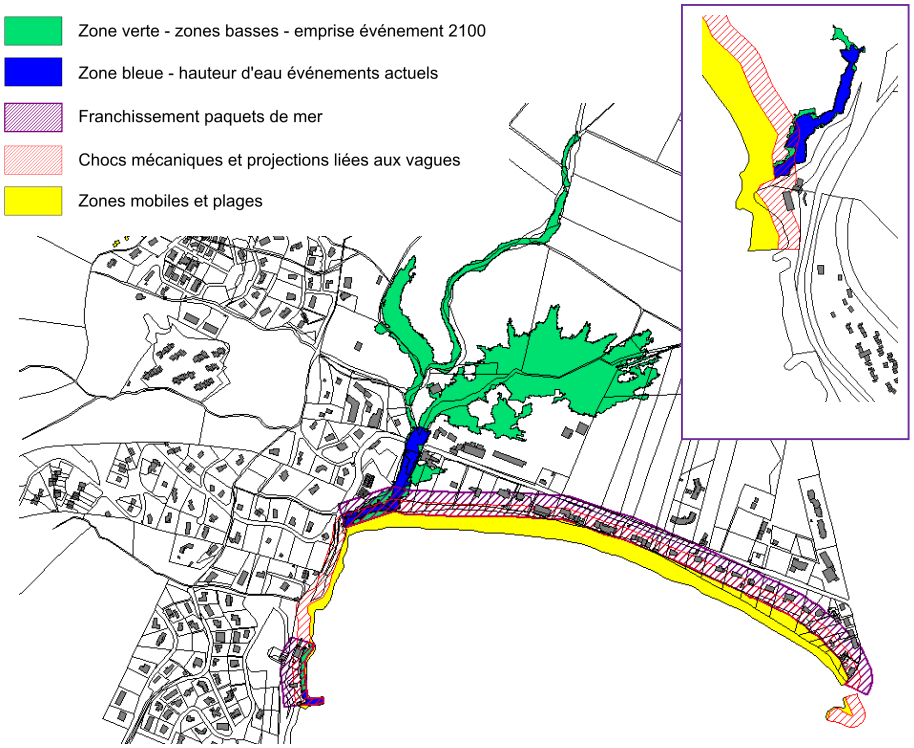

Depuis la tempête Xynthia, la prévention du risque de submersion marine est devenue l'une des priorités de l'État. Des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) ont été prescrits sur les façades maritimes. Toutefois, en Corse, la prise en compte de ce risque est assez récente et les données disponibles, que ce soit pour l'aléa (houlographes, marégraphe, etc.) ou les enjeux (MNT littoraux) sont encore imprécises. Le risque de submersion marine définit, à l'échelle régionale, les phénomènes associés aux surcotes de tempêtes marines, et les secteurs les plus exposés à la submersion.

Un point en lien direct avec la submersion marine qu'il semble important de prendre en compte est celui de la montée du niveau des eaux suite au réchauffement climatique. La Corse, comme toutes les régions côtières, est directement impactée par ce phénomène qu'il ne faut donc pas négliger. Les hypothèses sur l'augmentation du niveau de la mer faites par l'ONERC sont de 0,4 m, pour les plus optimistes, à 1 m dans le cas extrême à l'horizon 2100.

Une marge supplémentaire liée aux inondations par submersion marine est à considérer. Cette marge, qui a déjà pu être prise en compte dans les études liées aux suites de la tempête Xynthia en rehaussant d'un mètre toutes les valeurs de niveaux marins, doit être prise en considération.

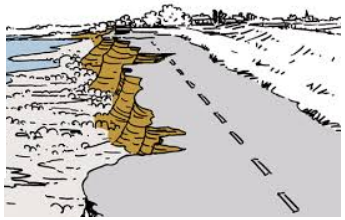

RISQUE DE SUBMERSION MARINE

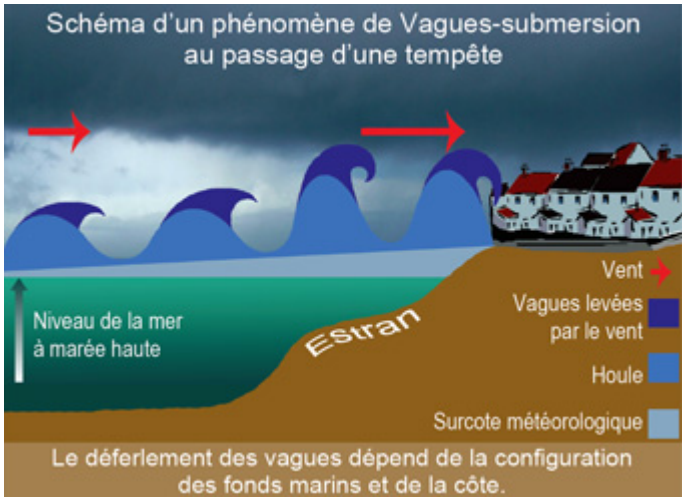

Sites menacés

Sagone et pont de Sagone.
Frange littorale.
Plages et arrière-plages.

Espaces soumis à un risque de submersion marine - Echelle : 1/15 000ème 1cm = 150m.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Mouvement de terrain

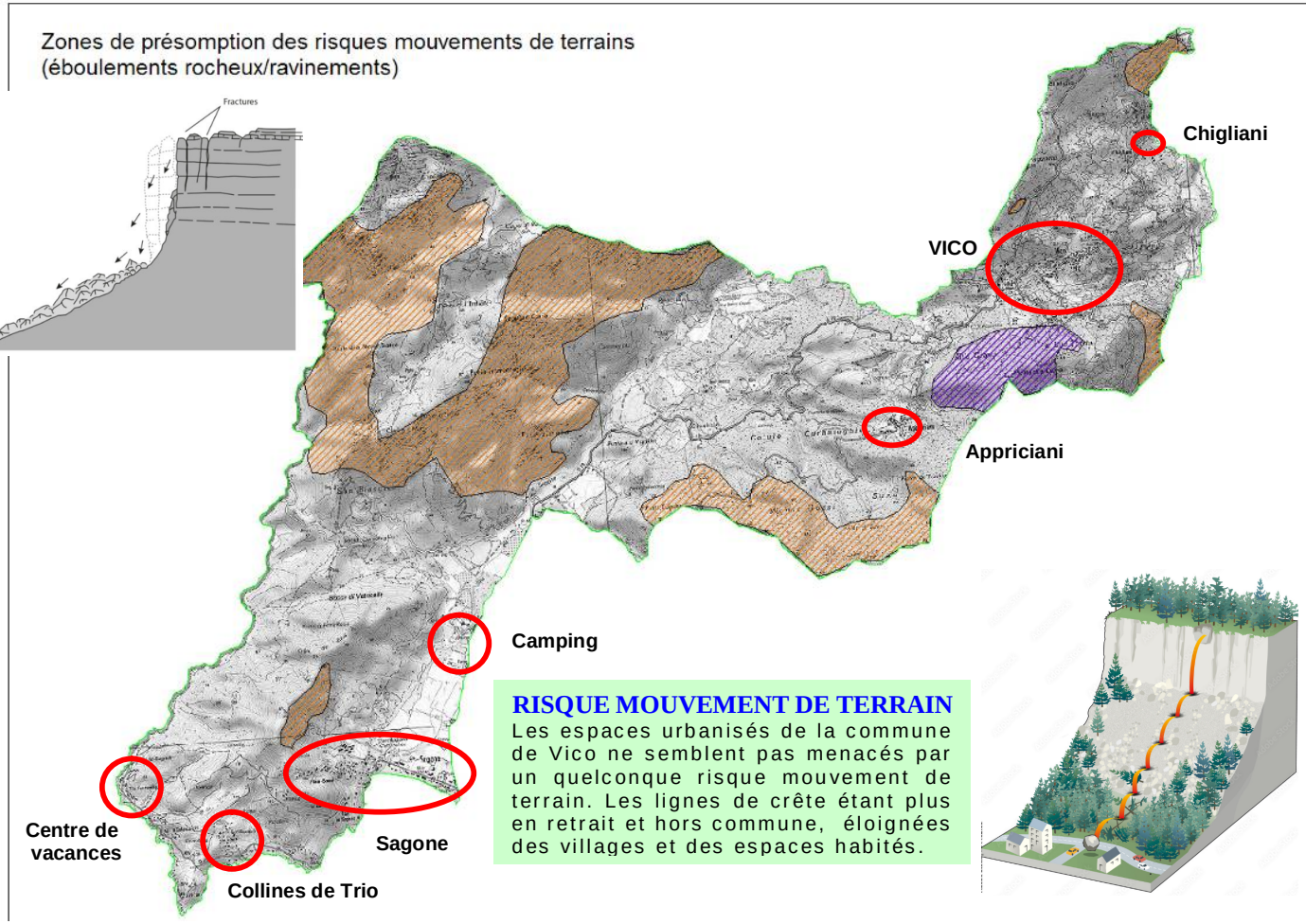

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les espaces urbanisés de la commune de Vico ne semblent pas menacés par un quelconque risque mouvement de terrain. Les lignes de crête étant plus en retrait et hors commune, éloignées des villages et des espaces habités.

Zones de présomption de risques de mouvements de terrain (éboulements rocheux, ravinements)

Source : DDTM2A/SEEF-UR/CETE

Zone de présomption de mouvement de terrain élevée

Zone de présomption de mouvement de terrain modérée

Ces phénomènes sont limités sur le territoire de la commune étant donnée que la majeure partie des terrains est recouverte par des formations végétales herbacées, buissonnantes, arbustives ou arborescentes. Si bien que l'impact de l'eau sur les sols est réduit par la végétation qui absorbe les volumes d'eau précipités avec un réseau racinaire qui les draine en profondeur vers les anfractuosités de la roche.

Sont exposés les bas-côtés des routes et chemins, les murs de soutènement en pierres sèches des anciennes terrasses de jardins, les mouvements de terres – excavations et enrochements. L'absorption peut être rendue difficile par l'abondance et la soudaineté des pluies d'automne. Dans ce cas, les aléas sont limités à la voirie mais peuvent engendrer des accidents de la circulation si celle-ci n'est pas régulièrement entretenue.

Par contre le risque est plus prononcé sur les piedmonts et les lignes de crêtes commandés par les massifs de Capu di Calazzu, de Capu di Radi et de la Punta Tipone. Ces zones ont été parcourues par les incendies dans les années 1970 & 1990, la maigre végétation en taches éparses ne suffit pas à retenir les sols fragilisés, exposés aux intempéries (ruissellement de surface, sécheresse, ravinement…).

Le surpastoralisme constitue un autre facteur de ravinement et de laves torrentielles. Si bien que ces sites sont particulièrement exposés à des risques de coulées de boues, glissements de terrains et laves torrentielles (franes).

Aussi, suite à des opérations de terrassement, les sols sont ameublis, décapés de leur couverture végétale et soutenus par des enrochements. Ceux-ci peuvent constituer de véritables poches d'eau lors d'intempéries longues et brutales et peuvent céder lorsqu'ils atteignent le seuil de saturation. Les terrains qui ont connu un terrassement récent sont particulièrement exposés au ravinement et au ruissellement de surface. Ceci pouvant, dans ce cas d'espèce, engendrer des coulées de boues si aucun aménagement n'a été réalisé en contrepartie.

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Inondation

Classes d'aléa			
Vitesse	**moins de 0,5 m**	**de 0,5 m à 1 m**	**plus de 1 m**
< 0,5 m/s	modéré	fort	très fort
de 0,5 m/s à 1 m/s	fort	fort	très fort
plus de 1 m/s	très fort	très fort	très fort

De par son climat méditerranéen et ses caractéristiques géomorphologiques, la Corse est soumise, notamment à l'occasion des fortes pluviométries du printemps et de l'automne, à des risques d'inondation notables. Ces inondations sont souvent localisées mais parfois très intenses (jusqu'à plusieurs dizaines de $m^3/s/km^2$ en crue centennale). Elles sont dues soit à des débordements de cours d'eau (crues torrentielles ou lentes de plaines), soit à un ruissellement important. Le risque d'inondation est souvent amplifié par la hausse du niveau de la mer due à une dépression, à des vents violents et à une forte mer qui empêche ou ralentit au droit des embouchures le rejet des eaux pluviales par les cours d'eaux littoraux.

PPRi du Sagone
Arrêté préfectoral
n° 98/0046 du 13 janvier 1998.
Bassin versant 20km².
Profil en long 23kms.
Pente moyenne 1,98%.
Dénivelé : 1273m.

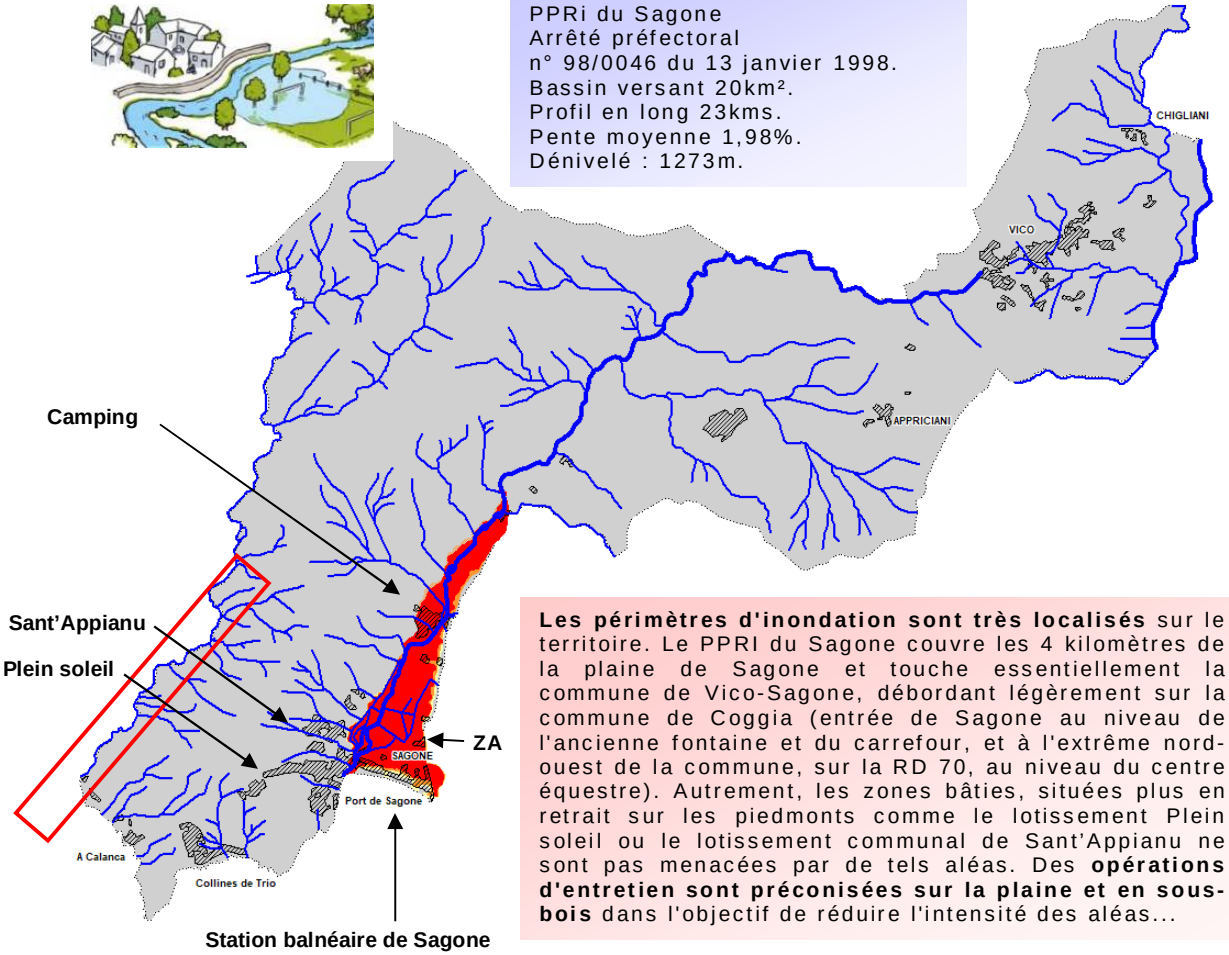

Les périmètres d'inondation sont très localisés sur le territoire. Le PPRI du Sagone couvre les 4 kilomètres de la plaine de Sagone et touche essentiellement la commune de Vico-Sagone, débordant légèrement sur la commune de Coggia (entrée de Sagone au niveau de l'ancienne fontaine et du carrefour, et à l'extrême nord-ouest de la commune, sur la RD 70, au niveau du centre équestre). Autrement, les zones bâties, situées plus en retrait sur les piedmonts comme le lotissement Plein soleil ou le lotissement communal de Sant'Appianu ne sont pas menacées par de tels aléas. Des **opérations d'entretien sont préconisées sur la plaine et en sous-bois** dans l'objectif de réduire l'intensité des aléas...

Zones inondables du Bubia
Atlas des zones inondables de l'Etat de 2003, diffusé en 2006.
Expertise CETE Méditerranéen du 5 mai 2011.
Bassin versant réduit.
Profil en long - pente moyenne >2%.
Profil en travers encaissé.

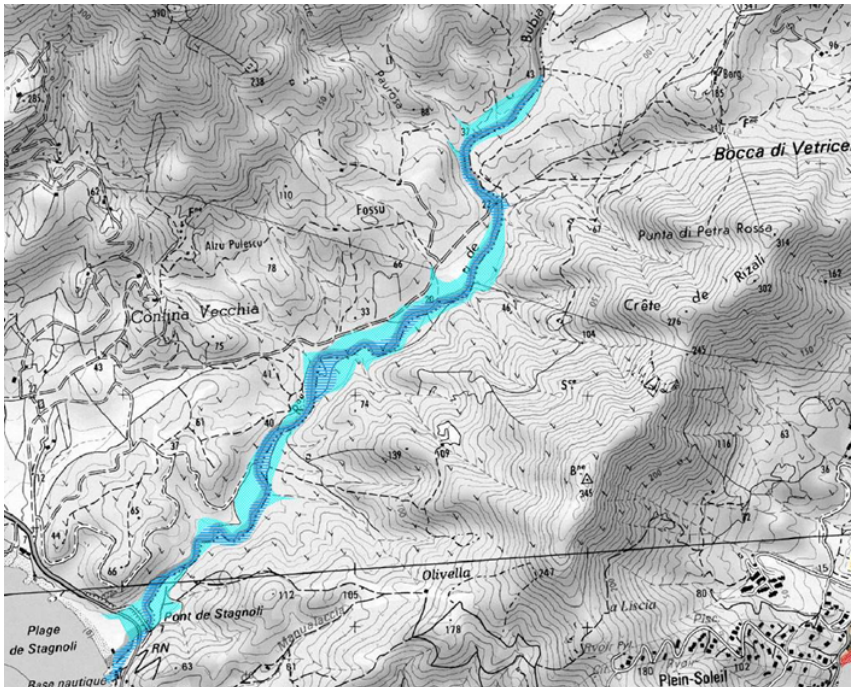

ENVIRONNEMENT

Risques naturels – Autres risques - bilan

RISQUE DE VENTS VIOLENTS

Au-delà des tempêtes maritimes, le Libecciu (vent de sud-ouest), le Gregale (vent du nord-est) et le Ponente (vent d'ouest) soufflent sur la micro-région de Piana et peuvent avoir des conséquences diverses sur les biens et les personnes. Ces vents sont d'autant plus forts par la présence de falaises, de relief et de vallées qui accentuent les phénomènes de tuyère.

- Fragilisation du bâti : toitures, ancrage des structures démontables, cheminées, antennes, paraboles …
- Réseaux aériens : préférer l'enfouissement des lignes du réseau électrique et les lignes télécom.
- Incendies : danger des rafales qui attisent le feu en cas d'incendies. Les massifs commandés par Capu di Calazzu, Punta di Petra Bianca, Punta Tipone, Punta di Petra Rossa ont connu la récurrence des incendies parce que particulièrement exposés aux vents marins et brises de pentes.
- Végétation : port en drapeau (Punta di Trio notamment), période végétative perturbée, culture et agriculture difficiles…

RISQUE SISMIQUE

L'ensemble de la Corse est soumis à un risque sismique compte tenu de la dérive sud-Est de l'île vers l'Italie engendrée par la poussée africaine. A ce jour aucune contrainte particulière parasismique n'est imposée sur le territoire.

Constats

- ✓ Récurrence des incendies dans les années 1970 et 1980.
- ✓ Réchauffement climatique.
- ✓ Accroissement de la récurrence des risques naturels.
- ✓ Accentuation des extrêmes climatiques.

Impacts

- ✓ Menaces des biens et des personnes renforcées.
- ✓ Exposition accrue des espaces artificialisés aux risques naturels.
- ✓ Dégradation de la biodiversité et des écosystèmes.
- ✓ Dégradation des rendements agricoles.
- ✓ Appauvrissement de la ressource en eau.
- ✓ Erosion et lessivage des sols.

Enjeux

- ✓ Préserver l'environnement et les sites sensibles.
- ✓ Contribuer à des campagnes de reboisement et de Préservation des massifs forestiers.
- ✓ Soutenir des opérations d'ensauvagement.
- ✓ Renforcer les densités habitées et lutter contre l'étalement urbain.
- ✓ Promouvoir la croissance verte.
- ✓ Soutenir le redéploiement agropastoral sur le territoire.
- ✓ Changer les habitudes et les modes de vie.
- ✓ Anticiper la transition climatique.
- ✓ Tendre vers une certaine résilience des pratiques.

Pistes d'action

- ✓ Contenir les tâches urbaines et limiter leur extension.
- ✓ Renforcer les densités urbaines.
- ✓ Tendre vers la mixité fonctionnelle des quartiers.
- ✓ Limiter les déplacements.
- ✓ Soutenir la production d'énergie renouvelable.
- ✓ Ré-enchanter les tâches urbaines et les espaces habités.
- ✓ Ressources naturelles et déterminisme géographique comme vecteurs de développement durable.

ENVIRONNEMENT

La faune

La diversité de la faune est étroitement liée à celle des habitats qui existent sur le territoire. La localisation des espèces varie d'un type de milieu à un autre.

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont propices aux concentrations d'insectes, de passereaux, de petits rongeurs qui se nourrissent essentiellement de graminées. Les mammifères se répartissent plutôt dans les forêts et autres boisements. Les rapaces situés plus haut dans la chaîne alimentaire se rencontrent soit sur escarpements rocheux et autres cavités des montagnes sur les versants ubacs (salamandres…), les rivières et zones humides et les espaces ouverts (tortues…). Tandis que les lézards se concentrent sur les espaces minéraux et autres massifs rocailleux adrets et dénudés de végétation, exposés aux fortes températures.

Espèces endémiques et/ou protégées + tableau page suivante

- **Les reptiles et batraciens**

Arrêté du 9 septembre 1993 :
Lézard tyrrhénien, discoglosse sarde, hemis orbicularis …
Annexe II directive Habitats : Tortue d'Hermann, phylodactyle d'Europe, cistude d'Europe…
Annexe IV : Lézard de Bedriaga, crapaud vert, rainette Sarde, podarcis tiliguerta...

- **Les mammifères**

Le grand et petit rhinodolphes, le vespertillon de Capaccini, le mouflon de Corse, …

- **Les poissons**

Salmo truita, blennie fluviatile…

- **Les oiseaux**

Oiseaux nicheurs, migrateurs ou hivernants : héron cendré, Chardonnet élégant, verdier d'Europe giufette leucoptère, cisticole des joncs, cornelle noire, gobemouches, mésange charbonnière, moineau, fauvette mélanocéphale, épervier d'Europe, autour des palombes, accipiter gentilis arrigonii, aquila chrysateos, columba livia gemlin, falco peregrrinus tunstall, mercurialis corsica coss, parus ater linnaeus….

- ***Les invertébrés***

Neres diversicolor, pardosa srtigillata, agdistis bennetii, cardium edule…

Constat

⇨ Une grande variété des espèces animales – avifaune, mammifères terrestres, reptiles et batraciens.

Impacts

⇨ Des milieux sensibles.
⇨ Un environnement agraire et touristique.

Enjeux

⇨ Préserver l'environnement et la biodiversité.
⇨ Gérer les flux et les circulations anthropiques.
⇨ Contenir et maîtriser l'étalement de la nappe urbanisée vis-à-vis des corridors écologiques et des boisements de chênes blancs.

Pistes d'action

⇨ Réglementer et préserver les zones sensibles.
⇨ Ecarter la place de l'homme vis-à-vis des espaces sensibles protégés (habitats).
⇨ Préserver et protéger les espaces boisés et les zones humides.

Espèces protégées faune & flore (source INPN)

⇨ 259 taxons terminaux.
⇨ 65 espèces protégées.
⇨ 18 espèces menacées.
⇨ 244 espèces indigènes.
⇨ 3 espèces endémiques.
⇨ 8 espèces envahissantes.

ENVIRONNEMENT

La faune – Focus sur les chiroptères

C'est en ayant une bonne connaissance des habitudes et des besoins des chiroptères, que leur protection peut être assurée par des choix d'aménagements du territoire qui ne détruisent pas leur habitat.

La Corse voit évoluer sur son territoire au moins 22 espèces de chauves-souris sur 34 recensées sur le territoire national et 43 en Europe. En Europe, la quasi-totalité des chiroptères sont insectivores. Au niveau mondial on en compte 1232 espèces.

Mesures de protection

- Au niveau national : l'arrêté ministériel du 23 avril 2007, ainsi que son arrêté modificatif du 15 septembre 2012, protège les espèces ainsi que leur habitat de reproduction et d'hibernation.
- Au niveau européen : la Directive européenne (CEE N°92/43) « Habitats-Faune-Flore » indique que toutes les espèces doivent bénéficier d'une protection stricte (Annexe IV) et dresse une liste des espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Annexe II).
- Au niveau international : toutes les espèces sont protégées par la Convention de Bonn (23 juin 1979) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Annexe II) qui a permis de signer l'Accord relatif à la conservation des populations de Chauves-souris d'Europe (EUROBATS, 4 décembre 1991) et par la Convention de Berne (19 septembre 1979) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe II et III).

Principales menaces

- La disparition ou la modification des gîtes : rénovation des bâtiments ou des ponts, fermeture de l'entrée des gîtes souterrains, abattage des arbres à cavités… ne prenant pas en compte ces mammifères…
- La transformation de leur domaine vital (routes de vol et terrains de chasse) : densification du réseau routier, abandon du pâturage extensif, destruction des haies, disparition de zones humides, homogénéisation des boisements, artificialisation des cours d'eau…
- Les dérangements durant l'hibernation ou la reproduction.
- L'utilisation de produits chimiques : traitement de charpentes, pesticides…
- Exposition à de nombreux polluants.
- Epizooties préoccupantes (coronavirus…).
- La fragmentation forestières et la fragmentation écologique des zones humides.
- La pollution lumineuse.

Reproduction Les chiroptères atteignent leur maturité sexuelle de la première à la troisième année suivant les espèces. Lorsque les conditions sont remplies (température élevée, nourriture abondante, quiétude et regroupement en nurserie), la chauve-souris choisit un lieu sûr pour donner naissance à un seul petit, et celui-ci est élevé dans des colonies maternelles. Le jeune microchiroptère est autonome vers six à huit semaines tandis que le mégachiroptère l'est vers quatre mois.

Alimentation et mode de chasse

Les mégachiroptères se nourrissent de fruits, de fleurs et de pollen. Les microchiroptères se servent de l'écholocation pour trouver leur nourriture. Leur régime alimentaire est très varié, mais provient essentiellement du *« plancton aérien »*. Les chauves-souris d'Europe sont exclusivement insectivores, ce qui explique en grande partie leur déclin. Leur régime alimentaire est identique à celui de l'hirondelle de cheminée ou du martinet noir : tout ce qui est petit et vole. Elles débarrassent de tonnes de moustiques chaque année. Certaines chassent en vol comme les pipistrelles ou les barbastelles, d'autres comme les rhinolophes chassent à l'affût, pendues à la branche d'un arbre.

Hibernation

Les chauves-souris d'Europe vivent dans des endroits remplis d'insectes l'été, mais déserts l'hiver. Elles doivent alors hiberner, en attendant des jours meilleurs dans des endroits à humidité fixe et chauds (en relatif par rapport à l'extérieur froid) comme les grottes, mais un vieux tronc ou une maison non chauffée feront l'affaire. Durant l'hibernation les chauves-souris sont particulièrement vulnérables si elles sont dérangées le risque de mortalité dans ce cas est très élevé.

Gîtes

Cavités sombres, sans courant d'air avec une température et une hygrométrie stables (fissures de murs, toits, ponts, caves, écorces d'arbres…).

- Les cavités souterraines.
- Les arbres.
- Les bâtiments, ponts, tunnels, carrières…

Prédateurs

Les chiroptères comptent peu de prédateurs. Occasionnellement la proie de chouettes, hiboux, faucons, rats, chats. Les pires ennemis restent les parasites (tiques, puces…).

ENVIRONNEMENT

La faune – Focus sur les chiroptères – commune de Vico-Sagone

Déplacements et sites de chasse

Quoique les gîtes majeurs soient localisés hors commune entre 600m. et 6kms (grotte de Temuli, bâtiments sur Letia et un ancien hangar à bateau sur Tiuccia), la plaine du Limaone constitue un site de chasse majeur avec ses spécificités et des biotope entretenus par l'activités agro-pastorale et fourragère et la présence du fleuve maître de Sagone qui garantit de façon pérenne les zones humides favorables aux moustiques. Il a été démontré d'ailleurs par une étude que les espèces présentes sur la microrégion peuvent se déplacer jusqu'à 15 à 54kms pour chasser.

Inventaire chiroptérologique de la commune de Vico-Sagone (2A)

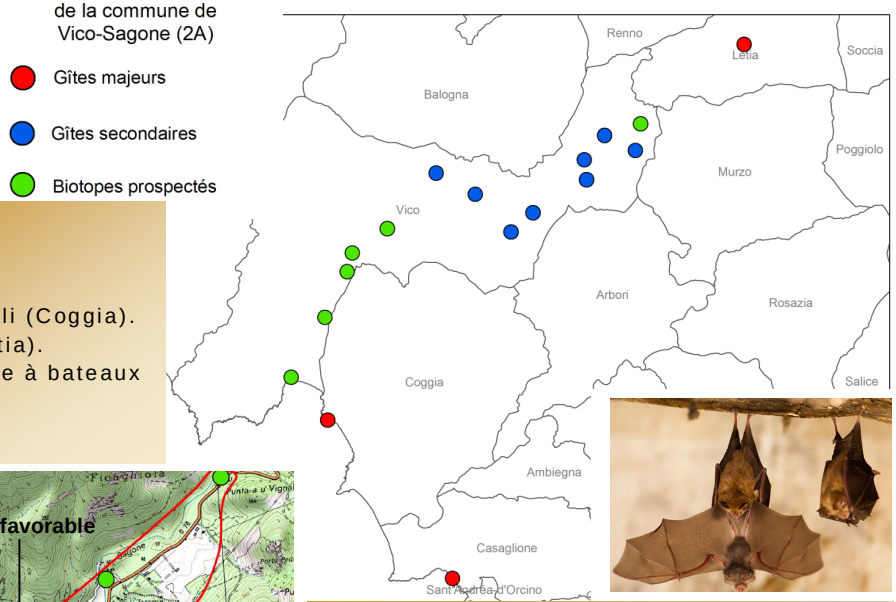

Menaces

- Période critique de mise-bas et de l'élevage des jeunes de mai à septembre = période estivale de surfréquentation touristique.
- Etalement urbain et artificialisation des sols.
- Destruction des biotopes et des zones de chasse (plaine bocagère).
- Campagnes de démoustication (ressources alimentaires).
- Modification anthropique de l'embouchure du Sagone (corridor).

3 gîtes majeurs

- Coggia-Temuli (Coggia).
- Bâtiment (Letia).
- Ancien garage à bateaux (Casaglione)

Condition requises pour le maintien et la conservation des chiroptères

<u>Maintien d'une connexion entre la grotte de Temuli et l'embouchure du Sagone</u>

Les femelles se dispersent dès le crépuscule pour se rendre sur leurs sites de chasse, évitant tant qu'elles peuvent les zones urbanisées et privilégiant les éléments structurants tels que les haies, les murets pour aller jusqu'à la ripisylve du Sagone. L'embouchure de cette rivière constitue un corridor entre le littoral fortement urbanisé et les territoires de chasse favorables situés en arrière (cours d'eau et sa ripisylve d'aulnes, zones agricoles pâturées et fauchées, maquis à fructicées moyennes à hautes à chênes verts…). Chaque espèce a ses exigences particulières, mais il faut favoriser autant que possible un "couloir vert" permettant aux chiroptères d'atteindre leurs sites de chasse.

<u>Limitation des éclairages publics</u>

Au-delà du gaspillage énergétique engendré par l'éclairage public, les incidences néfastes sur les humains (altération du rythme circadien) la faune (insectes, oiseaux, mammifères…) et la flore sont importantes et de mieux en mieux connues, et réglementées. Il est impératif de faire en sorte de réduire la pollution lumineuse ou tout au moins d'utiliser un éclairage raisonné.

<u>Maintien des zones de chasse favorables</u>

Les différentes espèces de chauves-souris ont chacune leur exigences écologiques, mais la présence d'une mosaïque paysagère avec une forte connectivité, type milieux bocagers, est favorable à la plupart d'entre elles. Sur les zones agricoles de la commune, il est donc impératif d'encourager la plantation de haies et bosquets entre les parcelles, de raisonner les traitements insecticides et de favoriser l'élevage extensif du bétail pour générer une grande diversité en insectes.

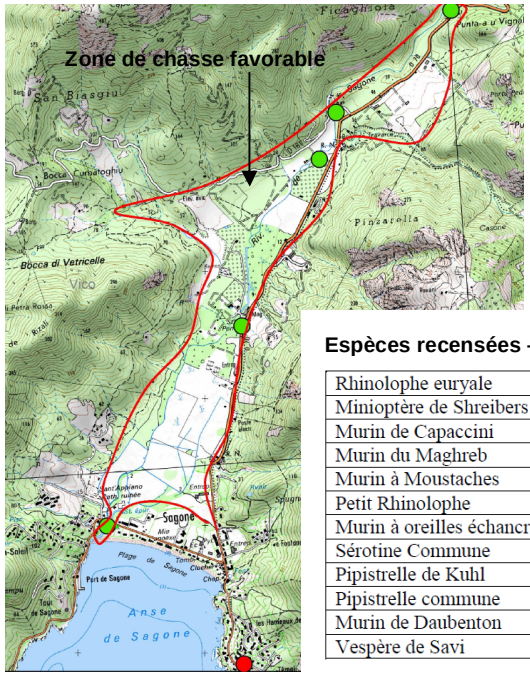

Chiroptères – commune de Vico-Sagone

- 12 espèces concernées.
- 3 gîtes majeurs (hors commune).
- 8 gîtes secondaires sur la commune.
- Une zone favorable à la chasse : plaine de Sagone – 7 sites révélés.

Espèces recensées – commune de Vico

		Statut	Gîte	Site de chasse/transit
Rhinolophe euryale	*Rhinolophe euryale*	Repro	< 1km	
Minioptère de Shreibers	*Miniopterus schreibersi*	Repro	< 1km	x
Murin de Capaccini	*Myotis capaccinii*	Repro	< 1km	x
Murin du Maghreb	*Myotis punicus*	Repro	< 6km	x
Murin à Moustaches	*Myotis mystacinus*	Repro	<3km	x
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Repro	x	
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Repro	x	
Sérotine Commune	*Eptesicus serotinus*	Repro		x
Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus kuhli*	Indét		x
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Repro	x	x
Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*	Repro		x
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Repro		x

ENVIRONNEMENT

La faune *au regard des mesures de protection de l'environnement*

Réglementation	Mesures de protection	Espèces	Famille	Secteur
Arrêté du 19 janvier 1993	Espaces remarquables	Oursin diadème, date de mer, arapède géante, grande nacre ou jambonneau hérissé	Mollusques et crustacées	Frange littorale Anse de Sagone
Arrêté du 17 avril 1981		Guêpier d'Europe	Oiseaux	Zones humides Plaine de Sagone Vallée de Sagone
Arrêté du 9 septembre 1993		Lézard tyrrhénien Tortue cistude d'Europe, discoglosse sarde, algiroïde de Fitzinger,	Reptiles et batraciens	Ensemble du territoire Zones humides
Arrêté du 24 septembre 1993		Le grand capricorne, le porte queue de Corse.	Insectes	Ensemble du territoire
Arrêté modifié du 19 mai 1981 Arrêté du 9 septembre 1995	Espaces remarquables Z.N.I.E.F.F I	Le Rhinolophe le Minoptère de Screibers, Murin de Capaccini, le petit Rhinolophe, le hérisson d'Europe, la belette, 8 espèces de mammifères marins dont les dauphins.	Mammifères	Lignes de crêtes, cavités rocheuses des piedmonts, cavités littorales Embouchure du Sagone Vallée de Sagone
Annexe II directive HABITATS 92/43/CEE	Espaces boisés classés Propriétés du Conservatoire du Littoral	Tortue d'Hermann Dicoglosse sarde, discoglosse Corse Rhinolophus ferrumequinum, rhinilophus hipposideros, rhinolophus euryale, myotis myotis, myotis capaccinii, minopterus schreibersii	Reptiles et batraciens	Ensemble du territoire Zones humides Rus, rivières, ripisylves Ensemble du territoire
Annexe IV directive HABITATS 92/43/CEE		Lézard de Bedriaga, couleuvre à collier de corse, lézard de Tilguerta, crapaud vert, rainette sarde, euprocte de Corse, salamandre de Corse		Zones humides Rus, rivières, ripisylves
Directive OISEAUX n° 75/409/CEE du 2 avril 1979		Héron pourpré, guêpier d'Europe, huppe fasciée, faucon pèlerin, aigle royal, pigeon biset, grand corbeau, hirondelle des rochers, mésange noire, merle bleu, fauvette pitchou, fauvette passerinette, venturon corse.	Oiseaux	Zones humides Plaine de Sagone
Annexe II Convention de Berne		Rainette verte de Sardaigne Lézard tyrrhénien	Reptiles et batraciens	ZH – Rus, rivières, ripisylves Ensemble du territoire

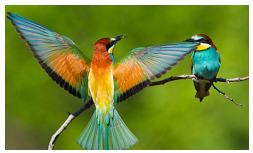

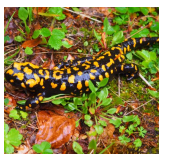

ENVIRONNEMENT

La faune - Bilan

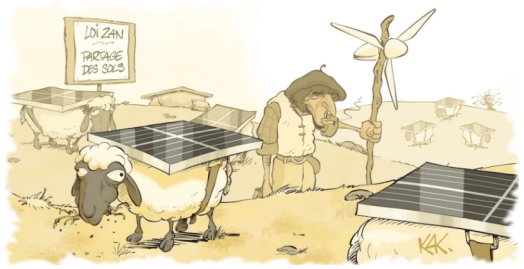

Constats

- ✓ Etalement urbain sur les ENAF.
- ✓ Artificialisation de sols.
- ✓ Accroissement des pollutions.
- ✓ Pratique agricoles agressives – intrants, surpacage, déchets, rejets… (ponctuelles).
- ✓ Concentration dans le temps et dans l'espace du tourisme de masse.
- ✓ Absence de conformité de certaines unités en ANC.
- ✓ Renforcement de l'imperméabilisation des sols.
- ✓ Fermeture du milieu.
- ✓ Dégradation de la mosaïque paysagère.
- ✓ Exode rural.

Enjeux

- ✓ Limiter l'artificialisation des sols.
- ✓ Résorber toutes formes de pollutions.
- ✓ Restaurer les milieux naturels dégradés.
- ✓ Tendre vers un urbanisme écologique.
- ✓ Canaliser, règlementer et quantifier la surfréquentation saisonnière des sites sensibles.
- ✓ Préserver et renforcer la biodiversité et les écosystèmes sensibles.
- ✓ Restaurer les continuités écologiques.
- ✓ Réduire les déplacements motorisés.
- ✓ Lutter contre la fragmentation lumineuse.

Impacts

- ✓ Dégradation des habitats et des écosystèmes.
- ✓ Chute et menaces sur la biodiversité.
- ✓ Accroissement des menaces sur les espèces faunistiques sauvages.
- ✓ Disparition d'espèces endémiques.

Pistes d'action

- ✓ Tendre vers la transition énergétique.
- ✓ Réduire la consommation en eau potable.
- ✓ Soutenir une utilisation durable des ressources naturelles.
- ✓ Favoriser un tourisme responsable.
- ✓ Changer les modes de consommation.
- ✓ Réduire les déplacements et tendre vers des modes de déplacements durables.
- ✓ Respecter les sites protégés.
- ✓ Promouvoir des campagnes d'ensauvagements ciblés du territoire.
- ✓ Développer et soutenir une économie circulaire.
- ✓ Tendre vers des pratiques agro-pastorales responsables.
- ✓ Règlementer la fréquentation et les usages sur la bande des 300m. marins, hors agglomération et villages.
- ✓ Renforcer les espaces de respiration urbaine.

ENVIRONNEMENT

La couverture végétale

La couverture végétale se caractérise par des formations méditerranéennes, littorales et oroméditerranéennes riches et gérées.

Cette variété d'essences a été entretenue par :
Les activités sylvo-pastorales,
Des formes de reliefs hétérogènes.
Une ressource en eau abondante en montagne et plaine.
Un héritage géologique et géomorphologique aux faciès et aux composantes complexes.

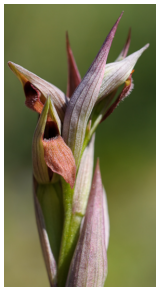

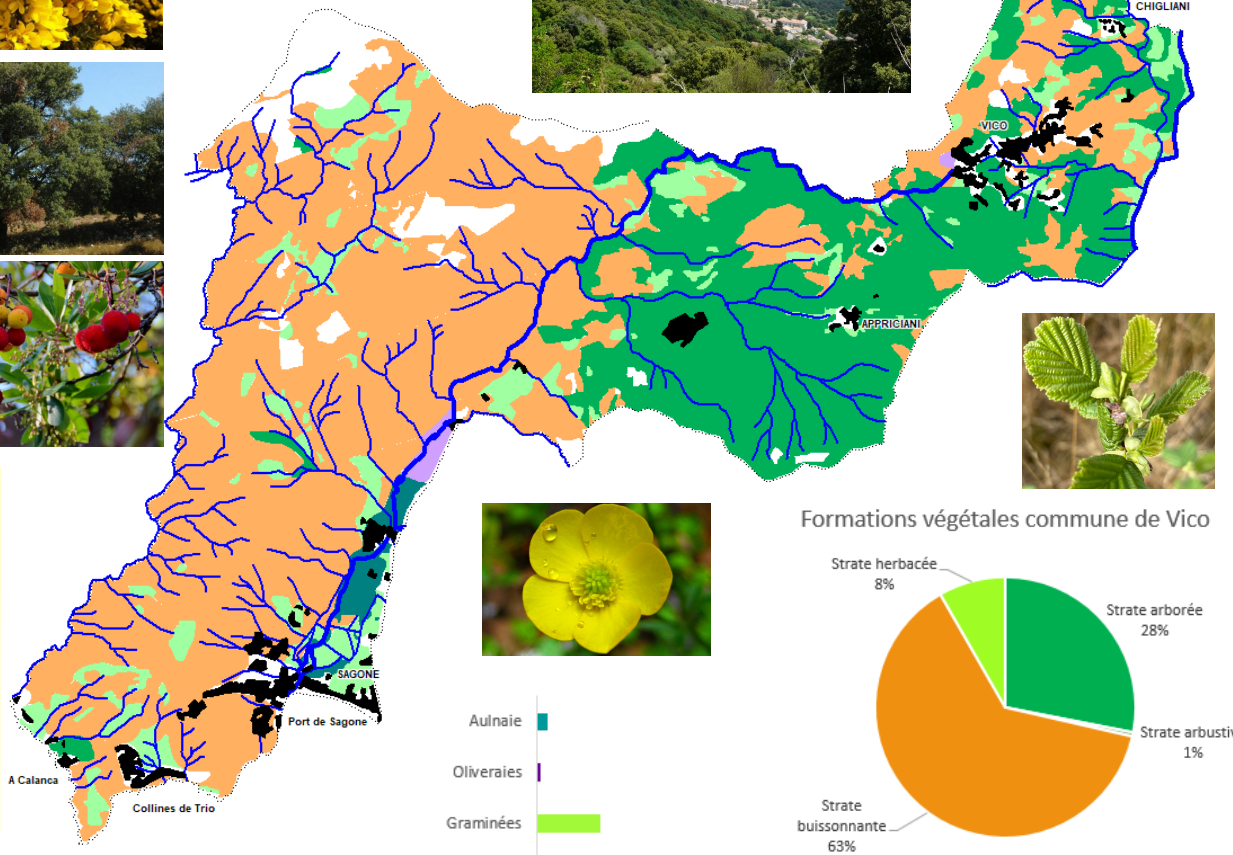

Zones humides et habitats naturels d'intérêt communautaire commune de Vico
Directive HABITATS n° 92/43/CEE

Code européen	Type d'Habitat
2230	Pelouses dunales des malcomietalia
92D0	Galeries riveraines thermo-méditerranéennes
9260	Forêt de Castanea sativa
8220	Pentes rocheuses avec végétation chasmophytiques
9340	Forêts à quercus ilex et quercus rotundifolia
3250	Rivières méditerranéennes à débit permanent
3290	Rivières méditerranéennes à débit intermittent
9330	Forêts aulnes glutineux

Annexe IV Directive Habitat
Le spiranthe d'été (orchidée).

Livre rouge national – tome 1
La dauphinelle tachetée.

Autres espèces protégées
La barbarée des rochers.
La sérapia à petites fleurs (orchidée).
Forêt littorale d'aulnes glutineux (2ème de Corse).

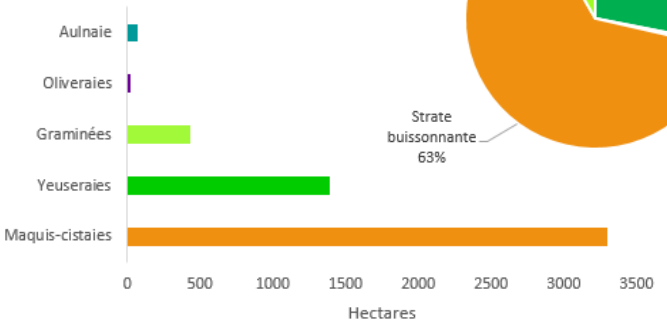

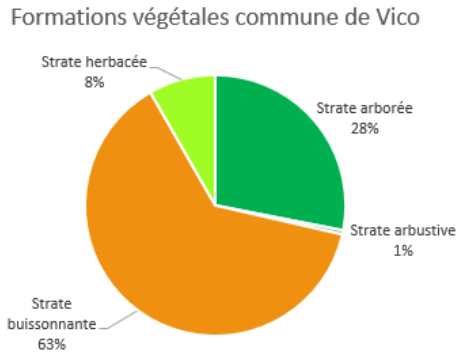

ENVIRONNEMENT

La couverture végétale

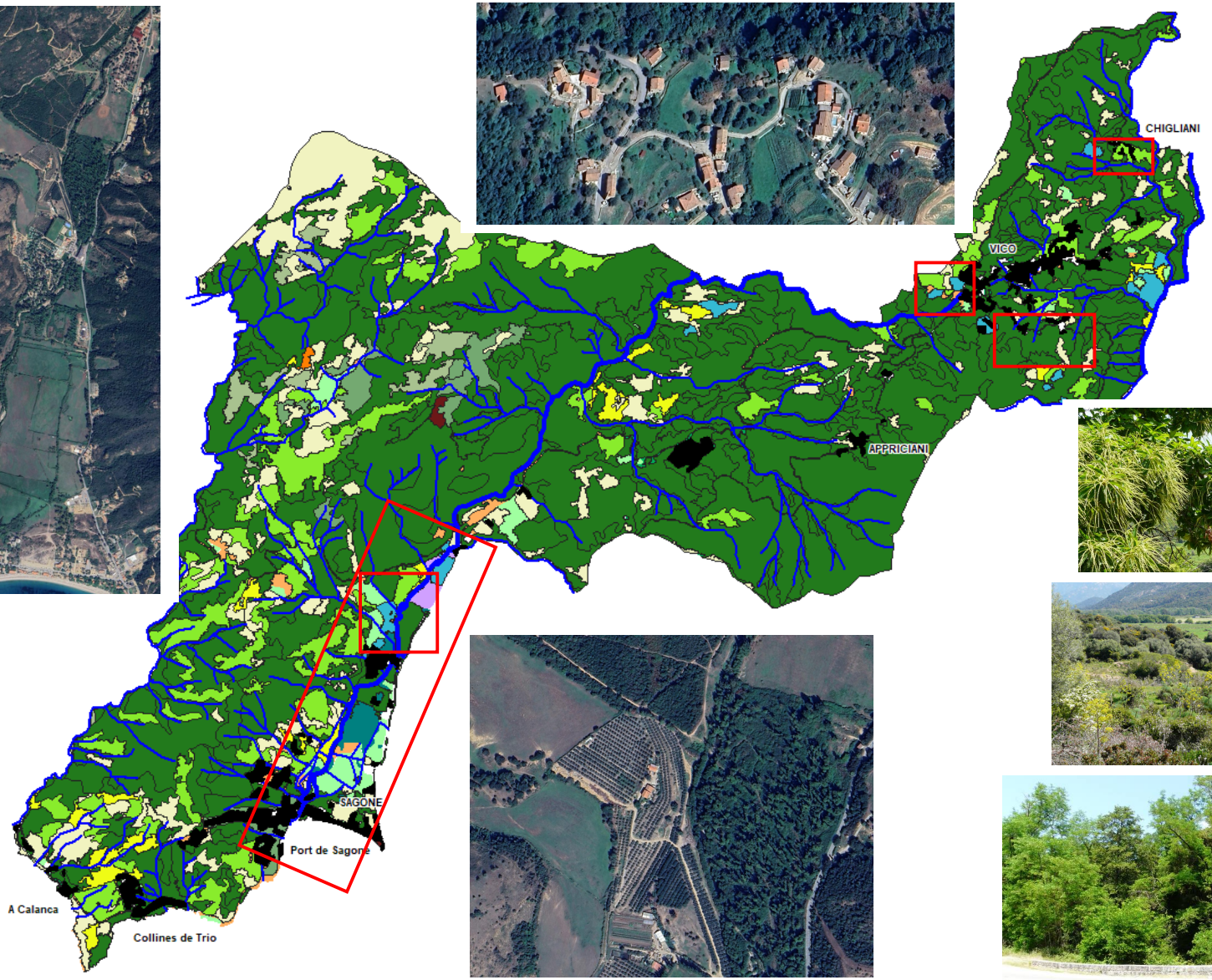

FORMATION_VEGETALE_2A_SPECIFIQUE

- Forêt fermée conifères
- Forêt ouverte conifères
- Forêt fermée feuillus
- Forêt ouverte feuillus
- Forêt fermée mixte
- Forêt ouverte mixte
- Forêt fermée sans couvert arboré
- Forêt ouverte sans couvert arboré
- Formation herbacée
- Lande
- Verger
- Peupleraie

ENVIRONNEMENT

Les boisements forestiers et filières bois

Contraintes et dysfonctionnements

Une forêt non gérée

- ⇨ 100% du massif forestier délaissés (1891ha).

Une forêt essentiellement improductive

- ⇨ 64% de landes, rochers, et de forêts très claires (improductive).

Un relief contraignant

- ⇨ 85% de pentes > à 15%.

Des contraintes structurelles

- ⇨ Récurrence des incendies, disparition des massifs forestiers sur les piedmonts et l'arrière-pays littoral. Une campagne de replantation s'impose.
- ⇨ Absence de desserte.
- ⇨ Coût élevé de la masse salariale comme frein dans le développement de la filière bois.
- ⇨ Prix élevés du bois chez les négociants (importation)
- ⇨ Absence de personnels formés à l'exploitation forestière.
- ⇨ Absence de formation sylvicole sur la Corse
- ⇨ Absence de structuration de la filière bois.
- ⇨ Absence de soutien public de la filière bois
- ⇨ Absence de programmation publique régionale de la filière bois dans les politiques d'aménagement.

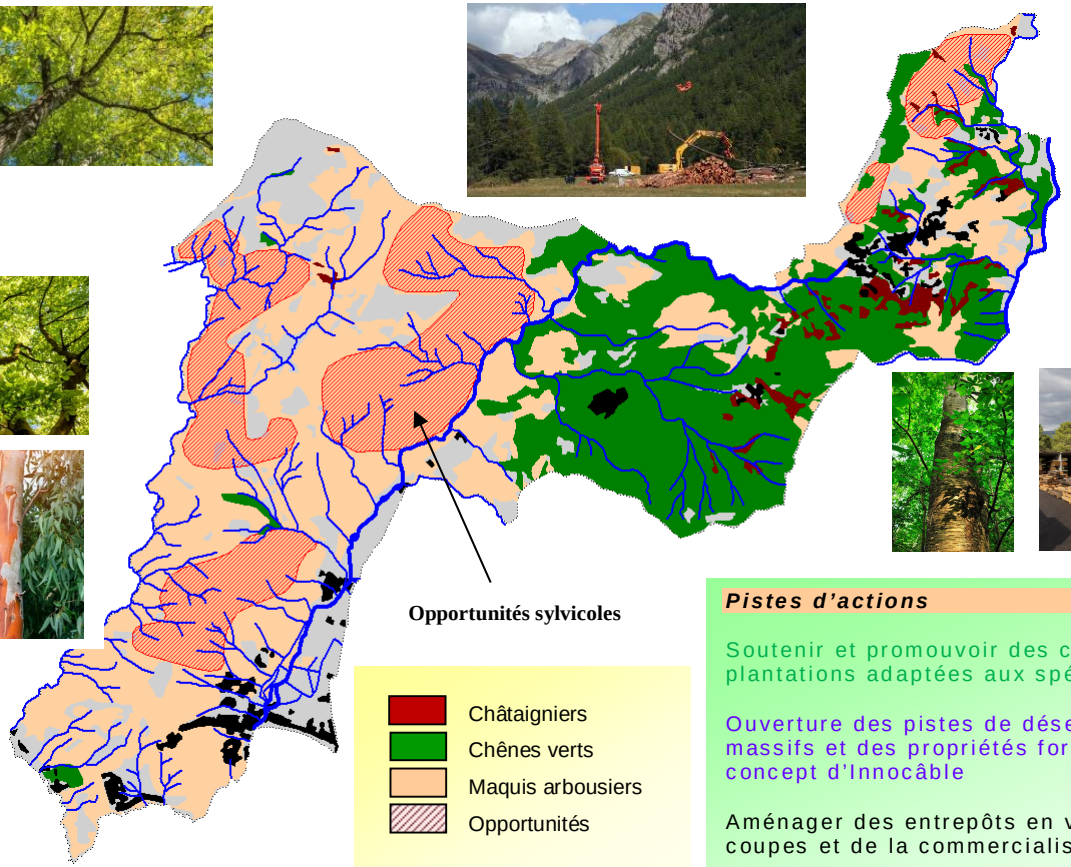

Pistes d'actions

Soutenir et promouvoir des campagnes de plantations adaptées aux spécificités des sites.

Ouverture des pistes de désenclavement des massifs et des propriétés forestières couplées au concept d'Innocâble

Aménager des entrepôts en vue du séchage des coupes et de la commercialisation des essences.

Opportunités économiques

- ⇨ Exploitation forestières brute.
- ⇨ Transformation et produits élaborés – industrie bois.
- ⇨ Construction (charpentes, ossatures bois…).
- ⇨ Artisanat.
- ⇨ Sylviculture (pins, châtaigniers, frênes, merisiers, noyers, hêtres, eucalyptus.

Opportunités & Filières

- ⇨ Bois de chauffage : chênes verts et arbousiers.
- ⇨ Bois= emballages (cagettes, palettes…).
- ⇨ Bois d'œuvre : ébénisterie, menuiserie, art.
- ⇨ Industrie : construction, charpentes, meubles.
- ⇨ Sylviculture : châtaigniers, frênes, chênes, noyers, hêtres, pins, eucalyptus, hêtres.

Ressource

Peuplements forestiers : 1891ha.
Forêt soumise : Aucune

Opportunités sylvicoles : 1024ha.
Châtaigniers : 107ha.
Chênes verts : 1390ha.
Arbousiers : 2856ha.

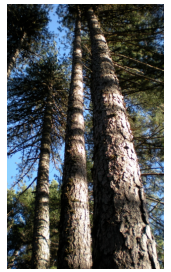

ENVIRONNEMENT

Les espaces boisés à classer

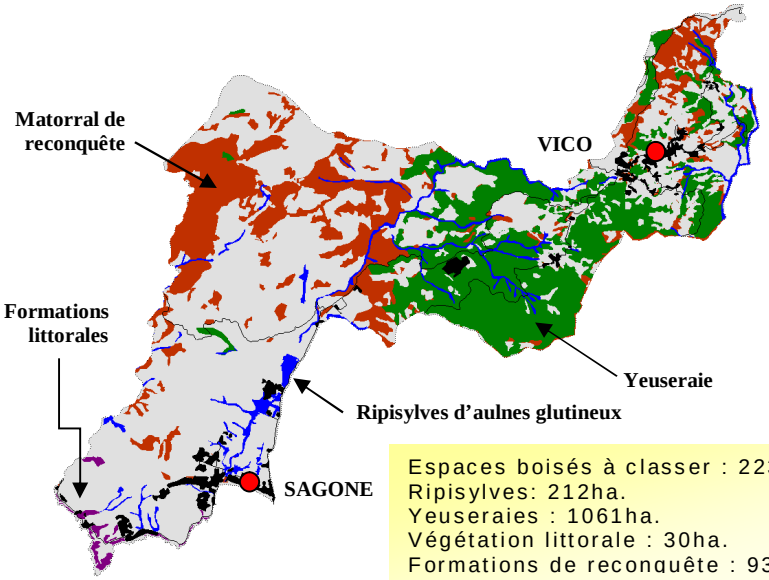

Espaces boisés à classer : 2233ha.
Ripisylves: 212ha.
Yeuseraies : 1061ha.
Végétation littorale : 30ha.
Formations de reconquête : 930ha.

Les documents d'urbanismes peuvent classer comme espaces boisés, les forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient ou non soumis au régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue aux chapitres I et II- livre III du code forestier.

Quels effets ?

- ✓ Toutes destructions et tous défrichements interdits.
- ✓ Les coupes sont soumises à autorisation.
- ✓ L'aliénation des terrains est interdite.

Des critères de sélection

- ✓ Des formations remarquables, des essences rares.
- ✓ Des essences caractéristiques.
- ✓ L'intérêt paysager de certains espaces.
- ✓ Les massifs forestiers homogènes de grande surface.
- ✓ Les espaces sensibles.

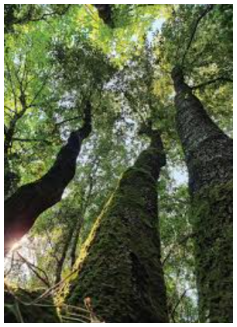

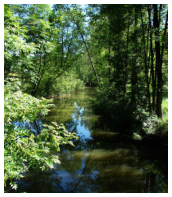

Ces espaces sensibles doivent être préservés au titre de l'équilibre des habitats pour la reproduction et le gagnage de l'avifaune, au titre de la diversité des essences et des endémismes, au titre de la qualité et de la diversité des paysages, au titre du maintien de la ressource et du libre écoulement des eaux, au titre du maintien et de la stabilité des sols, au titre de la biodiversité.

Pistes d'actions

Préserver les sites sensibles de la surfréquentation (littoral, punta di Trio).
Sensibiliser les populations à l'environnement.
Gérer les massifs forestiers, les zones humides et les arrière-plages.
Organiser le stationnement à proximité des sites remarquables.
Mettre en place une signalétique d'information.
Promouvoir une gestion durable des boisements.
Renforcer la place des filières bois au cœur des territoires.

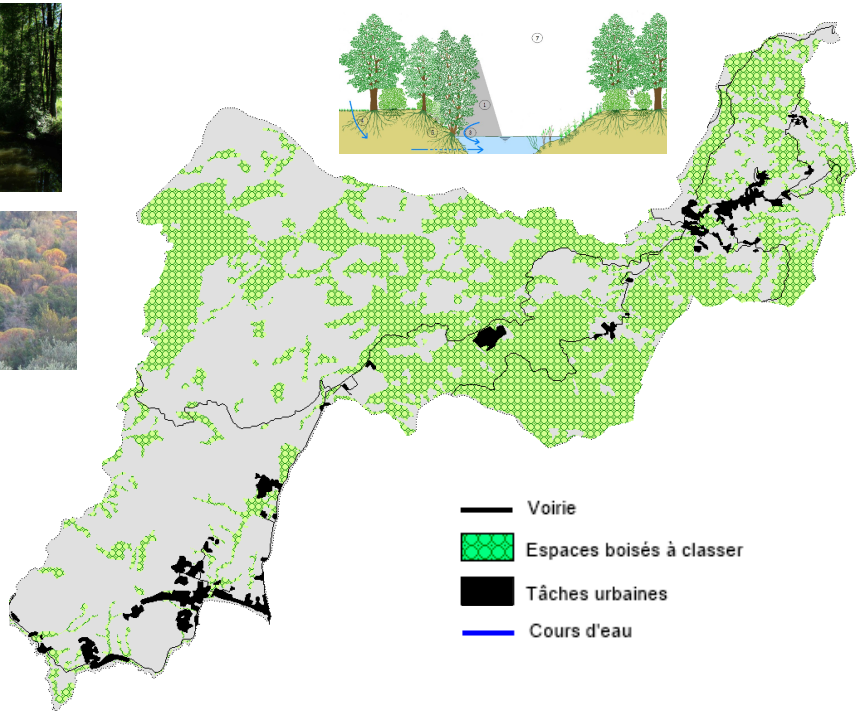

ENVIRONNEMENT

Zones soumises à autorisation de défrichement

Le défrichement se caractérise comme « la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière ».

Les enjeux de la réglementation sur le défrichement

La forêt façonne le paysage et marque l'identité des territoires. La commune de Vico est caractérisée par une *forte pression d'urbanisation* et la *récurrence des incendies* de forêts qui ont occasionné de sérieux dégâts sur la couverture végétale. Les massifs boisés constituent donc un patrimoine naturel à protéger et une ressource naturelle à valoriser.

L'autorisation de défrichement

La réglementation sur le défrichement relève des articles L.341-1 et suivants, L.342-1, L.211-1 et L.214-13 (autorisations) et L.363 et suivants, L. 341-8 à 10, L. 361-12, L. 161-23 à 25 et L.161-28 (infractions) du code forestier.

L'autorisation de défrichement est un préalable à toute autorisation administrative (délivrance du permis de construire, mise en valeur agricole,...).

Les défrichements d'une superficie de **moins de 0,5 hectare** ne nécessitent pas d'étude d'impact : le demandeur dépose sans étape préalable son dossier de demande de défrichement. Pour les défrichements **de 0,5 hectare à 25 hectares**, le demandeur doit, préalablement au dépôt de son dossier de demande de défrichement, saisir l'autorité environnementale pour qu'elle décide, au cas par cas, de la nécessité de réaliser, ou non, une étude d'impact : saisir l'autorité environnementale pour un examen au cas par cas . Les défrichements d'une **superficie supérieure à 25 hectares** sont systématiquement soumis à étude d'impact : l'étude d'impact est alors une pièce obligatoire du dossier de demande de défrichement.

L'objectif est de *prendre en compte la sensibilité environnementale* et les caractéristiques techniques du projet au sens où elles le rendent plus ou moins impactant pour l'environnement.

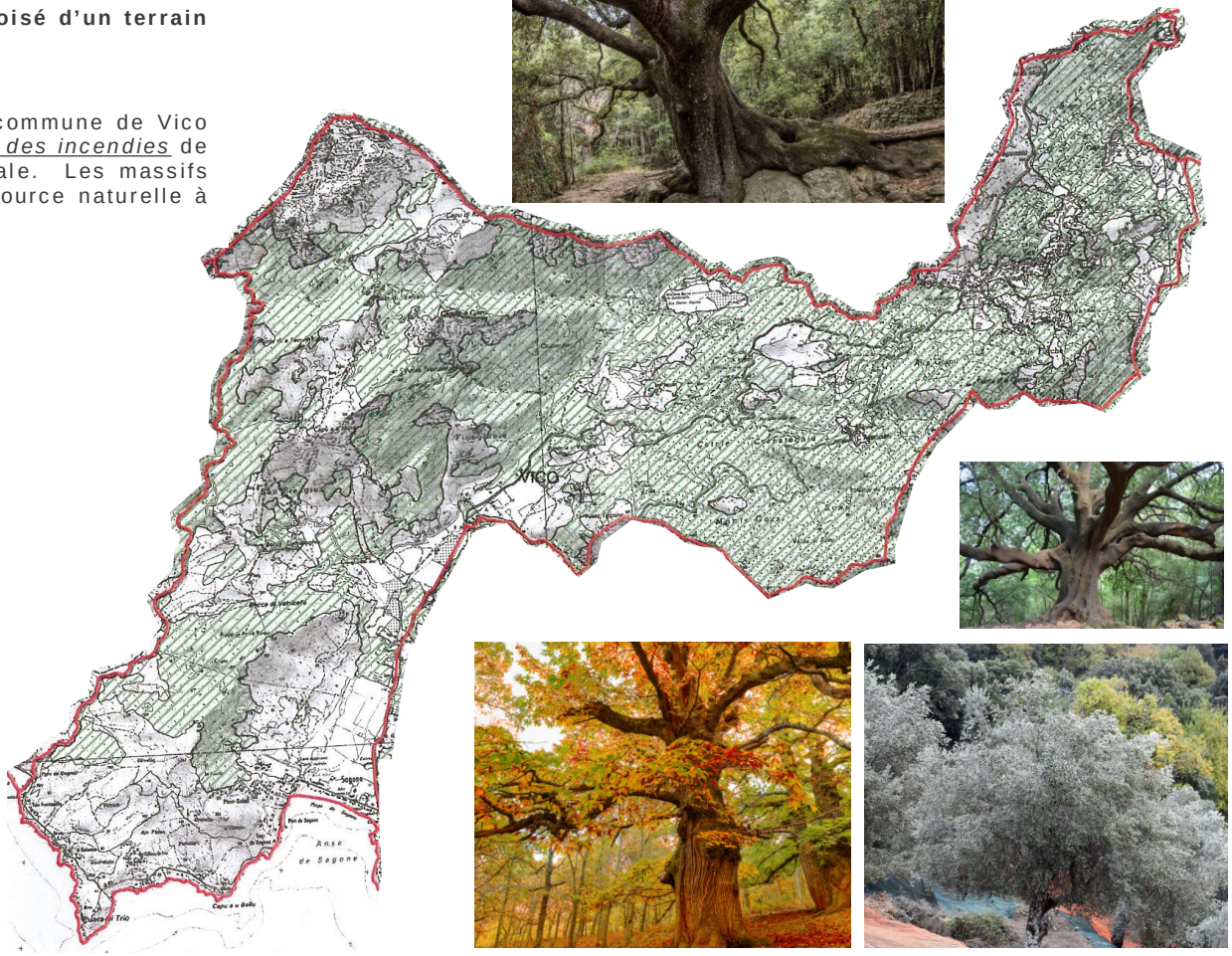

Les plans locaux d'urbanisme (PLU), la définition des zones N (naturelle et forestière), le Classement des Espaces Boisés (EBC), l'identification des éléments contribuant aux continuités écologiques, l'évaluation environnementale... sont des outils de préservation des espaces forestiers. Les récentes évolutions réglementaires (loi ALUR -Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové-, lois MAP - Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche- et LAAF - Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt - traduisent la volonté de l'Etat de construire plus et mieux. Il s'agit de *maîtriser l'étalement urbain*, rechercher l'efficacité et la qualité dans la consommation des espaces et rendre ainsi cohérents l'occupation et l'usage du sol avec leur vocation. La *densification* permet de construire là où sont les besoins en intervenant *sur les espaces déjà bâtis et équipés*, de *sauvegarder des espaces naturels, agricoles et forestiers* en périphérie des villes et *éviter* ainsi *l'artificialisation des sols*.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

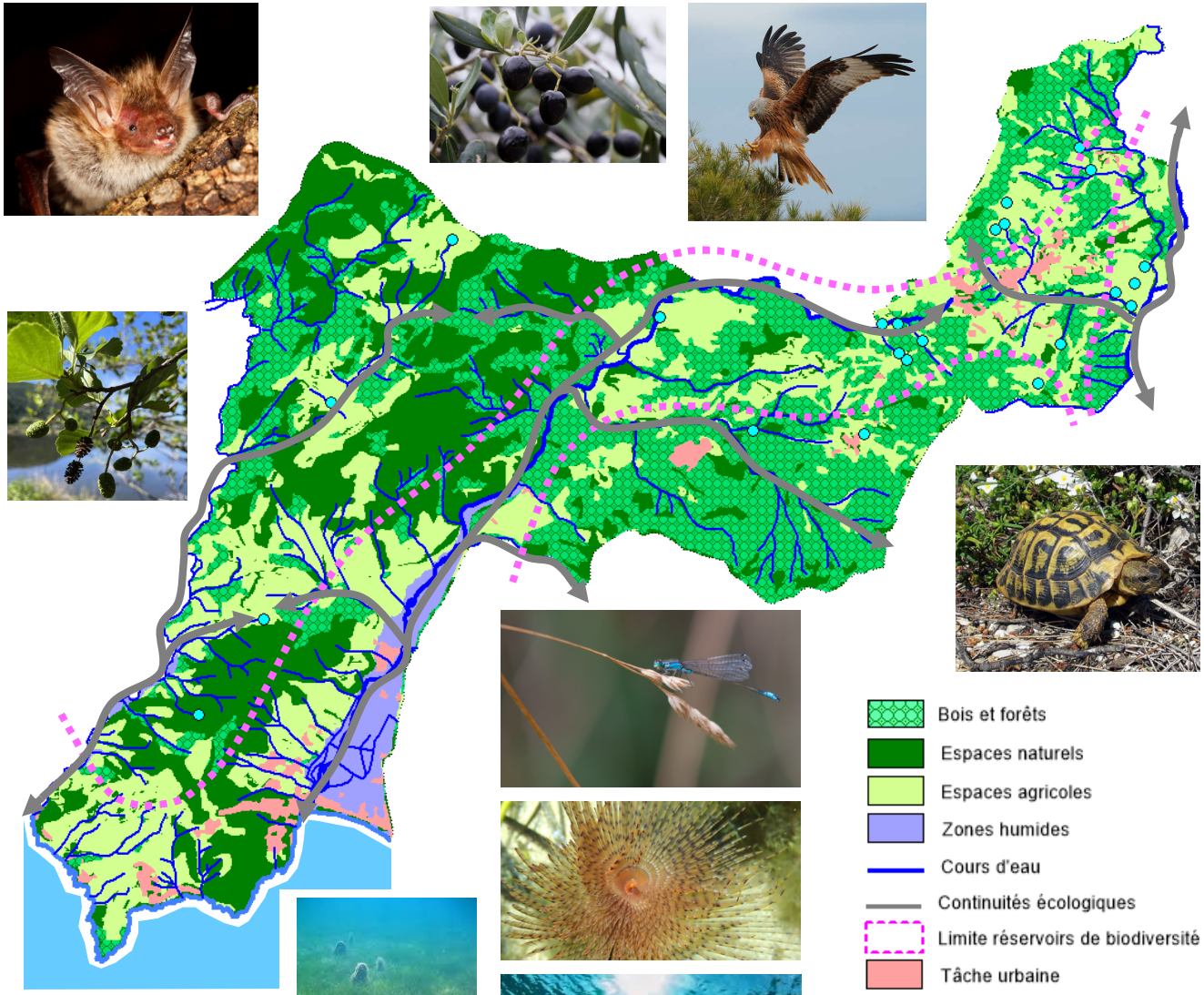

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent **des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques** (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité et/ou des corridors écologiques.

Enjeux

Anticiper le réchauffement climatique.
Lutter contre l'étalement urbain.
Promouvoir un usage économe de la ressource en eau.
Préserver les sites des risques naturels.
Engager une gestion durable des massifs forestiers.
Lutter contre les formes de pollutions.
Reconquête verte du territoire par l'agriculture

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

La TVB constitue un instrument de maillage écologique du territoire. Il repose sur le principe de corridors écologiques reliant des espaces préalablement identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité.

La trame verte vise à enrayer la perte de biodiversité dans les espaces naturels déjà protégés ou identifiés comme sensibles et à préserver ou constituer des corridors pour relier ces espaces.

La trame bleue est formée des cours d'eau, canaux, zones humides et des corridors écologiques associés.

1. Les jardins et les espaces agraires

Les espaces agraires sont très hétérogènes dans le paysage de Vico-Sagone. L'objectif est de les préserver en fonction de leurs spécificités, des caractéristiques techniques en termes d'exploitation et de leur étendue.

Une mosaïque de territoires agro-pastoraux identitaires qui forgent le territoire

- Les jardins en terrasses et les restanques du village de Vico, de Nesa, de Chigliani et d'appriciani.
- Les espaces de parcours et le pastoralisme extensif (piedmonts littoraux, vallée et plaine de Sagone, piedmonts montagnards…)
- Les oliveraies de la plaine et de la vallée de Sagone, de Saint-Antoine, de la Sposata…
- Les châtaigneraies de la Cuma, de Vico village et d'Appriciani.
- Les vergers en jardins au cœur des espaces urbanisés du village, de Chigliani, d'Appriciani et de Nesa.

Des caractéristiques techniques favorables au renouvellement de l'agriculture

- De fortes potentialités agro-sylvo-pastorales très localisées (zonage Sodeteg & supports pédologiques – complexes argilo-humiques).
- Les espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC à mettre en compatibilité avec le PLU.
- Des terrains mécanisables.
- L'exposition & l'ensoleillement.
- La plaine alluviale de Sagone.
- Les piedmonts littoraux entre Sagone et Stagnoli.
- La basse vallée de Stagnoli.
- Les piedmonts de l'arrière-pays montagnard

La pérennisation et le renouvellement de l'agriculture est la vitrine du développement durable et des paysages de demain.

Les jardins et les restanques

Les jardins se concentrent essentiellement aux alentours immédiats du centre bourg de Vico, des villages d'Appricciani, de Chigliani et de Saint-François. Ils sont généralement plantés en restanques avec des petits jardins potagers hérités des pratiques de polyculture familiale. Coltura promiscua, avec des cultures sèches arboricoles méditerranéennes (figuiers, plaqueminiers, oliviers, amandiers) cohabitant avec du petit bétail (ânes, cochons, chèvres, poules…) et la présence de cultures maraîchères.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Le parcellaire hérité des anciens reste encore bien souvent délimité par tout un maillage de haies vives, de murettes de pierres sèches et de vergers de fruitiers. Ces **espaces** sont **à préserver** et présentent **un caractère** tant agraire qu'environnemental **favorable à la biodiversité**. Aussi, ils **modèlent un paysage singulier**, traditionnel qui **met en valeur l'espace bâti** des cœurs anciens et **contribuent à une meilleure imbibition des sols** et à la prévention contre le ruissellement.

Plus en retrait, notamment sur le massif de la Cuma, des terrasses et restanques arborées de **châtaigniers séculaires** ont été plantées lors de la période génoise. L'objectif serait de les réhabiliter en vue de **perpétrer cette pratique arboricole et le sylvopastoralisme** de porcins. Nombres d'éleveurs sont intéressés par la restauration de la châtaigneraie en ce sens.

Le PLU se fera fort de marquer la destination des sols (AJ et A) sur ces secteurs en terme d'agriculture afin de contrecarrer les velléités d'urbanisation de ces espaces agraires présentant de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales (notamment sur les ceintures vertes des villages anciens).

Les bocages

Les bocages se concentrent essentiellement sur la plaine de Sagone et dans une moindre mesure sur la basse vallée du Bubia et notamment sur son embouchure.

Fond de plaine de Sagone

Embouchure du Bubia

Plaine de Sagone

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Le parcellaire hérité des anciens reste encore bien souvent délimité par tout **un maillage de haies vives**, et de vergers de fruitiers parfois en déprise (Bubia). Ces espaces sont **à préserver** et présentent un caractère tant agraire qu'environnemental **favorable à la biodiversité**, habitat de la faune sauvage, lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune. Aussi, ils **fixent les sols**, contribuent à une meilleure imbibition et à **la prévention contre le ruissellement** de surface.

Pastoralisme extensif d'ovins et de bovins. Si ces vastes espaces semblent particulièrement entretenus, notamment sur la la plaine de Sagone avec des cultures fourragères et des praires. Pourtant, nombres de terrains semblent se refermer sur la basse vallée du Bubia.

Le PLU se doit de **marquer** la destination des sols sur **ces secteurs en termes d'agriculture** de ces espaces agraires présentant de fortes potentialités agro-sylvo-pastorales, fourragères et maraîchères.

2. Les bois et forêts

Des boisements de chênes verts coiffent les massifs principaux :

- Yeuseraies primitives méditerranéennes sur les massifs principaux commandant le territoire (versants ubacs).
- Aulnaie de Sagone (plaine bocagère, forêt et ripisylves).
- Oléastres sur la plaine et la vallée de sagone, sur le village de Vico.
- Ripisylves d'oleo-lentisques sur l'arrière-pays littoral.
- Formations littorales d'oléo-lentisque avec port en drapeau sur la frange littorale.
- Ripisylves de saules, et d'eucalyptus sur Stagnoli et la tour de Sagone.

On les retrouve plutôt en retrait des espaces urbanisés... Ils constituent souvent **une interface avec les espaces agraires** (Vico, Saint-François...), habitats, lieux de gagnage et de reproduction de l'avifaune...

Les boisements contribuent également à une meilleure **imbibition des sols**, à la lutte contre le ruissellement de surface et à la préservation de la **ressource en eau**. Aussi, les réseaux radiculaires tendent à fixer les sols, à **lutter contre l'érosion**. Leur litière **enrichit** de façon pérenne **les sols bruns et les horizons humifères**.

Par ailleurs il est également possible d'envisager le développement du sylvo-pastoralisme sur ces espaces naturels encore préservés.

Ces espaces doivent être maintenus en tant que tels dans le PLU et autant que faire se peut classés en espaces boisés par une trame spécifique.

3. Les grandes entités naturelles

Elles constituent un patrimoine écologique sensible qui accueille des espèces endémiques des bois, pré-bois et des massifs forestiers reliques de chênes verts pour la plupart ou des espaces minéraux du littoral avec de nombreuses espèces de succulentes. Aussi, les lignes de crêtes minérales, la côte rocheuse et autres cavités se révèlent être des habitats appropriés par exemple pour les chauves-souris.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Les lignes de crêtes sont les lieux de prédilection des rapaces situés plus haut dans la chaîne alimentaire. Gibiers et mammifères peuplent bosquets, les de l'arrière-pays, des zones humides et des piedmonts. Ces espaces sont restés pour la plupart à l'état naturel et ont que très peu été affectés par l'homme. Il semblerait également que les incendies de forêt les aient épargné ce qui révèle **une richesse incontestable des sites naturels qui seront préservés dans le PLU** en classés en NN (espaces remarquables).

Les grandes entités naturelles doivent être préservées au titre des habitats faunistiques et floristiques et de la biodiversité.

4. Les cours d'eau et zones humides

Les rus et cours d'eau, un lieu de vie sensible et dynamique

Le territoire de Vico est couvert par tout un maillage de rus et cours d'eau. Ils convergent vers le littoral ou vers les fleuves maîtres du Sagone, du Bubia et du Liamone.

Ces cours d'eau traversent le territoire de part en part, quelquefois des ripisylves d'aulnes glutineux, de saules et d'oélo-lentisques marquent leur tracé.

<u>Leur rôle est multiple :</u>

- ⇨ Drainer les eaux pluviales vers les bassins réceptacles, les plaines alluviales et la mer.
- ⇨ Alimenter et irriguer les espaces agricoles et les jardins.
- ⇨ Habitat sensible et privilégié de la faune piscicole, des reptiles et batraciens, de la flore aquatique…

<u>L'objectif premier est de les préserver, notamment sur Sagone :</u>

- ⇨ Du risque de pollution anthropique.
- ⇨ De l'étalement de l'urbanisation.
- ⇨ Des incendies de forêt.

Il s'agira pour cela de les préserver de l'urbanisation du territoire et des aléas engendrés par l'exploitation des sols et par l'activité humaine. Pour ce faire les rus et cours d'eau seront classés en zones N, A et parfois même couverts par une trame spécifique d'espaces boisés classés ou classés en tant qu'espaces remarquables (NN, AN).

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Les zones humides

Les zones humides constituent des espaces particulièrement sensibles. Parfois mares temporaires, parfois zones inondables (Sagone, Bubia). Elles évoluent au fil du temps et de saisons. Elles jouent un rôle primordial dans la régulation des débits des cours d'eau et du ruissellement de surface.

Terrasses alluviales des cours d'eaux, résurgences, cuvettes, talwegs et dépressions isolées… sont autant de sites à préserver dans un souci de biodiversité, d'habitats sauvages et fragiles, propices aux développement d'une faune et d'une flore spécifiques, propices à la transformation et à l'enrichissement des sols ainsi qu'au drainage des eaux pluviales tant en surface qu'en profondeur.

Ces espaces seront classés soit en A, soit en N, une trame spécifique couvrant les zones inondables sera marquée aux plans et indicée en "i" pour les PPRI et en "h" pour les zones inondables inscrites dans l'Atlas des zones inondables.

5. Les corridors écologiques

Les corridors écologiques sont très importants et constituent non seulement des coupures d'urbanisation mais également, comme leur nom l'indique des couloirs permettant les transferts faunistiques d'un espace à l'autre, indispensables également aux déplacements des troupeaux relevant du pastoralisme extensif.

Pour ce faire le PLU devra préserver ces couloirs en les classant aux plans soit en espaces agraires soit en espaces naturels, soit en espaces boisés classés (ripisylves).

- ⇨ Couloir écologique entre Sant'Appianu et Sulana.
- ⇨ Coupure d'urbanisation entre Sagone et les collines de Trio.
- ⇨ Coupures vertes entre les collines de trio, Calanca, funtanella et le village de Vacances UCPA.
- ⇨ Jardins du vieux village de Vico, de Saint-Fraçois, de Chigliani.
- ⇨ L'interface Sant'Appianu et Plein Soleil.

6. Les continuités écologiques

Les continuités écologiques doivent être pérennisées et entretenues d'un territoire à l'autre, d'une commune à l'autre, d'un quartier à l'autre, d'une parcelle à l'autre : massifs boisés, parcours, prairies, piedmonts montagnards… pour la libre circulation de la faune au sein des espaces, des troupeaux, et le bon déroulement du transport des eaux de ruissellement et des sédiments.

Lorsqu'elles sont menacées, le PLU se doit d'anticiper et de restaurer ces continuités en vue d'un bon fonctionnement du territoire, des échanges, des circulations naturelles dans un souci d'équilibre de de développement durable.

Il s'agira :

- ⇨ De réglementer la construction et l'urbanisation du territoire et notamment les clôtures, les plantations, de limiter l'imperméabilisation des sols… en vue de la libre circulation des espèces et des eaux de ruissellement de surface.
- ⇨ De préserver les boisements et ripisylves.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

- De lutter contre les pollutions (assainissement, implantations…).
- De maintenir, restaurer ou créer des coupures d'urbanisation, coupures vertes, espaces de transition, de regroupement, de gagnage, poumons verts.
- De préserver les ZNIEFF et les espaces remarquables caractéristiques du PADDUC (ERC).
- De permettre les interconnexions d'un espace à l'autre par le biais du zonage et du règlement (zones N & A) avec les communes de Coggia, de Cargèse, de Balogna, de Marignana, Le Renno, de Letia, de Murzo, d'Arbori.
- De renforcer et préserver les éléments structurants qui modèlent le paysage (modelés, reliefs, cours d'eau, zones humides, bosquets, mixité des espaces et des habitats…).
- Sortir du cloisonnement et encourager l'évolution positive du territoire par une gestion écologique avec un plan d'actions vertueux et respectueux de l'environnement (lutte contre l'étalement urbain…).

7. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont reliés par des corridors écologiques permettant le déplacement des espèces sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers. Ils ne se limitent pas au territoire de la commune en question, mais sont interconnectés avec les territoires limitrophes.

Ils sont multiples sur les plans qualitatifs et quantitatifs et équitablement répartis sur la commune de Vico dela façon suivante :

Massif de Capu di Calazzu

- Matorral de reconquête dû à la récurrence des incendies – maquis bas, cistaies
- Estives.
- Cavités rocheuses.
- Piedmonts.
- Graminées, maquis bas, maquis évolué, herbacées …
- Sources et résurgences.
- Activités pastorales.
- Espèces floristiques et faunistiques sensibles.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

Connection avec les communes de Balogna, de Marignana et de Cargèse au nord et au sud-ouest.
Multiplicité des habitats
Activités agro-pastorales d'ovins-caprins.

Massif de la Punta di e Saltelle

- Forêt primitive de chênes verts.
- Estives.
- Piedmonts.
- Châtaigneraies
- Sources et résurgences.
- Elevage porcin.
- Espèces floristiques et faunistiques sensibles.
- Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

Connection avec les communes de Coggia et d'Arbori au sud.
Multiplicité des habitats.
Site non menacé par l'artificialisation du territoire compte tenu de son éloignement des centres principaux et des tâches urbaines.

Piedmonts

- Formation de chênes verts.
- Maquis évolué.
- Oliveraies.
- Parcours d'ovins et de bovins.
- Zones humides.
- Faune et flore caractéristiques.
- Espèces protégées aquatiques et amphibies.

Interconnexion avec la plaine de de Sagone, la vallée du Bubia, la moyenne vallée du Liamone et les lignes de crêtes commandées par la Punta di e Saltelle et de Cap di Calazzu.
Activités pastorales – élevage ovin-caprin extensif.
Polyculture familiale au niveau des villages (Vico, Nesa, Chigliani, Appricciani).
Paysage rural encore préservé.
Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

ENVIRONNEMENT

Trame verte & bleue

Moyenne vallée du Liamone

- Boisements primitifs de chênes verts.
- Zone humide.
- Faune et flore caractéristique (batraciens, reptiles, avifaune, mammifères, insectes protégés).
- Paysages ouverts à dominante agro-pastorale de bovins et d'ovins.
- Ancien site d'élevage piscicole.

Espace sensible faiblement menacé par la baignade en rivière en période estivale et occasionnellement par l'assainissement individuel des habitations situées sur les communes amont.
Continuité avec les communes de Renno au nord, Letia, Murzo, Arbori à l'Est.
Pastoralisme extensif de bovins et d'ovins.
Prairies.
Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.

La vallée du Sagone

- Boisements primitifs de chênes verts.
- Forêt remarquable d'aulnes glutineux.
- Maquis d'oléo-lentisques.
- Oliviers et oléastres.
- Zones humides.
- Faune et flore caractéristique (batraciens, reptiles, avifaune, mammifères, insectes protégés).
- Paysages ouverts à dominante agro-pastorale.

Espace sensible menacé par la proximité des aires bâties, notamment du camping de Sagone, de la station balnéaire de Sagone et de la petite zone d'activités de Sagone au sud.
Continuité avec les communes de Balogna au nord et de Coggia à l'Est.
Pastoralisme extensif de bovins et d'ovins.
Cultures fourragères et prairies.
Maraîchage.
Arboriculture irriguée.
Espace protégé par une ZNIEFF au nord.
Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.
Espace remarquable caractéristique.

La vallée du Bubia

- Boisements primitifs de chênes verts.
- Boisements de reconquête type maquis d'oléo-lentisques dû à la récurrence des incendies.
- Ripisylve d'aulnes et de saules.
- Zone humide.
- Faune et flore caractéristique (batraciens, reptiles, avifaune, mammifères, insectes protégés).
- Paysages en cours de fermeture, déprise agricole.

Espace sensible menacé par la proximité d'un village de vacances.
Continuité avec la commune de Cargèse à l'ouest.
Pastoralisme extensif de bovins et d'ovins.
Lieu de gagnage et de reproduction de l'avifaune.
Espace remarquable caractéristique (commune de Cargèse)

La préservation des réservoirs de biodiversité est un impératif dans la pérennité des paysages et l'équilibre environnemental des écosystèmes de la micro-région.

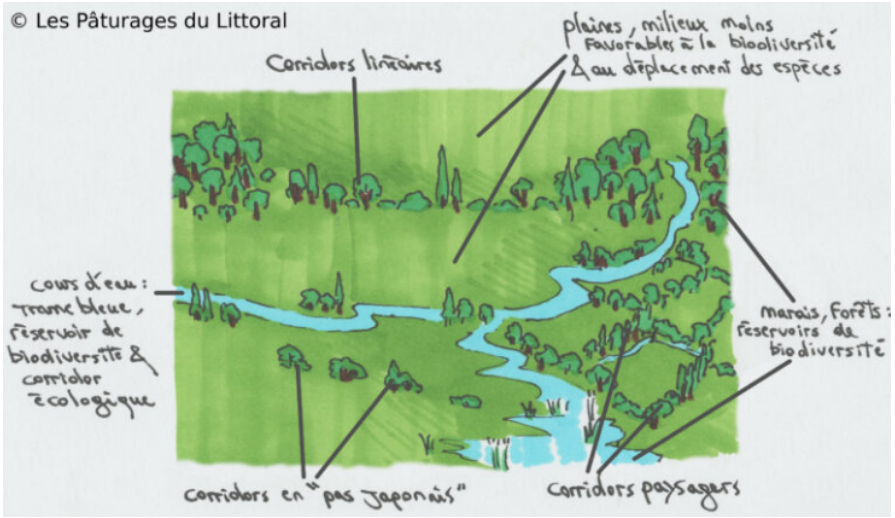

ENVIRONNEMENT

Bilan végétation

Constats

- Evolution régressive du milieu : matorral de reconquête, déprise agricole, extension sans précédent de la nappe urbanisée.
- Développement des essences pyrophytes au détriment des essences nobles sur les piedmonts.
- Récurrence et ravages des grands incendies sur la couverture végétale : matorral de reconquête.
- Progression spontanée de la nappe urbanisée sur la frange littorale et l'arrière-pays littoral.
- Reconquête végétale difficile sur l'arrière-pays montagneux.
- Disparition des pinèdes.
- Menaces sur la 2ème aulnaie de Corse (plaine de Sagone).
- Renforcement de la friche.
- Végétation sensible littorale.
- Zones humides du Sagone menacées par la surfréquentation estivale.
- Disparition des jardins-vergers sur l'arrière-pays montagnard.
- Renforcement de l'activité agricole sur les abords du Sagone.
- Dépérissement de la châtaigneraie.
- Disparition des paysages pastoraux de l'entre-deux.

Impacts

- Blessures de l'environnement accentuées par la surfréquentation estivale, l'étalement urbain, l'exode rural et la récurrence des incendies.
- Fermeture du milieu et évolution régressive du couvert végétal.
- Renforcement de l'évapotranspiration.
- Appauvrissement de la ressource en eau (évolution du climat) et prélèvements accrus.
- Menaces ponctuelles de la trame bleue.
- Dégradation de la biodiversité.

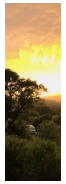

Enjeux

- Maîtriser de l'extension de la nappe urbanisée sur les secteurs sensibles & les sites agro-sylvo-pastoraux.
- Protéger les zones humides.
- Maintenir, développer et restaurer l'activité maraîchère, arboricole méditerranéenne, agricole et de parcours sur le territoire afin de garantir une certaine biodiversité des biotopes et éviter l'évolution régressive des milieux ainsi qu'une uniformisation des paysages.
- Renforcer la place de l'agriculture au cœur des réflexions d'aménagement du territoire.
- Préserver les continuités écologiques.
- Soutenir des campagnes de reboisement.
- Garantir un usage économe de la ressource en eau.
- Prévenir contre tous risques de pollution.

Pistes d'actions

- Faire appliquer les prérogatives relatives au débroussaillement légal.
- Aménager et gérer les boisements comme vecteurs de développement économique durable.
- Sortir la constructibilité des espaces sensibles et protégés.
- Réhabilitation des chemins et des pistes afin de favoriser un meilleur accès des engins de lutte.
- Restaurer et développer l'activité agricole comme outil de prévention contre les incendies de forêt.
- Préserver les boisements sensibles, les ripisylves, les zones de reconquête.
- Sensibiliser les populations à l'environnement.
- Garantir la transition écologique.
- Adapter les pratiques agraires et anticiper le réchauffement climatique.

ENVIRONNEMENT

Mesures de protection de l'environnement – Z.N.I.E.F.F. I & II

Les Z.N.I.E.F.F. circulaire du 14 mai 1991

Les Z.N.I.E.F.F. constituent un inventaire scientifique et un outil de connaissance destiné à éclairer les décisions urbanistiques. Cet outil indique la présence d'un enjeu important qui requiert une attention particulière sur un écosystème donné.

Z.N.I.E.F.F. I :
Secteur d'une superficie limitée, caractérisée par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Boisements de la plaine de Sagone et terrasses sableuses 343ha (n° 940004134).

Z.N.I.E.F.F. II :
Ces périmètres correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes avec comme objectif la préservation des sites naturels, des paysages, la sauvegarde et la mise en valeur de patrimoine bâti et non bâti caractéristique. Elles couvrent près de 866ha sur le territoire de la commune de Vico.

Gorges du Liamone amont du pont de Truggia 2469 ha. (n° 940031086).
Châtaigneraies et chênaies de Renno-Vico 2600 ha. (n° 940004242).

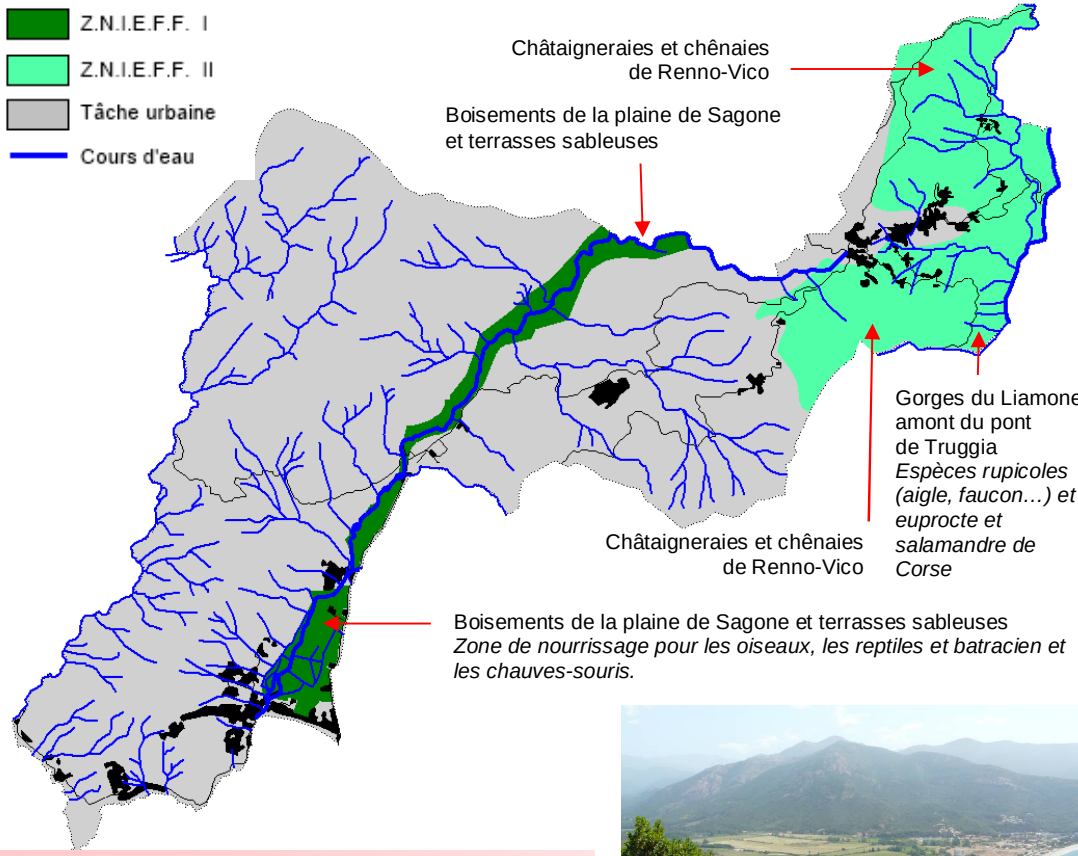

Menaces
Exode rural - Fermeture du milieu.
Pollution des sols et des eaux - eutrophisation.
Incendie.
Modification des berges (camping, centre éq…)

Enjeux
Canaliser la surfréquentation estivale.
Maîtriser l'étalement urbain.
Lutter contre toutes formes de pollutions.
Maîtriser l'occupation de la plaine de Sagone.

Inventaire National du Patrimoine Naturel

ENVIRONNEMENT

Mesures de protection de l'environnement – Conservatoire du littoral

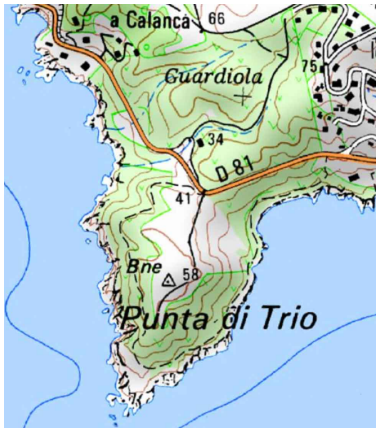

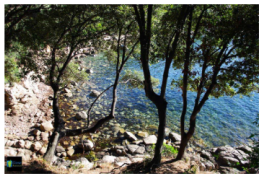

Conservatoire du littoral

Depuis la création de la loi du 10 juillet 1975, le Conservatoire du littoral répond à sa mission de préservation définitive des rivages français. Pour cela, il achète des espaces naturels remarquables situés en bord de mer. Ces acquisitions se font à l'amiable, par préemption ou si cela est nécessaire par expropriation. Les terrains deviennent alors inaliénables.

L'objectif du Conservatoire, une fois les sites acquis, est de les réhabiliter et d'assurer ensuite le suivi scientifique. Il confie généralement la gestion des sites au Département, voire d'autres collectivités (PNR, communes, groupement de communes, associassions…). Ainsi, la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles permet aux Conseils Généraux d'entretenir et d'aménager certains milieux naturels.

Punta di Trio - 20,5ha.

- La CdC et l'OEC gèrent le sentier du littoral.
- Les plages et petites criques ont été aménagées avec en particulier la pose de ganivelles-clôtures et la réalisation d'un cheminement piéton.
- Des aires de stationnement et une piste ont été aménagées au niveau de la RD81.
- Une convention a été passée avec un agriculteur pour gérer la zone – gyrobroyage, pastoralisme d'ovins.

Menaces
Surfréquentation touristique.
Concentration de la plaisance.
Débordements de la pêche amateur.
Plongées sauvages et braconnage.
Surpacage.

Enjeux
Prendre des mesures de régulation.
Concertation de l'ensemble des acteurs.
Limiter les impacts sur la biodiversité.

Objectifs
Gestion et protection d'un site emblématique.

Moyens
Plan de gestion
Charte du Conservatoire du littoral.

ENVIRONNEMENT

Fortes protections - Padduc

Les enjeux de biodiversité et de paysage

- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de haute montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de moyenne montagne
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de piémont et vallée
- Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de basse altitude
- Réservoirs et continuités aquatiques

Les enjeux complémentaires

- Espace stratégique agricole
- Potentiel hydroélectrique identifié à concilier avec les enjeux environnementaux
- ZNIEFF

Les protections fortes existantes

- Réserve Naturelle
- Arreté de Protection de Biotope (APB)
- Espaces remarquables ou caractéristiques de la loi littoral
- Site classé

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse -- Schéma d'aménagement du territoire

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

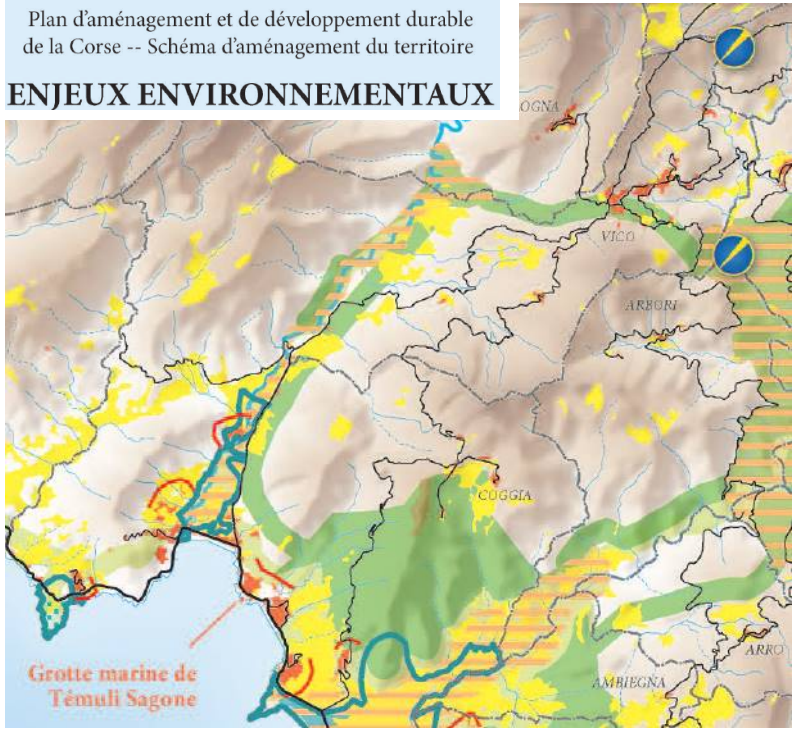

LECCI

Total fortes protections 161ha

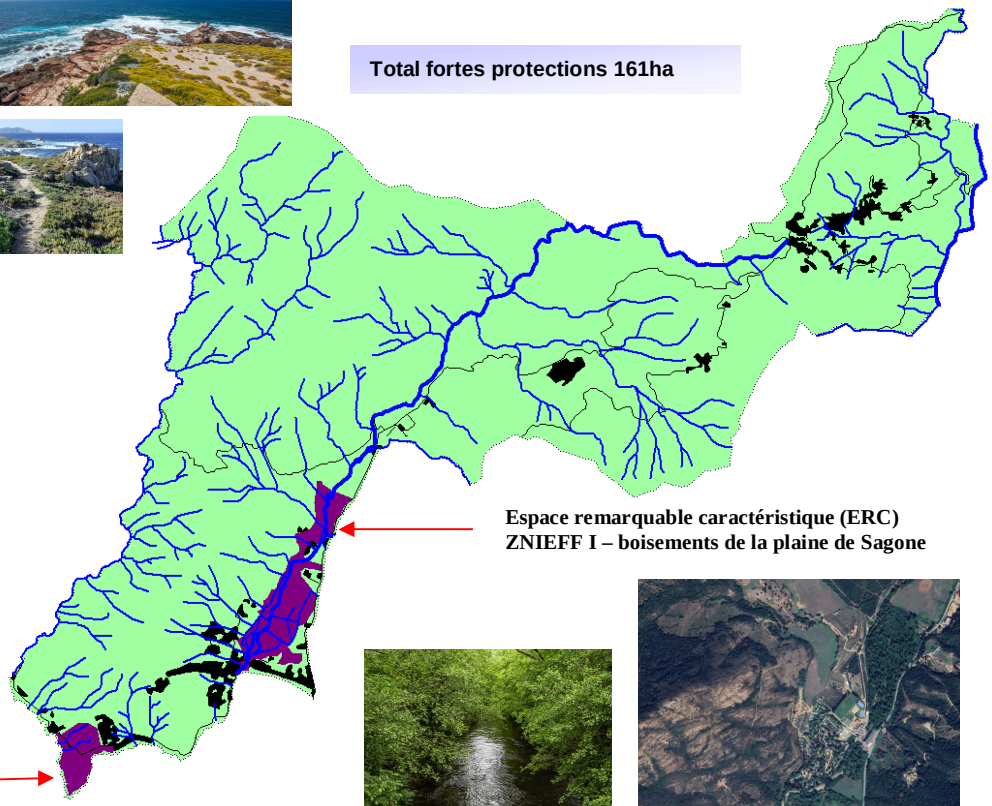

- Fortes protections - Padduc
- Cours d'eau
- Tâche urbaine

Espace remarquable caractéristique (ERC) ZNIEFF I – boisements de la plaine de Sagone

Espace remarquable caractéristique (ERC) Propriété du Conservatoire du Littoral

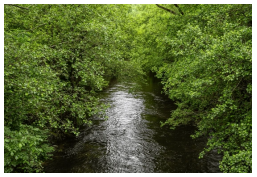

Enjeux

Structurer la plaisance.
Maitriser la surfréquentation.
Lutter contre l'étalement urbain.
Organiser le stationnement.
Sensibiliser le public à l'environnement.
Préserver les sites fragiles.
Restaurer l'activité agro-pastorale.

ENVIRONNEMENT

Menaces sur la Biodiversité

La terre a connu 5 extinctions de masse en 500 millions d'années. Elle pourrait en vivre une sixième en accéléré et sans précédent.

Ce qui équivaudrait à brève échéance à la disparition d'une espèce sur huit, végétale & animale. Véritable manifestation de la crise écologique en cours. En effet, depuis 1900, près de 500 extinctions ont été observées, soit 69 mammifères, 80 oiseaux, 24 reptiles, 146 batraciens et 156 poissons. Un lourd tribut. 41% des espèces de batraciens, 26% des espèces mammifères.

Dans le lot figurent le cerf de Corse, le mouflon de Corse, le chat sauvage de Corse. Il y a aussi péril pour les oiseaux caractéristiques de l'île tels que le gypaète barbu, la sitelle Corse, le Chardonnet élégant. L'avenir est également compromis pour les batraciens comme la salamandre Corse, le discoglosse Corse, le crapaud vert. Tandis que le risque place également sur les rivières avec des victimes comme la truite macrostigma, la blennie fluviatile, l'alose feinte, et l'anguille européenne. Certaines de ces espèces vivent sur la commune de Lecci entre mer et montagne, entre terre et rivières, et dans les airs entre littoral et montagne.

Les habitats de ces espèces sont en train de disparaître : massifs forestiers, zones humides, es pace littoral…. Un assiste à une **importante réduction de ces zones humides** (50% en 30 ans) par **l'urbanisation et l'artificialisation des terres**. Or, ces portions de territoires revêtent une importance capitale car elles sont la matrice du développement de nombreuses espèces.

La pollution, la contamination des eaux, des sols et de l'air exacerbent le processus.

Aussi, des **espèces invasives** peuvent également causer de gros dégâts. S'agissant des eaux douces, 21 espèces de poissons ont été introduites sur les 24 peuplant nos cours d'eau. Plusieurs centaines d'espèces végétales invasives sont présentes à travers l'île et sur la commune en particulier.

Le changement climatique (Cf. page 13) dégrade également la situation. Sur le plan insulaire, les températures ont accusé une hausse de 1,5C° en l'espace de 50ans. Depuis 60ans le débit des cours d'eau a diminué de 30%. Dans le même temps, les rivières se réchauffent…

Quel enjeu ?

Faire prendre conscience que l'humanité est dépendante de la Biodiversité.

Près de 6800 espèces prospèrent dans l'île. Soit 2468 espèces de plantes vasculaires, 1781 espèces d'insectes dont 824 coléoptères, 1104 lichens, 750 champignons, 303 oiseaux, 277 algues, 133 gastéropodes, 79 arachnides, 63 mammifères dont 30 chiroptères et 10 batraciens.

S'agissant de l'endémisme de la faune des eaux douces de Corse, on, dénombre chez les invertébrés 200 espèces dont 105 endémiques corse et 50 endémiques corso-sardes. Chez les poissons figure une souche endémique de la salmo trutta macrostigma. La couleuvre à collier de Corse illustre quant à elle un endémisme reptilien. Dans la liste des batraciens endémiques, se côtoient le discoglosse corse avec le sarde, l'euprocte corse, la salamandre de Corse, la rainette sarde et le crapaud vert.

Quelles causes ?

1. L'artificialisation des sols, un bétonnage sans précédent qui détruit les habitats naturels et les surfaces agricoles.
2. Les agriculteurs qui tendent à une mécanisation des espaces, un remembrement des terres et un assèchement de la ressource en eau et des zones humides. Ainsi qu'une utilisation pour certains de pesticides.
3. La concentration en Méditerranée de particules de plastiques, record mondial.

Des solutions connues …
… Qu'il reste à appliquer sur les territoires

Lutter contre l'étalement urbain.
Redynamiser les cœurs de villages et d'agglomérations.
Rémunérer les agriculteurs pour la gestion des paysages.
Promouvoir la reconquête verte des territoires par l'agriculture et la forêt.
Vider la mer des plastiques.
Restaurer les sites dégradés.
Résorber les dépôts sauvages.
Protéger les sites sensibles.
Développer un plan nature : 1 arbre pour 1 habitant.
Imposer 40% de surfaces végétalisée au cœur des espaces urbanisés.
Eduquer les populations à la Biodiversité.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et loi littoral

La loi n°86-2 du 3 janvier 1985 relative à l'aménagement, la protection et la valorisation du littoral.

La loi propose une urbanisation le long du littoral qui doit respecter le principe d'équilibre et notamment :

Dans la bande des 100 mètres à compter de la limite haute du rivage, les constructions sont interdites « en dehors des espaces urbanisés », sauf exceptions liées à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

Dans les espaces proches du rivage, une extension limitée de l'urbanisation est autorisée.

Au-delà, la seule contrainte est de réaliser l'extension de l'urbanisation soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit de réaliser des hameaux nouveaux intégrés à l'environnement.

En ce qui concerne la **servitude de passage**, il s'agira d'assurer la **continuité du cheminement piétonnier et le libre accès à la mer** sur une bande de trois mètres de largeur le long du rivage et sur une bande transversale au rivage afin de relier la voirie publique au rivage de la mer en l'absence de voie publique située à moins de 500m. et permettant l'accès au rivage.

Une application trop tardive de la loi littoral sur la commune

L'application stricto sensu de la loi littoral en Corse et à fortiori sur la commune de Vico-Sagone n'est que trop récente à en constater les dégâts que l'on peut observer aujourd'hui et la frénésie sans précédent de la construction sur les espaces proches du rivage depuis une quinzaine d'années.

Le déclassement d'espaces naturels sensibles, d'espaces à caractère agraires au profit d'une bétonisation illimitée. Les notions d'étalement urbain, de constructibilité dans la bande des 100m. d'extension limitée de la nappe urbanisée, de village ou d'agglomération ont été semble-t-il complétement écartés de toute réflexion au détriment des espaces littoraux sensibles, des zones humides, des ZNIEFF, des espaces agraires, des sols fertiles ...

Des moyens pour envisager un recadrage des débordements passés

Une application des principes mêmes de la loi littoral par un nouveau document d'urbanisme : Un PLU, plus respectueux de l'environnement, des espaces agraires, des mesures de protection et de l'espace littoral en général.

Un recadrage des zones urbanisables du littoral au profit des espaces plus reculés et des polarités urbaines.

Limiter l'extension de l'urbanisation et tendre vers une trajectoire ZAN.

Réfléchir sur un cadencement de l'urbanisation.

Sortir de la banalisation de l'espace avec un urbanisme écologique en vue d'une meilleure intégration des bâtiments.

Engager un travail de réparation (loi Elan et Padduc) sur les espaces proches du rivage.

Restaurer les continuités écologiques et les coupures d'urbanisation.

Limiter l'imperméabilisation des sols et renforcer la trame verte...

Promouvoir une reconquête verte du territoire.

Renforcer la préservation et la mise en valeur des sites sensibles.

Engager la transition écologique dans un souci de développement durable au profit des populations locales.

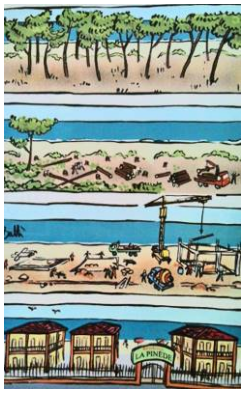

ENVIRONNEMENT

Espace littoral, ERC* et EPR** - Padduc

1. Hangar à bateaux – port à sec
2. Bâtiment en ruines
3. Habitat

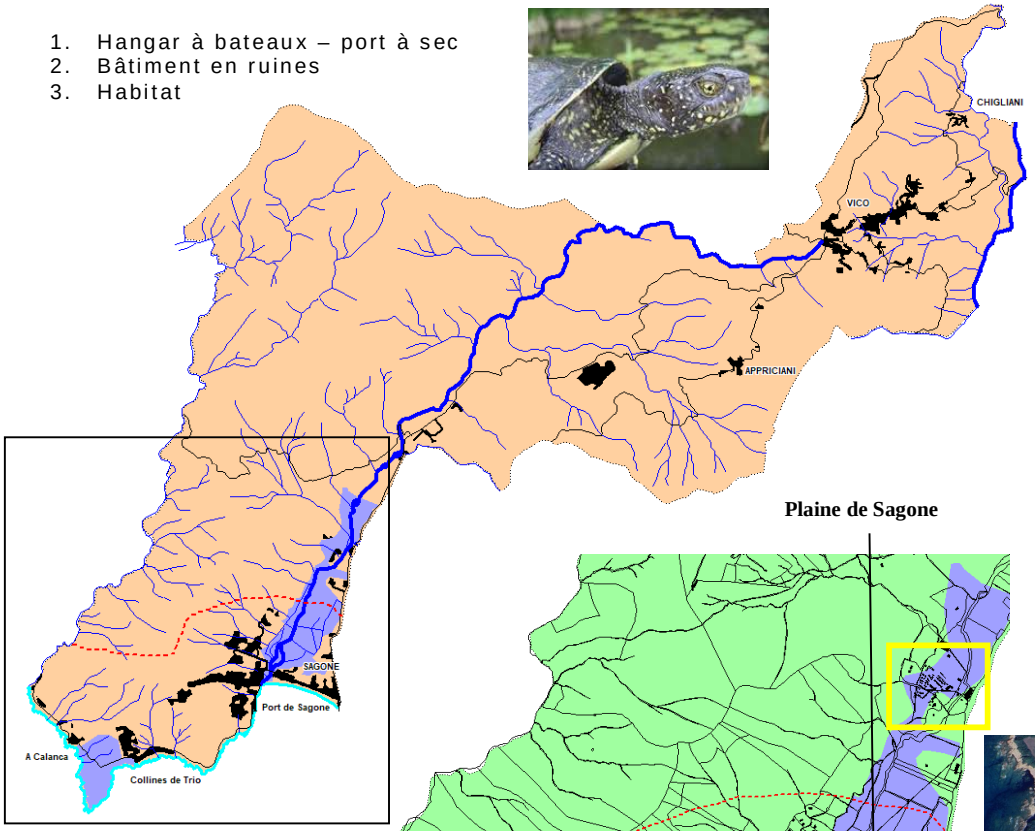

Plaine de Sagone

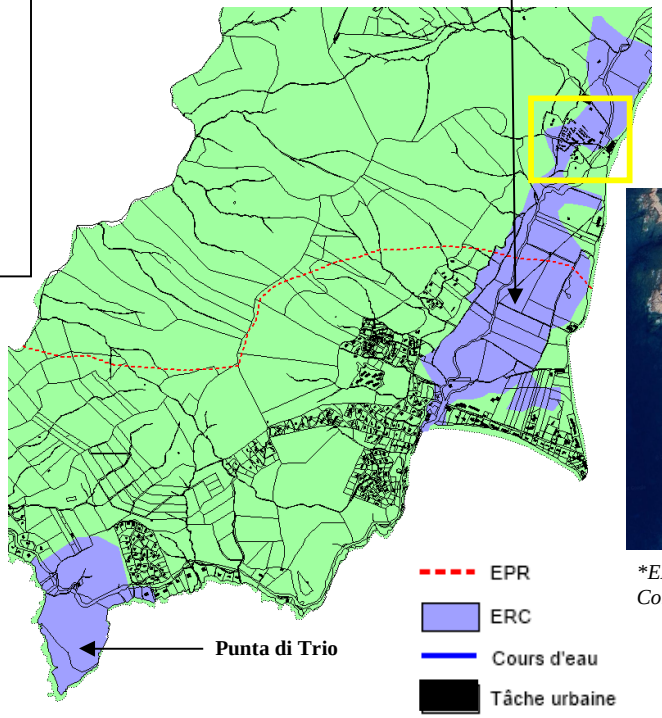

Embouchure du Sagone

Définition des ERC et des EPR au sens réglementaire

Les espaces naturels remarquables et les espaces proches du rivage constituent un des éléments essentiels de la loi du littoral. Ces espaces doivent faire l'objet de précautions, de préservation ou de protection. Il importe dès lors d'adapter les mesures de préservation et de protection à chaque catégorie d'espace sachant que la protection des ERC est la plus restrictive.

Quelles modalités de classification ?

Les plages et les lidos…les falaises et leurs abords.
Les forêts et zones boisées proche du rivage de la mer.
Les parties naturelles…des rias et abers, caps.
Les zones humides et milieux temporairement immergés.
Les zones de repos, de nidification et de gagnage de l'avifaune désignées par la directive européenne n°79.409 du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
Les parties naturelles des sites inscrits ou classés, en application de la loi du 2 mai 1930…
Les formations géologiques particulières ou les accidents géologiques remarquables.

Sites remarquables Vico : 161ha
Plaine de Sagone : 120ha.
Punta di Trio : 41ha.

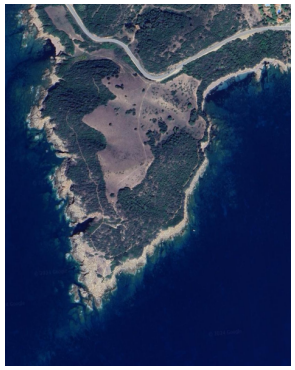

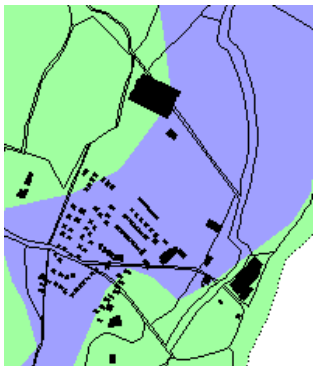

Camping de Sagone

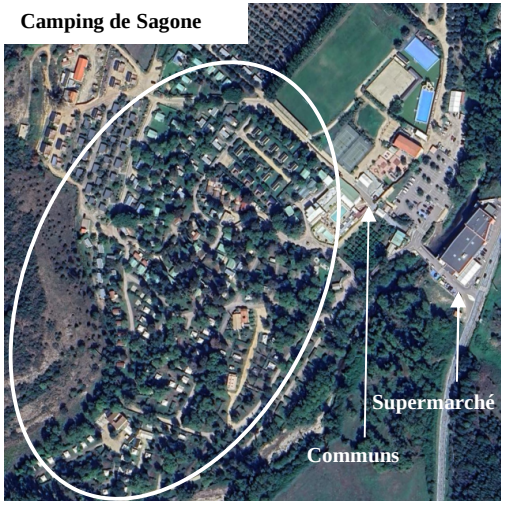

**ERC : Espaces remarquables caractéristiques du Padduc – Plan, d'Aménagement et de développement durable unique de la Corse.*

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et écosystème littoral

Les fonds marins, un équilibre fragile

Les formes de reliefs sous-marins sont la continuité de celles que l'on peut observer en surface avec des à pics, des falaises, de petites plates-formes, des systèmes de failles, des micros vallées, des gorges et des zones d'expansion et de comblement : une inversion de reliefs.
La plate-forme continentale est donc très étroite au-delà de l'anse de Sagone. Si bien que les fonds marins sont très profonds à proximité même du littoral (supérieurs à 200m. à moins de 2Kms du trait de côte.

Par contre, au cœur l'anse de Sagone, les fonds ne dépassent guère 5m. à 20m. Le brassage des eaux est plus difficile ce qui rend sensible ces milieux à tous risques de pollution. D'autre part, le mouillage inorganisé tendrait à menacer fortement les fonds marins fragiles et plus particulièrement les herbiers de posidonies, espèces protégées (Cf. page suivante). En effet, les ancres tendent à retourner les sols et arracher les végétaux et thallophytes. La structuration d'un petit port de plaisance en lieu et place du petit port de Sagone et adapté au déterminisme des biotopes sous-marins constituerait une réponse adaptée à un besoin connu et inscrit au Padduc

Faune et flore fragile et endémique

La faune et la flore marines sont caractéristiques au milieu méditerranéen : poissons de sable et de roche (mérou, sar, rascasse, girelle, murène…), coquillages, mollusques et crustacées (patelle, bigorneaux, grandes nacres, poulpes, crevettes, langoustes, oursins…), anémones de mer, gorgones, herbiers de posidonie et autres thallophytes.

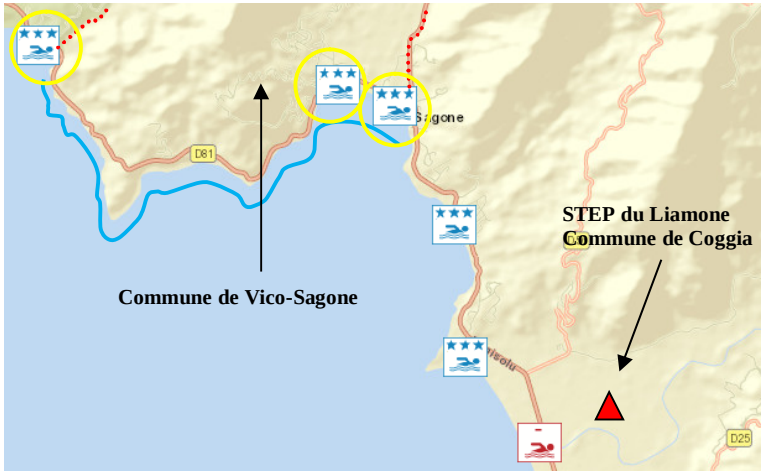

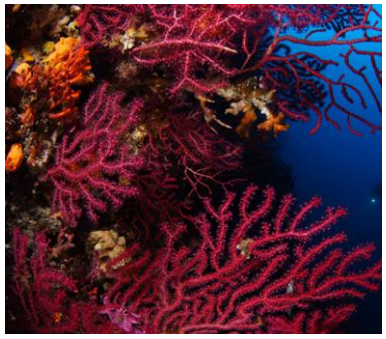

Des eaux de baignade d'excellente qualité

La qualité des eaux de baignades en mer dans les secteurs Sagone est généralement excellente d'après les relevés des services de l'ARS de Corse du Sud. Toutefois, la qualité de l'eau peut être médiocre à cause des facteurs suivants :

- La forte houle qui obstrue l'embouchure du Sagone.
- Les courants marins qui redistribuent ou concentrent les pollutions sur certains sites.
- La décomposition des algues marines sur le littoral.
- La surcharge de population en période estivale : surproduction d'eaux usées sur le secteur, accroissement des déchets...
- Le climat : pluies diluviennes (M.E.S), sécheresse (prolifération de parasites et de maladies) et faible dilution des rejets de la station d'épuration du Liamone (sud – commune de Coggia).
- Les activités de plaisance : mouillages inorganisés (traitement des déchets, hydrocarbures…)…

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et Biodiversité marine

Les posidonies – arbre de vie de la Méditerranée

On ne rappellera jamais assez que l'herbier de posidonie n'est pas un espace naturel sous-marin comme les autres. Révélateur de la biodiversité, fixateur de carbone, espace de lutte contre l'érosion des plages, garde-manger de la faune marine, la plante est aussi et surtout l'indicateur le plus fiable de la qualité du milieu marin.

Des solutions pour la posidonie ?

Il est protégé en France par une loi avant d'être élargie sur des conventions internationales. La question est de s'interroger sur leur application. La grande plaisance devrait être interdite dans la mesure où elle arrache les posidonies qui font partie des espèces protégées. Le mouillage devrait être interdit dans les herbiers. Au-delà de 14m. cela constitue déjà un véritable problème.

Sur les rivages de l'extrême sud, environ 10% des herbiers ont été détruits en quelques années. Le problème se situe essentiellement sur les baies abritées où il y a de l'herbier au fond et où tous les plaisanciers viennent s'abriter pour passer la nuit. Le débat autour de la place de la plaisance en Corse n'arrange pas les choses. Toutefois force est de constater qu'en Sardaigne les plaisanciers sont taxés et doivent impérativement s'ancrer dans des mouillages organisés. Or, de nombreuses zones font l'objet de la présence de corps mort installés sur de faibles profondeurs pour l'ancrage des petites embarcations. Rien ne leur empêche de mouiller sur le sable.

Pour certains la solution serait de multiplier les aires de protection marines (AMP), mais si elles ne sont pas respectée cela ne changera pas grand-chose.

Récemment il a beaucoup été question de la disparition de la grande nacre qui a d'abord été victime des grosses ancres qui raclaient le fond et cassaient ce grand coquillage qui peut atteindre 90cm. A cela est apparue en 2017 une maladie en Méditerranée qui a détruit plus de 90% des populations.

D'ordre général, si les herbiers disparaissent, toutes les espèces qui y vivent disparaîtront. Force est de constater que c'est l'habitat qui importe avant l'espèce. Les herbiers de posidonie couvrent près de 53 000ha en Corse. Ses caractéristiques font de la plante une arme de lutte contre le changement climatique, mais c'est une plante qui en est également victime. L'élévation du niveau de la mer affecte en effet la posidonie qui comme toutes les plante a besoin de lumière pour se développer.

Les posidonies un écosystème clé

Les herbiers de posidonie sont les organismes vivants les plus vieux de la planète. Une espèce absolument essentielle à l'écosystème marin. Néanmoins en 50ans leur superficie a diminué de moitié, le phénomène s'étant particulièrement accéléré ces 10 dernières années. La présence de plus en plus de bateaux sur l'Extrême Sud de la Corse n'est pas étrangère. Source d'oxygène, les posidonies offrent un habitat sûr et naturel à des centaines d'espèces du milieu marin. Les herbiers absorbent le CO_2 dans des proportions plus importantes que la forêt. Aussi, la présence de posidonie contribue à réduire l'impact des vagues sur le littoral. En Corse, leur présence sur les plages dérange parfois commerçant et collectivités, tentés de les déplacer pour laisser apparaître le sable. Ce qui est formellement interdit. Un guide du nettoyage des plages a d'ailleurs été édité par le Conservatoire du Littoral pour expliquer les bonnes pratiques. Des panneaux d'information ont également été posés aux abords des plages de l'île pour sensibiliser les populations.

Halte aux faucheurs de posidonies

En relevant son ancre posée sur un magnifique herbier de posidonie, le yacht de grande plaisance laboure irrémédiablement les fonds sur des dizaines de mètres, arrachant d'épaisses touffes de cette plante subaquatique pourtant strictement protégée. Répété des centaines de fois chaque saison sur le littoral Corse, cela constitue un véritable drame écologique. Les dégâts à l'échelle humaine sont irréversibles. En remontant à la surface l'ancre trace un sillon labourant le fond marin comme un tracteur, détruisant des spécimens vieux pour certains de 100 000ans.

Afin de résorber cette situation il s'agira de réglementer le mouillage des navires dans les eaux intérieures et territoriales, de limiter toutes les formes de mouillage avec la mise en place de dispositifs de mouillages collectifs obligatoires.

En clair, cela signifie que chacun doit définir en fonction de la dispersion des posidonies les périmètres interdits au mouillage et proposer des solutions alternatives comme par exemple l'installation de coffres à poissons et de bouées d'amarrage. Ainsi, l'application Donia permet de jeter l'ancre en toute sécurité en dehors de tout écosystème marin protégé.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral – Faune et flore des fonds marins

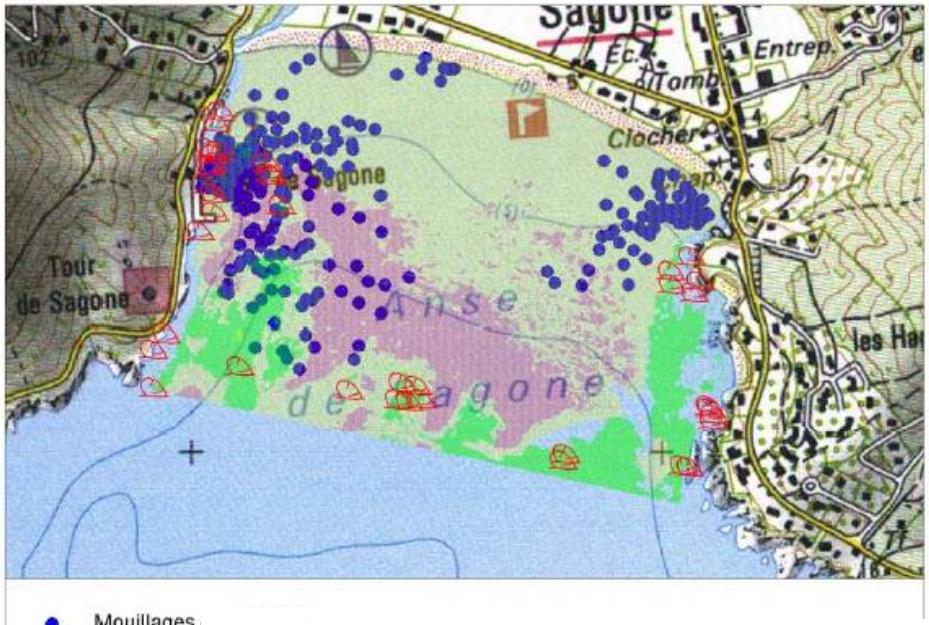

La faune et la flore marines sont caractéristiques au milieu méditerranéen : poissons de sable et de roche (mérou, sar, rascasse, girelle, murène…), coquillages, mollusques et crustacées (patelles, bigorneaux, nacres, poulpes, crevettes, langoustes, oursins…), anémones de mer, gorgones, herbiers de posidonie et autres thallophytes.

La frange littorale présente par sa diversité et la richesse de ses habitats de nombreuses espèces endémiques protégées tant animales que végétales.

Flore marine protégée

La connaissance du milieu marin est ici nécessaire pour adapter les projets d'aménagement du port d'abri envisagé.

Caldocora caespitosa, cystoseira crinita, nanozostera noltii, herbier à cymodocea nodosa (10 000m²), herbier à posidonia oceanica (3000m²), zostère (10m²)…

Faune marine protégée

Patelle géante, grande nacre, datte de mer, jambonneau rude, grande cigale de mer, dauphin, murène, mérou, tortue marine, oursin diadème, raie pastenague, langoustes, étoiles de mer, poulpe…

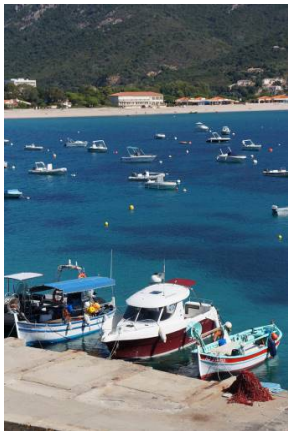

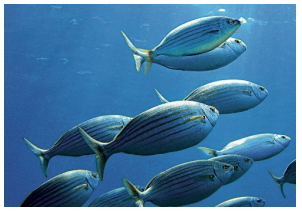

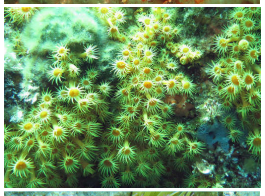

ENVIRONNEMENT

Espace littoral et pollution en mer

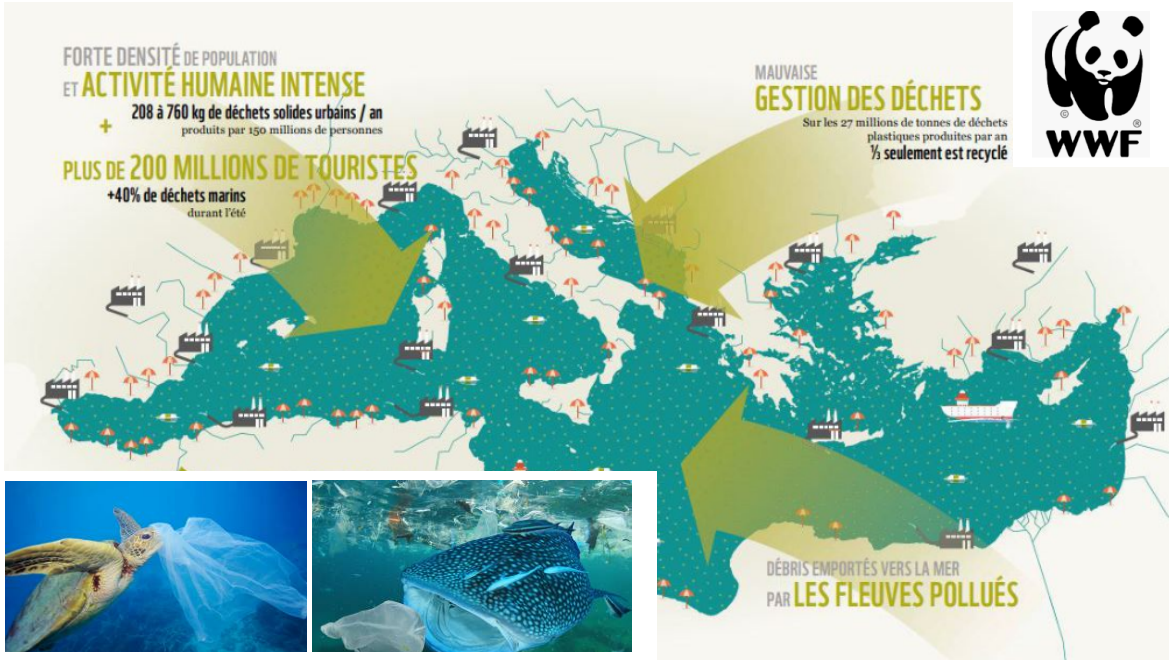

La pollution par les hydrocarbures reste ponctuelle et particulièrement limitée sur la frange littorale au niveau du mouillage de Sagone notamment. Il s'agit d'accidents occasionnels de plaisanciers notamment en période hivernale et lors des tempêtes d'équinoxe. Les ferries et autres porte-containers étant plus éloignés vers le large et seules quelques boulettes peuvent très sporadiquement atteindre les plages littorales.

La pollution par les eaux noires et les eaux grises se concentre aux abords des mouillages et tendant à s'accroître avec la fréquentation des plages et des baies abritées (Cf. page suivante).

La pollution des plages et arrière-plages en déchets et autres ordures ménagères se concentre lors de la période estivale lorsque la fréquentation atteint son paroxysme et lorsque les établissements de plages battent leur plein. Un gros travail de sensibilisation contre ces incivilités estivales est à engager avec notamment la présence d'éco-gardes.

Plastiques rejets en mer
La France plus gros pollueur en Méditerranée

66kg/pers./an.
22% de plastiques recyclés sur les 4,4millions de tonnes collectés.
98% de déchets plastiques collectés.
2% génèrent la fuite de 80 000t. de plastiques rejetés dans la nature dont 11 200t. en Méditerranée.

Selon le WWF, la France détient le triste record en tant que producteurs de déchets plastiques en Méditerranée. Les causes de la pollution sont multiples et communes aux pays de la Méditerranée occidentale.

Le tourisme et les activités de loisirs impactent à hauteur de 79% l'environnement (8000t.), si bien que la concentration de plastiques est particulièrement élevée aux alentours de Marseille, de Nice et de la Corse.

La pêche, l'aquaculture et le transport maritime sont à l'origine e 9% de cette pollution.

Les activités maritimes mais également les fleuves qui courent çà la mer charrient 12% des déchets plastiques retrouvés.

La Corse est particulièrement concernée puisqu'elle fait partie des zones côtières dont le taux de recyclage des déchets est le moins performant selon le WWF.

Impacts financiers par filières :

La faune et la flore ne sont pas les seules touchées puisque l'impact pour la pêche est estimé à 12 millions d'€uros (débris plastiques dans les moteurs de bateaux et/ou les filets).

21 millions d'€uros pour le commerce maritime (enchevêtrement de plastiques dans les pales d'hélices, collisions…).

40 millions d'€uros pour le tourisme.

Le cout de nettoyage des côtes est estimé à 3 millions d'€uros pour les collectivités.

Au-delà des bons gestes individuels de chacun à travers la mise en œuvre scrupuleuse du tri, il est impératif que les industriels proposent autre chose et qu'on collecte les déchets à la source, sur terre, dans les rivières.

ENVIRONNEMENT

Le Schéma de mise en valeur de la mer - Padduc

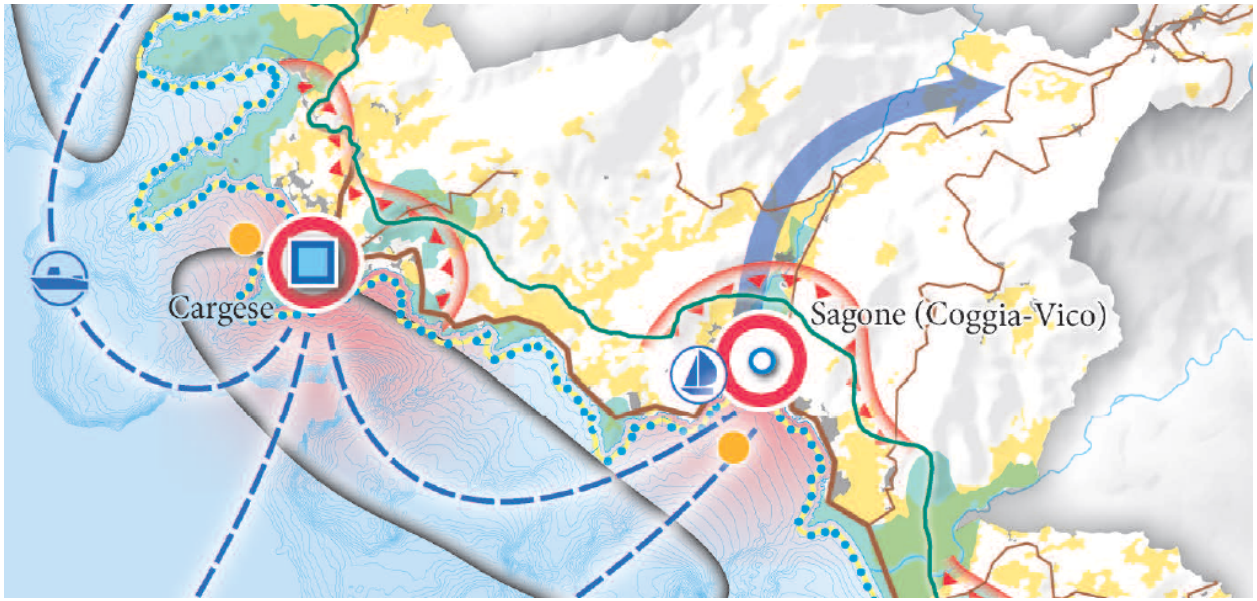

Structurer le développement littoral

- Renforcer les polarités littorales
- Contenir/structurer/réparer les espaces urbanisés
- Tache urbaine (sans bâti isolé)
- Limiter l'extension de l'urbanisation dans les EPR
- Mener une stratégie de gestion concertée du trait de côte
- Développer des liaisons maritimes côtières périurbaines permanentes (golfe d'Ajaccio)
- Périmètre d'étude "Opération grand territoire côte ouest"
- Développer des liaisons maritimes côtières touristiques saisonnières

Préserver et valoriser le capital environnemental du littoral et de la mer

- Renforcer le réseau d'Aires Marines protégées
- Préserver les espaces remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral
- Aménager le sentier du littoral
- Améliorer la qualité des eaux
- Secteur fortement fréquenté par la plaisance
  - Résorber le mouillage sauvage
  - Encadrer le mouillage forain par des solutions de gestion et/ou d'équipements

Vico – Sagone

- Secteur fortement fréquenté par la plaisance.
- Port abri (restructuration) & Résorber les mouillages sauvages.
- Cabotage périurbain permanent.
- Liaisons maritimes côtières saisonnières.
- Opération territoire Gd Ouest.
- Renforcer les polarités littorales.
- Contenir, structurer, réparer les espaces urbanisés.
- Limiter les extensions de l'urbanisation dans les EPR.
- Préserver les espaces remarquables.

Enjeux

- Renforcer la polarité littorale de Sagone.
- Restructurer le port abri de Sagone.
- Préserver les corridors écologiques de la TVB.
- Préserver les espaces agraires, les zones humides et renforcer la biodiversité littorale.
- Préserver les milieux marins côtiers significatifs.
- S'interroger sur les opportunités pour le développement d'un site de cultures marines (aquaculture et pêche).

ENVIRONNEMENT

Espace littoral écologie et économie touristique

Habitats : maison des poissons et récif artificiels
Visées économiques et scientifiques

Ce genre d'infrastructures est censé créer et favoriser l'implantation de ressources halieutiques. Il s'agit de mettre en place des structures de modules en gardant à l'esprit les nécessités de certaines espèces marines. Ainsi, la daurade, poisson plat aime se glisser dans des endroits étroits qui la protègent. Les récifs artificiels comporteraient des failles qui permettraient aux poissons de se glisser dessous.

Le béton couplé à un module en silicone présente toutes les aspérités et la rugosité d'un rocher marin.

Ailleurs, des lignées composées de coupelles et de tubes permettraient de capter les larves de langoustes. Des pochons remplis de coquilles d'huîtres servant à attirer les poissons plats comme les turbots. Ces systèmes ont déjà été mis en place au Japon et en Corée.

Un autre système de récif artificiel consiste à partir d'un grillage facilement modulable de capter les ions magnésium et calcium de la mer, de les regrouper et permettre de fabriquer un matériau nouveau proche du rocher.

Ces dispositifs permettraient de réparer les habitats sous-marins abîmés par des ancres par exemple. Par ailleurs le but serait aussi de fixer des poissons sur des sites sablonneux qui ne comptent pas beaucoup de poissons, à l'embouchure des fleuves, zones riches en nutriments et favorables au développement halieutique.

Si bien que ces récifs entendent aussi devenir un atout économique en diversifiant le paysage marin avec des espèces locales par la constitution et/ou la reconstitution d'habitat favorable à leur expansion.

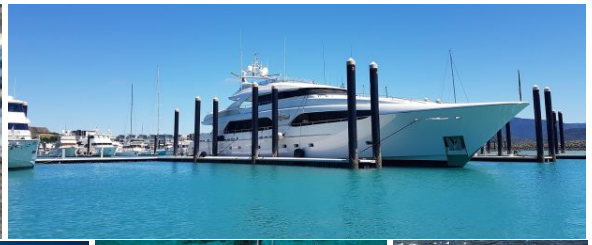
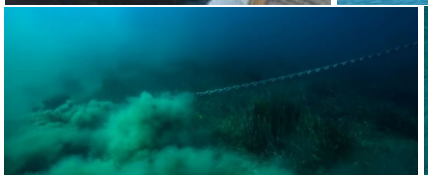
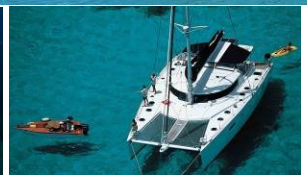

Concilier Yachtisme et Biodiversité

Un projet qui aurait pour objectif la protection du littoral et des fonds marins en mariant environnement et économie de la plaisance. 3 objectifs, 3 compétences :

Encadrer le dépôt des ordures ménagères des plaisanciers afin d'éviter le déchargement sauvage en mettant en place un système de récolte directement auprès des plaisanciers au mouillage contre une redevance.

Récolter les eaux usées des plaisanciers sachant qu'un plaisancier produit en moyenne une dizaine de litres d'eaux noires (sanitaires) par jour et beaucoup plus d'eaux grises (cuisine, lave-linge, lave-vaisselle…) qui sont le plus souvent rejetées dans le milieu marin. Un objectif zéro rejet s'impose pour préserver la qualité des eaux de baignade. Cet objectif est d'autant plus indispensable pour une commune littorale qui souhaiterait obtenir l'écolabel *pavillon bleu* qui a une forte connotation touristique.

Aussi, cela a été démontré supra, les mouillages sauvages à répétition labourent les fonds marins et augmentent considérablement la probabilité d'apparition d'algues envahissantes par colportage accidentel telles que la Caulerpa Taxifolia et la Caulerpa Racemosa. L'objectif ici serait de proposer des mouillages sur bouées associés à des services proposés aux plaisanciers contre le versement d'une redevance tel que cela a été mis en place en Sardaigne.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral - Profil de baignade & plage de Sagone

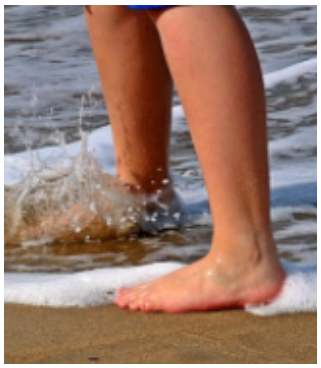

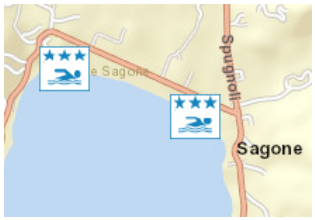

Légende:

- Site dont l'eau est d'excellente qualité
- Site dont l'eau est de bonne qualité
- Site dont l'eau est de qualité suffisante
- Site dont l'eau est de qualité insuffisante
- Site n'ayant pas suffisamment de prélèvements cette saison pour être classé
- Site non classé
- Site connaissant une interdiction temporaire de baignades

Détails du prélèvement du 03/07/2024

Paramètres obligatoires	Résultat	Valeur limite bon/moyen	Valeur limite moyen/mauvais
Streptocoques fécaux /100ml	**10**	100	370
Escherichia coli / 100ml	**10**	100	1000
Autres Paramètres	**Résultat**		
Coliformes totaux /100ml		-	-
Huiles minérales	**Absence**	-	-
Phénols	**Absence**	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	**Absence**	-	-
Chang. anormal de coloration		-	-
Transparence Secchi	**2,0**	-	-
Ostréopsys Pour en savoir plus		-	-

Le profil de baignade découle des dispositions réglementaires issues de la Directive européenne 2006-CE au titre de la qualité des eaux de baignade et a pour vocation d'évaluer et de comprendre les risques de pollution des eaux de baignade et de concevoir des mesures permettant de réduire ces risques et/ou de limiter l'exposition des usagers à ces pollutions.

Caractéristiques

La baie de Sagone présente un linéaire de près de 0,8km de sable. Elle est fortement fréquentée et présente de nombreuses activités principalement nautiques. Cette étendue de sable couvre environ 13 020m². En période estivale près de 8000 personnes sont susceptibles de fréquenter cette plage avec plusieurs milliers de personnes au quotidien à son paroxysme (camping, hôtels ; résidences secondaires, résidents…). Si bien que nombreux aménagements anthropiques et autres équipements touristiques se concentrent principalement sur et aux alentours de cette plage restaurants, commerces, bases nautique, port abri). Aussi, force est de constater que cette même plage fait l'objet de classements au titre de l'environnement avec la présence de site NATURA 2000 (commune de Coggia – grotte de Temuli), ZNIEFF et ERC (zones humides de la plaine de Sagone…).

Quelles activités recensées ?

Commerces, activités nautiques, 1 base nautique, restaurants, hôtels, résidence de vacances, 1 port abri – mouillages (160 postes), 1 poste de secours, 2 mises à l'eau, 2 pontons pour embarquement et débarquement, sanitaires, sanitaires PMR, 2 aires de stationnement.

Gestion

1 poste de secours.
Nettoyage régulier de la plage par la commune et les professionnels.
Gestion des eaux usées par un raccordement au tout à l'égout.
Collecte des déchets.
2 aires de stationnement.

Sources de pollution

Surfréquentation.
La plage n'est pas interdite aux chevaux et aux chiens.
Un accident nautique motorisé (ponctuel et rare).

Le site de Sagone n'est pas impacté par la prolifération de cyanobactéries ou de micro-algues.
Les eaux sont peu ou pas eutrophisées.
La zone de baignade est exposée aux mouvements de masses d'eau et reste donc régulièrement renouvelée.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral – Projet de port de plaisance de Sagone

Contexte

Implanté sur le littoral ouest de l'anse de Sagone, le port abri de Sagone possède actuellement une capacité de 160 places sur bouées en mouillages individuels.

L'activité touristique en Corse, notamment sur les zones littorales est importante et la commune de Vico vise donc à :

- Organiser la plaisance dans la baie de Sagone en créant un véritable port de plaisance abrité tout au long de l'année et offrant des services associés adaptés.
- Répondre au besoin de préservation de l'environnement marin (présence d'espèces protégées) et lutter contre les mouillages sauvages en créant une zone de mouillage gérée.
- Dynamiser le site du futur port de Sagone en proposant de nouvelles activités commerciales afin de générer des retombées économiques directes et indirectes à l'échelle communale.

Le mode de gestion des nouveaux aménagements retenu par la Commune de Vico est une Délégation de Service Public (DSP) de type Concession Portuaire.

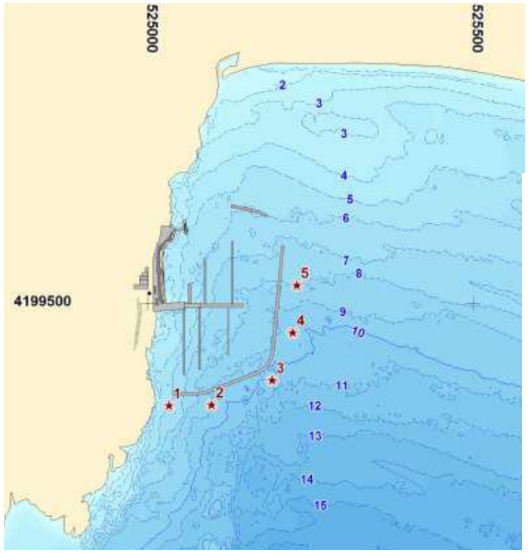

Bathymétrie

La zone envisagée pour l'implantation du port présente une profondeur comprise entre -4m NGF et -10m NGF

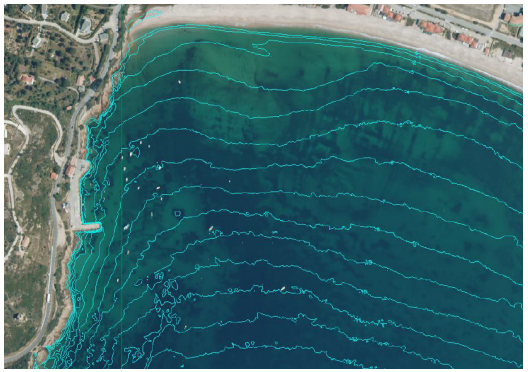

Objectifs

La réalisation d'un port de plaisance à Sagone s'intègre dans le Programme National Centre Bourg, dans le cadre d'une démarche plus large d'activation de la façade littorale de la commune de Vico Sagone.

Le parti d'aménagement pour ce futur quartier maritime et portuaire consiste à :

- Conforter les fonctions portuaires existantes et garantir leurs capacités de développement.
- Augmenter et diversifier les fonctions portuaires pour créer « un port de tous les usages » : plaisance, possiblement Grande Plaisance et cabotage via des navettes maritimes (Cf. SMVM – Padduc).
- Accrocher le port à la commune de part et d'autre du Golfe de Sagone.
- Développer un quartier maritime et portuaire à programmation mixte : activité/habitat/culture/tourisme, loisirs et évènementiel.
- Valoriser le bâti existant et offrir des points de vue sur les grands paysages.

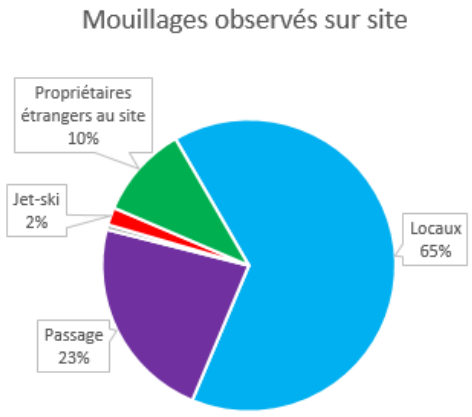

Locaux	234u
Passage	82u
Professionnels de la mer	2u
Jet-ski	7u
Propriétaires étrangers	37u
Total embarcations	360u

Mouillages observés sur site

Plaisance	256u
Location professionnelle	30u
Navettes	2u
Promenades	5u
Pêche	4u
Secours	2u
Capitainerie	1u
Total embarcations	300u

Mouillages retenus

ENVIRONNEMENT

Espace littoral – Projet de port de plaisance de Sagone

Aménagements du port de plaisance de Sagone retenus

- Une jetée en béton ancrée sur des pieux métalliques. Cette technique permet de réduire significativement l'emprise au sol de l'ouvrage et de conserver une circulation des eaux avec une emprise au sol réduite, transparent vis-à-vis de la courantologie et de la lumière nécessaire à la biocénose, impact limité sur les conditions hydrosédimentaires et floristique du site. Généralement fixe, ce type d'ouvrage permet l'amarrage de grosses unités. Afin d'être efficace face à la houle, la jetée devra contenir une jupe suffisamment profonde permettant de bloquer la houle.
- Des pontons flottants guidés par pieux.
- Brises houle.
- Pontons fixes sur pieux pour l'amarrage des grosses unités.
- Capitainerie de 200m².
- Bloc sanitaire de 150m²
- Point propre de 50m².
- Commerces de 90m² chacun.
- Conservation des bâtiments et restaurants existants.
- 2 Aires de stationnement sur terre-plein + lelong de la RD81 (44u + 4 PMR).
- Emplacement réservé pour une navette/bus au niveau du terre-plein.
- 11 appontements dont l'ouvrage de protection faisant office de quai.
- 306 mouillages – 14 512m² :
    - 1 Capitainerie.
    - 4 Pêcheurs.
    - 5 Promenades – croisières.
    - 1 SNSM.
    - 2 unités pour la très grande plaisance (>25m.).
    - 47 unités pour la grande plaisance (14-16 m.).
    - 90 unités 10-12m.
    - 74 unités 8m.
    - 10 unités 6m.

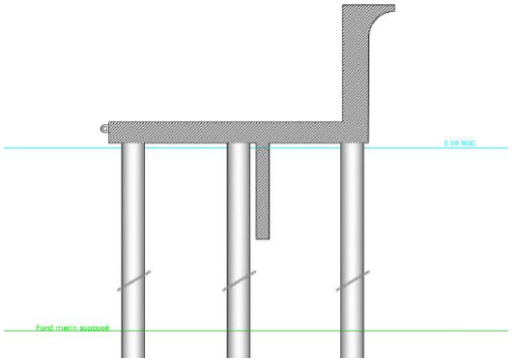

Coupe jetée sur pieux

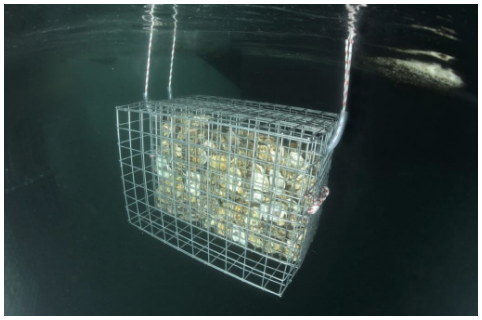

Afin de favoriser le développement de la faune dans le port, il sera mis en place des modules écologiques installés sous les pontons. Ces nurseries, ont pour objectif d'attirer des juvéniles en leur offrant un abri.

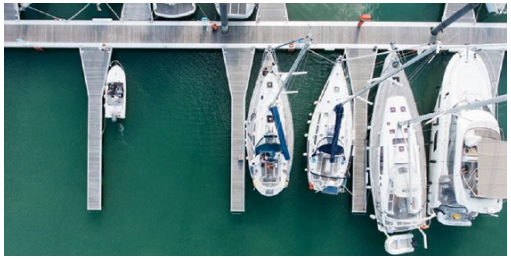

Les ouvrages de protection peuvent également être générateurs d'énergies électriques. En effet, il pourra être installé des turbines entrainées par la houle et les courants qui permettent d'actionner des générateurs électriques et donc créer de l'électricité.

ENVIRONNEMENT

Espace littoral – Projet de port de plaisance de Sagone

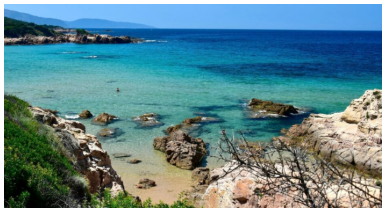

ENVIRONNEMENT

Espace littoral DPM et AOT

Occupation temporaire du domaine public maritime
Entre économie touristique, réglementation et solutions

La concession de plage

Le régime de la concession présente de multiples avantages pour les communes qui à ce titre maîtrisent l'aménagement de leur territoire mais aussi pour les usagers de plages qui récupèrent une partie du domaine public maritime et pour les établissements du littoral qui gagnent ainsi d'une vision économique à moyen terme.

Dans la procédure, la mairie doit soumettre son projet au conseil municipal, puis devant le Conseil des sites de Corse, après quoi, il est soumis à enquête publique et rendu opposable à terme par la préfecture de Corse qui valide le projet.

En matière d'AOT, la libre circulation et l'accès à la plage reste le maître mot. Aussi, les espaces remarquables caractéristiques et les espaces environnementaux faisant l'objet d'une quelconque mesure de préservation doivent être protégés et sanctuarisés pour les générations futures.

De manière générales, la DSP peut être attribuées à de multiples activités : cuisines, restaurants de plages, bases nautiques, boutiques, location de bateaux, d'activités nautiques, de loisirs, bains de soleil…

Aussi cela va permettre d'envisager un cahier des charges qui fera l'objet d'une convention avec notamment des préconisations architecturales pour la réalisation de structures démontables qui s'intègrent à l'environnement (bois flotté…). En contrepartie, la commune devra assurer aux établissements du littoral l'adduction d'eau potable et l'assainissement.

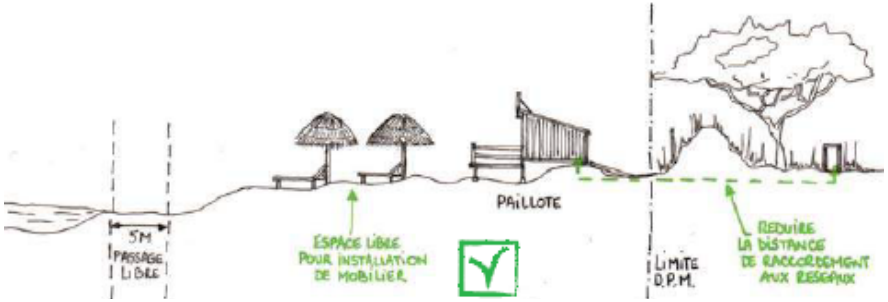

Le Domaine Public Maritime
Un espace commun inaliénable appartenant à tous

Une charte destinée à tous les exploitants et professionnels du tourisme littoral

Les professionnels du tourisme littoral ont des devoirs et des services à garantir en contrepartie aux usagers du DPM. Cette charte imaginée par *U Culletivu di i profesiunali di u litturali* pourrait constituer une référence en la matière :

- ✓ Remettre obligatoirement en état les lieux à la fin de la période d'exploitation autorisée.
- ✓ Respecter les obligations en matière d'hygiène, d'environnement et d'assainissement.
- ✓ Exercer une activité commerciale dans le respect de tous les usagers du DPM.
- ✓ Respecter scrupuleusement les surfaces attribuées par chaque AOT.
- ✓ Garantir une libre circulation sur le DPM avec au moins 80% du DPM libre de toute exploitation.
- ✓ Ne pas dépasser 300m² par installation reposant sur le DPM.
- ✓ Laisser le libre accès au littoral au public lorsqu'il n'existe pas d'accès public à moins de 500m. de l'établissement.
- ✓ Laisser un droit de passage de 3m. par période de temps calme entre chaque établissement et la mer.
- ✓ Donner systématiquement un accès libre aux sanitaires à tous.
- ✓ Favoriser l'accès à la mer pour les personnes handicapées et/ou à mobilité réduite.
- ✓ Trier les déchets, emballages et huiles usagées.
- ✓ Collecter les déchets des usagers du DPM et inciter au tri.
- ✓ Nettoyer et entretenir la plage en respect de la réglementation dans un rayon de 100m. autour de chaque établissement.
- ✓ Favoriser les partenariats avec les établissements scolaires afin de sensibiliser les enfants avec l'environnement marin et les activités du littoral.
- ✓ Assurer la surveillance incendie aux alentours des plages et arrière-plages.

ENVIRONNEMENT

La vocation des plages - Padduc

Le PADDUC s'il définit la vocation générale des plages des communes littorales de Corse. Un recadrage plus précis s'appuyant sur le même cahier des charges et les mêmes critères est à réaliser dans le cadre de l'élaboration du PLU.

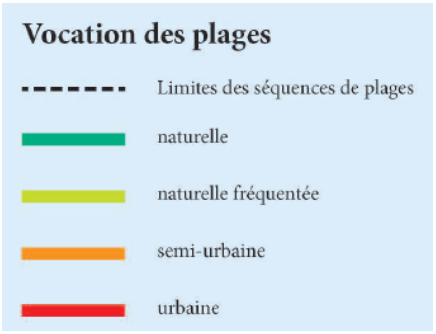

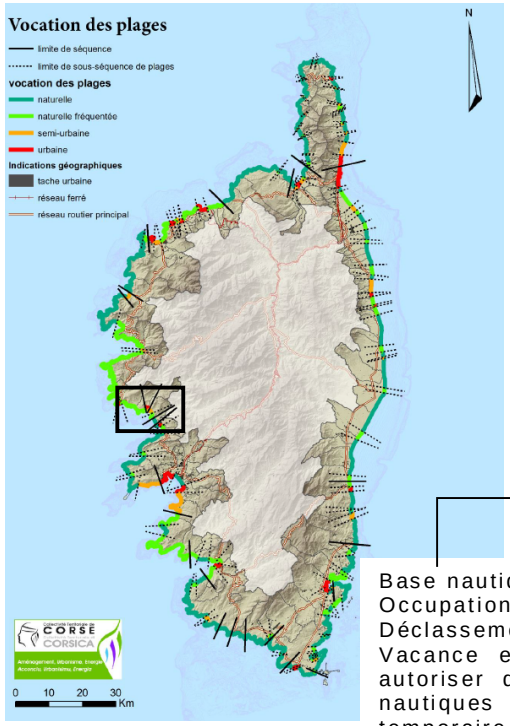

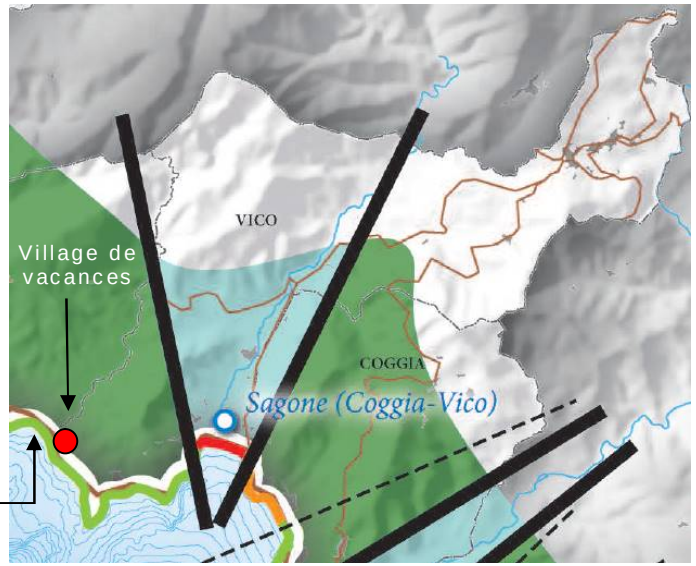

La frange littorale de Sagone est couverte par deux types de plages

Plage urbaine : baie de Sagone avec l'agglomération sagonaise en retrait, comprise entre l'ancien port de Coggia et la tour de Sagone.

Plage naturelle fréquentée entre la tour de Sagone et le pont de Stagnoli (commune de Cargèse).

Ce classement est à revoir (commune de Cargèse) au niveau du village de vacances situé en retrait du pont de Stagnoli sachant que repose sur cette plage une base nautique et des occupations temporaires du domaine public maritime.

Base nautique
Occupations temporaires du DPM
Déclassement partiel secteur du village de Vacance en plage naturelle fréquentée pour y autoriser de façon très localisée les activités nautiques saisonnières et les occupations temporaire du DPM (paillotes).

Les plages naturelles fréquentées :

Sont autorisés :

- Le stationnement des embarcations.
- L'entreposage des matériels de loisirs non motorisés.
- Les aménagements exigeant la proximité de l'eau liés aux activités traditionnelles.
- Les équipements réversibles (pontons, embarcadères….).
- Les mouillages organisés.
- Les embarcadères à caractère réversible non permanents destinés à l'accueil du public, à l'exception de toute forme d'hébergement et sous réserve de leur intégration au paysage et au site (auberge de pêcheurs, paillotes, bases nautiques).

Les plages urbaines :

Sont autorisés en sus des plages naturelles fréquentées :

- Les aménagements légers liés aux activités ludiques et sportives.
- Les plages privées (20% du linéaire maximum) – matelas, parasols…
- Les bases nautiques motorisées.
- Les cales de mise à l'eau à haut niveau de services.

La loi littoral article L.321-9 du code de l'environnement rappelle que l'accès piéton aux plages est libre. Aussi, en fonction de la sensibilité écologique des sites, ces affectations peuvent se voir réduites. A l'inverse, avec les destinations fondamentales (pêches, cultures marines) d'autres vocations liées aux activités balnéaires peuvent être affectées aux plages.

Les vocations attribuées doivent impérativement être compatibles avec la vocation des espaces terrestres et marins avoisinants. Seules sont autorisées sur les plages les constructions à caractère démontables et non permanentes (AOT et concessions) et doivent s'insérer au mieux dans le paysages et ne doivent en aucun cas dénaturer les sites.

La vocation d'une plage et les prescriptions associées sont déterminées en fonction de la fréquentation, de la géographie, de l'accessibilité, de la sensibilité à l'érosion, de la sensibilité écologique, de la vocation des espaces terrestres et marins voisins.

ENVIRONNEMENT

Paysages – Ensemble paysager de Sagone

Le paysage se perçoit et se vit, il est le reflet des modes d'appropriation de l'espace par l'homme à travers ses activités. Il est le miroir des choix politico-économiques et il est aujourd'hui porteur de plus-value. Sa prise en compte dans un document opérationnel comme le PLU devrait traduire l'intégration de ce concept longtemps ignoré dans la projection de l'homme dans son environnement dans une démarche de qualité des espaces de vie et de développement durable. Les jeux de co-visibilité entre les rives sont permanents et accentués par les effets des reliefs, ce qui met en avant la nécessité de réfléchir non seulement à l'échelle locale et les perceptions proches mais aussi aux effets portés sur le grand paysage dans les perceptions lointaines.

Ensemble paysager de Sagone

Le golfe de Sagone est le plus vaste des golfes de Corse, mais aussi le moins abrité. Son arrière-pays tout aussi vaste se compose d'une série de vallées à la morphologie complexe, prenant naissance sur les versants des massifs du Monte Rotondo (2622m.).

Le territoire est assez bien desservi, constellé de villages. Les grands massifs forestiers occupent les parties amont des vallées, tandis que la couverture végétale retro-littorale présente souvent un aspect assez dégradé.

L'occupation agricole, qui a façonné le paysage des petites plaines littorales régresse au profit d'une urbanisation diffuse.

La découverte de l'ensemble paysager de Sagone se limite souvent à la zone côtière parcourue par la RD81.

Enjeux :

Renforcement de la polarité littorale sagonaise et lutte contre l'étalement urbain.

Soutenir la réparation urbaine des espaces habités littoraux et retro-littoraux.

Restructuration lourde de la traverse de Sagone.

Mise en valeur des abords de la tour de Sagone.

Promouvoir la mixité des déplacements et les circulations douces transversales.

Sauvegarde de la frange littorale comprise entre le tour de Sagone et la plage de Stagnoli.

Améliorer la gestion des espaces naturels.

Préservation et renforcement du caractère agro-pastoral de la plaine de Sagone, de ses bocages, de ses zones humides et de ses boisements caractéristiques. .

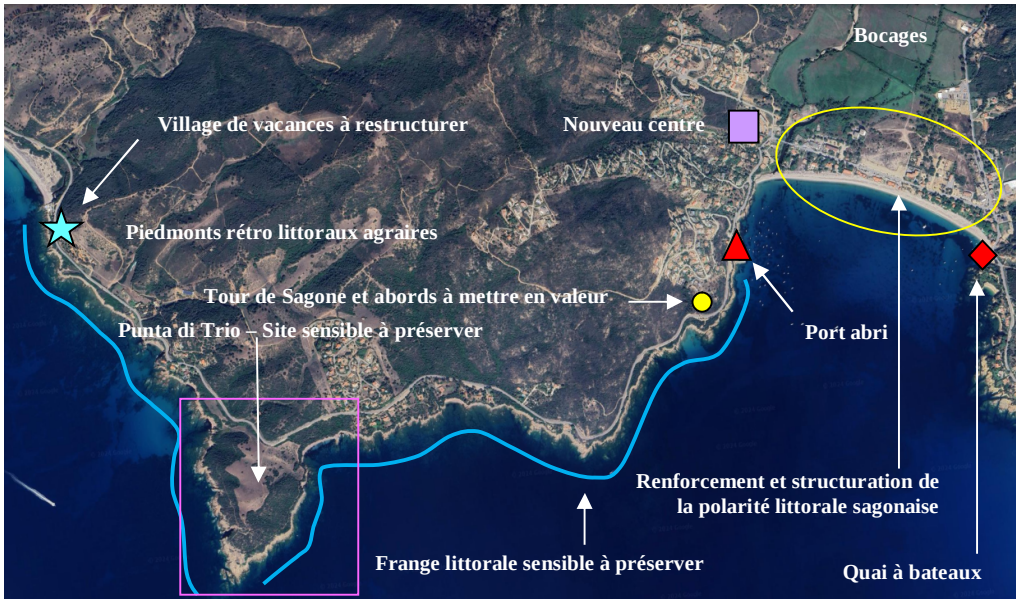

ENVIRONNEMENT

Paysages – Vico dans les lectures du golfe

Point de vue n°1 – Col de San Bastianu

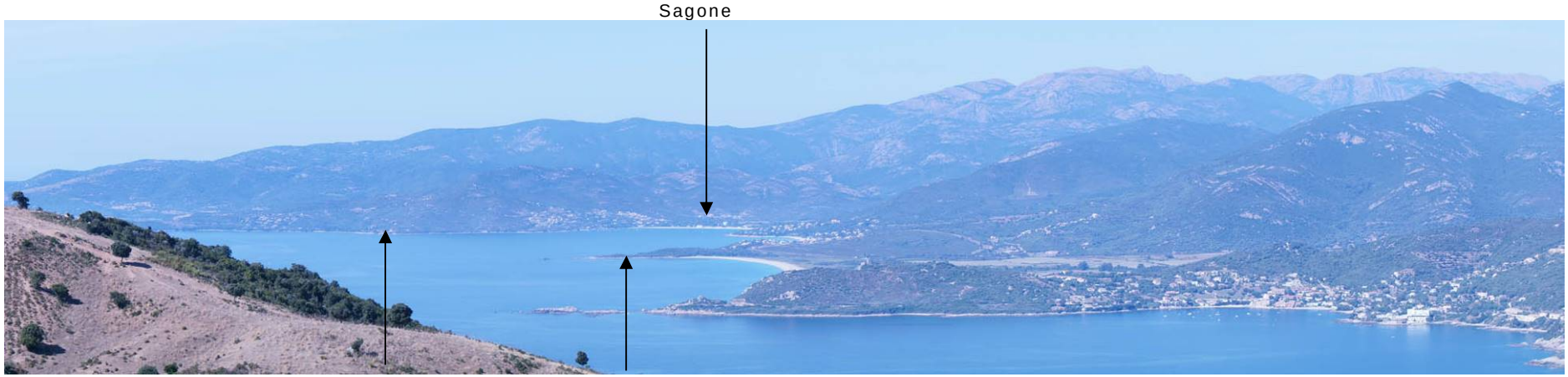

Point de vue n°2 – environ de Punta di Trio

Les perceptions routières
Les points de vues ouverts

Les routes jouent un rôle prépondérant dans la découverte des paysages du golfe et dans la construction de son identité. Dans le cas du golfe de Sagone, il est intéressant de constater l'alternance des anses plus fermées avec les mêmes dynamiques de co-visibilités que celle du golfe, et celles d'espaces dégagés avec des perspectives lointaines vers le large.

ENVIRONNEMENT

Paysages – Vico dans les lectures du golfe

La RD81 – route dite de Calvi par la côte

La RD81 est le principal vecteur de découverte du golfe de Sagone avec des points de vue exceptionnels :

- Point de vue du col de San Bastiano sur la commune de Calcatoggio : perception globale de la géographie du golfe à l'exception de la rive sud. (Photo ci-contre).
- Point de vue depuis Cargèse vers la rive opposée : le fond du golfe reste peu imperceptible.
- Point de vue de Punta di Trio (commune de Vico) qui permet de déceler le fond du golfe et l'ensemble de la Rive opposée.

La lecture du paysage du golfe depuis certains points de la RD81 laisse entrevoir d'autres éléments paysagers qui ne sont pas toujours visibles dans les perceptions proches.

La commune de Vico s'inscrit dans les plans éloignés, car la Punta San Giuseppe fait obstacle. Alors que depuis Cargèse, la découverte de Sagone est tardive du fait du relief. Le tournant de Punta di Trio marque un seuil dans l'approche.

La RD81 offre **un travelling du golfe relativement intimiste** mais dynamique avec l'alternance des multiples anses. Alternance aussi des ambiances avec des séquences plus ou moins structurées : espaces urbanisés, espaces agricoles et espaces naturels.

Sur la commune de Vico, les routes traversent des ambiances très diverses : urbaines, agricoles et naturelles. La station est la section urbaine assez bien marquée. Le pont du Sagone (en direction de Cargèse) est un repère routier qui annonce la sortie de la station bien qu'il y ait encore une zone d'habitat, mais moins dense et plus à l'écart de la route. C'est la sortie d'une zone de plaine vers un espace plus accidenté.

La RD70 – route dite route de Vico

Seule route qui longe la vallée du Sagone jusqu'au col de St Antoine et qui se poursuit vers le col de Sevi. Cette route est le trait d'union entre les deux parties de la commune : littoral et arrière-pays. Elle traverse une succession de sites et d'ambiances : la route en fond de vallée traverse une zone agricole et naturelle et s'engage dans la moyenne et haute vallée avec des espaces boisés. Un effet de couloir est inévitable sur la portion située entre le lieu-dit Erbaghjolu et le col, car à flanc de versant et les boisements denses ferment les vues.

En direction du village (RD 70), la sortie de la section urbaine sagonaise est assez nette. En fond de vallée, la ripisylve dense du Sagone offre une ambiance plus fraîche. C'est sans transition que le paysage s'ouvre sur une plaine agricole. Dès que la vallée se referme, ce sont des paysages boisés avec peu de vues dégagées. Le col de St Antoine, marque un seuil fort sur cette route : il annonce l'arrivée sur le village et marque le passage sur une vallée et des paysages de moyenne montagne avec la présence notamment d'une autre végétation (châtaigniers, chênes). Les vues sont plus ouvertes. La découverte du littoral par cette voie est très tardive du fait des effets de reliefs écrans, de la profondeur de la plaine et de sa faible largeur

Enjeux :

- Valoriser les entrées de la station balnéaire.
- Réaménager le col de Saint François pour valoriser l'entrée du village.
- Mise en valeur agro-pastorale des paysages de la vallée.
- Préservation et ouverture au public de l'aulnaie.
- Déplacement du camping et mise en valeur agraire.
- Mise en valeur du patrimoine vernaculaire bordant la route et aménagement de points de vues.

ENVIRONNEMENT

Paysages – Sous-unités paysagères

Sous-unité du Bubia

Le vallon du Bubia remonte vers le nord-est et vient culminer à 1131m d'altitude au Capu Calazzu. La partie supérieur est escarpée, ailleurs les versants sont raides descendant directement la mer sans véritables fonds de vallée marqué. Ces versants sont occupés par le maquis, l'agriculture reste résiduelle sur quelques replats et en fonds de vallon. Absence d'habitat significatif. Aucune perception depuis la RD81.

Enjeux :

- Préserver et renforcer les espaces agro-pastoraux et arboricoles.
- Soutenir une campagne de plantation et de reboisement

Recommandations alentours tour de Sagone

- *Assurer la mise en scène de la tour par des aménagements paysagers adaptés.*
- *Maintenir la crête libre de toutes constructions.*
- *Renforcer la trame végétale par des essences méditerranéennes.*
- *Affirmer une ligne architecturale.*
- *Maintenir et renforcer la structuration architecturale et paysagère du port de Sagone.*

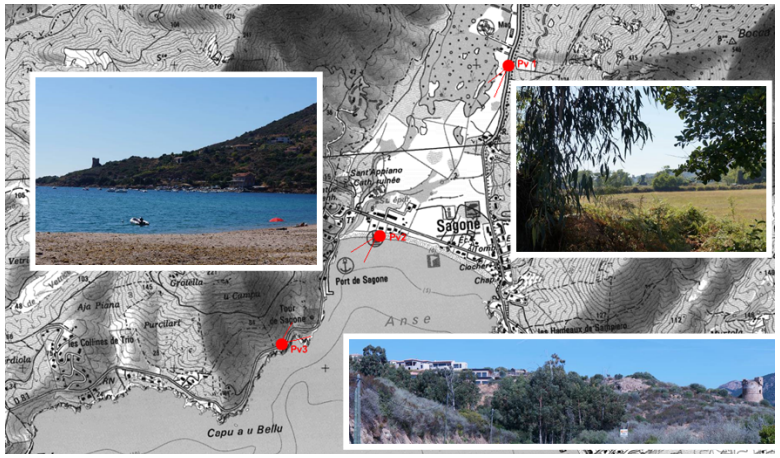

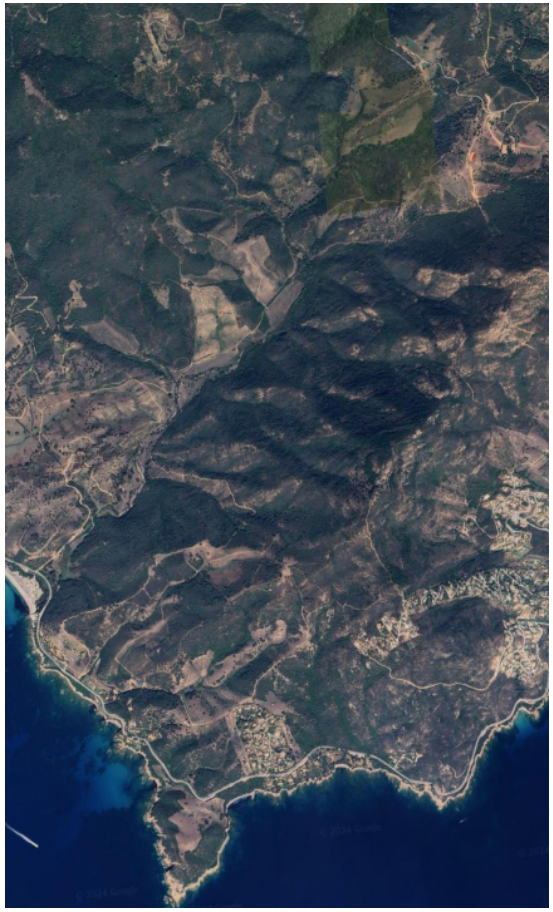

La frange littorale – Stagnoli – Punta di Trio – tour de Sagone

Un espace littoral rocheux découpé avec des piémonts de maquis et de parcours. L'habitat marque ponctuellement le paysage.

La Punta di Trio marque la transition entre deux unités paysagères distinctes et dans les perceptions routières elle reste affirmée (seuil). Les perceptions sont ici très dégagées et portent vers des horizons lointains côté mer alors que les pentes des piémonts les réduisent sur les abords immédiats.

Par sa position, la tour génoise, élément ponctuel du paysage et repère visuel dans le site ne se découvre tardivement dans l'avancée par la RD81 depuis Cargèse.

Menaces :

- Les incendies peuvent modifier "brutalement" le paysage.
- L'urbanisation de la frange littorale a tendance "à fermer" les vues, échappées et horizons (clôtures, haies vives, arbres, bâtis…).
- Une absence de cohérence fonctionnelle et visuelle entre les différents lotissements inscrits sur les versants.

Enjeux :

- Prendre en compte la tour génoise dans l'aménagement du versant pour conserver son rôle de repère visuel.
- Intégrer le bâti sur ce versant par des prescriptions architecturales et paysagères
- Maintenir les ambiances naturelles de Stagnoli par des choix spatiaux et architecturaux.
- Restaurer et intégrer le village de Vacance de Stagnoli.
- Préserver la végétation remarquable de la frange littorale.
- Soutenir et renforcer la mise en valeur agro-pastorale et piedmonts retro-littoraux.

ENVIRONNEMENT

Paysages – la station balnéaire de Sagone

La station balnéaire de Sagone

Cette sous-unité correspond à l'aval du bassin de la rivière Sagone et s'ouvre sur l'anse de Sagone qui jouit d'une situation privilégiée, abritée des vents.

La basse vallée présente un fond plat et large, inondable, qui remonte loin à l'intérieur des terres.

La vaste anse de Sagone alliée à un relief assez doux près de la mer explique le développement de l'urbanisation.

Quoiqu'on en dise, le village de Sagone présente un petit centre historique, malgré jadis l'insalubrité d'un espace marécageux. Toutefois, l'essentiel de l'urbanisation est relativement récente et très éclatée, caractérisé par l'absence de structuration de l'espace. L'impression dégagée est celle d'une architecture suburbaine, les différents quartiers sont éloignés les uns des autres et les espaces publics ne font l'objet que de très peu de traitement.

Le tracé rectiligne de la vallée et sa largeur favorisent une relation visuelle forte avec la montagne.

L'urbanisation semble très exposée aux vues et concerne tout le pourtour de l'anse. UN impact visuel fort.

Plus en retrait, la vallée offre quelques éléments paysagers de qualité avec notamment la forêt d'aulnes glutineux, des oliveraies séculaires, un alignement d'eucalyptus sur les abords de la RD70. Alors que la tour génoise constitue un repère paysager de qualité.

Le cœur de la station est situé dans la plaine : son rôle dans le paysage se situe donc à deux niveaux.

Les ambiances de la traversée d'agglomération sont celles qui déterminent l'image de la station : l'espace public mais aussi les interfaces entre les espaces publics et privés sont des éléments centraux dans l'image de la station.

Le caractère inondable de la plaine a imposé une place prépondérante aux espaces naturels et agraires.

Ainsi, l'aspect "inachevé" de l'espace urbanisé peut être consolidé par une gestion qualitative des interfaces avec la plaine et participer à la construction d'une image nouvelle de Sagone à partir d'un projet structurant type Eco Quartier.

.

Le front de mer perceptible avant l'arrivée dans la station par la RD81 donne un aperçu assez cohérent du fait de l'alignement des constructions et de la cohérence architecturale. Au Sud, une construction typique marque l'entrée (certainement *ancienne maison de pêcheurs*) et au Nord, bien que non visible depuis la RD81, ***la*** *maison du port* donne une ambiance singulière à ce lieu. Les conserver dans un cadre adapté permet de conserver aussi, une image singulière de la station.

Les espaces routiers sont le vecteur de découverte de la station : l'arrivée depuis la station est essentiellement caractérisée par les vues sur *la plaine agricole* et l'arrière des immeubles qui ponctuent la station. *L'alignement d'eucalyptus* rythme l'entrée. La découverte de la mer est tardive et n'est annoncée que par *la tour génoise* qui est perceptible quelques instants pour celui qui la guettent entre deux arbres. Une mise en scène des abords de la route en arrivée de station et la restructuration du cœur de station constitueraient un préalable.

Au nord, les versants urbanisés révèlent une *succession d'opérations (lotissements* – plein soleil, sant'Appianu…) dont l'impact dans le paysage est très marqué notamment par les pentes et l'absence de végétation dense. Les mouvements de terrains ont accentué le caractère dénudé du site. Leur place dans le paysage est très forte : la création d'une trame végétale adaptée permettrait d'atténuer les impacts occasionnés par les mouvements de terrains et de limiter l'effet d'une diversité architecturale qui n'est pas en harmonie. Le lotissement "Plein soleil" montre l'exemple d'une approche intégrée des constructions sur un site pourtant pentu à l'aide de choix volumétriques adaptés, d'une trame végétale qui a maintenu la végétation naturelle, d'une gestion globale des espaces communs, …

Le nouveau centre de St Appianu, visible depuis la RD71 et depuis la station mais dans une moindre mesure est en cours de restructuration et sera la nouvelle centralité de la station grâce à l'installation de services majeurs (la poste, la mairie annexe, la gendarmerie, la communauté de communes) et de lieux de rencontres (salle polyvalente, musée, théâtre de verdure) : cet espace embryonnaire doit se construire dans la globalité du site c'est à dire en intégrant l'aménagement du carrefour avec la RD81, intégrer la présence du monument historique (St Appianu) et considérer en amont les ambiances à créer tout en préservant l'intérêt écologique et paysager de la plaine inondable agropastorale.

De manière générale, dans le réaménagement de la traversé comme dans la reconstruction la station, *la qualité des espaces publics et leur fonction seront essentiels*. Le choix du mobilier urbain, les petits aménagements et le traitement coordonné des interfaces publics/privés sont autant de facteurs qui participent à la qualité des lieux.

Le maintien de la couverture végétale existante avec un traitement paysager adapté, l'intégration dans le projet des éléments singuliers du paysage (murets anciens, amas rocheux, alignements d'arbres, ripisylves…) permettent d'obtenir des ambiances singulières à moindre coûts et avec des effets immédiats.

ENVIRONNEMENT

Paysages – la station balnéaire de Sagone

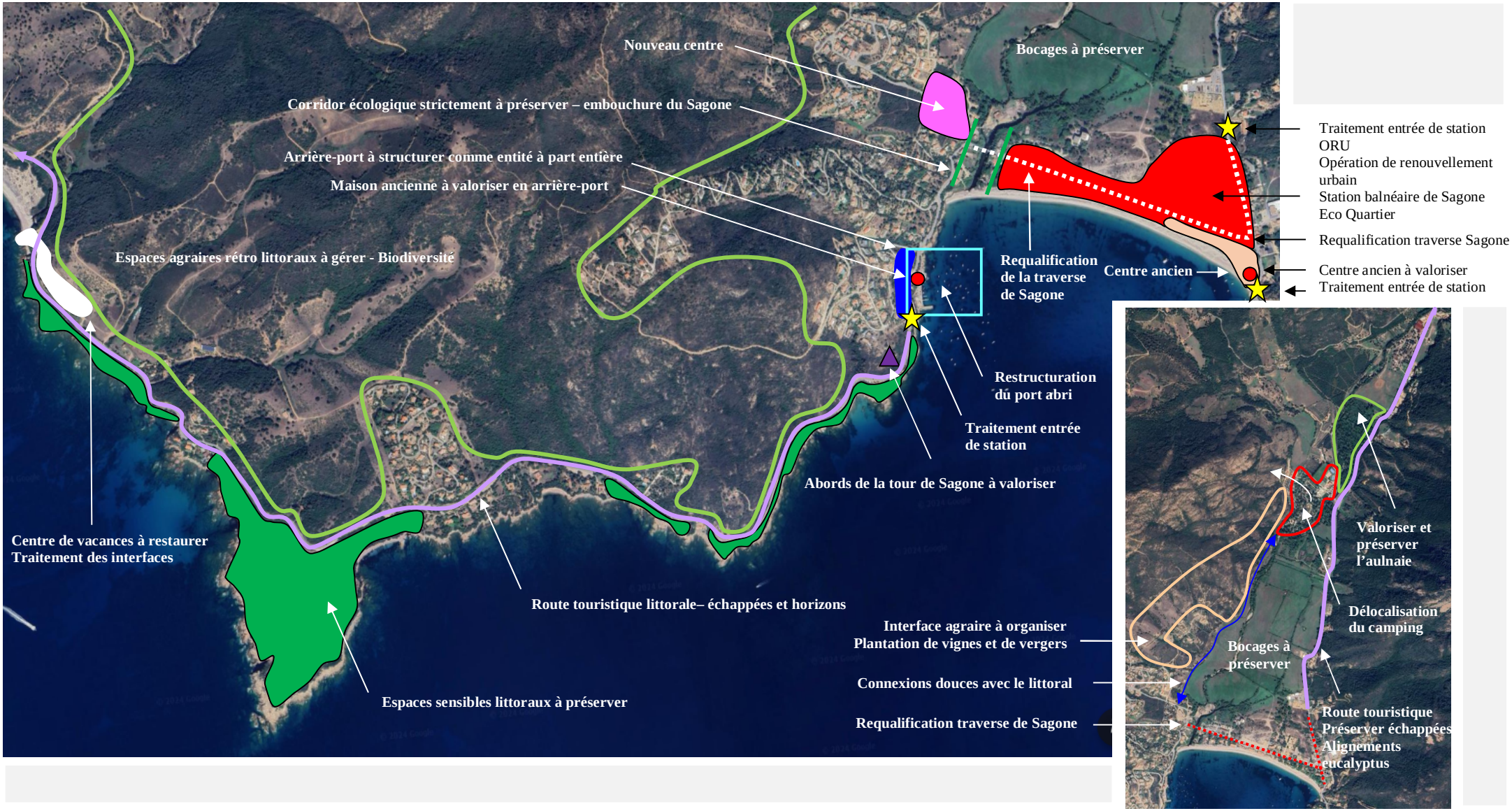

ENVIRONNEMENT

Paysages – L'arrière-pays montagneux

La moyenne vallée de Sagone

Cet espace se distingue de celui de Sagone par un étranglement de la vallée entre les reliefs secondaires commandés par la Punta Tippone et le massif de Ficaghjola.

Il englobe tout le bassin de Balogna en passant par le col de Saint-Antoine qui assure la communication avec Vico.

Le versant adret est caractérisé par le maquis, tandis que les formations boisées plus évoluées à formations de chênes et de châtaigniers occupent les valons frais de l'ubac. Le fond de vallée étant assez étroit et cultivé. Les anciennes terrasses jadis cultivées, en déprise aujourd'hui, se lisent encore très bien dans le paysage.

A l'ubac, l'habitat est plus dispersé, maison isolées, hameau des chênes verts (ancienne colonie de vacances), hameau d'Appriciani enclavés au cœur d'un écrin vert de boisements.

Enjeux :

- Préserver le caractère architectural et paysager des hameaux.
- Eviter le mitage des ancienne restanques de polyculture et les jardins vergers.
- Restauration de l'exploitation forestière du palais vert.
- Réhabiliter les châtaigneraies et le sylvopastoralisme porcin sous châtaigneraies et yeuseraies.
- Aménager des points de vues sur la haute vallée du Sagone.
- Restaurer l'exploitation agraire de la vallée, le pastoralisme et l'arboriculture sèche (oliviers, agrumes, amandiers…).

La haute vallée de Sagone

La haute vallée du Sagone est délimitée par une crête secondaire entre Capu di Radi et Cpau Calzzu.

Il s'agit d'un vaste ensemble naturel inhabité, où maquis et forêt sont omniprésents.

Un secteur inaccessible hormis par des sentiers qui parcourent les Calanche pour rejoindre Marignana et offrent des vues sur les vallons du haut bassin.

Le bassin de Vico – Nesa - Chigliani

En amont des gorges du Limaone, la vallée s'élargir sur un bassin assez ouvert et ample, on parle de Conque. Il est fermé à l'ouest par le col de Saint-Antoine qui fait communiquer les deux vallées.

L'agriculture et l'habitat ont profité de la présence de vastes replats – Vico – Chigliani…, ailleurs dominent maquis (espaces en déprise) et forêt de chênes verts. Les châtaigneraies coiffant les villages, et hameaux.

Vico constitue un véritable centre urbain dédié à l'ensemble de la vallée du Liamone et assure un lien fonctionnel entre les deux vallées. Le village possède une identité forte, avec de hautes maisons qui traduisent la prospérité de jadis ainsi que la présence du couvent qui leur fait face. Vico, un lieu de passage obligé et une fonction d'accueil et de patrimoine forte.

Ce bassin constitue un grand carrefour entre Evisa, Porto et Ajaccio. Le village de Vico constitue la véritable capitale de la micro-région, abrité et en retrait. La découverte du village au dernier moment assure et accentue l'importance du bâti très haut. Aussi, le village est en relation visuelle avec le couvent Saint-François et le hameau de Nesa, ce lien de co-visibilité renforce l'impression d'un espace humanisé.

Enjeux :

- Préservation de la silhouette du village et de ses hameaux satellites.
- Maintien d'une ceinture de jardins-vergers comme tampon avec l'espace forestier.
- Préserver et aménager les vues plongeantes sur le village de Vico à partir de la RD70.
- Lutter contre l'étalement urbain et garantir la préservation de la qualité architecturale des sites habités.
- Préserver les ambiances de la ruralité et le caractère authentique du village et de ses traditions.

ENVIRONNEMENT

Paysages – la conque vicolaise et l'arrière-pays montagneux

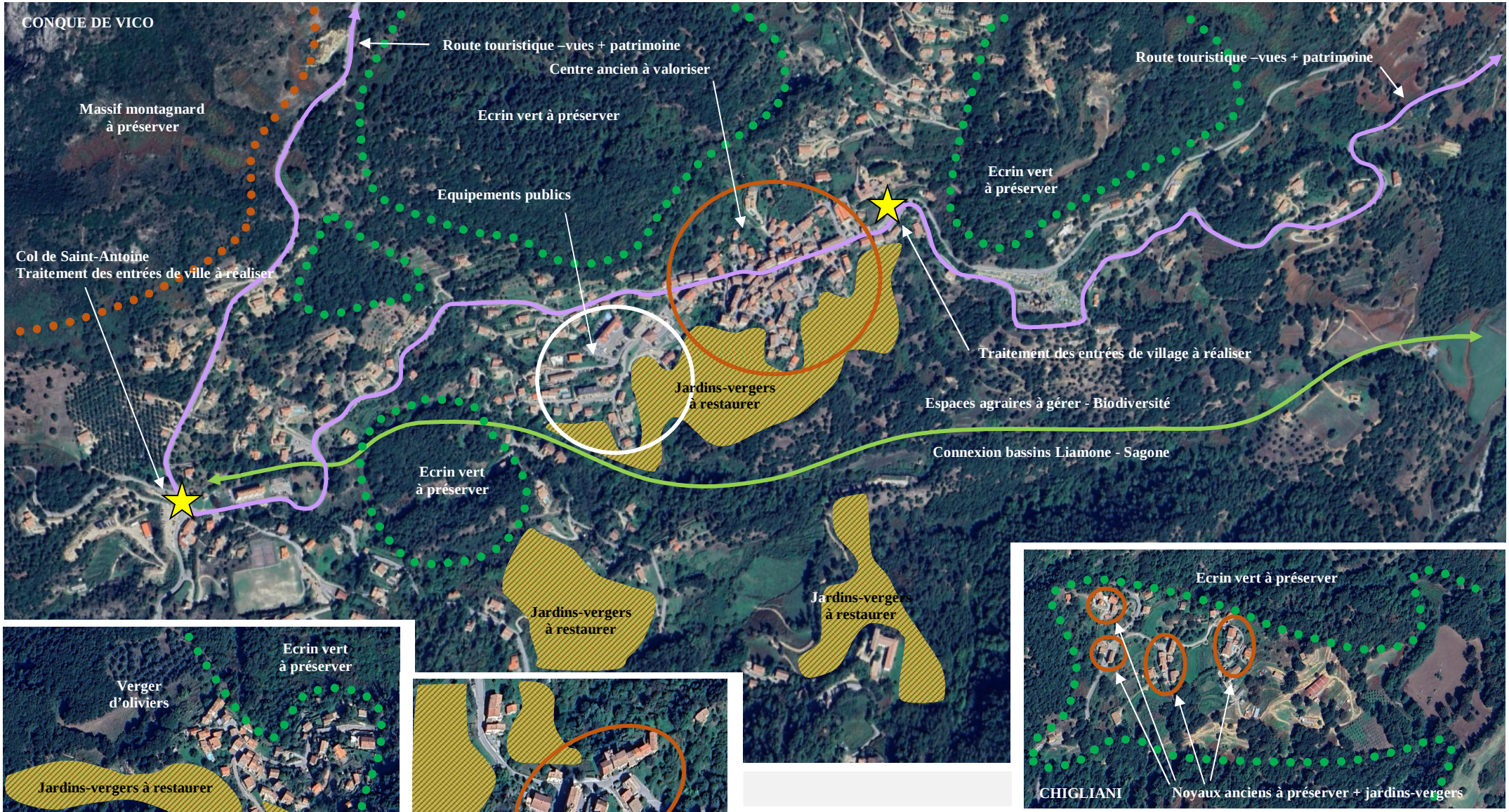

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

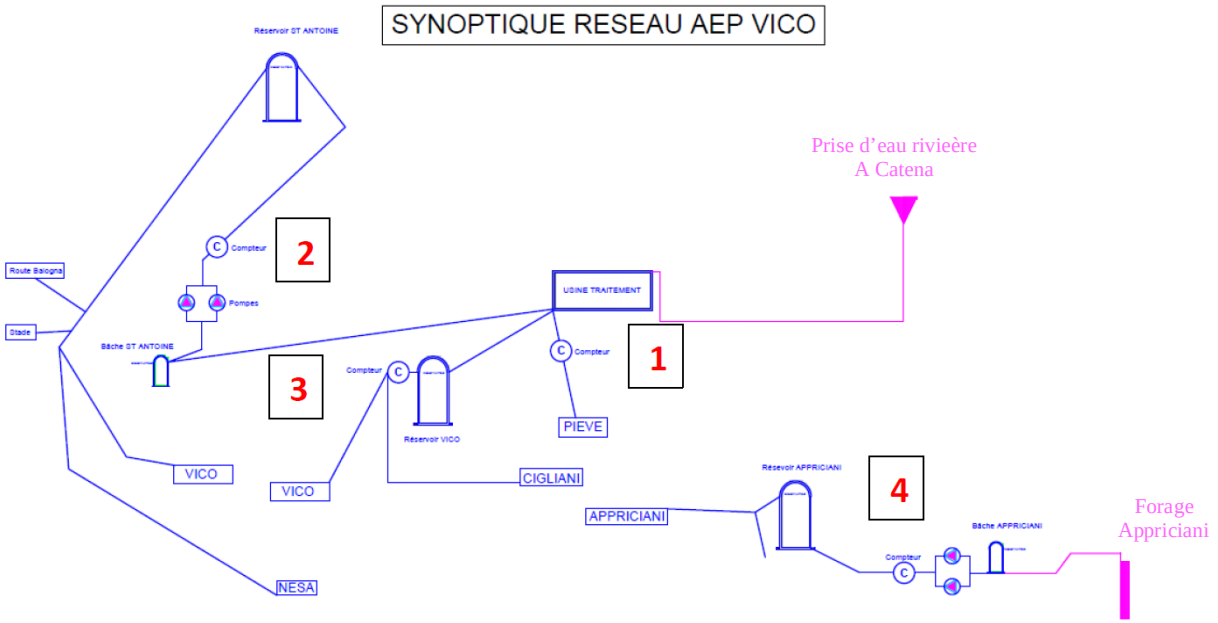

La loi sur l'eau n°92-3 janvier 1992 (extraits)

"

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont donc d'intérêt général." [...]

Les dispositions de la présente loi ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource eau qui vise à assurer :

- **La préservation des écosystèmes** aquatiques.
- **La protection contre toute pollution** et la restauration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et des eaux de mer.
- Le développement et **la protection de la ressource**.
- La valorisation de **l'eau comme ressource économique** et à satisfaire ou à concilier les exigences :
  - ✓ De la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.
  - ✓ De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.
  - ✓ De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, des transports du tourisme, des loisirs et des sports nautiques ainsi que toutes autres activités humaines légalement exercées.

Données de cadrage Vico *(BL Ingénierie 2020)*

La frange littorale du réseau AEP est gérée par le Sivom de Vico-Coggia et le village par la commune de Vico.

- Compteurs individuels : 596
- Nombre de branchements : 553.
- Compteurs généraux : Trio (29 log.), Jardins du Soleil (23log.), UCPA (28log.).
- Population desservie par le réseau en hiver : 968 hab.
- Population desservie par le réseau en période estivale : 7 500hab.
- 585 abonnés.
- 2 réseaux : littoral et village.
- Linéaire réseaux : 31Kms, dont 19,7kms sur le village.
- Conduites en PVC 160-315mm, en fonte 250mm.
- 4 réservoirs et une bâche d'une capacité totale de 1350m^3 (littoral).
- 4 réservoirs et une bâche d'une capacité totale de 340m^3 (intérieur).
- 5 surpresseurs : Tilorza (Coggia), Capella (Coggia), Favalellu (Coggia), Livida (Coggia), forages de Sagone et Plein Soleil.
- 1 station de traitement par le chlore de Sagone.
- 1 station de traitement par le chlore de Tilorza (Coggia).
- Station de traitement sur Pieve d'une capacité de 960m^3/j.
- Traitement sur Appriciani.
- 3 forages : Coscia u Ponte (Coggia) et 2 sur Sagone.
- 1 prise d'eau en rivière sur la Catena pour l'alimentation du village et des hameaux de l'arrière-pays.
- 1 forage sur Appriciani.
- Pertes : environ 0,25l/s. (Tilorza – commune de Coggia).
- Rendement global : 51% (fuites essentiellement concentrées sur Vico – UCPA – Favalellu – Livida).
- Indice linéaire de pertes en réseau : 7,23m^3/j/km. (2019)
- Pression des réseaux entre 2,5 et 5 bars.
- Conformité microbiologique 100% (2023).
- Consommation moyenne : 115 l/hab./j.
- Hydrants répartis sur tous les espaces bâtis de la commune.

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

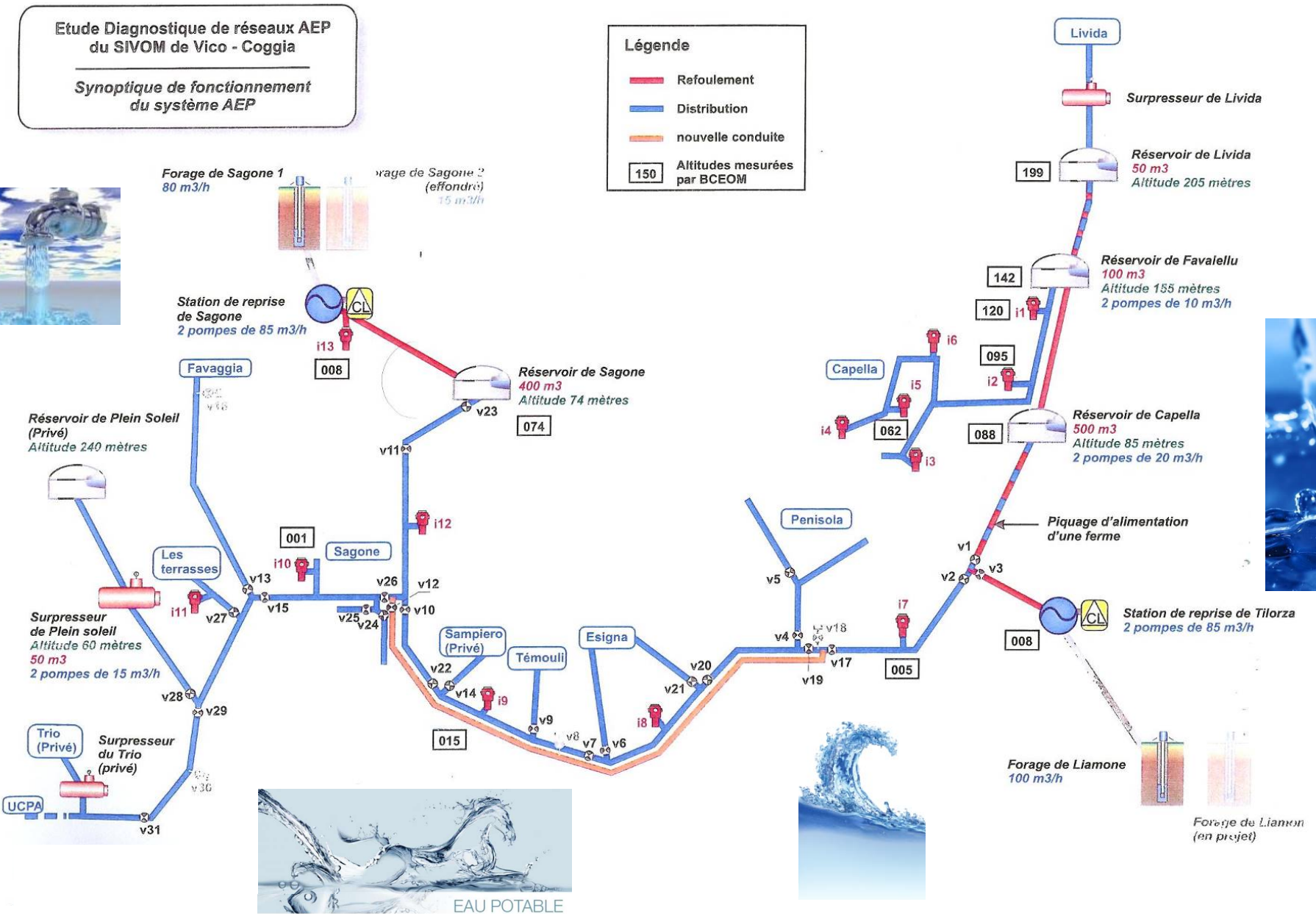

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

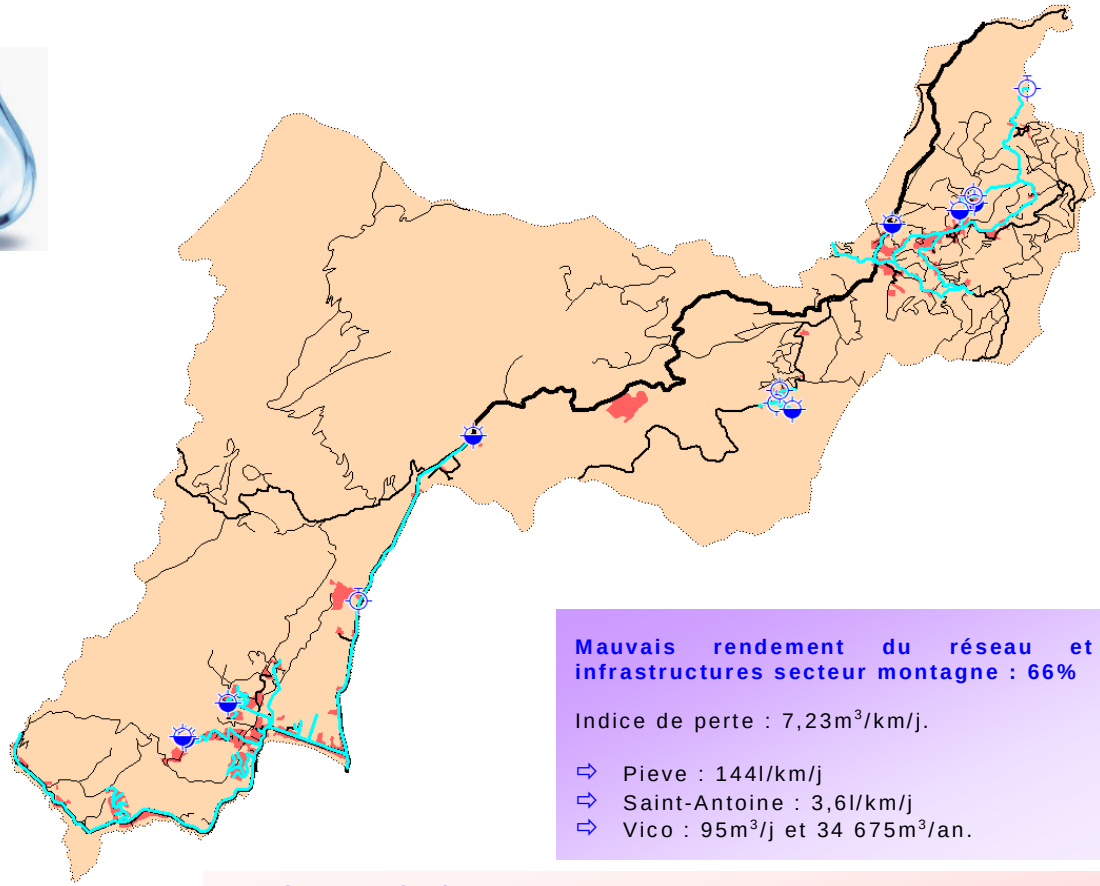

Ressources en eau potable - production

Secteur littoral :

⇨ Forage du Liamone – nappe aquifère de 47ha : Le débit du forage est de 148 m^3/h (3360 m^3/jour) pour un pompage effectif de 8 à 10 heures par jour soit 1120 à **1400 m^3/j** pour alimenter entre 750 et 4500 personnes (hiver / été). Débit de production moyen journalier en pointe : 1283m^3/j. *Un débit maximum de 100m^3/h. autorisé* par l'arrêté préfectoral n° 04-0357 du 8 mars 2004).

⇨ Forage d'appoint de Sumeraghia sur Sagone pour répondre aux besoins de surconsommation estivale – nappe aquifère de 23ha : **600m^3/j. et 50m^3/h.** (maximum autorisé par arrêté préfectoral n° 04-0357 du 8 mars 2004).

(ressources à partager avec la frange littorale de Coggia.

Secteur montagne :

⇨ Forage de Catena : 605m^3/j. (maximum autorisé). Dessert Vico, Chigliani, E Pieve et Saint-Antoine.

⇨ Forage d'Appriciani (dessert Appriciani uniquement).

Mauvais rendement du réseau et infrastructures secteur montagne : 66%

Indice de perte : 7,23m^3/km/j.

⇨ Pieve : 144l/km/j
⇨ Saint-Antoine : 3,6l/km/j
⇨ Vico : 95m^3/j et 34 675m^3/an.

Volumes prélevés

⇨ Appriciani : 5616m^3/an.
⇨ Vico : 86 001m^3/an.
⇨ Vico-Sagone : 233 998m^3/an.

Fuites détectées secteur Vico village

⇨ Réseau : 9u.
⇨ Branchements : 22u.
⇨ Compteurs : 3u.
⇨ Réservoirs : 2u.
⇨ Fuites réparées : 35u

Besoins max. horizon 2035

Estimation d'une croissance de 20% de la population permanente et de l'économie.
+200 habitants permanents
+ 1400 habitants en période estivale
Consommation moyenne estimée : 200l/hab./j.

⇨ Secteur montagne : 373,6m^3/j.
Soit un besoin équivalent à environ 1865hab./j.
⇨ Secteur littoral : 1450,0m^3/j.
Soit un besoin max. équivalent à 7250hab./j.

Consommation de pointe

Consommation actuelle : 115l./hab./j.(ratio par habitant).
Pic estival 200l/hab./j (effet du tourisme et de l'arrosage des jardins – en baisse avec prise de conscience).

⇨ Pieve : 25,2m^3/j.
⇨ Saint-Antoine : 97,1m^3/j.
⇨ Vico village + Chigliani : 275,2m^3/j.
⇨ Appricciani : 37m^3/j.
⇨ Sagone : 1125m^3/j.

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

Le réseau AEP, réseau et infrastructures, commune de Vico

Secteur	Population maximale	Population minimale	Diamètre des conduites	Infrastructures
Trio - Funtanella	6036hab.	530hab.	PVC 50-250mm	-
A Calanca				-
Collines de Trio			Fonte 50 -350mm	Surpresseur de Trio (privé)
Sagone Plein Soleil			Fonte 50-350	Surpresseur de Plein soleil (60m. NGF) avec 2 pompes de 15m^3/h Réservoir (privé) plein Soleil 50m^3
Sagone Pont de Loriani Pian d'Arena			Fonte 50-350 PVC 100mm.	Forage Sagone 1 de 80m^3/h Forage de Sagone 2 de 15m^3/h Station de reprise de Sagone avec 2 pompes de 85m^3/h Réservoir de Sagone (74m. NGF) de 400 m^3
Village de Vico	1200hab.	391hab.	Fonte 150mm. PVC 50-140mm. DN 25-150mm.	Trois réservoirs - 2 sur le secteur de Pieve et un sur la RD 70 en direction Col de Salvi (300m^3 en tout) – 150m^3 sur Vico, 50m^3 sur Pieve, 100m^3 sur Saint-Antoine Station de pompage de Saint-Antoine (10m^3/h) Une station de traitement sur Vico (40m^3/h – 960m^3/j) Un répartiteur en amont du hameau de Pieve Un forage sur la Catena – prélèvement autorisé de 7l/s soit 600m^3/j. Un captage sur Appriciani avec station de pompage et de désinfection et un réservoir (35m^3). Réseau de 19,7kms, dont 2,3kms d'adduction et de refoulement.
Nesa	100hab.	15hab.		
Chigliani	108hab.	12hab.		
Appriciani	146hab.	20hab.		
TOTAL	7500hab.	968hab.		

ENVIRONNEMENT

Gestion de la ressource en eau potable

Travaux réalisés

- Construction d'un nouveau réservoir de 600m^3 pour alimenter la zone nord au-delà de la plage de Sagone. Rôle tampon pour la distribution éventuelle et le transfert de 500m^3 vers Cargèse en heures creuses. Avec un réseau de canalisations de 2 fois 750ml.
- La construction d'un réservoir d'au moins 500m^3 situé entre la côte 60 et 700m. NGF permettrait d'obtenir des pressions globalement satisfaisantes sur l'ensemble du réseau et plus particulièrement sur la frange littorale comprise entre Sagone et le pont de Stagnoli (réalisé – Sant'Appiano).
- Connexion entre le nouveau réservoir de Sant'Appiano et le réseau de Plein soleil (F 125mm).
- Connexion entre le lotissement Plein soleil et le lotissement A Torra (F 150mm).
- La construction d'un réservoir de 200m^3 à une altitude d'environ 245m. NGF permettra l'alimentation de tous les points hauts des nouveaux lotissements et autres extensions des nappes urbanisées du littoral envisagées dans le PLU. Avec remplacement de la station de pompage actuelle par une station plus performante (2 pompes d'une capacité de 30m^3/h) compte tenu du volume d'eau qui transiterait par ce secteur (réalisé - Plein Soleil – Grotello).
- Extension des canalisations pour le renforcement de l'adduction sur les zones situées au nord de la plage de Sagone. Remplacement des conduites de diamètre insuffisant (soit respectivement 500ml et 2120ml) par ces canalisations en PVC 160mm.
- Extension du réseau d'adduction afin d'alimenter la zone située entre la station de pompage du Sagone et le centre équestre situé sur la RD 70 (1700ml en PVC 100mm.).
- Résorption des fuites réservoir de Vico.
- Installer une vanne de régulation sur le réservoir de Vico afin d'assurer un équilibre répartitaire dans le réseau et la pression hydraulique distribuée.
- Mise en place d'un système de désinfection sur le réservoir d'Appriciani.

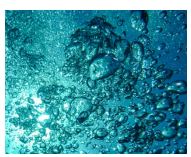

Qualité des eaux potables (ARS)

Forage du Liamone : L'eau issue de ce captage présente une teneur élevée en fer et en manganèse et nécessite une dilution au niveau des ouvrages de stockage (réservoirs).
Eau brute conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés, pouvant après traitement être destinée à la production d'eau d'alimentation.
Le traitement de l'eau consiste en une chloration automatique asservie au débit, qui se fait à la station de reprise de Tilorza (prélèvements dans le Liamone) ainsi qu'au niveau du forage de Sagone.

Forage du Sagone : D'après l'étude Antea, l'eau du forage de Sagone présentait des valeurs élevées en fer et en manganèse. Toutefois, ces valeurs ne dépassent pas les limites fixées par le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001.

Pas d'escherichia coli
Pas de streptocoques fécaux.
Pas d'entérocoques.

Forages de la Catena + Appricciani : conforme à 100% et de bonne qualité d'après l'ARS.
Teneur en aluminium à surveiller et forte turbidité occasionnelle.

Vico-Sagone – eau potable de BONNE QUALITE

Travaux (BI Ingénierie)

- Campagne de recherche de ressources supplémentaires sur le village de Vico en cours en vue de réaliser un forage sur le secteur des HLM (ressource supplémentaire estimée à environ 400m^3/j.).
- Construction d'un réservoir en lieu et place de celui de Vico d'une capacité de 900m3 OU réhabilitation du réservoir existant de 150m3 et construction un réservoir supplémentaire de 750m3.
- Etanchéité du réservoir de Saint-Antoine.
- Déplacement de la station de chloration d'Appriciani à côté du réservoir.
- Reprise du réseau de distribution au niveau du cimetière de Vico.
- Remplacement des conduites au niveau du réservoir de Vico (370ml).
- Renouvellement des conduites à l'entrée ouest du village (525ml).
- Sécurisation générale du réseau du village de Vico.
- Remplacement des compteurs des abonnés.

ENVIRONNEMENT

Gestion et traitement des eaux usées - Réglementation

Filières d'assainissement et réglementation

La réglementation française et la Directive Européenne du 21 mai 1991 imposent une obligation à l'assainissement des eaux usées domestiques sur l'ensemble du territoire depuis le 31 décembre 2005. Deux modes sont envisageables en fonction du milieu (pentes, sols, concentration des zones habitées) et suivant les principes fixés par la loi sur l'eau (article 35) : assainissement collectif ou autonome.

- L'assainissement collectif est à la charge de la collectivité.
- L'assainissement autonome reste à la charge des particuliers et sous contrôle du SPANC de la com-com.

Objectif :

- Garantir aux populations des solutions durables pour le traitement et l'évacuation des eaux usées et pluviales.
- Préserver l'environnement et la ressource en eau souterraine et superficielle.
- Assurer le meilleur compromis économique.
- Etre en harmonie avec la législation en vigueur.

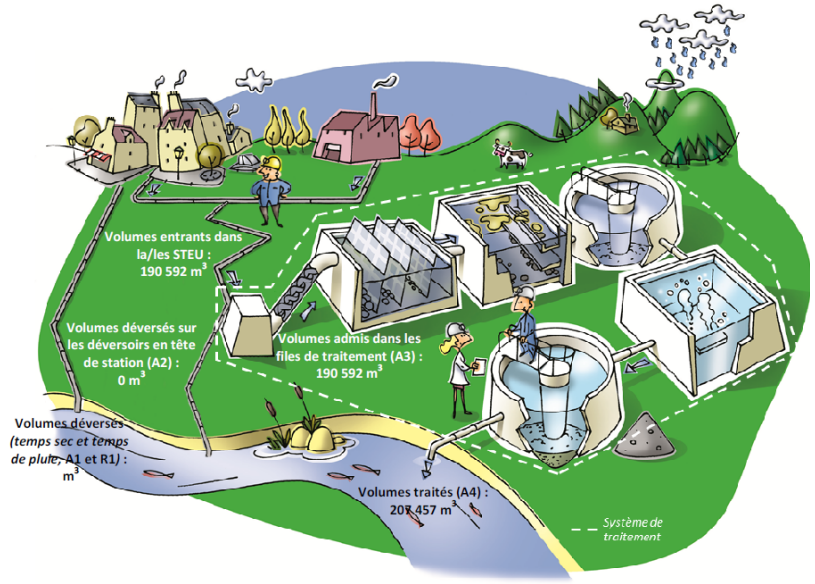

Synthèse globale du système d'assainissement

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 relative à l'eau et aux milieux aquatiques, et le **décret n° 94-469 du 3 juin 1994** (abrogé partiellement le 7 avril 2000 et consolidé le 23 mars 2007) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées, transposent en droit la directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Le zonage d'assainissement prévu par **l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales** modifié par **l'article 54 de la loi sur l'eau** constitue un outil d'optimisation de ces choix. Les collectivités doivent délimiter les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. Il s'agit d'une opération distincte de la mise en place du service d'assainissement en lui-même qui apparaît bien plus comme une responsabilité de la collectivité en question au titre de la police et de la salubrité.

L'article du 22 juin 2007 relatif au système d'assainissement collectif de moins de 2000Eqhab. (120Kg DBO5/j) fixe ainsi des obligations de résultats et de performances beaucoup moins contraignantes en comparaison des systèmes d'assainissement collectifs de plus de 2000Eqhab.

Dans les zones relevant de l'assainissement non collectif, la collectivité est tenue afin de protéger la salubrité publique d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement individuels. **L'arrêté du 7 septembre 2009** fixe les prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement individuel. Ce même arrêté fixe également les modalités d'exécution de la mission de contrôle exercées par la collectivité en charge de l'assainissement en application des articles L. 224-8 et R.224-17 du code général des collectivités territoriales sur les installations d'assainissement non collectif mentionnées à l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique.

L'arrêté du 9 juin 1994 précise que "peuvent être placées en zones d'assainissement non collectif les parties du territoire d'une commune dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif".

ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif

Assainissement collectif station de Vico

- 1800 Eqhab. soit 108.0 kg/j de DBO5.
- Disques biologiques, mise en service en 2019.
- 470 habitants (678EH) raccordés au réseau (seuls 12 restent en ANC).
- 59m³ de boues liquides à évacuer par jour.
- Débit pompe extraction : 22m³/h.
- Ratio journalier : 150l/hab./j
- Lit de séchage planté de roseaux.
- Milieu récepteur, ruisseau de Mangano, affluent du Liamone. Rejets hydrauliques de 150l/j/Eqhab.
- 12130ml de conduites.

Analyses août 2022 :

- DBO5/j : 60g/j/EH.
- DCO : 120g/j/EH.
- MEST : 90g/j/EH.
- NTK : 12g/j/EH.
- Pt : 2g/j/EH.
- Débit moyen journalier total mesuré: 243,6m³/j.
- Débit moyen journalier d'eaux usées strictes : 164,1m³/j. (64%).
- Débit moyen journalier d'eaux claires parasitaires : 87,2m³/j. (36%).
- Volume horaire moyen de 10,1m³/h soit 3,6m³/h d'ECP.
- Charge organique hydraulique reçue : 734 EH.
- Charge organique hydraulique polluante reçue : 1275 EH. Sur la base des moyennes paramètres DBO5n, DCO, MEST, Azote et Kjeldahl.

Dysfonctionnements résorbés en 2020 :

- Déconnexion des fontaines.
- Chasses déconnectées.
- 2153ml de réseaux remplacés.
- Intrusions après test à la fumée déconnectées (gouttières, grilles pluviales, casses, regards).
- Réhabilitation générale du réseau d'assainissement sur le village : vieux village, Pieve, col de Saint-Antoine, secteur du stade, balcon de Chiusa, caserne (6217ml).
- 4 antennes secondaires connectées : Nesa, couvent, place Savoyardi, groupe scolaire, HLM.
- Piste d'accès à la station nouvelle.

Assainissement collectif Frange littorale Sivom de Vico-Coggia

- 10 000 Eqhab. modulable à 15 000Eqhab.
- Débit nominal journalier : 1500m³/j.
- Débit maximal horaire : 220m³/h.
- 851 abonnés.
- 288 branchements.
- Taux de raccordement 73% avec 100% sur Sagone
- 22Kms de réseau (frange littorale de Vico-Coggia).
- 9 postes de relevage d'une capacité entre 900 et 10000Eqhab.
- Mise en service en 2000.
- Type de traitement physico-chimique.
- Production de boues : 15,5t. en 2008 soit 3,9t. de matières sèches.
- Evacuation des boues : décharge – absence d'une filière d'élimination.
- Milieu récepteur : talweg et affluent du Liamone.

- Volume à traiter : environ 110 180 m³ soit une moyenne journalière annuelle de 302m³ (13,4% du débit admissible) avec un maximum de 1819m³ (80% du débit maximal admissible) en août et un minimum de 89m³ en février. Le débit maximal admissible étant 2250m³/j.

- Raccordement de la station balnéaire de Tiuccia depuis 2008.

Les charges hydrauliques et les charges polluantes ne dépassent pas les 25% de la charge nominale exprimée ce qui a rendu l'usine non conforme aux exigences minimum européennes de par les valeurs rédhibitoires sur les paramètres MES, DCOP, DBO5.

Effluents supplémentaires max. attendus

- Sagone : 500 EH.
- Coggia littoral : 300 EH.
- Total : environ 800 EH.

- Vico village : 150 EH.

ENVIRONNEMENT Eaux usées - Assainissement collectif – infrastructures et réseaux - Travaux

Secteur	Population maximale (été)	Diamètre des conduites	Infrastructures	Type d'assainissement
Frange littorale – Sivom de Vico-Coggia				
Sagone	660	PVC 180-200	PR 4 6500 eqh. PRE 400 eqh.	Assainissement collectif Opérationnel. Mise en réseau en 2000. Capacité 15 000 eqh. Niveau F Type Phisyco-chimique
Temuli - Dordana	320	PVC 160-200 F 200	PR 5 8500 eqh.	
Village de Penisola	260	PVC 160-200 F 250	-	
Milanche-Station ep.	-	PVC 315 F 250	PR 6 10000 eqh. Station 10000 eqh.	
Plein soleil		PVC 180-200	-	
Collines de Trio			-	
Funtanella – Calanca Stagnoli			-	Individuel
Village de Vico – commune de Vico-Coggia				
Vico village		PVC 200	Station 1500 eqh.	Assainissement collectif Capacité 1500 eqh. Boues activées
Hameau de Nesa		PVC 200	-	
Chigliani		-	-	Assainissement individuel
Appriciani		-	-	Assainissement individuel
Zones isolées		-	-	Assainissement individuel

Récapitulatif des équipements d'assainissement collectif, commune de Vico

D'après les informations communiquées par le SIVOM Vico-Coggia et la mairie de Coggia Sources Kyrnolia

Données de cadrage

- Taux de raccordement : Supérieur à 50%.
- 2 réseaux : le village de Vico et la frange littorale.
- Réseaux de type séparatif.
- Conduites gravitaires en PVC 200mm sur le village
- Conduites PVC 160-315mm et fonte 250mm sur la frange littorale.
- Une station d'épuration de 1500 Eqhab. sur le village.
- Une station d'épuration de 10 000 Eqhab. modulable à 15 000 Eqhab. sur la frange littorale.
- 6 Postes de relevage sur la frange littorale.

Travaux réalisés

- Travaux de mise en conformité de la station d'épuration du Liamone.
- Extension du réseau d'assainissement collectif sur la RD70 et raccordement du camping du Sagone.
- Réhabilitation de l'assainissement autonome lieux-dits Zecchi et Alt'a Granu.
- Mise en conformité temporaire de la station de Vico.
- Déconnexion des fontaines et des gouttières du réseau de collecte.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration sur le village de 1800 Eqhab. type biologique et dimensionnement de la STEP du village type disques biologiques prévu pour 400 Eqhab. en basse saison et 1800 Eqhab. en haute saison.
- Remplacement de 1965ml de réseau sur le village.
- Création d'un réseau de collecte aux sorties Est du village de Vico en direction du hameau de Chigliani et de la ferme piscicole.

Travaux à effectuer

- Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration du Liamone à 15 000 Eqhab.
- Création d'un réseau de collecte et raccordement au réseau existant pour toute la plaine de Sagone et notamment les lieux-dits Grotella, Sulana et le pont de Travarce.
- Raccordement du futur réseau village Est-Chigliani à la station existante.
- Création d'un réseau de collecte et d'une nouvelle station d'épuration pour les secteurs d'Appriciani et de Chigliani.

ENVIRONNEMENT

Eaux usées - Assainissement collectif – plans de réseaux

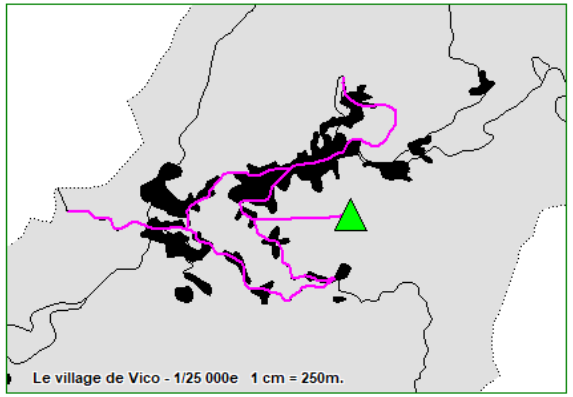

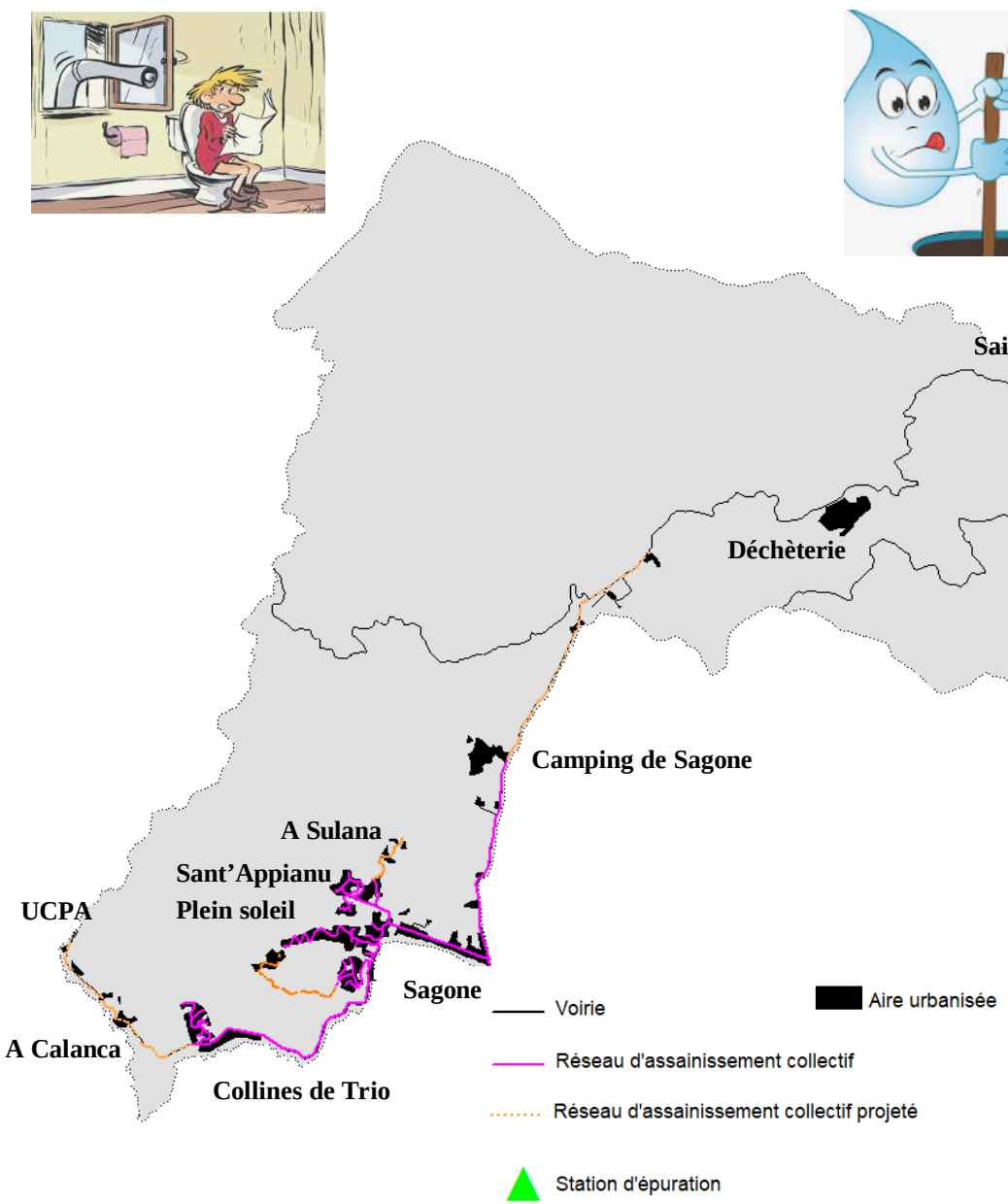

ENVIRONNEMENT

Eaux usées – Assainissement non collectif (ANC)

450 constructions d'habitations étaient en ANC. La compétence SPANC relève la communauté de communes. D'ordre général, les sols sont constitués de granodiorites à gros grains et rendent l'assainissement non collectif difficile. Mais l'absence de sols hydromorphes et la présence d'une roche fortement arennisée permet de mettre en place l'assainissement individuel. Les zones concernées par ce type d'assainissement sont limitées aux constructions isolées et/ou distantes des concentrations bâties.

Des avantages

- Traitement de la pollution « à la source »
- Pas d'envoi direct d'eaux traitées dans le milieu hydraulique superficiel

Et des inconvénients

- Nécessite une superficie minimum de terrain (particuliers)
- Nécessite un sol apte à l'assainissement non collectif (particuliers)
- Entretien à prévoir (particuliers)
- Obligation de la mise en place du SPANC (collectivité)
- Coûts non subventionnés (collectivité)

Dysfonctionnements ANC

- Inaccessibilité aux dispositifs.
- Absence de ventilation.
- Mauvais dimensionnement.
- Absence de vidange.
- Rejet direct en milieu naturel (ruisseau).
- Absence d'agrémentation.

Secteurs en ANC

- 450 personnes disposent d'un système d'assainissement autonome, soit 27% de l'ensemble de la population.
- 43% de fosses septiques avec prétraitement.
- 52% de fosses toutes eaux.
- 33% des installations évacuent les eaux par infiltration dans le sol.
- 43% des installations évacuent les eaux par des puits d'infiltration.
- 9% des installations évacuent les eaux en surface.
- 20% des installations en toute conformité.
- 33% des installations mériteraient une réhabilitation prioritaire.
- Les terrains (sols) et le relief sont les facteurs des principaux dysfonctionnements.

Les formes de l'habitat, les pentes, les surfaces des terrains, les caractéristiques des sols sont autant de facteurs qui interfèrent sur les choix d'une collectivité en termes d'assainissement. Les notions de retour en investissement et de rentabilité interviennent également dans ces décisions.

Par ailleurs, la plupart de ces habitations sont situées sur des sols pédologiquement moyennement favorables et peuvent faire l'objet d'une réhabilitation si nécessaire. Toutefois, une étude à la parcelle est fortement recommandée pour tout nouveau dispositif d'assainissement non collectif.

Le rapport du zonage d'assainissement précise que « le dimensionnement et le choix du mode d'assainissement autonome seront issus de l'étude à la parcelle préalablement réalisée ».

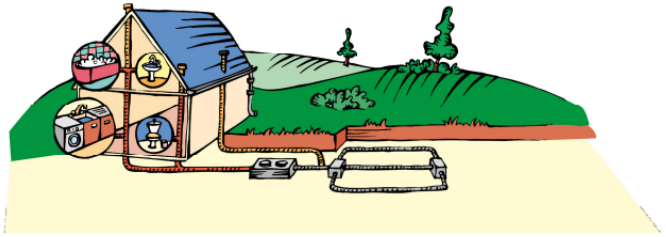

Synthèses des contrôles des installations d'ANC sur la commune de Vico (CAPA)

Lieu-dit	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
CHIGLIANI	-	23	-	**23**
AFFACCATOJO	-	3	-	**3**
PIANELLO	1	8	3	**12**
ROUTE D'APPRICCIANI	-	4	-	**4**
APPRICCIANI	1	23	-	**24**
PIED D'ARENA	-	7	1	**8**
CARDICCE	-	1	-	**1**
SALICE	-	2	-	**2**
PONT DE SAGONE	-	-	1	**1**
FORCO	-	2	-	**2**
GROTELLO	-	5	-	**5**
HABITATIONS EPARSES	3	9	-	**12**
Total	**5**	**87**	**5**	**97**

ENVIRONNEMENT

Eaux usées – Aptitude des sols à l'assainissement individuel

Effluents à traiter sur Vico-Sagone, état des lieux et perspectives

Secteur	Type d'habitat	Type Ass. En 2024	Aptitude des sols à l'assainissement individuel	Type d'assainissement envisagé
Agglomération de Sagone Sant'Appianu Plein Soleil A Torra	Pavillonnaire diffus Log. collectifs Hôtellerie Commerces zone d'activités Résidences de vacances	Collectif	Inapte	Collectif
Collines de Trio A Calanca Funtanella UCPA	Pavillonnaire diffus Centre de vacances	Collectif	Médiocre	Collectif
Camping de Sagone Centre équestre	Camping Jusqu'à 3000 touristes	Individuel	Médiocre	Individuel
Pied d'Arena Cardicce Salice Forco Grotello	Pavillonnaire diffus Hangars Activités éconmiques	Individuel	Médiocre	Individuel
Appriciani	Pavillonnaire diffus à regroupé Noyaux anciens	Individuel	Médiocre **Cœur inapte**	Individuel
E Pieve Vico village Saint-Antoine Saint François Nesa	Pavillonnaire regroupé à diffus Noyaux anciens Log. collectifs Commerces Hôtellerie Camping	Collectif		Collectif
Chigliani	Pavillonnaire diffus à regroupé Noyaux anciens	Individuel	Médiocre **Cœur inapte**	Individuel
Autres	Pavillonnaire diffus à isolé	Individuel	Médiocre **à inapte**	Individuel

Toutes les tâches urbaines de la commune seront à terme raccordées à un réseau public d'assainissement collectif.

Tous les autres secteurs, trop éloignés et particulièrement diffus ne permettent pas d'envisager la réalisation d'une ou de plusieurs micro-stations d'épuration(s) pour des raisons de coûts. Si bien que la commune de Vico a dû réorienter ses perspectives d'aménagement du territoire compte tenu de la capacité médiocre voir inapte de certains secteurs à l'assainissement non collectif et revoir ses choix et sa politiqué de planification en respect de l'environnement et suivant les principes du développement durable.

Aucune ressource en eau n'est susceptible d'être contaminée.
Tous les dispositifs ANC sont implantés hors zones inondables.
Aucune habitation en ANC n'est implantée sur un espace protégé.

Favorable

- Pied d'Arena qui présente un sol supérieur à 2m. d'épaisseur.
- Moyenne et haute vallée de Sagone – Caldanella qui présente un supérieur à 1,5m. d'épaisseur.

Médiocre

Perméabilité supérieure à 200mm/h : frange littorale et arrière-plage.

Inapte

Absence de sols ou sols trop peu épais, pentes : cœur du village, cœur des hameaux anciens d'Appriciani, de Pieve, de Chigliani, de Nesa et la station de Sagone, secteur de Grotello, de Sant' Appiano.

ENVIRONNEMENT

Eaux usées – Aptitude des sols à l'assainissement individuel

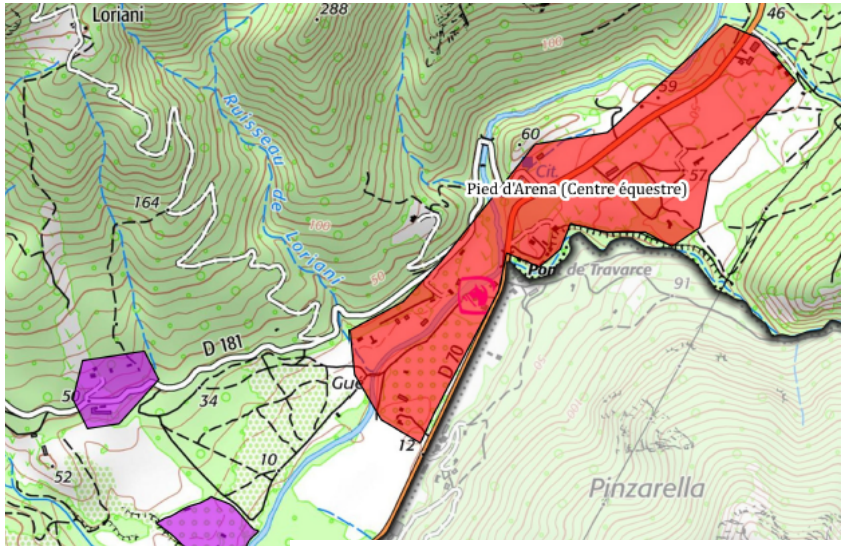

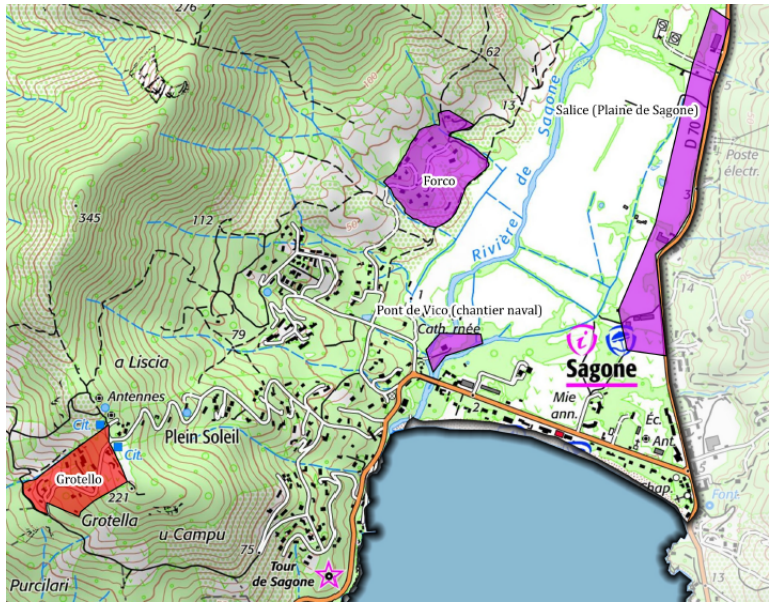

Légende

- Classe III : Aptitude moyenne à l'assainissement
- Classe IV : Mauvaise aptitude à l'assainissement

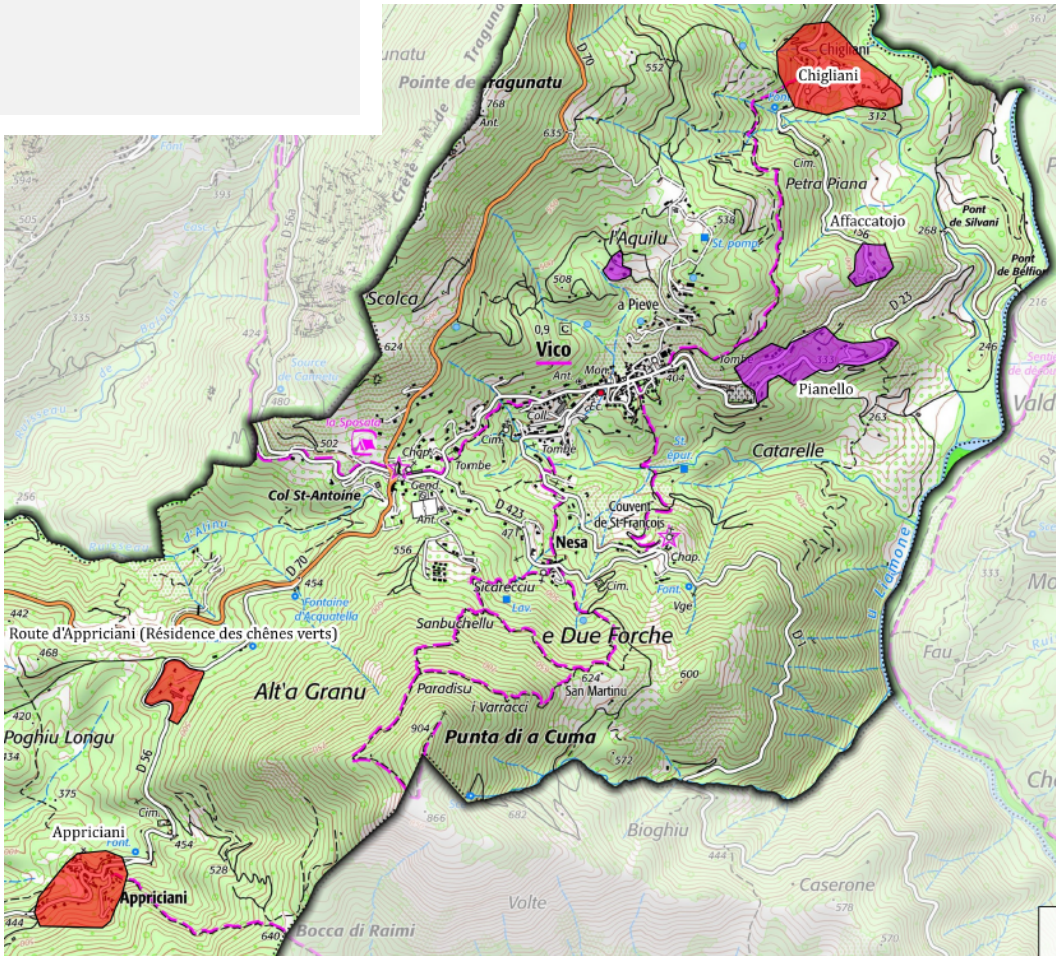

ENVIRONNEMENT

Eaux usées – Zonage d'assainissement

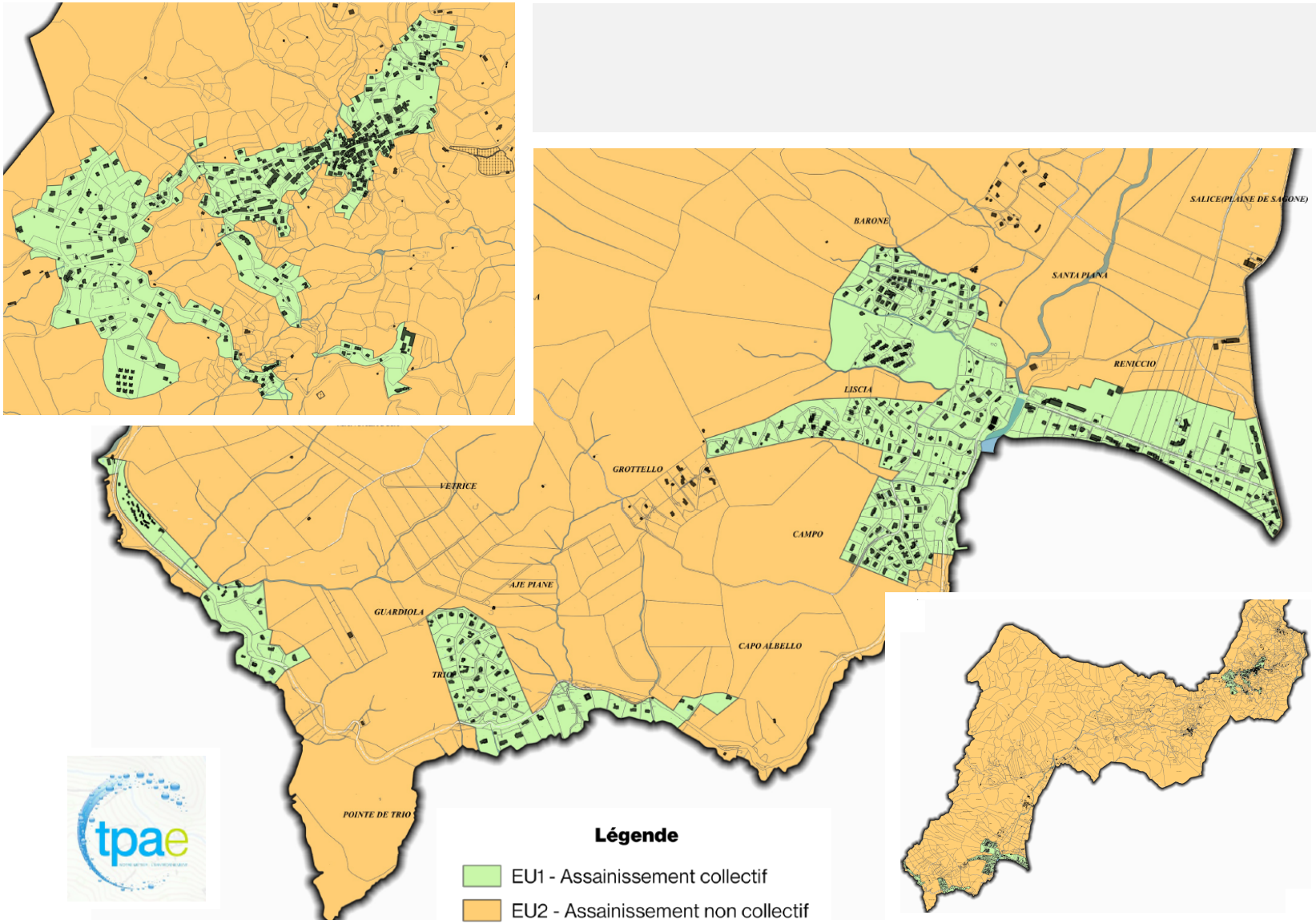

Secteurs non raccordés à l'assainissement collectif

Frange littorale

- Grotella.
- A Sulana.
- Pont de Travarce.
- Habitat isolé.

Arrière-pays montagnard

- Hameau d'Appriciani.
- Hameau de Chigliani.
- Habitat isolé.
- Vico village sur RD 70 (route d'Evisa) entre le camping de la Sposata et le pont de Culinca.
- Sortie de Vico vers l'ancienne ferme piscicole.
- Sortie de Vico vers le pont de Silvani.

Tous les autres secteurs, trop éloignés et particulièrement diffus ne permettent pas d'envisager la réalisation d'une ou de plusieurs stations d'épuration(s) pour des raisons de coûts.

Si bien que la commune de Vico a dû réorienter ses perspectives d'aménagement du territoire compte tenu de la capacité médiocre voir inapte de certains secteurs à l'assainissement non collectif et revoir ses choix et sa politiqué de planification en respect de l'environnement et suivant les principes du développement durable.

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets domestiques et autres

" Toute personne qui produit ou détient les déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à a santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assumer l'élimination".

Que deviennent les déchets issus du tri sélectif en Corse ?

Acier : fonderie à Fos/mer en vue de faire des bobines et de stubes en acier.

Aluminium : Fonderie à Narbonne et Gignac-la-Nerthe transformés en matière première.

Tetrapack : En Italie pour en faire du papier essuie-tout et de l'aluminium.

Cartons : Avignon en vue de la fabrication de papiers et de cartons.

Plastiques des bouteilles et flacons : En Bourgogne en vue de la fabrication de nouvelles bouteilles en plastique et de matières premières pour le BTP.

Les nouveaux plastiques (pots, films, barquettes…) : Espagne en vue de faire des granulés pour fabriquer des nouveaux emballages et des canalisations en PVC.

Petits aluminiums : Allemagne, fabrication de produits en alu.

Déclinaison de la production des déchets Produits par la commune de Vico-Sagone

Type	2024
Ordures ménagères	867t
Plastiques	60,6t
Papiers	33,0t
Verre	58,0t
Site apports volontaires	-
Encombrants	-
Déchets verts	-

Modalités retenues pour parvenir à la réduction de déchets

- ⇨ Développer le compostage individuel et collectif.
- ⇨ Ramassage du tri sélectif au porte à porte.
- ⇨ Cartonnage chez les professionnels.
- ⇨ Réduire les biodéchets à la source par le renforcement du plan de compostage.

- ⇨ Interventions en milieu scolaire avec le SYVADEC afin de sensibiliser les plus jeunes aux gestes citoyens (Eco Scola).
- ⇨ Lier des partenariats pour une économie durable.

- ⇨ Soutenir le réemploi par le développement de ressourceries.
- ⇨ Concassage et recyclage des gravats (un gisement d'au moins 1 000t/an).
- ⇨ Développement de plateformes de compostage.

Estimation de l'évolution de la production de déchets horizon 2035
Commune de Vico-Sagone

Références	*2025*	*2035*
Population	950hab.	1100hab.
Ordures ménagères et assimilés	867t	192t.
Volumes issus du tri sélectif	151,6t	710t.
Proportion du tri sélectif	15%	60%
Déchets du BTP	513t	594t
Compostage	2%	25%
Boues de la station d'épuration (volumes liquides)	4,7t. MS	5,2t. MS

** Avec la mise en place de composteurs individuels et par la suite de composteurs collectifs cela permettra de réduire le volume de déchets ménagers et concomitamment aux efforts générés par une politique de sensibilisation et la généralisation du tri sélectif qui va engendrer un accroissement conséquent du tri à la source au profit d'une réduction généralisée du volume des OM d'environ 80kg/hab./an, malgré une augmentation de la population d'environ 150 habitants attendue entre 2025 et 2035 (1150hab. permanents).*

ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique et santé publique

La qualité de l'air

Le dessin ci-desous représente les différentes sources d'émissions des principaux polluants ainsi que les modes de dispersion et de transformation. Afin d'améliorer la compréhension des phénomènes en Corse et les outils de prévision, Qualitair Corse travaille à l'élaboration d'un inventaire des émissions selon la méthodologie nationale ("Bilan sectorisé des émissions")

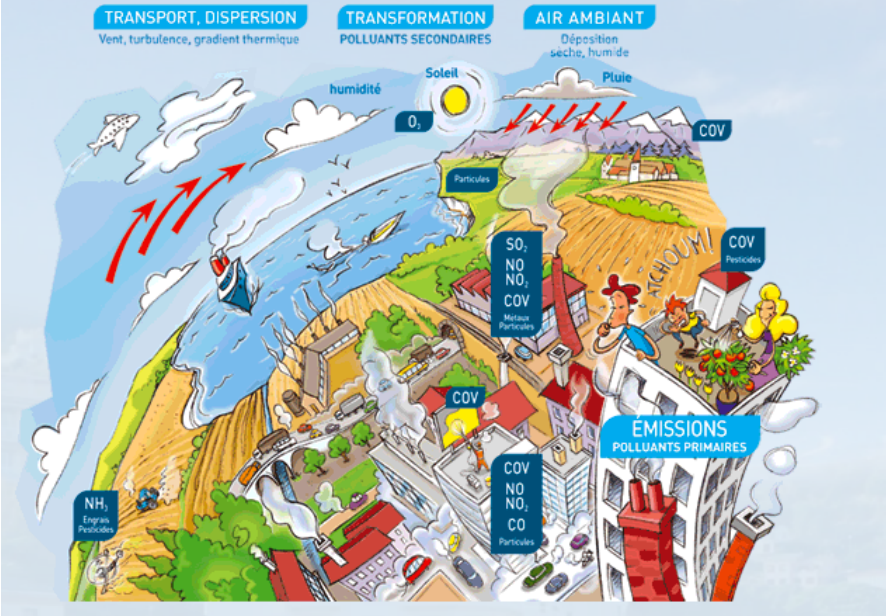

Le plan régional de la qualité de l'air

Bien que de portée juridique limitée, puisque n'étant pas opposable aux tiers, le PRQA prévoit notamment :

- ⇨ L'évaluation de la qualité de l'air dans la région, au regard d'objectifs de qualité.
- ⇨ L'évaluation des effets de la qualité de l'air sur la santé, les conditions de vie, les milieux naturels, le patrimoine l'inventaire des émissions des substances polluantes.
- ⇨ Le relevé des organismes qui contribuent à la connaissance de la qualité de l'air et de son impact sur l'homme et l'environnement.

Aucun relevé n'est disponible à ce jour sur la commune de Vico-Sagone malgré la présence d'axes de circulations majeurs (RD81.

Pistes d'actions

- ⇨ Mise à disposition des particuliers de composteurs individuels.
- ⇨ Mise en place d'un service de broyage des végétaux afin de réduire les émissions de CO^2 dans l'atmosphère et donc les GES.
- ⇨ Imposer des dispositions réglementaires au titre de l'implantation des bâtiments quant à leur exposition.
- ⇨ Imposer des dispositions réglementaires en termes de matériaux performants liés à la construction et à l'isolation.
- ⇨ Renforcer les circulations douces.
- ⇨ Renforcer les transports en commun et les circulations douces.
- ⇨ Réduire les déplacements dans les réflexions d'aménagement du territoire.
- ⇨ Renforcer les circuits courts.

Pollution de l'air : l'ennemi invisible

La pollution de l'air serait la cause de 9 millions de morts dans le monde, deuxième cause après les maladies cardio-vasculaires. Les ennemis les plus insidieux étant les particules fines, cancérigènes, qui aggravent les insuffisances respiratoires, augmentent les allergies et fragilisent profondément les voies respiratoires.

Ces particules proviennent du transport, du chauffage, des mauvaises performances énergétiques des bâtiments, de la gestion aérobie des déchets, des pesticides de l'agriculture et des activités industrielles. Combustion des moteurs, pneus, freinage, transport maritime (100 paquebots produisent autant que 260 millions de véhicules).

Enjeu : changer le modèle économique.

ENVIRONNEMENT

Pollution sonore et santé publique

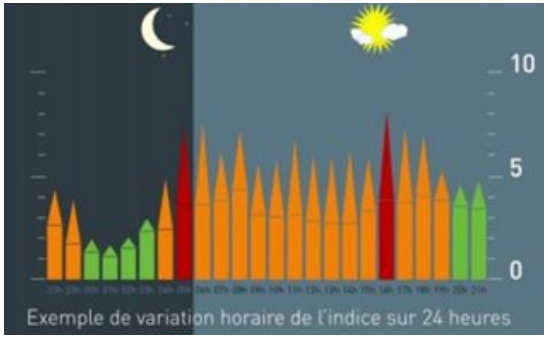

Les nuisances sonores

La gestion de l'environnement sonore affecte la qualité de vie des habitants et celle des milieux naturels et leur fonctionnement. Considérant que le bruit est vécu comme une véritable nuisance par 40% des français, sa bonne gestion est perçue comme une valeur. La qualité de l'environnement sonore est un des points forts de l'attractivité des communes.

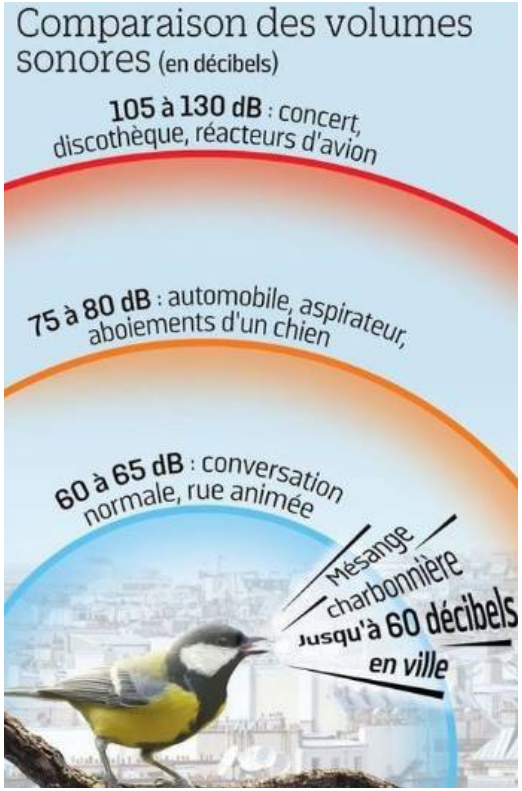

Pour rappel les niveaux sonores sur Vico-Sagone

- Les espaces naturels se situent dans des niveaux inférieurs à 30dB.

  → Maquis, chênaies, piedmonts et plaines agraires.
  → Zones humides, vallée de Sagone.
  → Massifs forestiers, massifs montagneux.

- Rue calme sans trafic de jour – ambiance rurale : 40 dB

  → Les aires bâties excentrés des axes structurants (Grotello, Appricciani, les chênes verts, Chigliani ...).

- Rue calme sans trafic de nuit : 50 Db

  → Aires bâties Sant'Appianiu,Nesa….

- Nuisances ponctuelles 60 à 80 dB.

  → Automobile, aboiements de chiens, travaux…
  (secteurs habités de Vicu, Sagone, Plein soleil, Collines de Trio, col de Saint-Antoine, RD81, RD70).

ENVIRONNEMENT

Pollution lumineuse et santé publique

L'éclairage a un impact conséquent sur l'environnement

- Il représente 40 % des consommations totales d'électricité du secteur tertiaire.
- L'éclairage public et la signalisation c'est 47 % de la consommation d'électricité des communes. Or, l'ADEME estime que les économies sur ce poste peuvent atteindre 20 à 40 %
- C'est 1 à 2% de la consommation électrique en France.
- C'est 4% des émissions de gaz à effet de serre...

Une fragmentation lumineuse ponctuelle

Vico, par l'étendu des zones humides, des espaces naturels et/ou agricoles et pastoraux, la pollution lumineuse reste limitée de ce fait aux espaces bâtis et urbanisés du littoral autour de l'agglomération sagonaise et de l'espace villageois de Vico. Les hameaux de Chigliani et Appriciani restent insignifiants.

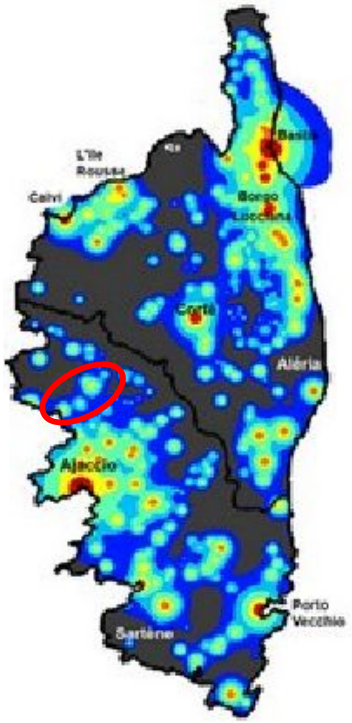

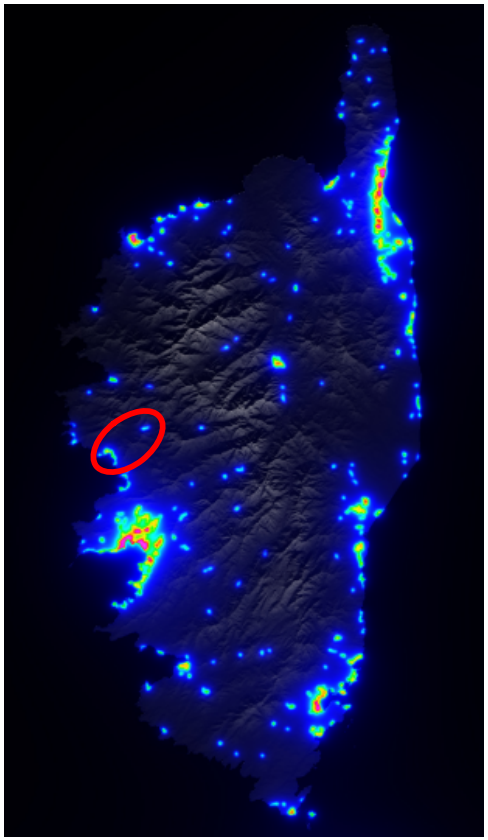

La pollution lumineuse participe au morcellement des habitats naturels et conduit à la rupture du continuum paysager et biologique. Elle est considérée par les chercheurs comme la plus grande menace pour beaucoup d'espèces.

Les conséquences de la pollution lumineuse sur la faune seront variables en fonction des capacités des espèces à résister à la modification des équilibres écologiques. Elles iront de la sélection par groupes ou par espèces, jusqu'à la régression pour les petites colonies, la perte de ressources pour un prédateur qui ne supporte pas la lumière ou l'accroissement d'une espèce dont le développement sera favorisé par l'éclairage artificiel (faucons crécerelles, pigeons, étourneaux...)

En d'autres termes, l'éclairage peut favoriser des espèces banales aux dépens d'une faune riche et diversifiée. L'adaptation biologique aux sources lumineuses ne pourrait se faire que sur des périodes très longues.

Le principe de précaution veut que l'on n'attende pas les effets négatifs pour agir. Ce principe est inscrit depuis 1992 dans le droit européen et le développement durable en France. Il est l'un des fondements du préambule de la convention sur la biodiversité signé par la France à Rio en juin 1992.

Quels enjeux ?

Modernisation du réseau ancien pour le remplacer par des dispositifs moins énergivores et plus "intelligents".

La lutte contre l'étalement urbain et la densification des tâches urbaines.

Une sensibilisation de la population est souhaitable.

Bien qu'éloignée des espaces urbanisés, la présence de chiroptères protégés sur le territoire justifie cet investissement tout comme la présence d'élevage.

ENVIRONNEMENT

Bilan pollutions

Constats

- Renforcement des pathologies pulmonaires.
- Renforcement du stress et de l'équilibre interne.
- Dépérissement floristique.
- Extinction de certaines espèces faunistiques.
- Renforcement des pollutions.
- Disparition de la biodiversité.

Enjeux

- Renforcer la santé et la salubrité publique.
- Gérer et préserver l'environnement et le milieu naturel.
- Renforcer la place de l'agriculture sur le territoire.
- Réduire la consommation d'énergies fossiles.
- Lutter contre la fragmentation urbaine.

Pistes d'actions

- Limiter les déplacements.
- Privilégier les circulations douces.
- Renforcer la mixité des circulations.
- Renforcer les modes et les usages de transports en commun.
- Renforcer l'activité économique sur le territoire afin de limiter les déplacements, encourager le télétravail, renforcer la place de l'agriculture dans l'économie locale…
- Préférence écologique dans le choix des matériaux de la construction, de l'exposition…
- Renforcer la place de l'énergie renouvelable sur le territoire et à fortiori sur les espaces humanisés.
- Importance de l'exposition dans les choix d'implantation des bâtiments.
- Prendre en compte le déterminisme géographique dans les politiques d'aménagement du territoire.

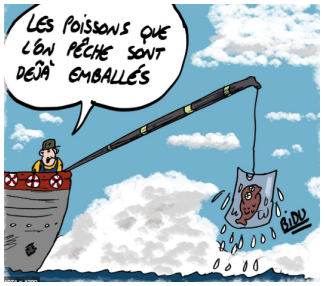

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale

Approche générale

Sous une faible influence d'Ajaccio et l'agglomération ajaccienne, et celle du tourisme balnéaire pour ce qui est de la frange littorale qui interfèrent directement sur les dynamiques démographiques liées récemment tant à un effet de périurbanisation (30mn d'Ajaccio) qu'à l'attrait touristique des plages de du Grand Ouest.

Toutefois, force est de constater que le Gand Ouest est la région la moins peuplée de Corse, la plus éloignée des centres économiques et fait malheureusement l'objet d'un exode rural et d'un vieillissement chronique de la population. Aussi, la dynamique et l'attrait touristique des années 1970 sur la microrégion semble s'amenuiser au fil des ans à en constater les services et équipements touristiques en déclin, voire désaffectés.

Si bien que la population de Vico a chuté de 32% depuis 1975 (maximum de ces 50 dernières années) passant de 1484 habitants permanents à moins de 1007 habitants en 2022 avec un plancher à 885 habitants en 2010. **Sur les 10 dernières** années (2011-2022), **la progression a été de +18,5% (+157hab.)**.

- ⇨ Un taux de natalité bas à 8,7 pour mille (- 9 points).
- ⇨ Un taux de mortalité en baisse de 11% à 17,5 pour mille (- 21 points).
- ⇨ Un solde naturel négatif de -0,9% (amorce d'une hausse de 10%).
- ⇨ Une stabilisation à 48% de la tranche d'âge des 15-59 ans (actifs), mais une chute de - 4% des moins de 15ans (11,6%).
- ⇨ Un solde migratoire excédentaire de + 2,5%.
- ⇨ Une variation annuelle positive de + 1,6% en 2022 en hausse régulière.

Une population vieillissante (+ 60ans).
Solde naturel toujours négatif depuis 40ans mais en régression.
Croissance de 32% du solde migratoire depuis 2016 (+2,4%/an).
19hab./km² contre 17hab./km²

+ 157 habitants en 10 ans

Origine des variations de la population

- ✓ Chute de 13% des jeunes de moins de 29ans.
- ✓ Accroissement moyen de 4% des autres tranches d'âge.
- ✓ Installation de ménages avec des enfants +4% (catégories des 30-59 ans).
- ✓ Retour de certains retraités de la diaspora.
- ✓ Installation de jeunes retraités exogènes.

Pistes D'actions

- ✓ Développement culturel et artistique.
- ✓ Développement des espaces et des équipements publics.
- ✓ Renouer avec le lien social intergénérationnel.
- ✓ Renforcement du système associatif.
- ✓ Renforcement des services à la personne.
- ✓ Renforcent des structures pour personnes âgées.

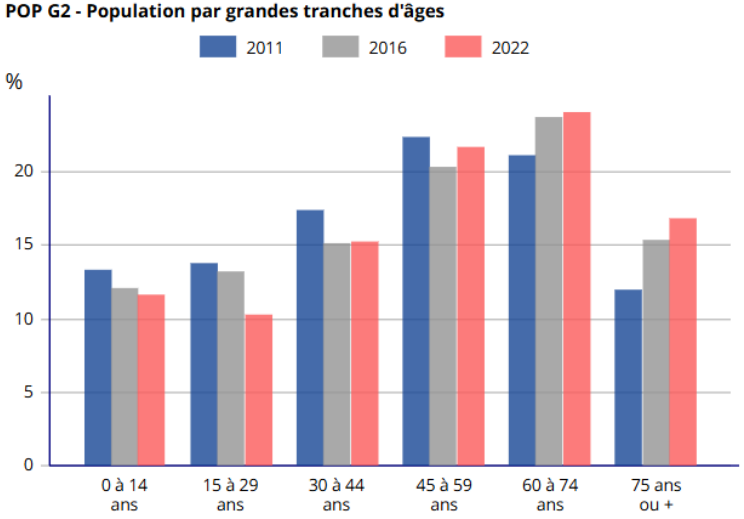

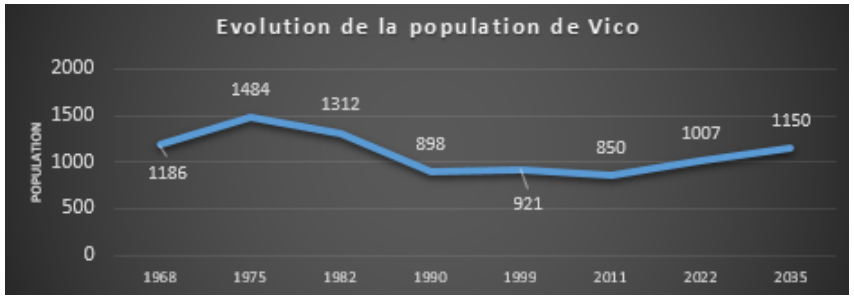

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Les ménages

La commune compte **493 ménages en 2022** contre 371 en 2011 soit une progression de plus de **+ 33% sur 10 ans** (+122 ménages). Sur la même période, la taille moyenne des ménages a chuté de 2 points passant de 2,11 personnes/logement à **1,99 pers./log.** et reste inférieure à la moyenne (2,2pers./log.).

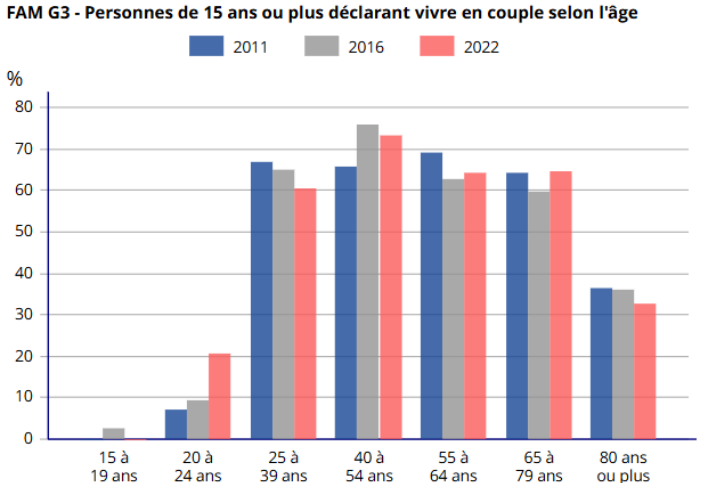

Constats

- Croissance des ménages ayant des enfants.
- 36% de personnes vivant seules (explosion).
- 6,1 des ménages monoparentaux (contre 14%).
- Couples sans enfants (36%).
- Familles : 58% des ménages.

Mutations démographiques

- Décohabitation des ménages (6%).
- Veuvage (10%).
- Célibataires (26%).
- Renforcement des ménages avec plusieurs enfants.
- Multiplication des jeunes ménages et des couples de retraités.

BILAN DEMOGRAPHIE

Constats

- Croissance démographique fragile, mais continue depuis 2011.
- Croissance de la population sur 10ans.
- TAMP de 1,6% l'an depuis 2016 (proche des chiffres de 1975).
- Population âgée (les plus de 60ans représentent 41% de la population).
- Solde migratoire prédominant avec une croissance de + 2,4%/an.
- Solde naturel encore négatif (- 0,9%).

Impacts

- Renforcement des besoins socio-économiques et équipements.
- Fuite de jeunes.
- Un parc de logements inadapté.
- Menaces écologiques sur l'emprunte environnementale.
- Disparition du lien social.

Enjeux

- Subvenir aux besoins supplémentaires générés par l'évolution démographique.
- Maîtrise de l'emprise de l'urbanisation et lutte contre l'étalement urbain.
- Renforcer la place de l'économie et de l'emploi sur la commune.
- Renforcer le lien social et culturel.
- Assurer la sécurité et la salubrité publique.
- Renforcer les structures liées à la petite enfance.
- Diversifier le parc de logements.

Pistes d'actions

- Renforcer et diversifier les transports en commun.
- Renforcer les services et les équipements publics.
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie.
- Renforcer la place du logement permanent et du logement locatif dans le parc de logements.
- Promouvoir l'accession à la propriété.
- Soutenir la création d'un pôle de loisirs et culturel.
- Renforcer et promouvoir le lien social intergénérationnel.
- Restaurer le tourisme social et de proximité.
- Allongement de la saison touristique par des infrastructures appropriées.

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Population active

L'économie et le marché du travail sur le bassin de vie du Grand Ouest sont essentiellement stimulés par le secteur tertiaire et le tourisme.

Vico est sous l'influence directe du tourisme et en second lieu en tant que bourg centre isolé, chef-lieu de la plus grande communauté de commune de Corse mais la moins peuplée. L'économie reste dépendante et saisonnière, malgré la concentration de services publics.

Le commerce et les services et dans une moindre mesure l'artisanat et le BTP restent une source importante dans le paysage économique devant l'activité agro-pastorale.

La restauration d'une activité touristique à part entière à la hauteur de ce qui existait dans les années 1970, et le renforcement de l'activité agraire et artisanale sont à encourager. La population active ne représente que **56% de la population totale en 2022 (566 hab. sur 1007hab.).**

Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2021

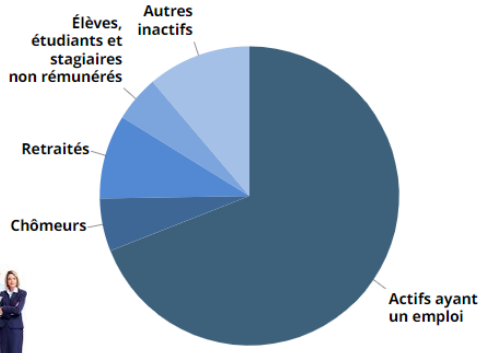

Les principales sources d'emplois locales sont les services, le commerce et le BTP, et les services administratifs (mairie, gendarmerie, poste, communauté de communes… 21u).

Les activités économiques sont plutôt de petites entreprises ayant un effet peu significatif sur l'emploi local. 75% des entreprises n'ont pas de salariés

Statut et condition d'emploi	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	**220**	**100**	**186**	**100**
Salariés	**155**	**70,5**	**157**	**84,4**
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	140	63,6	127	68,3
Contrats à durée déterminée	9	4,1	22	11,8
Intérim	0	0,0	1	0,5
Emplois aidés	0	0,0	3	1,6
Apprentissage - Stage	6	2,7	4	2,2
Non-Salariés	**65**	**29,5**	**29**	**15,6**
Indépendants	36	16,4	21	11,3
Employeurs	29	13,2	8	4,3
Aides familiaux	0	0,0	0	0,0

Enjeux

Création d'emplois.

Développement économique.

Renforcer la place de l'agriculture et de l'artisanat.

Renforcer l'activité liée aux tourismes et les hébergements touristiques

Parmi les actifs ayant un emploi, les salariés représentent 77%, reflet du profil d'une commune à la fois touristique saisonnière, les services à la population et petits commerces tentent de se maintenir malgré la prédominance des activités saisonnières liées au tourisme. Les échanges avec la ville-centre Ajaccio et les stations balnéaires de la côte (Tiuccia, Cargèse, Masorchja…) sont relatifs avec seulement 32% de la population active qui travaillent hors commune contre **68% travaillant sur Vico-Sagone**.

En **2022**, la commune de Vico comptait **566 actifs** dont 391 avec un emploi soit un taux d'activité de 75% et un taux emplois de 69%.

- Accroissement en 10 ans de + 7% de la population active.
- 32 chômeurs soit 5,7% de la population active (-30%).
- Déséquilibre du taux de chômage entre hommes et femmes.
- 55% de la part des femmes dans la catégorie des chômeurs.
- 48% des actifs sont des femmes en 2022.
- 77% de salariés.
- Proportion d'emplois sur la commune : 68% de la population active ayant un emploi sur la commune soit 288 emplois.
- Croissance du nombre d'emplois dans la zone : +11% entre 2016-2022 (+51 emplois soit 508u).

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Le taux d'équipement

Quoique bourg rural isolé, Vico est dans l'aire d'influence du bassin d'emplois et de la zone de chalandises d'Ajaccio, notamment au niveau de l'agglomération sagonaise. Son taux d'équipement est élevé avec plus de 23 **équipements** sur les 36 de référence soit **0,8 base 1**.

Les distances-temps à la ville-centre sont inférieures à ¾ d'heure. Les petits commerces de proximité, les services de première nécessité, les structures médicales et d'enseignement sont présents sur la commune tant sur l'arrière-pays (bourg-centre de Vico) que sur la frange littorale (Sagone). Toutefois la population retrouve d'autres services et équipements sur les zones d'activités de la région ajaccienne.

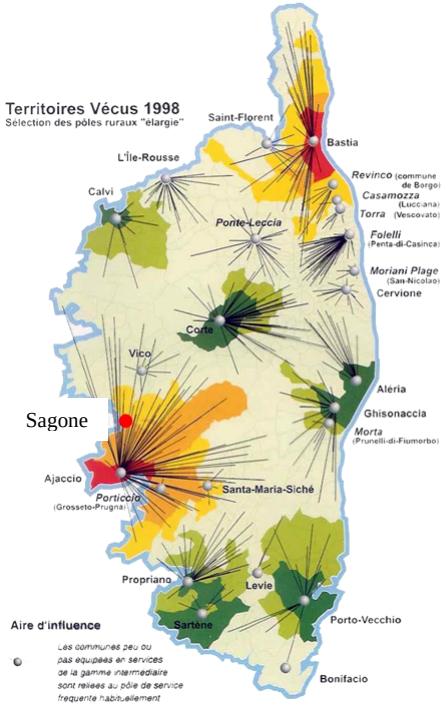

Organisation territoriale de l'emploi

Espace à dominante urbaine

Pôle urbain : unité urbaine offrant au moins 5000 emplois sur son territoire et ne faisant pas partie de la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

Couronne périurbaine : ensemble des communes qui envoient au moins 40% de leurs effectifs occupés travailler dans le pôle urbain ou dans l'une des autres couronnes périurbaines.

Espace à dominante rurale :

Rural sous faible influence urbaine : communes rurales qui ne sont pas pôle rural, et dont 20% au moins des actifs travaillent dans une aire urbaine.

Pôle rural : commune appartenant à l'espace à dominante rurale, offrant 2000 à 5000 emplois et dont le nombre d'emplois offerts est supérieur ou égal au nombre d'actifs résidents.

Zone d'influence des pôles ruraux : communes rurales n'appartenant pas aux deux catégories précédentes, et dont au moins 20% des actifs travaillent dans un pôle rural.

Rural isolé : communes n'appartenant à aucune des catégories précédentes, c'est-à-dire en dehors de toute attraction significative en terme de migrations alternantes.

Restauration et hébergements

- ✓ Chambres d'hôtes
- ✓ Résidences secondaires
- ✓ Centre de vacances
- ✓ Locatif
- ✓ Gîtes
- ✓ Camping
- ✓ Chambres d'hôtes

Structures médicales

Centre médical, médecins
Pharmacie, infirmières, kinésithérapeute, dentiste, médecins
Vétérinaire

Enseignement & petite enfance

Groupe scolaire
Crèche
Garderie
Cantine
Collège

Secteurs du Bâtiment

- ✓ Maçonnerie générale
- ✓ Menuisier
- ✓ Electricité générale
- ✓ Peintres
- ✓ Plombier
- ✓ Terrassement
- ✓ Chauffage – clim
- ✓ Carreleur plâtrier

Autres services et commerces de proximité
Commerces ambulants

Commerces

Vico
Sagone
Sant'Appianu

Action sociale

- ✓ Aide-ménagère
- ✓ Soins à domicile
- ✓ Repas à domicile
- ✓ EHPAD
- ✓ Résidence seniors

Pistes d'actions

- ⇨ Renforcer les services à la personne.
- ⇨ Restaurer, diversifier et renforcer l'activité touristique.
- ⇨ Redéployer et diversifier l'activité agraire sur le territoire.
- ⇨ Soutenir le développement de l'activité artisanale.
- ⇨ Promouvoir le développement des services et équipements culturels.

Enjeu
Sortir de la saisonnalité des activités économiques en termes de services et de commerces.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Enseignement

FOR G2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)

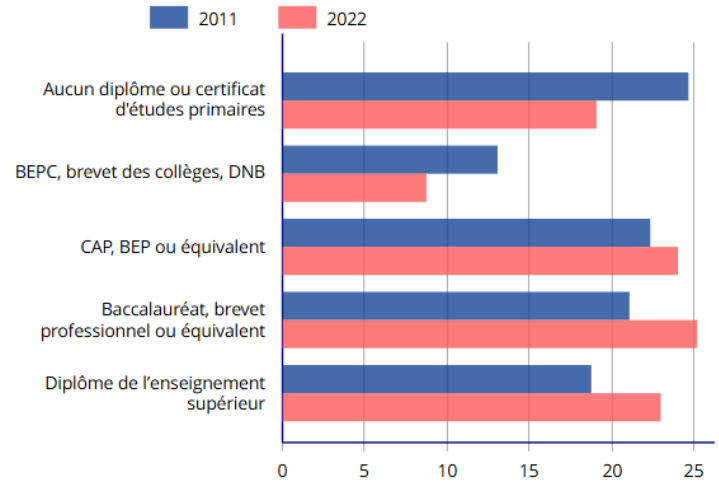

Taux de scolarisation moins de 30ans : 66%

- ⇨ Petite enfance : 86%.
- ⇨ Primaire : 100%.
- ⇨ Secondaire : 100%.
- ⇨ Supérieur : 8%.

Enjeu

Adapter les équipements culturels, péri-scalaires et de la petite enfance aux caractéristiques démographiques afin de renforcer la position de bourg-centre.

Le taux de scolarisation des plus de 18 ans tend à s'accroître sur la période intercensitaire ce qui justifie une population mieux formée d'où le besoin de renforcer les équipements publics et de loisirs afin de fixer ces populations sur le territoire et améliorer la qualité de vie.

Les élèves se rendent à Vico pour ce qui est du collège et Ajaccio pour le lycée.

La croissance des effectifs scolaires allant de pair avec la croissance démographique.

Vico dispose d'un groupe scolaire sur Vico (92u) et sur Sagone (53u).

Crèche : 15-22 enfants.
Repas sur place.

Collège de Vico : 145 élèves.
Cantine : 122 élèves étant demi-pensionnaires.

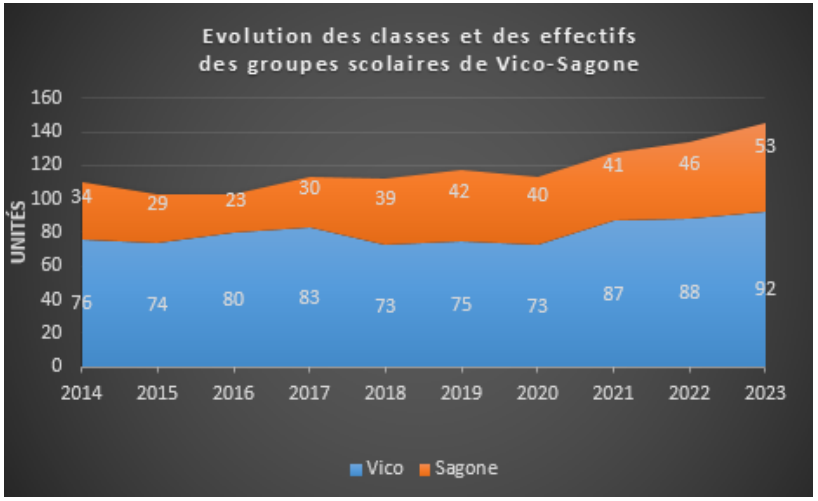

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

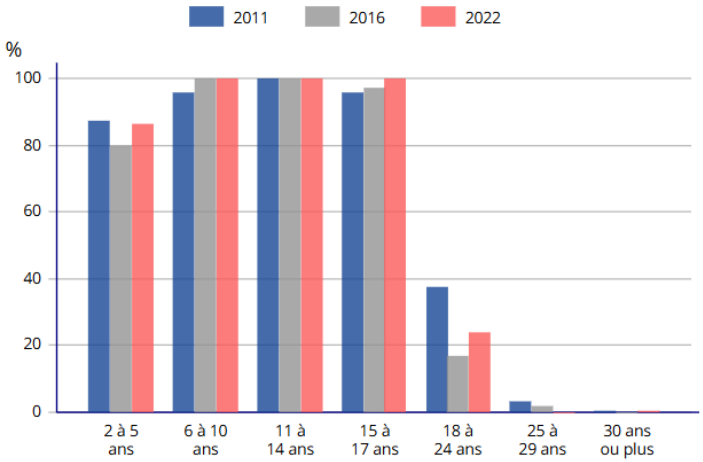

Le rajeunissement relatif mais fragile de la population s'exprime également indirectement par le niveau de scolarité de la population et la proportion de diplômés. En effet, on constate sur la période intercensitaire un renforcement conséquent du niveau et du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que celui de jeunes enfants (moins de 15 ans). Ceci implique également un effort supplémentaire que la collectivité doit mener en termes de besoins à caractère culturel, de loisirs et de patrimoine. Tant au niveau des équipements mais également quant aux choix de développement et de mise en valeur du territoire.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Transports en commun

TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le cadre de la **desserte et des transports scolaires**, un service de ramassage scolaire est assuré et draine quotidiennement les élèves de la commune vers les groupes scolaires de de Vico et de

Un ramassage scolaire régulier est effectué du lundi au vendredi. Lignes desservants les écoles communales de Vico-Sagone, le collège de Vico et lycées vers Ajaccio.

Enjeu

Renforcer la place des transports en commun dans le paysage urbain de la commune

Pistes d'actions

- Renforcer les fréquences et le maillage des lignes régulières et des lignes saisonnières.
- Mettre en place au niveau intercommunal un bus des plages avec des navettes régulières.
- Mettre en place le cabotage – lignes saisonnières et régulières.
- Promouvoir la mise en place d'aires de co-voiturage.
- Aménager des parcs relais sur les polarités urbaines.
- Aménager tout un maillage de pistes cyclables sur la frange littorale, l'agglomération et la plaine de Sagone et sur l'arrière -pays.

TRANSPORTS AUTOCARS

Lignes régulières :

- Marignana – Evisa – Vico - Sagone : 1 AR/jour.
- Ajaccio – Carghjese – Piana - Porto : 1 AR/jour.

Lignes saisonnières :

- Marignana – Evisa – Vico - Sagone : 1 AR/jour.
- Ajaccio – Carghjese – Piana - Porto : 1 AR/jour.
- Porto – Verghju - Corti : 1 AR /jour.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Sports et loisirs

SPORTS & LOISIRS

La commune est relativement bien dotée **d'équipements destinés à la vie sportive & culturelle** qui s'adresse tant à la population locale, qu'aux touristes. Ces équipements sont dispersés sur l'ensemble du territoire entre sports de pleine nature, sports nautiques, sports en salles et espaces culturels.

Aménagements existants

<u>Sur l'arrière-pays</u> :

Circuits de randonnées.
Chasse & pêche.
Randonnés équestre, VTT.
Place publique (Vico).
Stade.
Terrains de petits jeux.
Terrains de tennis.
City stade.
Salle polyvalente.
Concerts dans l'église.

<u>Sur le pays littoral</u> :

Bases nautiques (Sagone, Stagnoli…).
Port abri (Sagone).
Randonnés équestre, VTT.
Musée (en cours de mise en œuvre).
Ancien cinéma de plein air.
Centre équestre.
City stade.

Enjeu
Renforcer la place de la culture et des équipements culturels et de loisirs dans le paysage communal.

Aménagements pouvant faire l'objet d'une réflexion

Un théâtre de verdure pour les événements et les spectacles vivants.
Un espace de rencontres et de distractions.
Des petits squares sur les concentrations habitées.
Des terrains de pétanque.
Des jeux pour enfants.
Des sentiers du patrimoine.
Des Pistes VTT, équestres…
Une piste cyclable sur la frange littorale, sur la plaine de Sagone.
Une piscine intercommunale.
Un gymnase intercommunal.
Des places publiques.
Un parcours santé.
Des parcs paysagers.

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Vie associative, animations, festivités

ANIMATIONS ET FESTIVITES

La commune est dotée de nombreux **équipements destinés à la vie culturelle** qui s'adresse tant à la population locale, qu'aux scolaires, aux visiteurs et aux touristes, notamment durant la période estivale. Ces événements sont dispersés tant sur la frange littorale que sur l'arrière-pays.

L'objectif est de favoriser l'aménagement et le développement de lieux de rencontres, de spectacles vivants, d'animations et de fédérer les populations autour d'événements tout au long de l'année et plus particulièrement autour sur territoire de Vico-Sagone afin d'éviter de glisser vers la situation des communes dites dortoir et de la contrepartie du tourisme saisonnier qui vide les villages en basse saison.

VIE ASSOCIATIVE RICHE

On retrouve **un maximum de vie associative** avec plus de 77 associations sur la commune avec plusieurs évènements culturels et sportifs présents tout au long de l'année et notamment durant la saison estivale tant sur la montagne que sur la frange littorale.

- Activités artistique et culturelles : 11u.
- Patrimoine : 5u.
- Sport et loisirs de pleine nature : 25u.
- Droit : 2u.
- communication : 1u.
- Autres : 33u.

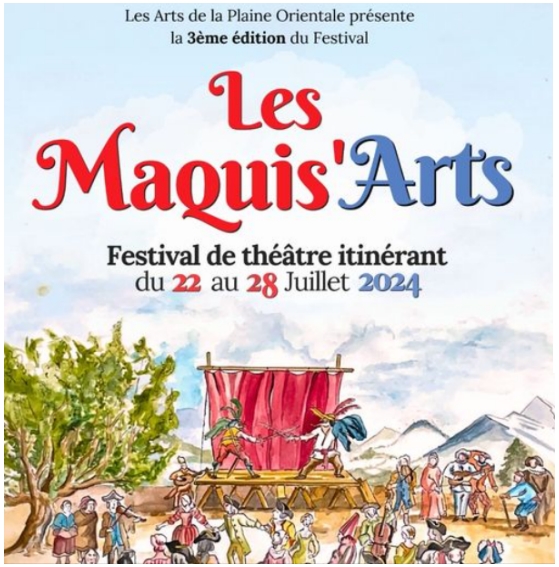

SERVICES ET EQUIPEMENTS

Services publics & équipements santé

SERVICES EQUIPEMENTS PUBLICS

La commune est dotée de nombreux services et équipements publics tant sur Vico que sur Sagone. Ils permettent de renforcer la vie au village et de subvenir aux besoins de la population permanente. Leur concentration tant à renforcer l'attractivité de la commune et les polarités urbaines de Vico village et de Sagone.

Arrière-pays - Vico :

- ✓ Mairie.
- ✓ Bibliothèque.
- ✓ Lieux de culte.
- ✓ Poste.
- ✓ Groupe scolaire.
- ✓ Crèche.
- ✓ Collège.
- ✓ Une salle des fêtes.
- ✓ ALSH.
- ✓ Gendarmerie.

Sur Sagone :

- ✓ Mairie annexe.
- ✓ Poste et centre de tri
- ✓ Gendarmerie.
- ✓ Lieux de culte.
- ✓ Poste.
- ✓ Musée.
- ✓ Office de tourisme.
- ✓ Siège communauté de communes.

Aménagements pouvant faire l'objet d'une réflexion

Un théâtre de verdure pour les événements et les spectacles vivants.
Un espace de rencontres et de distractions.
Une médiathèque.
Des jeux pour enfants.
Pistes VTT, équestre…

EQUIPEMENTS SANTE

La santé en Corse

95 sages-femmes.
246 chirurgiens-dentistes.
945 médecins.
26 laboratoires d'analyses médicales.
137 pharmacies.
576 kinésithérapeutes.
49 établissements médicaux-sociaux et 1265 places.
24 EHPAD pour 1594 places ;
8 services de soins à domicile.
35 établissements publics et privés de santé pour 2080 places.

Equipements médicaux sur la commune de Vico - Sagone :

- ⇨ 2 centres médicaux.
- ⇨ 5 infirmières.
- ⇨ 5 médecins.
- ⇨ 2 Pharmacies.
- ⇨ 2 dentistes.
- ⇨ Kinésithérapeute.
- ⇨ 1 EHPAD.
- ⇨ 1 maison de retraite.

Pistes d'actions & besoins

- ✓ psychologue.
- ✓ Soins à domicile.

- ✓ Construction d'une résidence senior sur Sagone.
- ✓ Aménagement d'un laboratoire d'analyses médicales.

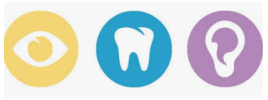

SECTEURS ECONOMIQUES

Les entreprises

Constats

- 180 entreprises.
- Prépondérance du secteur tertiaire avec 77% de l'ensemble (services).
- 75% des entreprises n'ont pas de salariés.
- Secteur secondaire 18% des entreprises (dont 69% du BTP).
- 43% des entreprises ont plus de 5 ans.
- 30% des entreprises ont moins de 2 ans.
- Création moyenne de 16 entreprises nouvelles/an sur 10 ans.

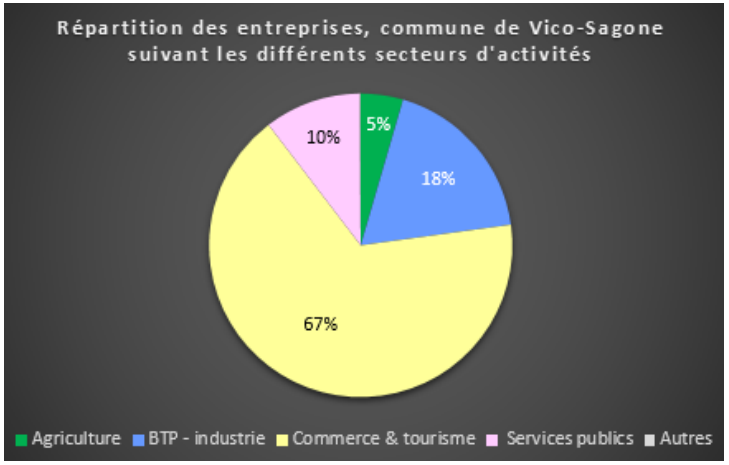

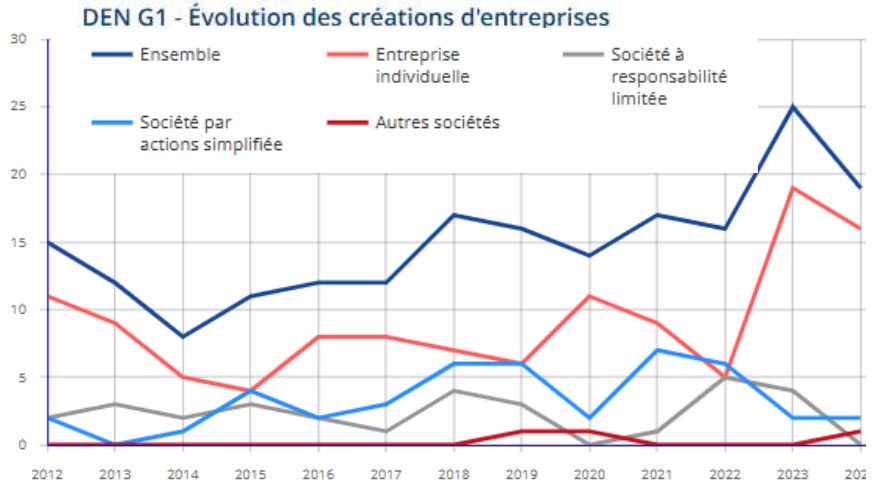

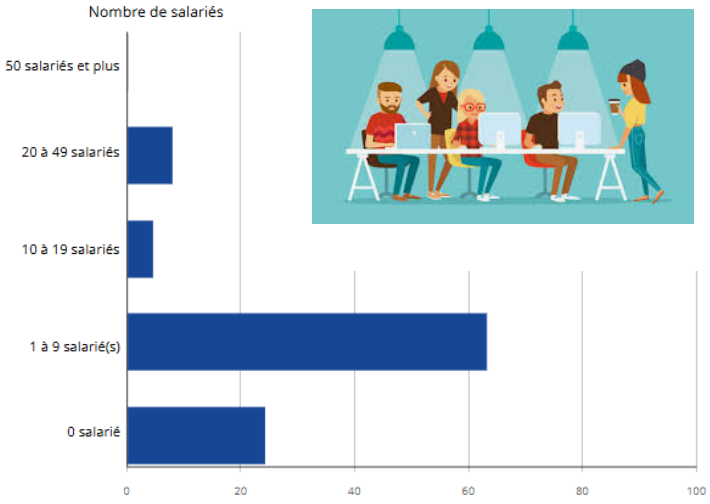

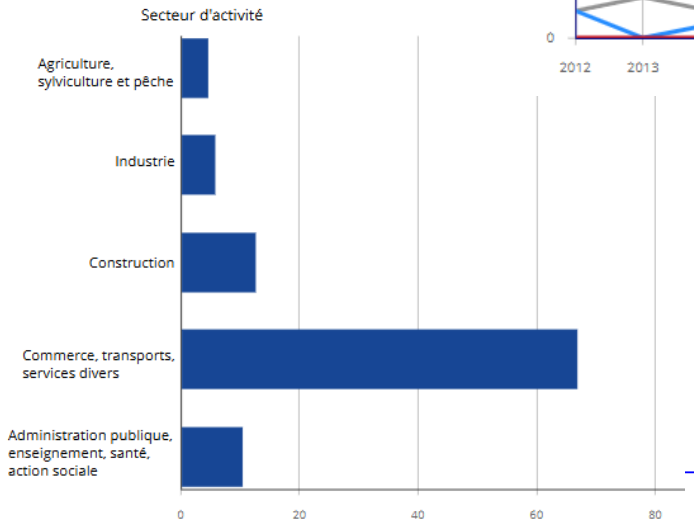

Enjeux

Création d'emplois.
Renforcement du parc d'entreprises sur la commune.
Développement des petits commerces et des services de proximité.
Restauration de l'activité touristique comme pilier du développement local
Redéploiement de l'activité agraire sur le territoire
Soutien de l'artisanat
Structuration de la zone d'activités sur Sagone

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire - Agriculture

L'agriculture sur Vico-Sagone au milieu du XIX^{ème}

- Fabrication de charbon essentiellement exporté en Italie à partie du port de Sagone.
- Terres de bergers et pastoralisme extensif.
- Des jardins-vergers de polyculture familiale sur l'espace villageois et ses hameaux satellites.
- Castanéiculture et élevage porcins sous châtaigneraie et yeuseraie sur l'arrière-pays.

Données de cadrage

Plus de population agricole
23 exploitations (-12%).
30 UTA (+7%).
Fourrage, arboriculture et maraîchage
Elevage bovin, ovin, porcin.
Apiculture.

Redéploiement agraire et croissance verte
SAU : 2456ha (+43%).
Cheptel : 2189 UGB (+20%).
Surfaces toujours en herbe : 2435ha (+83%).

Orientation technico-économique de la commune

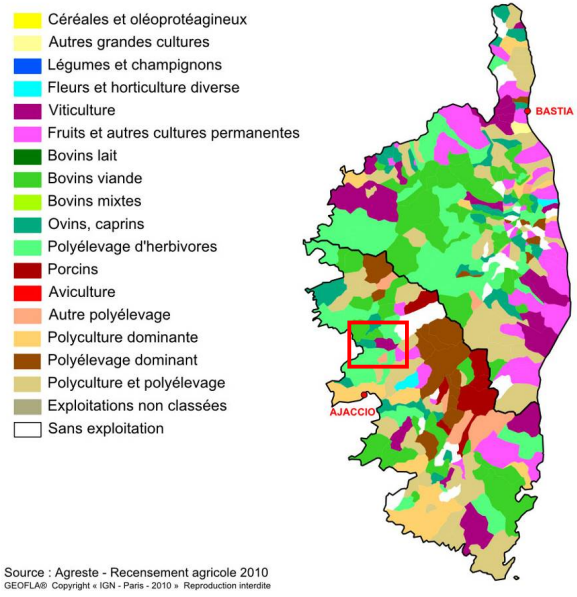

Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLA® Copyright « IGN - Paris - 2010 » Reproduction interdite

Espace de réserve pour le pastoralisme & l'arboriculture traditionelle

Zonage agro-sylvo-pastoral - Sodeteg

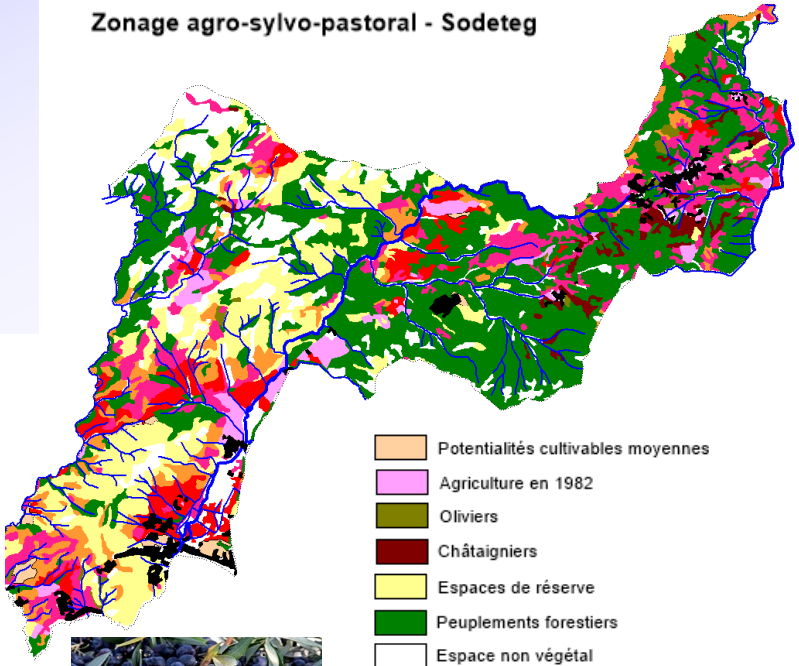

Menaces

Etalement urbain.
Pression foncière.
Conflits d'usages.
Exode rural.
Déprise rurale.
Récurrence des incendies.
Concurrence des marchés.

Espaces agraires : 1679ha.
RPG : 2581ha.
ESA (Padduc) : 596ha.
ERPAT : 995ha.
Potentialités agraires : 1070ha.
Terrains irrigables : NUL
Peuplements forest. : 2045ha.

Enjeux

Maîtriser la progression de la nappe urbanisée.
Engendrer la croissance verte en s'appuyant sur les spécificités du territoire.
Autonomie alimentaire.

Fortes potentialités : 968ha
Potentialités moyennes : 395ha.
Arboriculture : 1107ha.
Polyculture : 170ha.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire – Opportunités de l'agriculture

Vico et l'agriculture labellisée

L'ensemble du territoire communal est couvert par des appellations et notamment :

- L'AOP Mele di Corsica.
- L'AOP Bocciu.
- L'IGP Olio di corsica.
- L'AOC prisutu, lonzu, coppa…
- IGP clémentine, pomelo de Corse.

Opportunités de l'agriculture sur Vico

- Hébergements touristiques
- Restauration des oliveraies.
- Transformation fermière.
- Elevage caprin (produit à forte identité).
- Agriculture biologique.
- Arboriculture méditerranéenne.
- Apiculture.
- Viticulture (vin AOC).
- Maraîchage.
- Renforcement de l'apiculture.
- Elevage équin – randonnée et loisirs.
- Sylvo-pastoralisme (porcin).
- PAM.

Pistes d'actions

Acquisition de foncier agricole.
Renforcer la réalisation de baux agricoles.
Soutenir les productions agro-pastorales.
Modernisation de l'appareil agricole.
Diversification de l'activité.
Le renforcement de niches à forte valeur ajoutée : transformation fermière, maraichage, viticulture, apiculture, arboriculture, oléiculture, sylviculture, élevage porcin, caprin, AB & labels…
Mise en place d'une AFP.

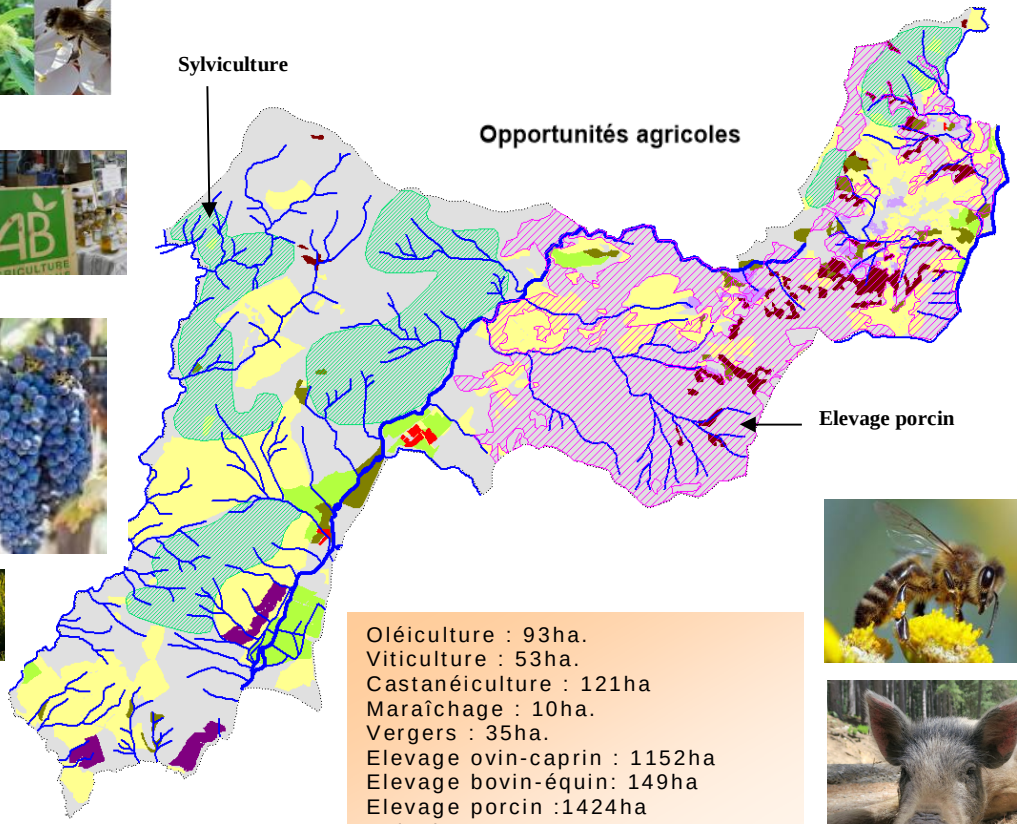

Vignes
Parcours
Châtaigniers
Maraîchage
Oliviers
Sylviculture

Oléiculture : 93ha.
Viticulture : 53ha.
Castanéiculture : 121ha
Maraîchage : 10ha.
Vergers : 35ha.
Elevage ovin-caprin : 1152ha
Elevage bovin-équin: 149ha
Elevage porcin :1424ha
Apiculture
Sylviculture : 334ha.

Enjeux

- Renouvellement de l'activité agricole.
- Renforcer la biodiversité.
- Réduire les conflits d'usages.
- Optimiser l'exploitation agraire du territoire.
- Prévention contre les incendies.
- Gestion du paysage.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire – AOP/AOC/IGP

AOP Brocciu.
AOP Coppa, Lonzu & Prisuttu.
AOP Mele di Corsica.
IGP clémentine de Corse.
IGP Pomelo de Corse
AOP Oliu di Corsica.
AOP vin de Corse-Ajaccio pas de vignes exploitées

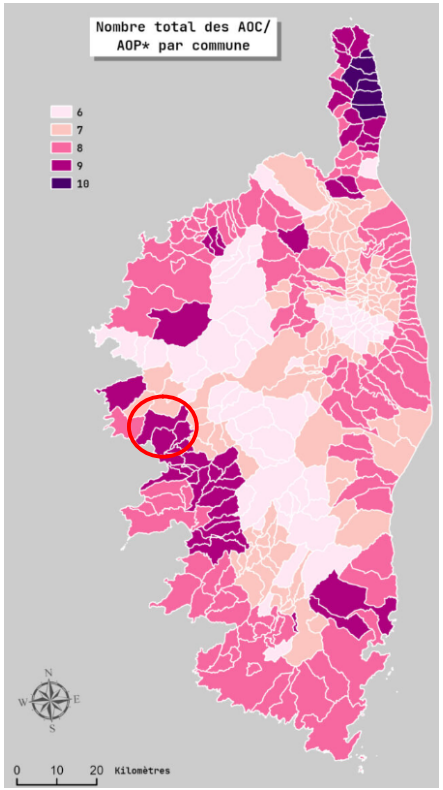

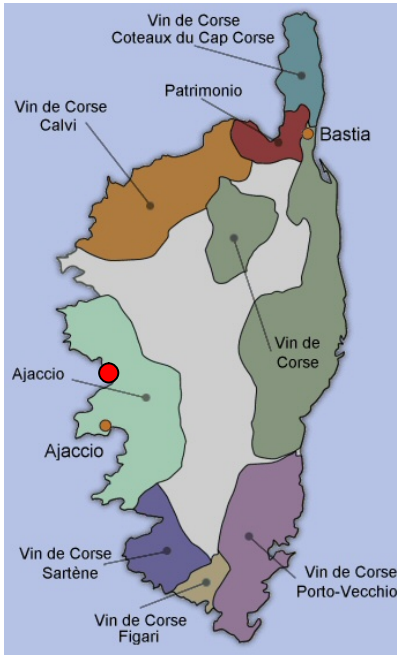

Pistes d'actions

- ✓ Développer l'activité viticole sur la commune.
- ✓ Procéder à des campagnes de défrichement en vue de complanter de la vigne.
- ✓ Renforcer les équipements dédiés aux circuits courts.
- ✓ Soutenir de développement de l'œnotourisme et de l'agritourisme en général.
- ✓ Renforcer le patrimoine agraire identitaire.
- ✓ Soutenir et développer les productions labellisées, les AOP, AOC et les IGP.

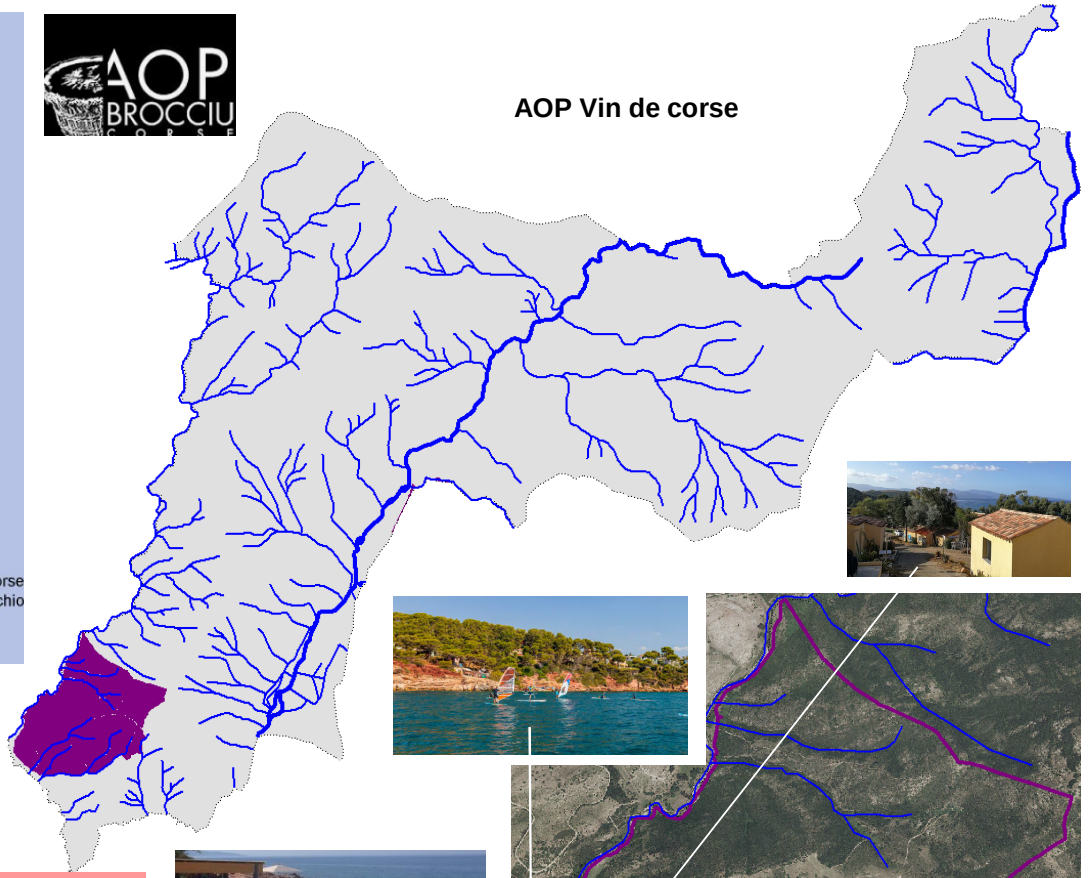

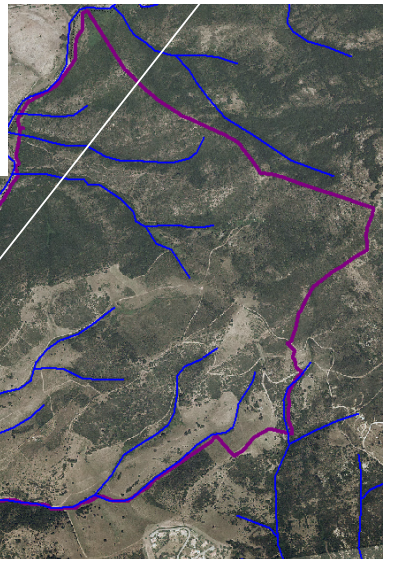

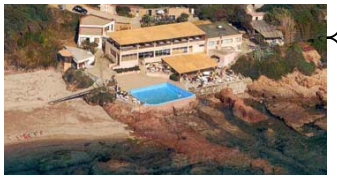

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur primaire - La ressource halieutique en danger

La fuite des ressources halieutiques

Depuis une dizaine d'années, les pêcheurs constatent une baisse de poissons dans les filets et estiment qu'il n'est plus possible de vivre de ce métier pour des raisons aussi diverses que nombreuses :

- ⇨ Le réchauffement des eaux côtières pousse les poissons vers le large ou le fond.
- ⇨ La raréfaction des espèces nobles comme le saint-pierre.
- ⇨ Les dégâts de la surpêche et des technologies modernes sur les populations de poissons sauvages. IL faut laisser le temps à la Méditerranée de se reposer pour que la faune reconstituée.
- ⇨ Les filets : avant les pêcheurs avaient des filets en coton, ce qui laissait une chance aux poissons d'échapper aux mailles. Avec des filets en nylon, ils n'ont aucune chance.
- ⇨ Les radars et sonars permettent malheureusement aux pêcheurs amateurs de faire des razzias sur les bancs de poissons…
- ⇨ La plaisance où en été toute la journée, les jet-skis passent et repassent au-dessus des filets et font fuir les poissons.

Pour la gestion de la pêche traditionnelle, il faut être conservateur, freiner le progrès. La Méditerranée riche et fascinante est aujourd'hui en danger. Il faut absolument se mettre d'accord sur l'avenir qu'on lui souhaite, c'est une affaire d'années avant qu'il ne soit trop tard. Le dialogue entre les différents acteurs est essentiel et pour l'heure inexistant. Aussi, les différents pays qui la bordent doivent se mettre d'accord et adopter une ligne de conduire responsable et respectueuse de l'environnement dans un objectif de développement durable.

Enjeu

Renforcer la place de la pêche côtière dans l'économie locale.

Pistes d'actions

- ⇨ Réglementation des mouillages, des flux et des activités en mer.
- ⇨ Reconstitution des habitats pour la ressource halieutique.
- ⇨ Mener une réflexion sur l'aquaculture et les mouillages intelligents.
- ⇨ Renforcer la place de la pêche dans l'économie locale.

Se partager la mer

Un constat édifiant : la mer n'appartient plus aux pêcheurs. Aujourd'hui, la frange littorale est cernée d'embarcations de plaisance. Il y a une cinquantaine d'années, il n'y avait que des bateaux de pêche. Dès lors, il suffit de constater le nombre de corps-morts et de bateaux de mouillage pour comprendre la situation. La baie de Sagone est devenue une aire de loisirs et de jeux faisant fi des dangers et de l'importance de la bonne santé de la mer.

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur secondaire – Le bâtiment

Le bâtiment.

Les corps du bâtiment sont particulièrement bien représentés sur la commune et constituent l'essentiel du secteur secondaire sur la zone. L'activité est en perpétuel développement avec la progression de l'urbanisation résidentielle sur la micro-région, l'accès à la propriété privée et la recherche de logements pavillonnaires est en fort exponentiel.

Le secteur secondaire est bien présent sur la commune de Vico, mais de façon artisanale. En effet, ce sont de petites entreprises de moins de 10 salariés pour la plupart orientées sur des activités polyvalentes regroupées autour du bâtiment.

Tous les corps du bâtiment sont représentés sur Vico-Sagone (électriciens, maçonnerie générale, peintres, plombiers…). L'activité est en pleine croissance avec la progression de l'urbanisation résidentielle, l'accès à la propriété privée et la recherche de logements pavillonnaires.

La proximité des pôles touristiques de Sagone, de Coggia-Esigna et de Cargèse encourage aussi l'installation des professionnels du tourisme sur la micro région (niche). De plus, le foncier étant devenu particulièrement élevé sur les communes de la région ajaccienne et de la Rive Sud si bien que la population locale et les jeunes ménages tendent à s'installer plus en périphérie. Vico doit intégrer ces enjeux dans sa réflexion de développement axé non seulement sur le tourisme balnéaire mais aussi sur l'accession à la propriété des populations locales (lotissements, résidences, appartements…) situées plus sur l'arrière-pays et les hameaux.

Le bâtiment en chiffres – commune de Vico

- ✓ 5 entreprises nouvelles sur un an (26% des créations d'entreprises).
- ✓ 33 entreprises sur le territoire (18% de l'ensemble).
- ✓ 2ème secteur d'activités derrière le commerce.
- ✓ 28 entreprises du bâtiment sur Vico-Sagone.

RES G1 - Répartition des établissements par secteur d'activité agrégé fin 2023

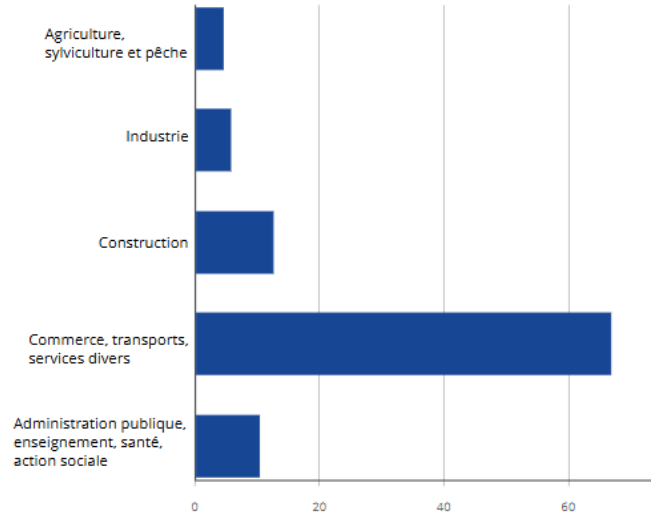

DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité et forme légale en 2024

Secteur d'activité	Entreprises créées (Nombre)	Dont Entreprise individuelle (%)	Dont Société à responsabilité limitée (%)	Dont Société par actions simplifiée (%)	Dont Autres sociétés (%)
Ensemble	**19**	**84,2**	**0,0**	**10,5**	**5,3**
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	4	100,0	0,0	0,0	0,0
Construction	1	100,0	0,0	0,0	0,0

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur secondaire - production d'ENR

Energie : l'autonomie en question un pari ambitieux

La programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE fixe la part des énergies renouvelables à 22% de la consommation d'énergie en Corse et 40% de la production d'électricité.

Les conséquences du changement climatique ont un impact sur le secteur énergétique. Le faible taux de remplissage des retenues ces trois dernières années hypothèque le mix énergétique ou l'hydroélectricité représente 22% de la production électrique de l'île. Ce qui entraine une augmentation de la part représentée par le thermique.

Aussi, le faible enneigement de nos montagnes annonce par ricochet des débits faibles des cours d'eau et par conséquent une **production hydraulique limitée**. Toutefois, force est de constater que grâce au réchauffement climatique et à ses hivers cléments, les économies d'énergie pour le chauffage sont réelles. Mais il ne faut pas oublier l'augmentation de la consommation en période estivale à cause de l'activité touristique et du développement généralisé de la climatisation. Ce qui aggrave en proportion les besoins énergétiques dans la période la moins propice à en produire naturellement… excepté **le photovoltaïque** qui est la carte à jouer pour cette période de l'année.

Les énergies renouvelable (ENR) ont aussi leurs limités d'un point de vue technique. Le photovoltaïque et l'éolien compte tenu de leur caractère aléatoire posent **les problèmes du stockage**.

Toutefois, l'Université de Corse et ses partenaires publics sont en train de développer un concept novateur associant ENR et stockage de l'énergie électrique. Il s'agirait d'une centrale photovoltaïque qui alimente un électrolyseur destiné à produire l'hydrogène nécessaire au fonctionnement d'une pile à combustible.

Les barrages et les micro-centrales ont un impact sur l'écosystème aquatique, notamment sur les espèces endémiques telles que la truite macrostigma, les batraciens et les invertébrés.

Les éoliennes affectent la faune ornithologique et notamment les rapaces. Aussi, il faut considérer l'implantation de fermes photovoltaïques sur les terres à fort potentiel agricole.

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité. Néanmoins, le développement durable ne peut se faire que dans le respect des paysages souvent emblématiques et identitaires et des écosystèmes.

CELLULE SOLAIRE

CORSE ENERGIE SOLAIRE

Enjeu

Redéployer la production d'ENR sur le territoire

Pistes d'actions

- ⇨ Renforcer la production d'ENR domestiques (éolien, photovoltaïque, pompe à chaleur…).
- ⇨ S'interroger sur la construction d'éoliennes domestiques respectueuses de l'environnement.
- ⇨ Multiplier l'implantation de hangars agricoles avec toit photovoltaïque un cercle vertueux entre développement agricole et production d'ENR conséquente sans impacter l'environnement.
- ⇨ Imposer des toits-terrasse couverts de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et sur les bâtiments de la petite zone d'activités de Sagone et sur les immeubles d'habitat collectif.
- ⇨ Soutenir la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour les aires de stationnement recevant le public, zones d'activités…

SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur tertiaire & Tourismes

Un programme de tourisme durable
Pour revitaliser le monde rural

L'objectif est de construire un modèle de développement porteur de projets innovants au service d'un tourisme durable en vue de revitaliser les villages. Il s'agit de mener à bien la transition écologique et de rééquilibrer les flux du littoral vers l'intérieur, de mettre en place des activités économiques basées sur les ressources naturelles, patrimoniales matérielles et immatérielles.

Les touristes veulent de nouvelles expériences : visiter des endroits peu connus, découvrir des éléments de la culture locale, vivre des émotions, des aventures, découvrir les produits gastronomiques du terroir, réaliser des rencontres avec les populations locales. La possibilité des vacanciers de vivre une expérience immersive comme réaliser des ateliers aux côtés des artisans pour découvrir leur métier, participer à des activités sportives ou culturelles, ou encore découvrir les anecdotes d'un lieu aux côtés de ses habitants véritables ambassadeurs de leur région. Mais aussi organiser des chasses au trésor responsables.

L'objectif est de mettre les acteurs en réseau (OT, restaurateurs, hébergeurs, producteurs, artisans, prestataires de loisirs….) afin de mutualiser les compétences et les moyens. Le tout de manière écoresponsable.

Pour ce faire, il s'agirait de définir un charte délimitant les contours d'un tourisme durable qui œuvre pour la revitalisation des villages avec la mise en valeur des territoires, une politique d'achats responsables, la réduction de production de déchets, la préservation de la ressource en eau, la limitation de la consommation énergétique, favoriser les comportements éco-citoyens et communiquer pour développer l'éco-tourisme.

Besoins

- ⇨ Développement de l'artisanat.
- ⇨ Redéployer le tourisme doux.
- ⇨ Renforcer les services à la personne.
- ⇨ Création d'emplois.
- ⇨ Réduction des déplacements.
- ⇨ Renforcement de l'attractivité de l'arrière-pays.
- ⇨ Allongement de la saison touristique.
- ⇨ Renforcer et diversifier la place du tourisme marchand.
- ⇨ Renforcer les produits touristiques.

Impacts

- ⇨ Economie saisonnière.
- ⇨ Dégradation des sites.
- ⇨ Banalisation de l'espace.
- ⇨ Menace les équilibres socio-culturels.

Enjeux

- ⇨ **Population permanente multipliée par 9 en période estivale.**
- ⇨ Lutter contre toutes formes de pollution.
- ⇨ Rééquilibrage des flux touristiques sur le territoire et allongement de la saison touristique.
- ⇨ Renforcer la place du déterminisme géographique et des spécificités du territoire dans les choix de développement économique.

Quels Atouts ?
Les plages, les villages de montagne, les massifs forestiers, le lac de creno, la forêt d'Aïtone, les gorges de Spelunca, le Calanche de Piana, et autres sites naturels, la randonnée (mare a mare, mare e monti…) l'artisanat local, la gastronomie et les savoir-faire, les anses sableuses, les plages, les sports nautiques …

Catégorie d'hébergements	Nbre de lits	Part relative
Hôtels – Motel (2u) Désaffectés sur Sagone	39 lits	1%
Campings (2u)	369 emplacements	30%
Résidences de tourisme (6u)	369 lits	5%
Villages et centres de vacances (3u)	218 lits	3%
Tourisme vert (chambres d'hôtes, gîtes et meublés)	NC	1%
Résidences secondaires	756 u	60%
	7 230 lits	

Pistes d'actions

- ✓ Réalisation de gîtes et chambres d'hôtes sur le village et les hameaux.
- ✓ Réhabilitation des 4 hôtels désaffectés et des 2 centres de vacances.
- ✓ Restructuration du port abri de Sagone.
- ✓ Poursuite de la réhabilitation des chemins de randonnées sur l'ensemble de la commune en collaboration avec la com-com.
- ✓ Valorisation patrimoniale des villages en s'appuyant sur les savoir-faire et leur caractère identitaire.
- ✓ Développement des tourismes équestre, de congrès, culturel, gastronomique, vert, doux, scolaire, social.

économie circulaire

UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols

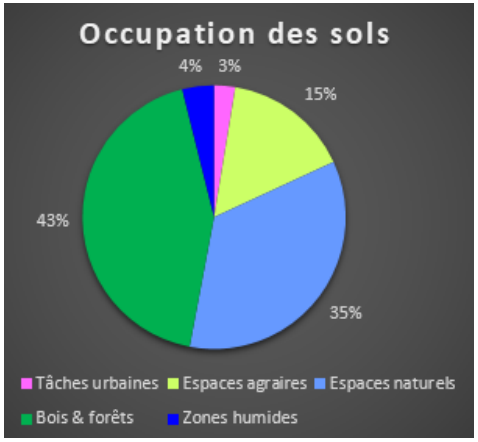

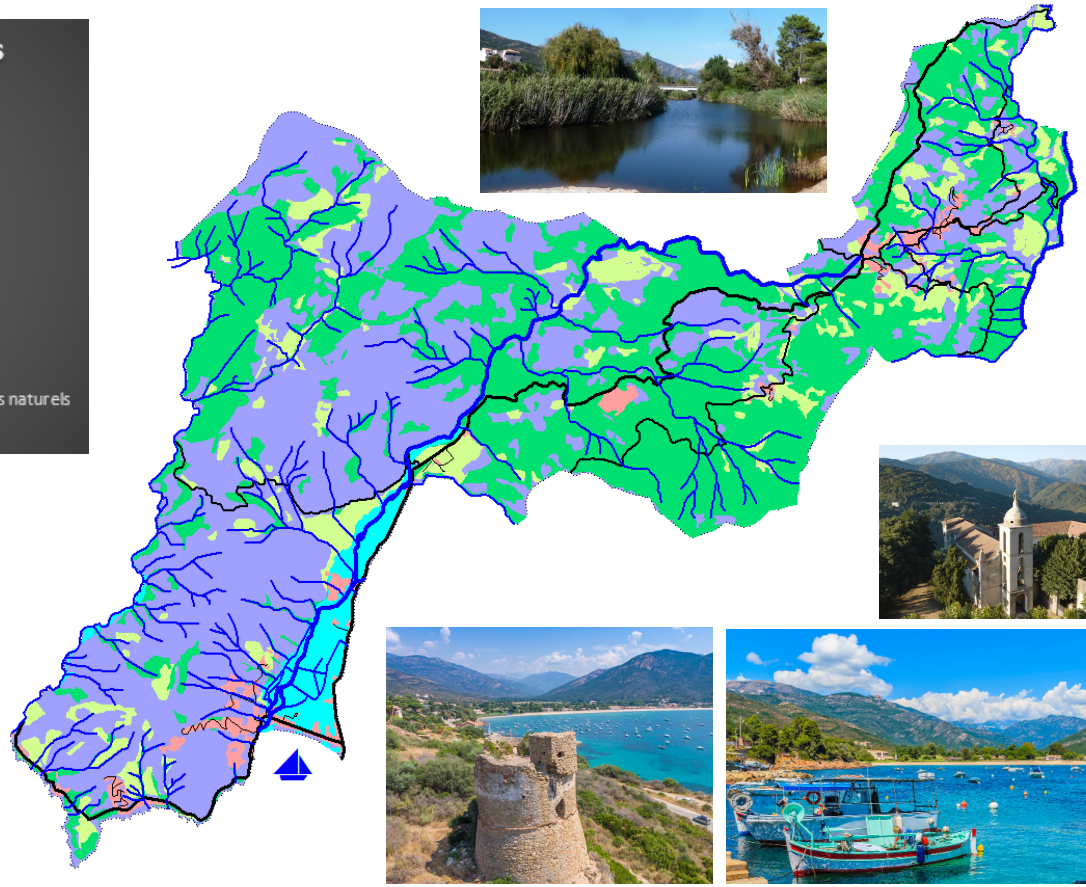

Tendances

- Etalement urbain engendré par un phénomène d'urbanisation sans précédent ces 20 dernières années.
- Banalisation de l'espace et urbanisme spontané.
- Dégradation de la qualité identitaire et patrimoniale des villages et hameaux par une extension contemporaine incontrôlée sur les périphéries.
- Conflits d'usages.
- Pression urbaine sur les espaces agraires et naturels protégés.
- Sous-exploitation des massifs forestiers.
- Fermeture du milieu et incendies.
- Dégradation des sites naturels. sensibles.

Enjeux

- Croissance verte.
- Renforcement des polarités urbaines.
- Développement socio-économique.
- Valorisation du patrimoine.
- Rééquilibrage du territoire dans les réflexions de développement.
- Juguler la pression foncière sur la frange littorale.
- Mise en valeur des espaces agraires et forestiers.

Pistes d'actions

- Renouvellement urbain.
- Lutte contre l'étalement urbain.
- Renforcement des polarités.
- Reconquête verte du territoire.
- Urbanisme écologique.
- Urbanisme opérationnel.
- S'appuyer sur le déterminisme géographique dans les politiques de réflexion sur l'aménagement du territoire.

Tâches urbaines : 134ha. (2021)
Espaces agraires : 805ha.
Espaces naturels : 1807ha.
Bois et forêts : 2235ha
Cours d'eau : 147kms.
Zones humides : 202ha.
Routes structurantes : 22,6kms
Routes secondaires : 25,6kms.

UTILISATION DES SOLS

Consommation foncière par l'urbanisation

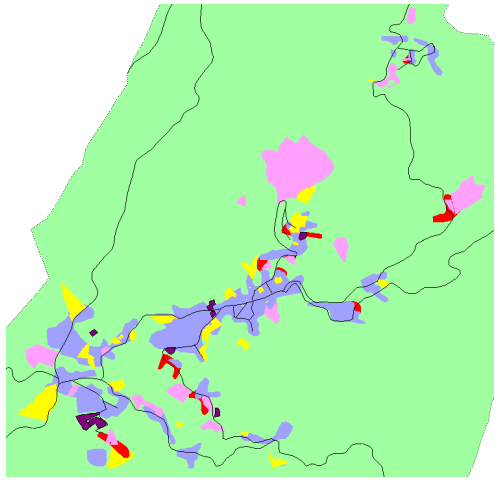

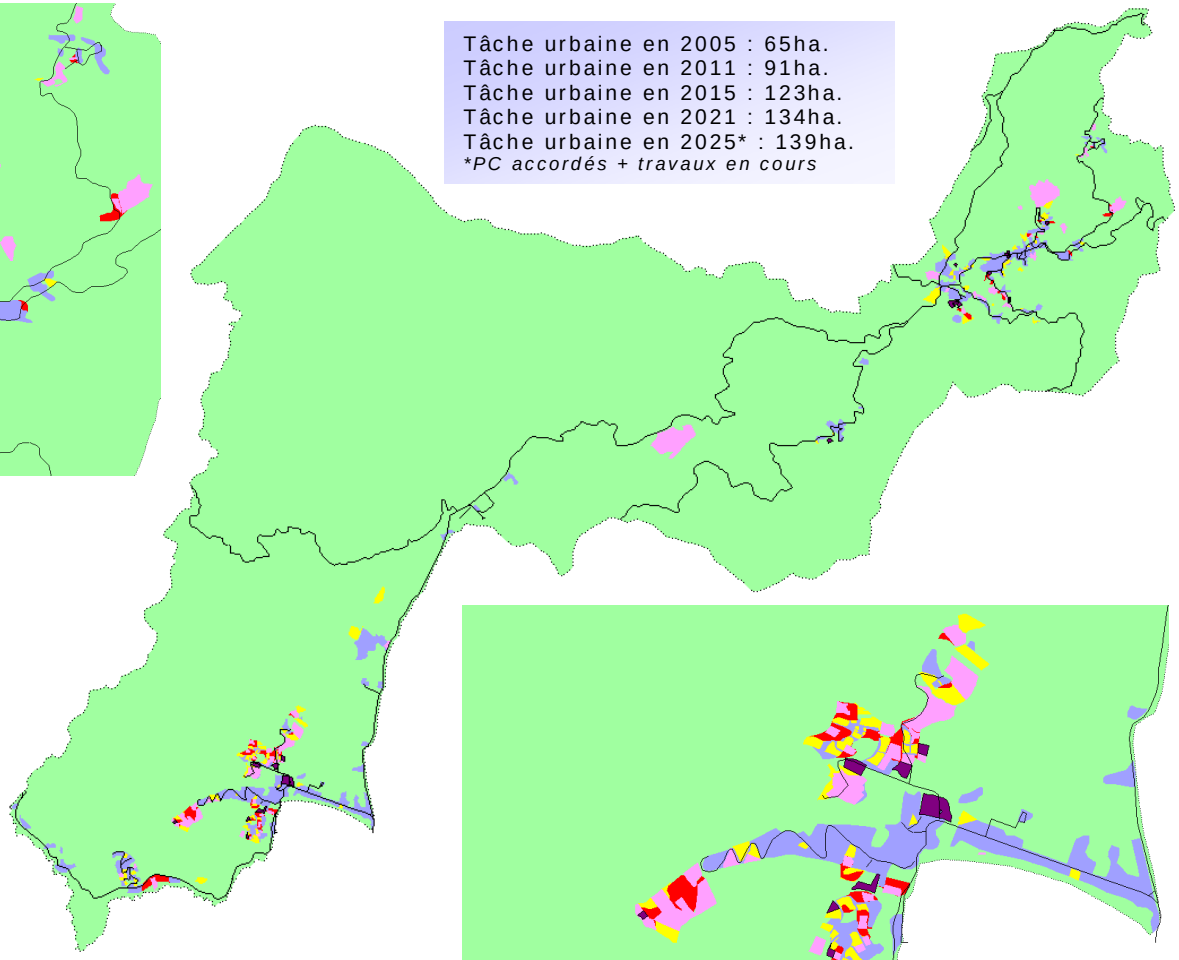

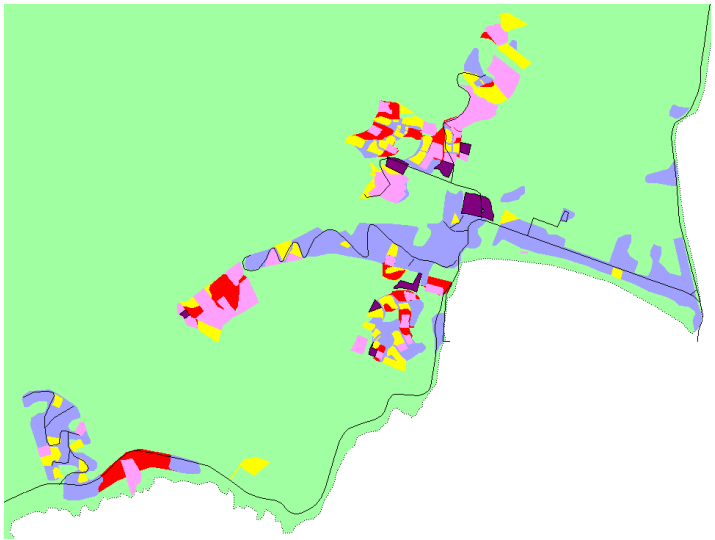

Tâche urbaine en 2005 : 65ha.
Tâche urbaine en 2011 : 91ha.
Tâche urbaine en 2015 : 123ha.
Tâche urbaine en 2021 : 134ha.
Tâche urbaine en 2025* : 139ha.
**PC accordés + travaux en cours*

Consommation foncière 2021-2024 : 5ha

Consommation foncière 2016-2021 : 11ha

Consommation foncière 2011-2015 : 32ha

Consommation foncière 2005-2010 : 26ha

Tâche urbaine en 2005 : 65ha

Une expansion de l'urbanisation principalement sur les périphéries des principales polarités urbaines et une hypertrophie de la construction sur la frange littorale. Tous ces secteurs d'urbanisation contemporaine se caractérisent par des constructions pavillonnaires. Un tissu urbain discontinu, individuel lâche et diffus contraire aux principes même des lois Alur et ENE. Sauf depuis 2022 avec des programmes de logements collectifs et la construction de nouveaux équipements publics sur Sant'Appianu.

Une urbanisation qui grignote les franges agricoles et naturelles et menace les zones humides du Sagone qu'il est impératif de maîtriser.

L'évolution de l'urbanisation montre une tendance à la hausse depuis 1978, avec un pic important entre 2011 et 2015.

+34% entre 2011 et 2021, soit 43ha **près d'un doublement de la tâche urbaine en moins de 20 ans**.

Une urbanisation croissante qui a laissé le tissu urbain de la commune s'étendre au fil des années.

+43ha sur 10ans (2013-2023).

16ha supplémentaires depuis l'approbation du Padduc et 74ha depuis la prescription du PLU.

Une consommation foncière moyenne par l'urbanisation de 10ha/an sur 15 ans, de 16ha/an sur 10 ans.

UTILISATION DES SOLS

Consommation foncière par l'urbanisation

Evolution de l'urbanisation

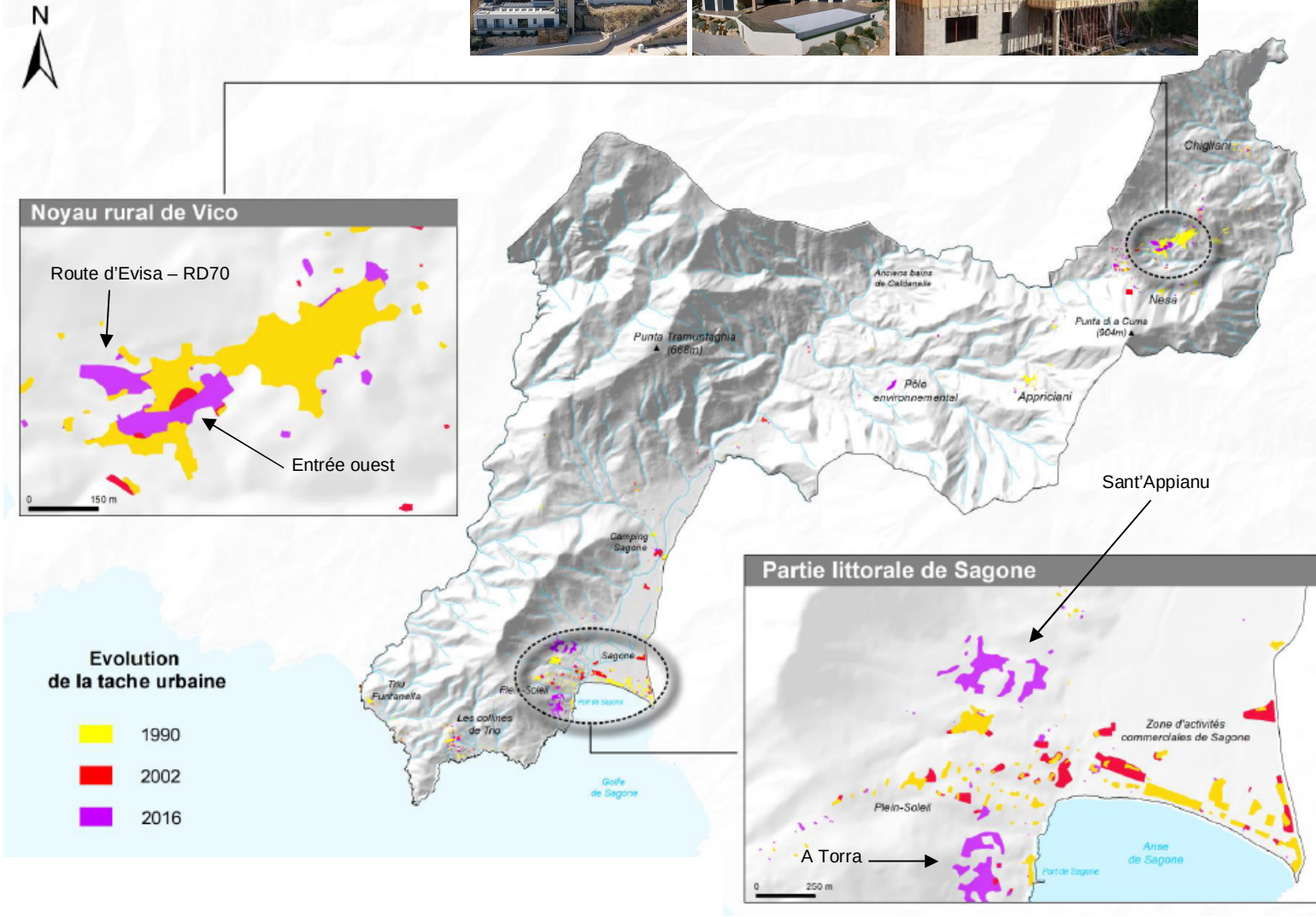

Evolution du bâti entre 1990 et 2021

C'est un indicateur qui permet d'évaluer la progression de l'occupation du sol en matière d'urbanisation depuis les 30 dernières années.

Le bâti correspond à l'ensemble des constructions individuelles, et collectives, des établissements publics et privés, administratifs, commerciaux, industriels et agricoles (serres y compris), ainsi que les bâtiments religieux (chapelles et églises).

Les résultats montrent que la commune a connu une forte évolution du nombre de constructions entre 1990 et 2021. Lors des **30 dernières années** le parc immobilier a été multiplié par 2, passant de 587 bâtis en 1990 à plus de 1227 unités en 2021 soit **+ 640 bâtiments** (+109%).

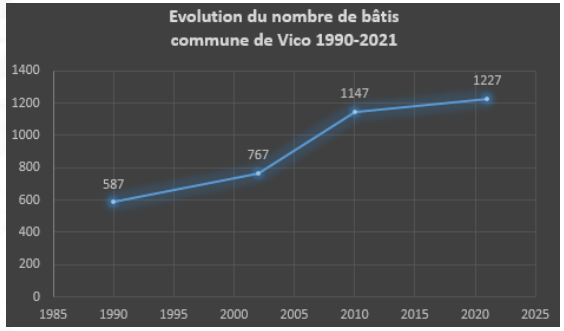

UTILISATION DES SOLS

Propriétés communales

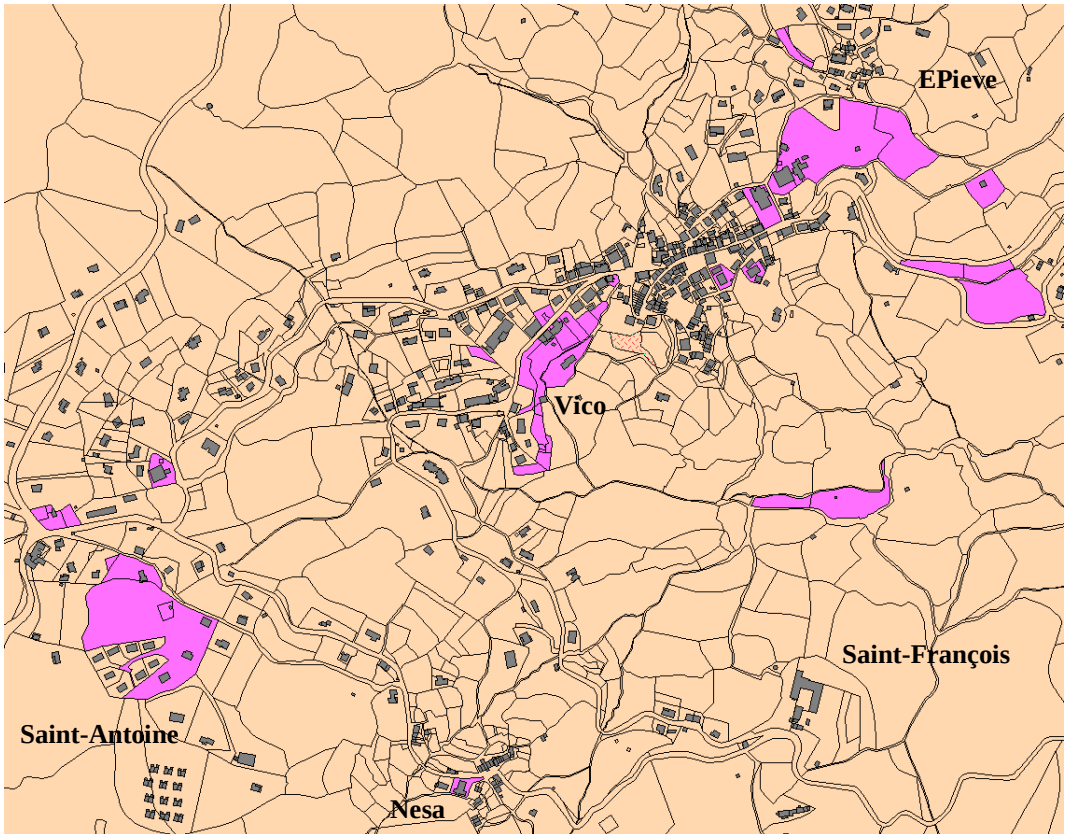

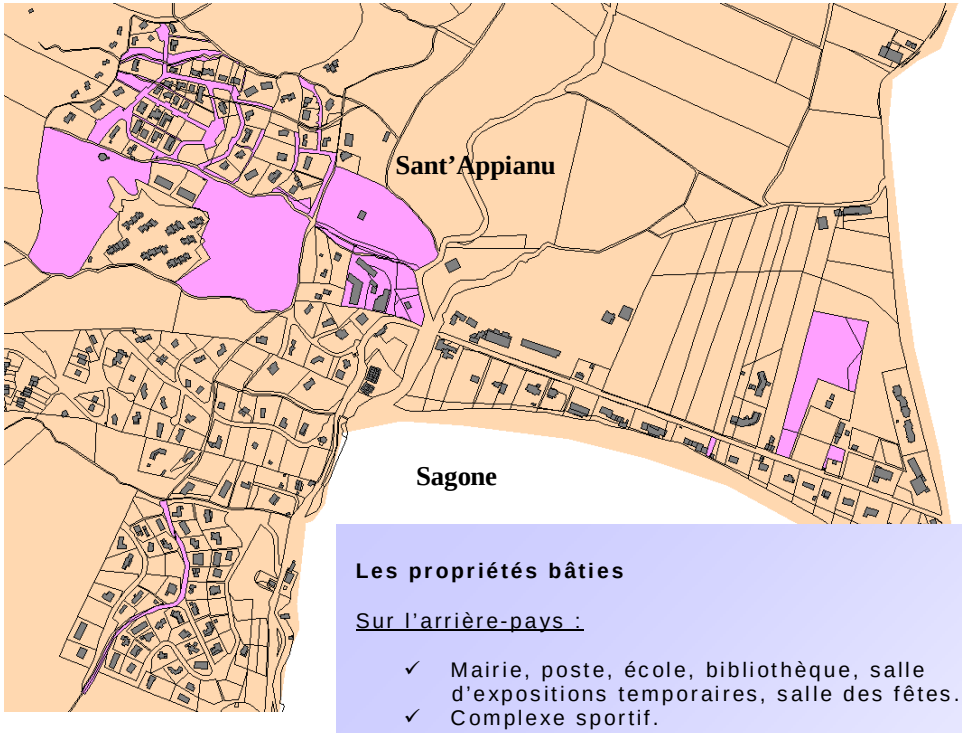

Propriétés non bâties
22,5ha (0,4%)

- ⇨ Equipements publics.
- ⇨ Espaces publics.
- ⇨ Voiries.
- ⇨ Terrains vagues désaffectés.
- ⇨ Maquis, friches.
- ⇨ Zones urbanisables

Opportunités

- ✓ Exploitation forestière.
- ✓ Sylviculture.
- ✓ Viticulture, arboriculture, baux.
- ✓ Espaces publics.
- ✓ Quartiers nouveaux.
- ✓ Logements.
- ✓ Logements sociaux.
- ✓ Equipements publics et culturels.
- ✓ Sports de pleine nature.
- ✓ Découverte et tourisme vert.
- ✓ Maillage viaire.
- ✓ Circulations douces.

Les propriétés bâties

Sur l'arrière-pays :

- ✓ Mairie, poste, école, bibliothèque, salle d'expositions temporaires, salle des fêtes.
- ✓ Complexe sportif.
- ✓ 4 Eglises, chapelles, oratoires.
- ✓ Cimetières (villages).
- ✓ Monument aux morts.
- ✓ Locaux techniques.
- ✓ Ancienne mairie.
- ✓ Ecole.
- ✓ Hepad.
- ✓ Centre de secours.
- ✓ Fontaines, fours, piazzette sur les villages.
- ✓ Step.
- ✓ Réservoirs.

Sur la frange littorale

- ✓ Pôle d'activités.
- ✓ Ecole.
- ✓ Cathédrale.
- ✓ Eglise
- ✓ Clôcher.
- ✓ Lotissement communal.
- ✓ Poste de secours.

UTILISATION DES SOLS

Parcellaire

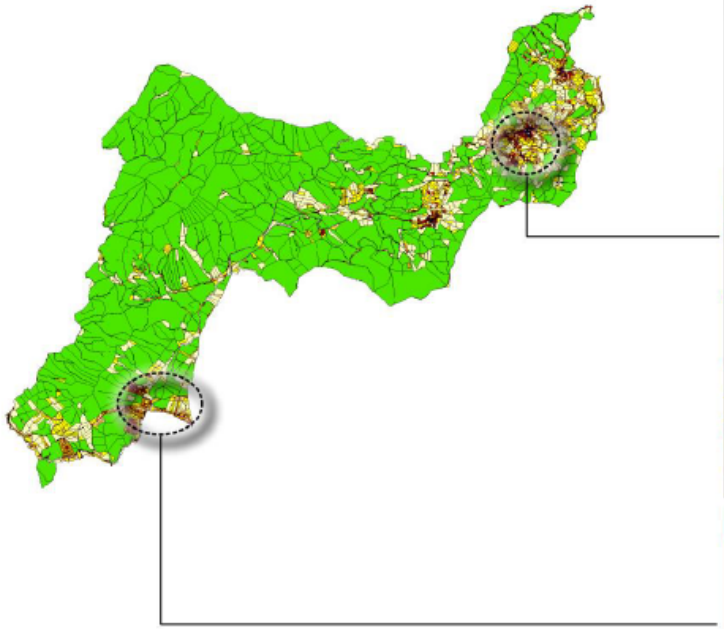

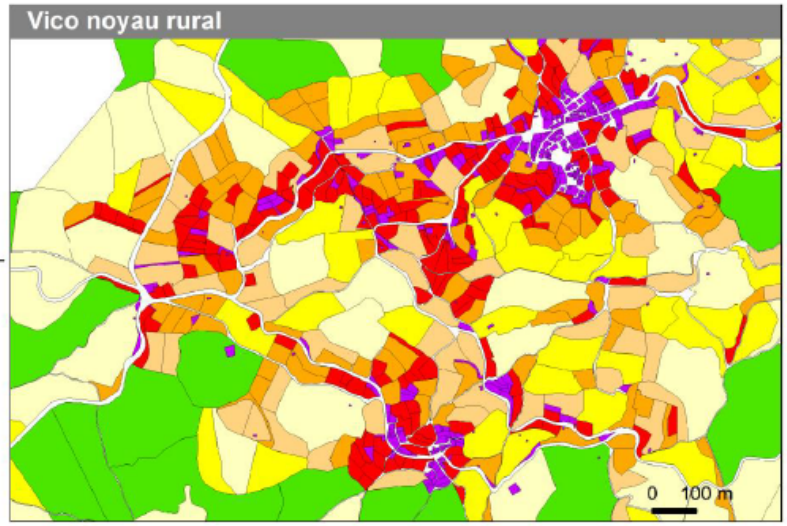

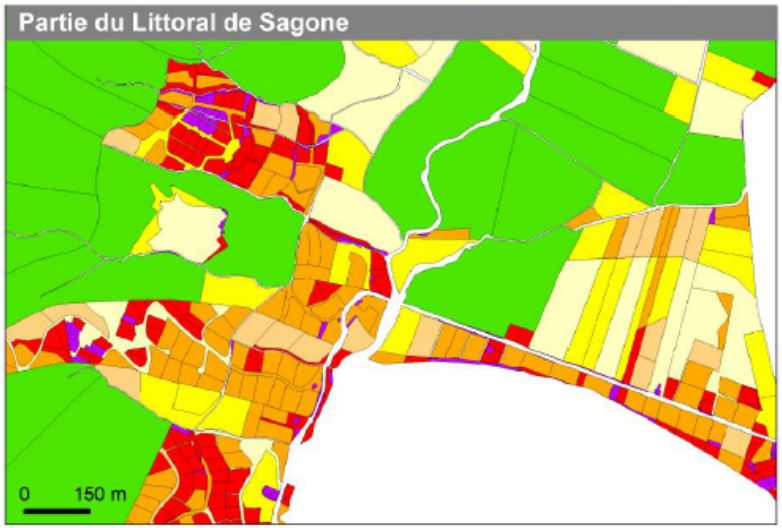

Taille des parcelles (en m²)

- Moins de 500 m²
- de 500 à 1500
- de 1500 à 3000
- de 3000 à 5000
- de 5000 à 10 000
- de 10 000 à 25 000
- Plus de 25 000 m²

Les parcelles non-bâties se localisent majoritairement aux entrées des villages et sur les tâches urbaines du littoral, là où le tissu urbain est à la fois continu et aéré. Contrairement aux secteurs du village de Vico intramuros et de l'agglomération sagonaise, le tissu urbain est discontinu et rythmé par un bâti individuel lâche, le potentiel théorique à bâtir offre bien moins de possibilités.

Constats

Gros parcellaire : espaces naturels, agraires et propriétés communales.
Petit parcellaire < à 500m² sur les cœurs de villages et hameaux traditionnels : Vico centre, Apricciani, Nesa, Chigliani.
Autres aires bâties parcellaire compris entre 500m² et 3000m² = pavillonnaire diffus à isolé : périphéries, dispersion contemporaine de l'habitat.

Enjeux

Renforcer et structurer l'urbanité du territoire
Renforcer la place de l'agriculture.
Appliquer un droit à l'environnement

Piste d'actions

Réparation des tâches urbaines.
Structuration de l'armature urbaine.
Réorganisation des polarités urbaines.
Renforcement des densités.
Organisation de l'espace public.
Mixité urbaine.
Renforcer le lien social.
Développement culturel.
Renforcement de l'activité économique.
Redéploiement agro-pastoral.
Préservation des espaces naturels.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine - agglomération de Sagone

Agglomération Sagonaise

Un centre urbain datant du XIX^{ème} siècle qui s'est étendu dans les années 1970 à nos jours.
De petits commerces, des services à la population, maintenant des services publics, des équipements touristiques, un port de plaisance une plage aménagée.
Deux boulevards urbains encadrés par des unités à caractère économique et des immeubles de logements collectifs permanents ainsi que des complexes hôteliers.
Un rayonnement sur les périphéries qui dépasse l'emprise de la commune avec l'attractivité des équipements touristiques, balnéaires, portuaires et la cité administrative qui accueille dès lors le siège de la communauté de communes.
Le site archéologique romain de Sant'Appianu est en cours de restauration en vue de l'accueil et de la sensibilisation du public.
L'agglomération de Sagone est un carrefour routier entre la route littorale (RD81) et l'espace montagnard (RD70) qui mène vers les Deux Sorru et le col de Verghjo. Elle s'inscrit sur la route touristique de la côte ouest vers Calvi, entre mer et zones inondables, espaces remarquables, ZNIEFF et zone de submersion marine qui rendent difficile la structuration de la station.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

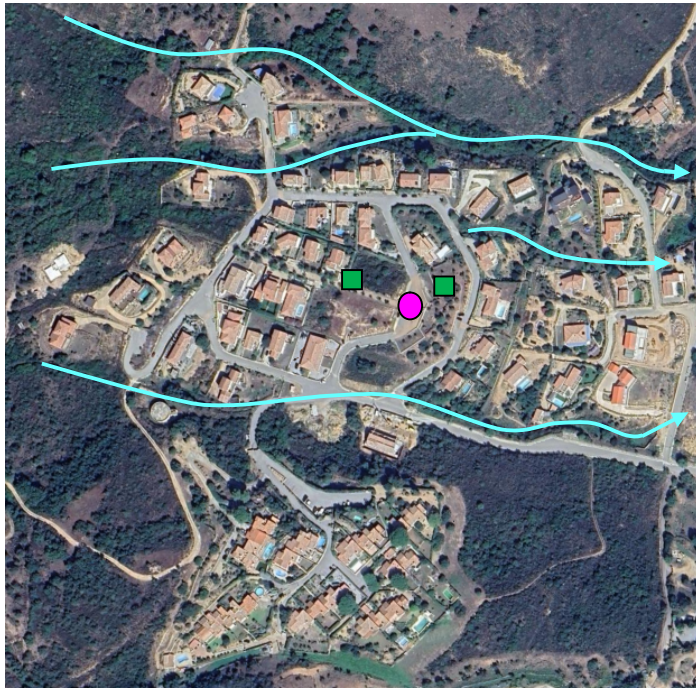

Lotissement Sant'Appianu

Un lotissement de plus sans souci d'intégration paysagère et architectural dans el site. Le manque de végétation ne garantit pas la meilleure insertion possible. Un effort toutefois a été dégagé dans le maillage viaire, la tentative d'aménagement d'espaces publics. Toutefois, la dispersion de l'habitat ne va pas dans le sens d'un aménagement fonctionnel, contrairement au lotissement qui le surplombe, plus discret, mieux intégré et bien moins consommateur de foncier pour le même nombre de logements.

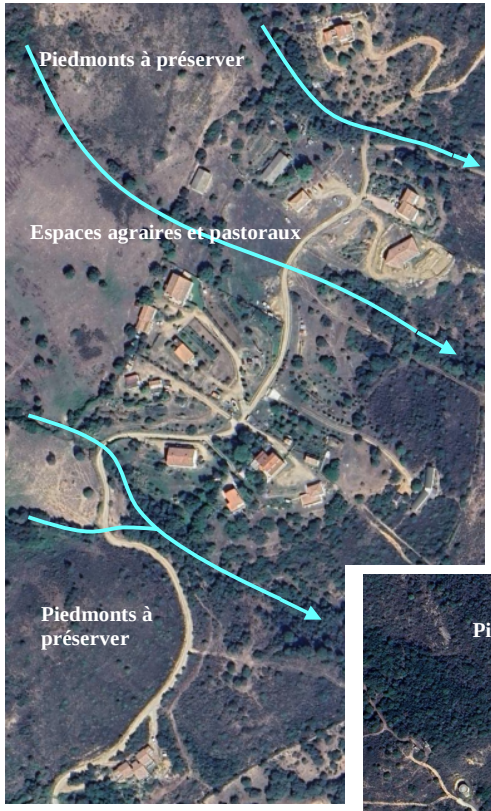

A Sulana

Un habitat pavillonnaire diffus à isolé qui s'inscrit en discontinuité sur des piedmonts jadis agraires. Récurrence des incendies, déprise agraire, spéculation foncière constituent les facteurs aggravant d'un grignotage formel des espaces agraires de ces vingt dernières années.

Lotissement plein soleil

Il a été construit dans les années 1970 et constitue le premier lotissement de la station balnéaire de Sagone qui a connu son apogée dans les années 1980-1990. Des constructions pavillonnaires type californiennes, généralement en R+0. Aujourd'hui la végétation a poussé et réduit d'autant l'impact paysager sur les piedmonts pentus lorsqu'on arrive d'Ajaccio.

Lotissement A Torra

A contrario, le lotissement A Torra renvoie une image disgracieuse quant à la diversité des formes architecturale d'un bâti diffus pavillonnaire et ne tient pas compte de la sensibilité paysagère de la proximité du littoral ni de la tour de Sagone. Une interface avec le port de Sagone permettrait des aménagements adaptés qui manquent au regard d'une telle infrastructure et afin de structurer un espace spontané.

Habitat diffus de Grotella

Des constructions pavillonnaires qui reproduisent les caractéristiques du lotissement A Torra se sont développées au gré des opportunités foncières. Pas de route enrobée et un impact paysager regrettable.

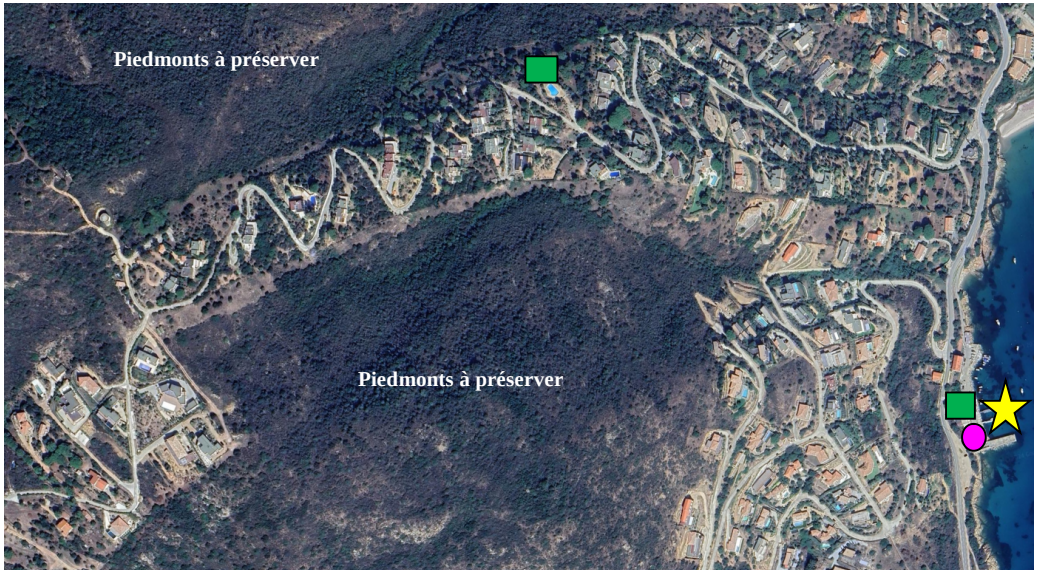

Equipement public
Lieu de sociabilité
Espace public

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

Lotissement les collines de Trio

Ce lotissement date d'avant la loi littoral. Toutefois, quoique lotissement, on retrouve des espaces verts, une végétation qui a eu le temps de pousser et de proposer de meilleurs interfaces avec les bâtis malgré l'inclinaison des pentes sur lesquelles sil repose. Un pavillonnaire groupé qui a permis le développement de tâche verte au fil du temps souque de biodiversité.

Les constructions diffuses à isolées en interface entre route et littoral semblent plus anciennes et s'inscrivent sur la bande des 100m. La végétation tend toutefois à atténuer les impacts sur le paysage.

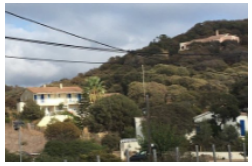

Habitat diffus d'A Calanca

Cette implantation est symptomatique des constructions littorales dites *pieds dans l'eau* des années 1970-1980, ante loi littoral, au mépris de la sensibilité écologique et paysagère des sites, comme interface artificialisée entre route primaire et cordon littoral sensible. Une privatisation formelle des échappées et horizons vers le large.

Par la suite quelques constructions isolées se sont développées sur les espaces agraires de parcours avec un impact paysager des plus forts au regard de l'inclinaison des pentes et d'un=e végétation pauvre de maquis.

Plus au nord un petit motel qui s'est implanté à l'orée des années 1980. Mêmes remarques.

Centre de vacances social

Ce centre de vacances a vu le jour simultanément avec le développement de la station balnéaire de Sagone dans les années 1960-1970. Des communs, des bungalows regroupés sur la bande des 100m. en retrait de la route départementale. L'aménageur a pris le soin de planter une interface d'eucalyptus afin de limiter l'impact paysager de l'aménagement vis-à-vis du littoral et de la RD81. Un restaurant a été implanté à la même époque sur les rochers même du littoral. IL a été récemment restauré. La question est : est-il préférable de restaurer une friche touristique à des fins économico-sociales ou ne vaut-il mieux pas laisser le temps et la végétation reprendre ses droits ?

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

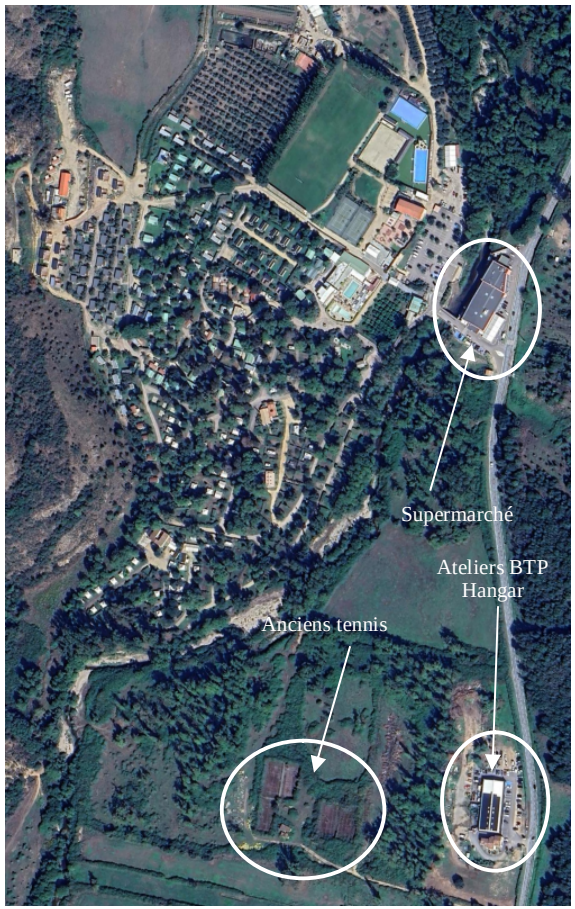

Centre équestre de Sagone

Jadis discret, activité secondaire aux activités agraires et oléicoles, il s'est récemment développé – hangars, boxes, gîtes, manège, restaurant…).
Afin de le sécuriser un enrochement du Sagone a été réalisé contre toute nature et semble avoir bouleversé les équilibres écologiques du site.

Construction isolées

Des constructions qui se sont implantées au gré des opportunités foncières sur des terrains à caractère agraire.

Hangars, pavillons isolées, locaux publics ne justifient pas une telle implantation (garages et locaux de la com-com). Leur impact sur le site constitue une véritable blessure dans le paysage.

Leur résorption pourrait être mise au jour où leur réhabilitation avec la recherche d'une meilleure insertion et à des fins sociaux ou publiques.

Recyclerie

Jadis décharge à ciel ouvert, puis quai de transfert, centre d'enfouissement. Le site est en cours de réhabilitation et de restitution partielle à l'environnement pour n'accueillir finalement aujourd'hui qu'une reclyclerie.

Camping de Sagone – supermarché – tennis – hangar BTP

Ils ont été implantés bien avant le PPRi de Sagone qui date de 1999. Le souci est que le camping s'est largement étendu depuis tant au cœur des zones inondables du Sagone que de l'aulnaie remarquable qui s'y développait. Il accueille aujourd'hui plus de 2000 touristes simultanément avec toutes les commodités possibles (piscine, fitness, restaurants, supermarché, animation…).
L'objectif, dans un souci de sécurité au regard des risques naturels et au regard de la dégradation de la biodiversité et de la sensibilité du site, il serait opportun de déplacer ce complexe touristique et de restituer le site aux ENAF avec à la clé une remis en état de la biocénose et des biotopes.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

Village d'appriani

Jadis commune à part entière, le village d'Appricini comptait une maire, une école, ses activités socio-économiques. Elle a été rattachée depuis à la commune de Vico et a perdu son rayonnement et sa dynamique.

Deux noyaux anciens d'habitat traditionnel groupé autour d'une église et d'une petite place de village. Une extension plus récente (1950-1970) s'est réalisée de part et d'autre de la voirie primaire de desserte du village.

Il s'agira de rester vigilent quant à la préservation de la qualité architecturale des constructions et la préservation du caractère rural du site et notamment des restanques de polyculture, les châtaigneraies qui coiffent le village et la ceinture verte de chênes qui le préserve dans son écrin.

Toutefois un effort pourrait être dégagé quant à la restauration de l'activité socio-économique adapté aux besoins et çà ses spécificités. Aussi, la commune pourrait user du droit de préemption urbain pour disposer de logements à réhabiliter et de locaux commerciaux.

Colonie les chênes verts

Dans les années 1960 jusque dans les années 1990, le site des chênes verts a pu accueillir une colonie de vacances à caractère social.
Quelques constructions alentours complètent l'aménagement du site au sein de châtaigniers et de boisements de chênes.

Aujourd'hui désaffectée, elle pourrait faire l'objet d'une réhabilitation en ce sens ou une transformation de bâtiments pour mettre à disposition des logements en accession dans le bâtiment principal et un hôtel de charme sur ledit château. Ce projet pourrait être porté par la commune ou tout du moins la collectivité.

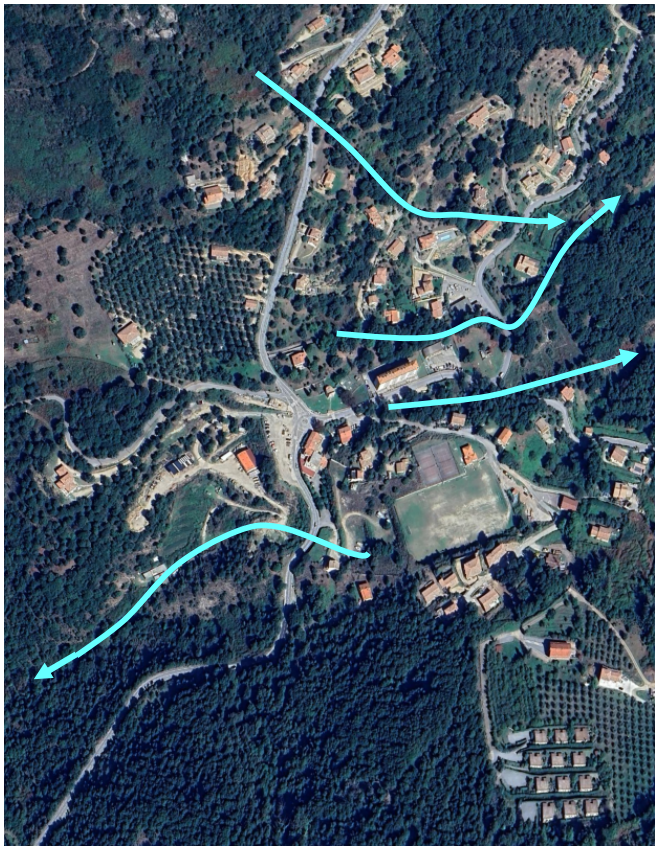

Quartier contemporain du col de Saint-Antoine

Il résulte d'une extension contemporaine des années 1960-1970 du village de Vico sur le carrefour routier du col de Saint-Antoine, à parti du bâtiment de la gendarmerie, sur des terrains jadis agraires de parcours. Cette extension s'est poursuivie dans les années 1990 sur la route de Letia (RD70) et sur celle de Nesa (RD1). Une opération en réparation permettrait de densifier ce secteur et d'améliorer l'insertion des bâtis.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

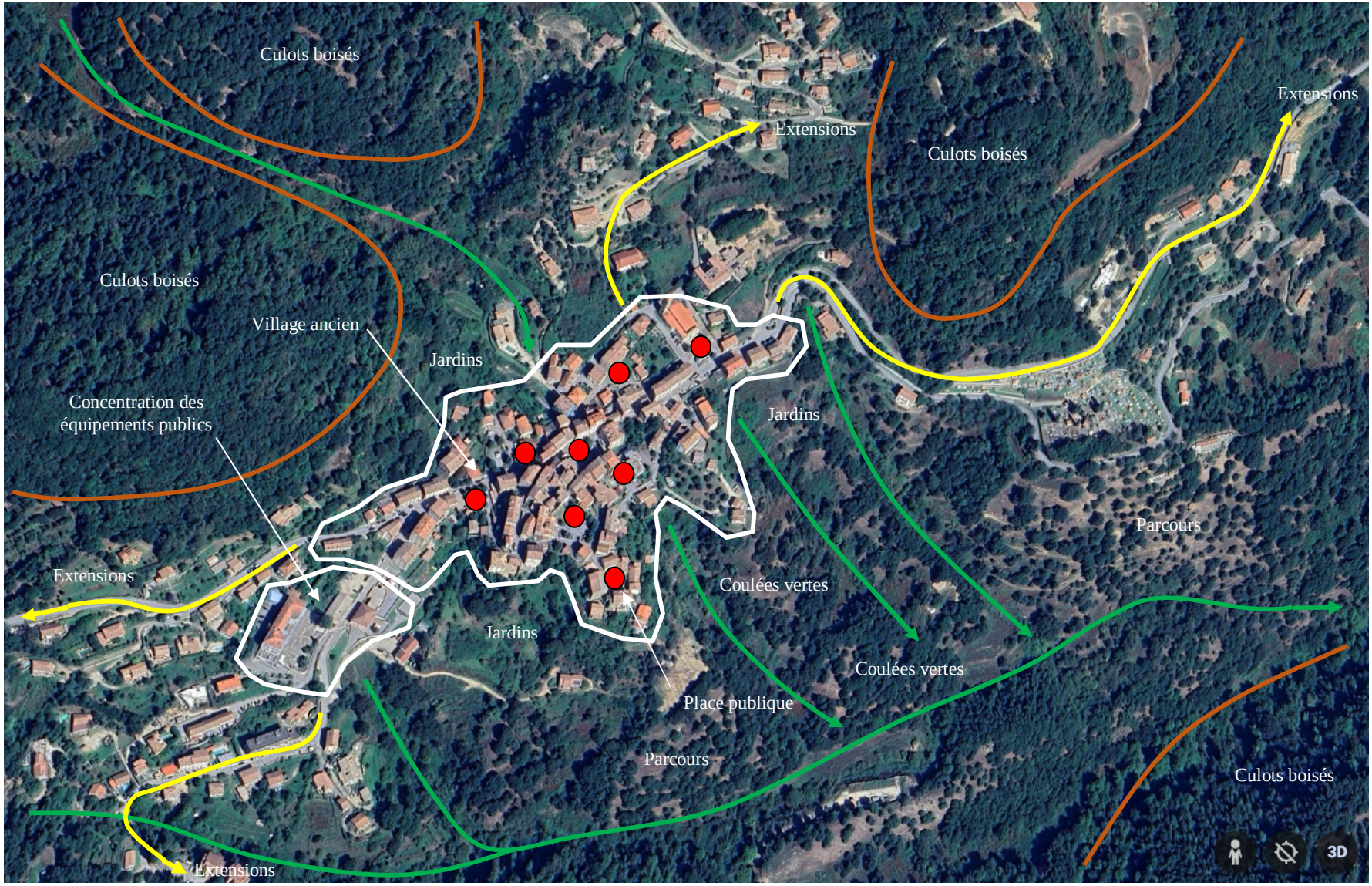

Le village de Vico

Véritable centre bourg isolé, le village de Vico accueille tout un ensemble de services publics, (mairie, poste, groupe scolaire, collège, bibliothèque, gendarmerie…), de petits commerces, de services à la population, d'ateliers d'artisans. Sa position centrale au sein de la microrégion lui confère une dynamique pérenne.

Il se caractérise par un centre ancien (1) avec de hautes bâtisses regroupées autour de piazzette (A) et de petites ruelles. Traversé par la RD156, ses extensions se sont faites à partir de la voirie primaire sous forme de petits pavillonnaire, parfois mitoyen, parfois accueillant des activités à caractère économique. Les services publics (2) sont pour la plupart regroupe entre le centre ancien et le couvent Saint-François.

Une ceinture de jardins de polyculture et de vergers se déploie sur des restanques de pierres sèches. Les culots montagneux et collines coiffent le village et définissent ses contreforts.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine

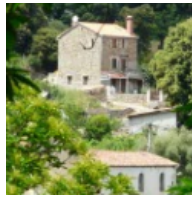

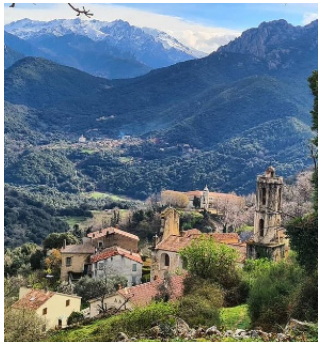

Hameau de Chigliani

Un hameau traditionnel éclaté en trois noyaux anciens, ceinturés par des jardins-vergers et une église isolée. Des vergers d'oliviers se déploient plus en périphérie, des chevaux paissent dans les champs et un écrin vert de chênes abrite cet espace agraire habité.

Hameau De Nesa – habité isolé – couvent Saint-François

Un couvent qui relève des franciscains datant du bas moyen âge, un hameau traditionnel regroupé en tas autour de son église laissant la place aux restanques de polyculture aux alentours et aux châtaigneraies. Alignements de front bâtis mitoyens le long des routes primaires et des espaces publics.

Plus en périphérie de façon isolée, voire spontanée se sont développés des constructions pavillonnaires au gré des opportunités foncier sur des espaces jadis agraires de parcours ou de jardins, voire de vergers.

Des coulées vertes ponctuent le paysages et révèle des culots boisés, ou des talwegs comme de véritables corridors écologiques entretenus pas l'écoulement naturel des eaux pluviales.

Ces paysages rythment le paysage et offre des horizons et échappées sur les hameaux, sur les villages, sur le couvent et pus au loin sur les montagnes de la Corse centrale.

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine & Fonctionnement du territoire

La commune s'articule autour d'une **urbanisation bicéphale** entre l'agglomération sagonaise inscrite sur la frange littorale, et l'espace villageois vicolais comme centre bourg de l'arrière-pays montagneux, chef-lieu de canton. De véritables polarités urbaines multifonctionnelle et rayonnant sur les périphéries et les villages de la microrégion. Un chapelet de lieux-dits construits d'habitat pavillonnaire diffus s'étire de façon fragmentaire tout le long de la frange littorale de la tour de Sagone jusqu'au village de vacances du pont de Stagnoli en limite de commune. Des hameaux, groupements de constructions pavillonnaires et habitat diffus à isolé comme satellites du village de Vico.
De manière générale, c'est *une urbanisation qui s'éparpille* et qui s'étend sur l'ensemble du territoire à partir des polarités urbaines, laissant **un tissu bâti prédominé par un caractère pavillonnaire diffus**. Une configuration spatiale liée à l'urbanisation étalée laissant tout de même quelques espaces agricoles et naturels sensibles parfois adossés à des zones humides (Sagone, Bubia).

Fonctionnement du territoire

L'évolution contemporaine de la société s'est traduite par un bouleversement profond du fonctionnement du territoire.

Les villages (Appriciani) et hameaux anciens de Nesa et de Chigliani, parfois isolés au cœur du territoire ont perdu progressivement leur rôle de centre urbain. Le glissement des populations s'est rapproché du village de Vico et des stations balnéaires littorales.

L'absence de structuration urbaine sur bien des espaces de la frange littorale révèle un urbanisme spontané (Grotella, A Sulana, A Torra, collines de Trio, A Calanca, Funtanella) lié au tourisme balnéaire avec un transfert géographique des zones d'habitat.

Les liens fonctionnels entre littoral et villages de l'intérieur ont été longtemps délaissés. Des efforts sont entrepris par la commune pour redonner vie à l'espace retro-littoral et l'arrière-pays. Force est de constater que jadis il y avait des écoles sur Appriciani et Chigliani. Aussi, le grignotage sans précédent par les aires bâties contemporaines depuis une trentaine d'années est symptomatique de cette réalité.

Aujourd'hui, la politique d'aménagement consiste à **rétablir le rôle historique du village de Vico et de l'agglomération de Sagone avec un recadrage du des périphéries vers les polarités urbaines en renforçant** la structuration des aires bâties dominantes.

Il s'agit d'insister sur le rôle des noyaux historiques dans le développement socio-économique et culturel du territoire tout en s'appuyant sur la réalité fonctionnelle du territoire.

Dysfonctionnements

Saturation du stationnement sur la voierie primaire sagonaise et vicolaise.
Insuffisance d'espaces publics et lieux de rencontres sur les espaces habités.
Insuffisance d'équipements culturels et de loisirs sur les polarités urbaines.
Récurrence des incendies et disparition de la couverture végétale sur l'arrière-pays littoral et les piedmonts retro-littoraux.
Absence d'espaces de respiration en cœur des espaces artificialisés.
Hypertrophie pavillonnaire.
Insuffisante mixité sociale.
Déprise agro-pastorale.
Urbanisme spontané.
Etalement urbain.
Lignes de transport en commun et fréquences insuffisantes.

Enjeux :

Rompre avec les dysfonctionnements engendrés par l'étalement urbain, la banalisation de l'espace et l'hypertrophie pavillonnaire.
Préserver l'identité des villages et des quartiers anciens.
Renforcer le lien social.
Renforcer la place de l'espace public au cœur des territoires.
Préserver les ambiances de la ruralité et la sensibilité du littoral.
Préserver le patrimoine bâti, paysager et environnemental.
Préserver et renforcer la biodiversité.
Préserver les espaces naturels sensibles et les écosystèmes aquatiques et marins.

Pistes d'actions

Renforcer les équipements publics.
Développer de nouvelles aires de stationnement.
Préserver et valoriser les villages traditionnels et les quartiers anciens.
Opération publique d'amélioration de l'habitat (OPAH).
Traitement des entrées de village.
Traitement paysager des abords de la voirie et des interfaces public/privé.
Restaurer et/ou aménager les circulations douces.
Renforcer les animations au cœur des villages et des quartiers habités.
Développement de l'artisanat d'art et des savoirs faires.
Organiser le stationnement.
Rééquilibrer le parc de logements et tendre vers la mixité de l'habitat.
Mettre à disposition un parcellaire communal en vue de renforcer l'accession à la propriété, les baux agricoles et l'exploitation forestière.
Reconquête verte et agro-pastorale du territoire.
Restaurer les jardins en ceinture des villages et des hameaux traditionnels.
Renforcer le capital productif.

ESPACE URBANISE

Analyse des densités surfaciques

Constats

- L'ensemble des tâches urbaines couvre 2,6% du territoire en 2021 (134ha).
- 2500m² de foncier nécessaire en moyenne par logement sur les 5 dernières années.
- Trame urbaine claire et hiérarchisée pouvant permettre une optimisation de l'espace urbain.

Une urbanisation discontinue, en périphérie, sur la frange littorale, le long des voies de communication, voir sans organisation particulière qui se caractérise par une densité surfacique comprise entre 10% et 30% du parcellaire dans le meilleur des cas.

Un maillage structuré des fronts bâtis sur le cœur du village de Vico, les hameaux de Nesa, Chigliani et Appriciani et leurs quartiers anciens avec une trame viaire hiérarchisée, des constructions mitoyennes et des espaces publics favorisant une urbanisation dense et continue.

Une périphérie plus lâche mais organisée de part et d'autre de la voirie de desserte.

Un habitat que trop diffus, voir isolé au fur et à mesure que l'on s'éloigne des cœurs anciens.

De nombreux lotissements parfois isolés très consommateurs de foncier pour peu de logements notamment sur la frange littorale (Plein soleil, Collines de Trio, A Torra, Sant'Appianu) avec une forte concentration de résidences secondaires isolées (Plein Soleil, collines de Trio) et de résidences permanentes.

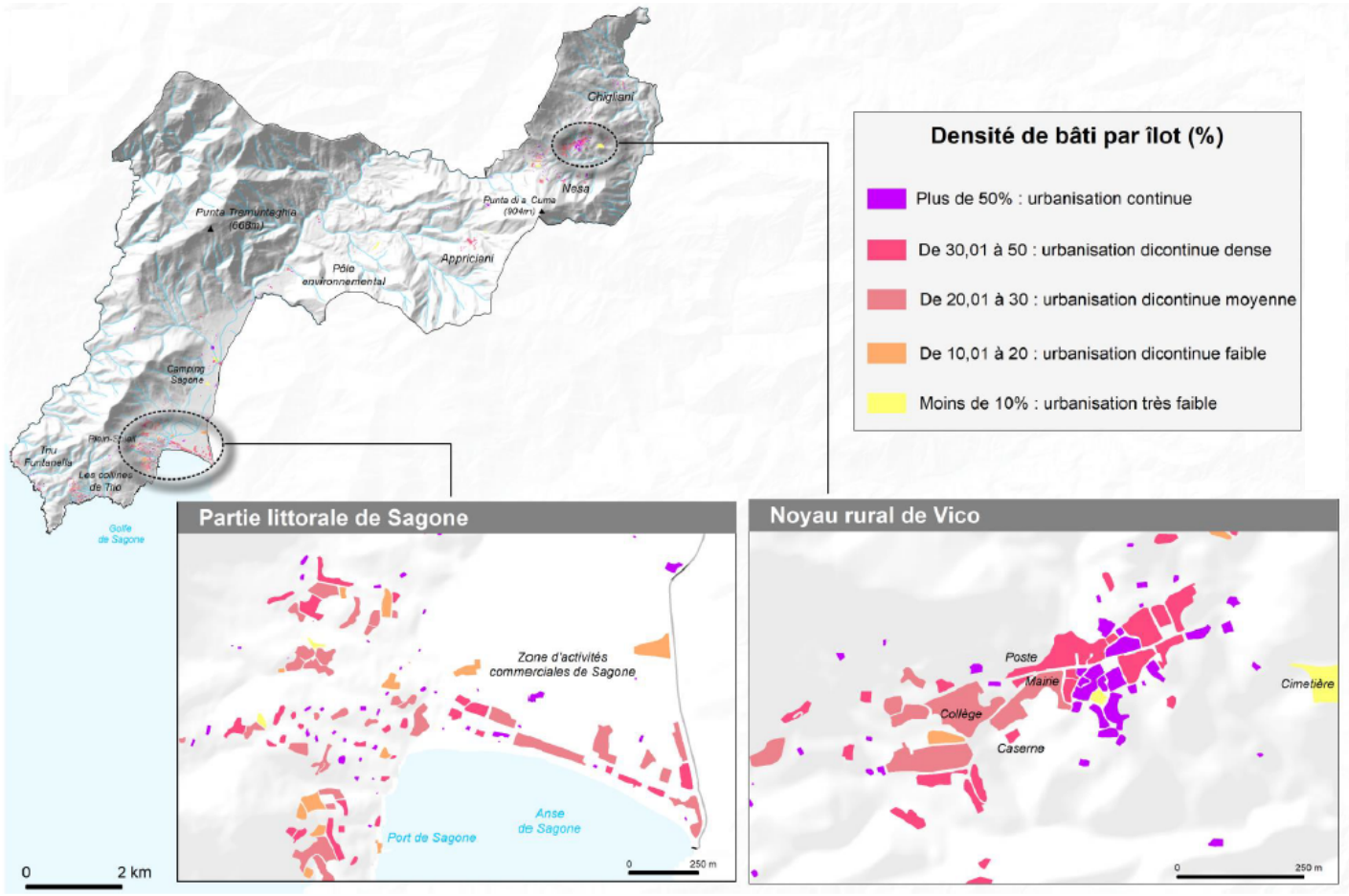

Objectifs

Renforcer l'organisation des polarités fonctionnelles.
Rééquilibrage du parc de logements.
Aménager des cœurs de quartiers.
Redynamiser les centres historiques.
Mettre l'espace public au cœur des politiques de développement et d'aménagement.
Lutter contre l'étalement urbain.
Renforcer la programmation et le cadencement urbain.
Procéder à des opérations en *réparation urbaine et renouvellement urbain*.

ESPACE URBANISE

Analyse de l'espacement des bâtis et proximité

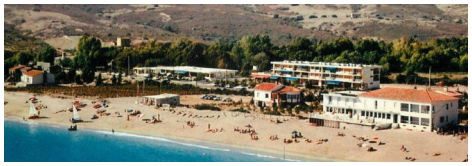

L'espacement entre les bâtis permet également de définir le périmètre des formes urbaines.

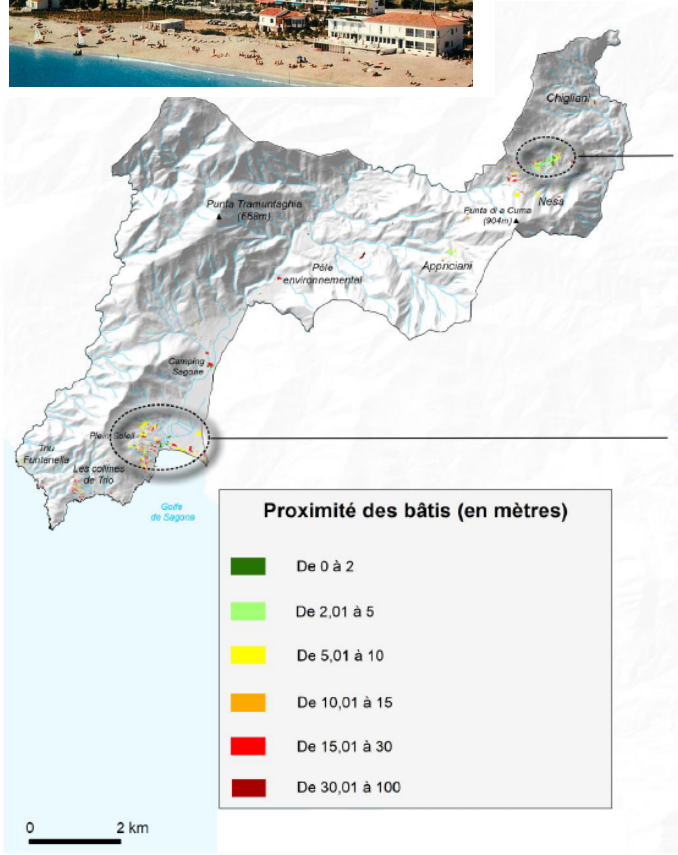

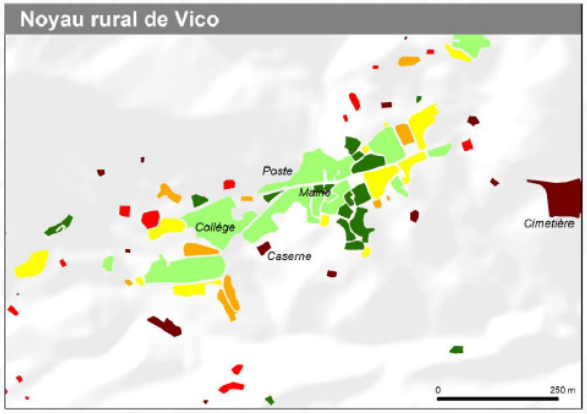

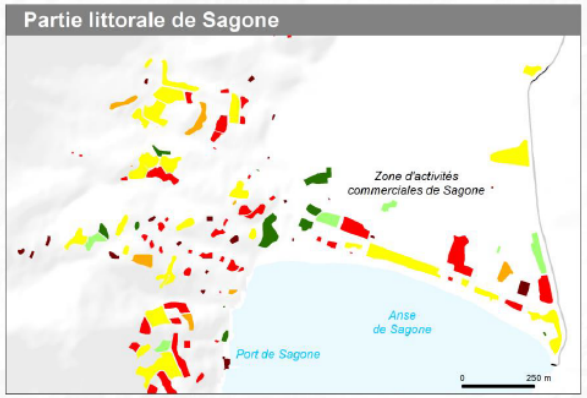

Proximité entre bâtis est faible là où la densité surfacique est importante, notamment sur les quartiers anciens et les cœurs de villages. Distances minimalistes avec un bâti dense, regroupé, continu (d<à 5m. entre bâtis) : cœurs de villages et hameaux anciens de Nesa, Chigliani, Appriciani, E Pieve, pont de Sagone.

Distances importantes entre bâtis (d> à30m.) : habitat individuel, discontinu, sans organisation spatiale. Mauvaise intégration paysagère au site support et dans l'environnement en général, habitat regroupé à diffus : frange littorale, lotissements sur les abords de la RD81 et sur Sant'Appianu, route d'Evisa (RD70).

Habitat diffus sur la frange littorale et notamment sur les secteurs d'A Calanca, de Funtanella, cœur d'agglomération de Sagone (PPRi). Il s'agit de grande propriétés, ou de centres de vacances, inscrits parfois sur des pentes.

L'espacement entre les constructions va permettre de définir le type de formes urbaines en fonction de la concentration des bâtis au regard des lois montagne et littoral

Enjeux

Structuration urbaine.
Mixité urbaine.
Urbanisme écologique.
Programmation urbaine.
Intervention publique.
Acquisition foncière.
Urbanisme opérationnel

Espacement moyen de 20m.
Forte : Frange littorale, grande périphérie, camping, centres de vacances...
Moyenne : Frange littorale, groupements de constructions riverains de la RD81 et de la RD70, route de Murzo extensions contemporaines.
Faible : agglomération, village, hameaux anciens, cœurs de quartiers.

Pistes d'actions

Organiser la réparation de l'espace urbain et soutenir des opérations de renouvellement urbain (OPAH...).

Intervention publique dans la reconstruction du paysage urbain (préemption et requalification de l'usage des bâtiments, aménagement de quartiers...).

Densification des espaces urbanisés et optimisation de l'espace habité.

ESPACE URBANISE

Analyse des hauteurs des bâtiments

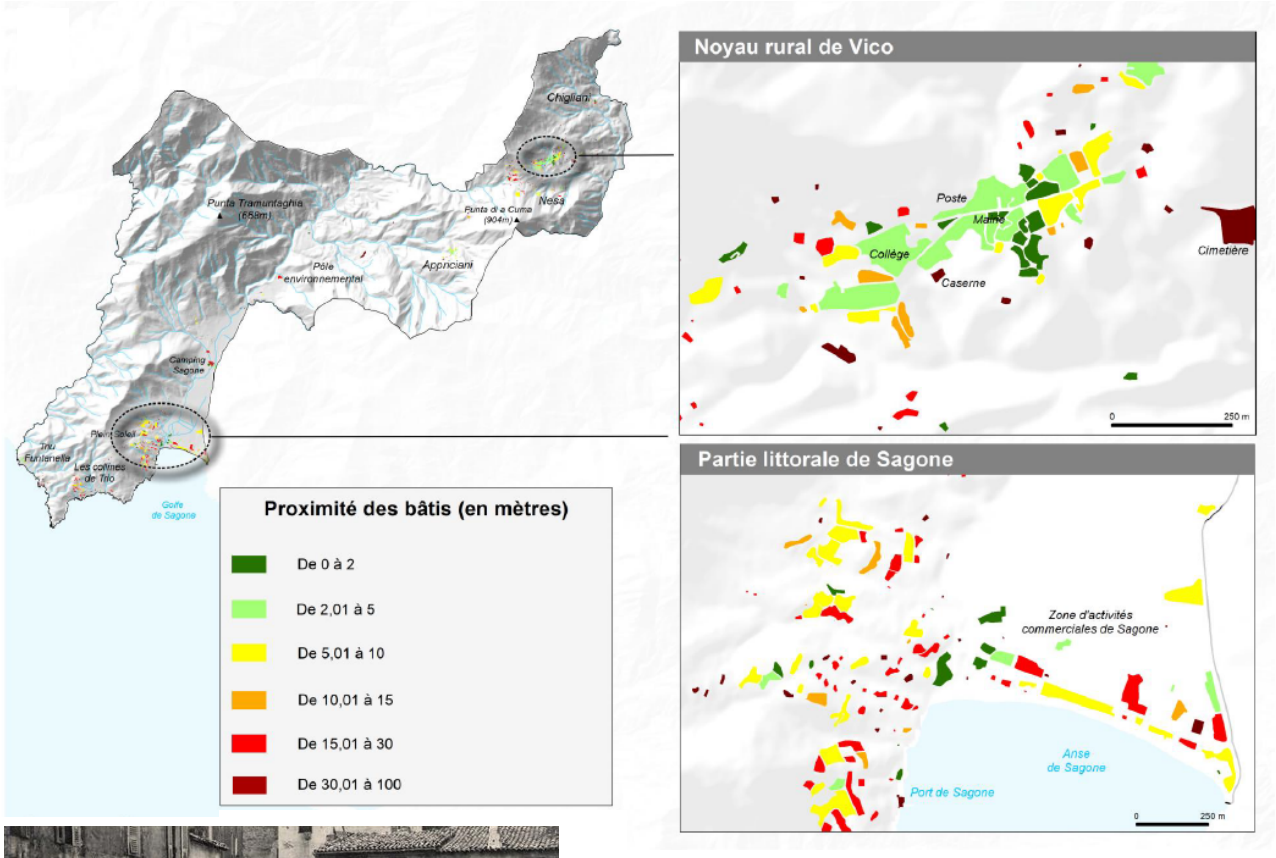

L'analyse de la hauteur des bâtiments

Cette analyse cartographique consiste à donner une indication sur la hauteur moyenne des constructions du territoire et donc de la concentration du logement qui interfère dans la définition des formes urbaines.

A l'échelle communale, la **hauteur moyenne est de 5 mètres 80**.

Cependant, les hauteurs moyennes pour le noyau rural de Vico dépassent les 6 mètres et pouvant atteindre des hauteurs entre 16 et 24 mètres (aux alentours de la place centrale Casanelli d'Istria).

Sur les hameaux anciens ces hauteurs sont de l'ordre de 3-4 niveaux soit entre 10-12m.

Au niveau des périphéries, les hauteurs oscillent entre 1 et deux niveaux soit 5-7m.

Sur l'agglomération sagonaise, la variété du bâti, des usages et des destinations présente une trame de hauteurs qui se rapprochent de celles du village de Vico mais avec des bâtiments contemporains, des logements collectifs, des résidences, des hôtels, des constructions pavillonnaires de plein pied…

Sur les lotissements périphériques les hauteurs semblent limitées à un étage (7m.), nombre de maison sont de plein pied et ne dépassent pas 4,5m.

Au regard des caractéristiques et de la dispersion du bâti avec une prédominance de construction pavillonnaires, la hauteur moyenne des constructions varie entre 1 et deux niveaux, soit moins de 6m.

Enjeux

Renforcer les densités.
Soutenir les surélévations des bâtis existants.
Lutter contre l'étalement urbain.
User du droit de préemption urbain.
Soutenir les opérations en réparation urbaine.
Tendre vers le renouvellement urbain des quartiers.
Renforcer la planification urbaine.
Prioriser l'intervention publique.
Renouveler les opérations d'OPAH et d'AVAP ;

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

L'organisation spatiale de la commune laisse un territoire coupé en 5 secteurs d'urbanisation

- Conque villageoise de Vico.
- Hameau isolé de Chigliani.
- Ancien village isolé d'Appriciani.
- Agglomération balnéaire de Sagone.
- Lotissements et habitat diffus de la frange littoral entre la tour de Sagone et le pont de Stagnoli.

Concentration des 4 types de formes urbaines

- Agglomération sagonaise.
- Villages de Vico et d'Appriciani.
- Hameaux de Nesa et de CHigliani.
- Groupements de constructions d'habitations existants périphériques aux villages, hameaux et agglomération.

Constats

Mitage.
Consommation agraire.
Blessures dans le paysage.
Pavillonnaire diffus à isolé.
Urbanisation littorale galopante.

Enjeux

Maîtriser l'urbanisation.
Réparer la vitrine identitaire du territoire.
Organiser le développement durable.
Préserver le littoral et les espaces sensibles de l'étalement urbain.

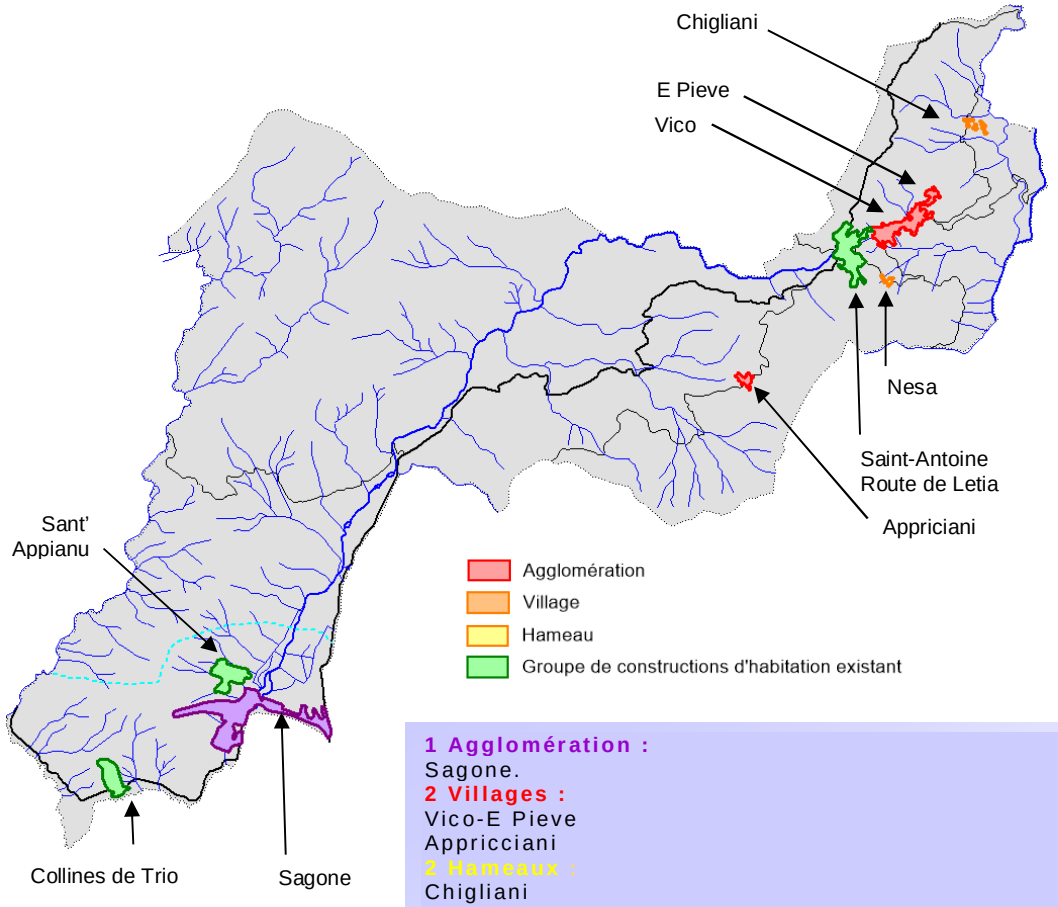

Une urbanisation diffuse qui ne reprend pas les principes de développement traditionnel quant à l'implantation du bâti, l'orientation, la structuration de l'espace.

Une urbanisation consommatrice d'espace avec des constructions qui ne reprennent pas les règles de gabarit, de hauteur, de couleur et de forme des constructions traditionnelles des villages et des hameaux corses.

Ce développement génère **une banalisation des paysages** avec des formes urbaines reproduites et inadaptées telles que les **lotissements** qui présentent bien souvent des constructions plus stéréotypées (style néo provençal ou californien) et engendrent une perte du caractère rural, de l'identité du lieu et un renforcement des individualismes et de la place de l'espace privé sur l'espace public et le lien social. Des grappes de constructions s'étalent sur la frange littorale et au niveau des périphéries de l'espace villageois et interfèrent maladroitement sur le paysage avec de gros problèmes de co-visibilité, notamment sur l'espace littoral et dans une moindre mesure malgré la présence chênes verts et de châtaigniers sur le village, compte tenu de la pente.

Quelques cas de zones d'habitats isolés sont également recensés, avec des seuils de continuité dépassant les 50m. à 80m. : les chênes verts, Saint-François, A Calanca, Funtanella, Caldanella…

1 Agglomération :
Sagone.
2 Villages :
Vico-E Pieve
Appricciani
2 Hameaux :
Chigliani
Nesa
4 Groupes de constructions d'habitation existants :
Chigliani
Saint-Antoine – route de Letia
Sant'Appianu
Collines de Trio

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

Secteur	Un lieu de vie permanent				Une fonction structurante					Un tissu affirmé					TYPE	Pondération
	Habitat permanent	Mixité de l'habitat	Concentration du front bâti	Concentration de l'emploi	Ensemble continu de bâtis	Mixité des usages	Aire d'influence	Centralité	Taille et densités importantes	Valeur symbolique	Noyau compact dense	Organisation de l'espace public	Indices de vie sociale	Ensemble urbain homogène	Forme urbaine	
UCPA				X	X									X	-	-
A Calanca Funtanella	X					X									-	-
Collines deTrio	X				X									X	Gp. Construc. d'habitations	5
A Torra Plein Soleil Sant'Appinu Sagone	X				X								X	X	Gp. Construc. d'habitations	5
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		Agglomération	4
Grotello	X														-	-
Saint-Antoine Route d'Evisa Vico-E Pieve	X	X		X		X	X						X	X	Gp. Construc. d'habitations	4
	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	Village	5
Nesa	X		X		X					X	X	X	X	X	Hameau	5
Saint-François	X					X	X			X		X	X		-	-
Chigliani	X		X		X					X	X	X	X	X	Hameau	5
Appriciani	X	X	X		X		Passée	Passée	X	X	X	X	X		Village	3
Les chênes verts	X	X								X		X	X		-	-

Tableau synthétique des formes urbaines – commune de Vico-Sagone

Pondération : 1 très faible – 5 très élevé

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

Les villages

Situés sur l'arrière-pays montagneux, ils constituent (Vico) ou constituaient (Appricciani) de véritables cœurs de vie d'habitat permanent, à la morphologie compacte. Ils présentent toutes les caractéristiques du village traditionnel : une densité homogène du bâti avec une continuité à moins de 30m. entre chaque constructions, un bâti ancien, des places, des aires de stationnements, du mobilier urbain, des équipements publics, des services de proximité, des équipements publics, une activité à caractère économique. Ils sont ou ont été organisé autour d'une vie sociale (chapelle, église, école, restaurant, logements communaux, fête locale, monument aux morts, cimetière...) et présentent (**Vico)** ou ont présenté **(Appriciani –** ancienne commune dès lors rattachée à Vico avec jadis une école, une mairie, des artisans et petits commerces) un rayonnement sur le territoire plus ou moins étendu. On retrouve une structure bâtie relativement dense et organisée selon un parcellaire cohérent et la présence d'un ensemble bâti à caractère patrimonial. L'évolution moderne de ces villages s'est traduite par une extension plus ou moins importante sur les périphéries avec des constructions individuelles pavillonnaires plus récentes et éparses significatif d'un mitage périphérique contemporain.

Enjeux :

- ⇨ Maintien voire restauration des services et équipements publics.
- ⇨ Développement et structuration économique.
- ⇨ Renforcement culturel et identitaire.
- ⇨ Renforcement de la place de l'espace public.
- ⇨ Renforcement du lien social.
- ⇨ Renforcement de la mixité de l'habitat.
- ⇨ Renforcement de la mixité urbaine.
- ⇨ Préservation d'espaces de respiration et d'espaces verts au sein de la tâche urbaine.

Enjeux des hameaux :

- ⇨ Préserver leur structure et le bâti traditionnel.
- ⇨ Préserver les ceintures de jardins.
- ⇨ Renforcer la place de l'espace public.
- ⇨ Renforcer les densités en périphérie.
- ⇨ Organiser le stationnement.

Une agglomération : le croissant sagonais

Si le vieux village de Sagone existe depuis l'époque romaine (Sant'Appianu), puis réapparait avec l'arrivée d'une colonie grecque en fond de baie abritée, l'occupation génoise médiévale, l'histoire moderne a voulu le développement du site dès le XIX^{ème} siècle formalisé par la présence du petit port de Sagone et de ses deux quais de part et d'autre de l'anse en vue de l'envoi de grumes et de charbon de bois vers l'Italie et le continent, ainsi que de denrées alimentaires par cabotage.
L'habitat permanent est effectif (mixité urbaine, HLM, locatif, log. collectifs…), les services et équipements se sont développés (espaces culturel, groupe scolaire, mairie annexe, siège communauté de communes, bureau de poste, lieux de culte…). Une Petite zone d'activités et plusieurs espaces commerciaux complètent les services et petits commerces implantés de longue date afin de subvenir à une population active, de passage ou touristique. La première travaillant pour ¾ sur la commune.

Enjeux :
Renforcer et structurer l'armature urbaine d'une station balnéaire inaboutie.

- ⇨ Requalification urbaine vers une mixité fonctionnelle.
- ⇨ Réparation urbaine et densification des quartiers.
- ⇨ Renouvellement urbain cible.
- ⇨ Gestion et amélioration des flux et des circulations.
- ⇨ Aménagement d'espaces publics et renforcement du lien social.
- ⇨ Renforcement des équipements publics, culturels et de loisirs.
- ⇨ Maillage viaire et mixité des modes de déplacements.
- ⇨ Organisation du stationnement.
- ⇨ Préservation de l'environnement et des sites sensibles.
- ⇨ Soutien au développement socio-économique avec un allongement de la saison touristique.

Les hameaux anciens de Nesa et Chigliani

Situés sur l'arrière-pays, leur présence révèle une activité agraire, pastorale, oléicole (Chigliani) et castanéicole (Nesa). Aujourd'hui Nesa qui est un satellite de Vico semble conforté par le renforcement de la trame urbaine et la dispersion de l'habitat, alors de Chigliani plus isolé, semble pâtir de l'exode rural malgré les ressources architecturales et paysagères qu'il renvoie.

- ⇨ Des constructions marquées par une fonction résidentielle.
- ⇨ Une structure compacte.
- ⇨ Un noyau rural ancien, à la trame bâtie resserrée (moins de 30m.) dense et aérée.
- ⇨ Quelques équipements publics : éclairage, place et bancs, four à pains, aire de stationnement.
- ⇨ Absence d'activités et de services publics.
- ⇨ Présence d'un patrimoine bâti traditionnel.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

Les groupes de constructions d'habitation existants de l'arrière-pays

Ces groupements de constructions s'inscrivent en tant qu'aires bâties contemporaines à ces 30 dernières années qui se sont développées en périphérie du village de Vico et des hameaux de Nesa et de CHigliani à partir des routes départementales (RD70, RD156, RD56 et RD1).

Une urbanisation pavillonnaire résidentielle permanente homogène implantée de façon concentrique, dans une continuité de 30 mètres, puis une urbanisation pavillonnaire discontinue dans une continuité de moins de 50 mètres. Depuis une vingtaine d'années, s'est développé une banalisation de cet espace sans aucune maîtrise et cohérence en matière d'urbanisme.

L'objectif serait de **procéder à une « réparation » de ces zones** par un travail en densification, voire un cadencement de l'urbanisation, l'aménagement d'espaces publics et lieux de rencontres.

Groupes de constructions d'habitation existants de la frange littorale

Les tâches urbaines de la frange littorale présentent trois unités discontinues mais homogènes, entourées d'espaces à caractère pastoral, voire parcourues par la récurrence des incendies. Cette urbanité aux allures de lotissements, de centres de vacances, de résidences pavillonnaires secondaires, de campings… reprend les logiques d'une urbanisation spontanée qui s'est amorcée dans les années 1970-1990 et atteint une certaine saturation ces dernières années :

- ⇨ Un habitat individuel discontinu.
- ⇨ Une absence d'espaces publics.
- ⇨ Une implantation excentrée.
- ⇨ Une surfréquentation estivale.
- ⇨ La menace des écosystèmes.
- ⇨ Des structures touristiques.
- ⇨ Une activité saisonnière.
- ⇨ Des problèmes de stationnement.

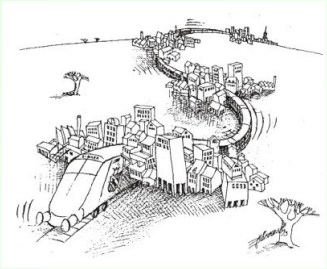

Habitat diffus à isolé

Habitat épars en fonds de plaine de Sagone, sur les piedmonts retro-littoraux, sur la frange littorale comprise entre la tour de Sagone et le pont de Stagnoli, et sur les périphéries de la conque Vicolaise. Cette urbanisation spontanée au coup par coup est apparue bien avant la loi montagne et son application effective aujourd'hui, et a engendré un mitage du paysage. Une urbanisation récente et extrêmement diffuse caractérisée par :

- ⇨ Un habitat individuel discontinu.
- ⇨ Des volumes, des styles architecturaux et des formes de constructions très hétérogènes.
- ⇨ Une absence d'équipements et d'espaces publics.
- ⇨ Une implantation excentrée, voire isolée (plus de 50m. ente bâtis).

Une concentration d'habitations au cœur d'espaces naturels boisés ou agraires.

Constats :

- ⇨ Urbanisme spontané.
- ⇨ Banalisation de l'espace.
- ⇨ Etalement urbain.
- ⇨ Non-respect de la loi littoral et de la loi montagne.
- ⇨ Disparition de la vie publique. Disparition du lien social.
- ⇨ Impact de la saisonnalité de l'activité dans l'économie touristique.

Enjeux :

- ⇨ Engager une réparation en profondeur des tâches urbaines et de leur périphérie dans les politiques d'aménagement du territoire.
- ⇨ Promouvoir un équilibre entre l'homme et le milieu dans un souci de développement durable.

Pistes d'actions :

- ⇨ Renforcer l'urbanisme opérationnel.
- ⇨ Positionner l'espace public au cœur des politiques de développement.
- ⇨ Renforcer les polarités fonctionnelles.
- ⇨ Organiser le stationnement.
- ⇨ Promouvoir l'urbanisme écologique et le ré-enchantement des espaces habités.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

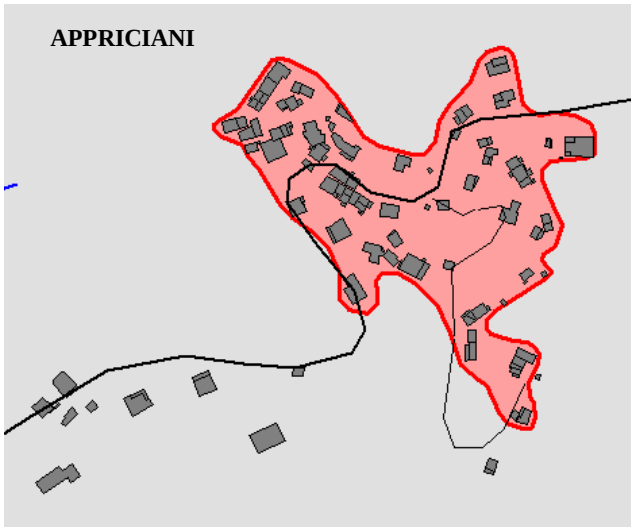

Orientations – recommandations

APPRICCIANI – ancien village (commune)
Préservation des jardins-vergers.
Préservation des coupures d'urbanisation
Restauration du bâti ancien.
Réparation urbaine.
Renforcement des densités.
Organisation de l'espace public.
Renforcement du lien social.
Renforcement du lien social.
Organisation du stationnement.
Recherche de mixité des circulations.
Mise en œuvre des transports en commun.
Restauration de l'économie locale.

Orientations - recommandations

LES CHÊNES VERTS – ancien centre de vacances
Préservation du couvert végétal (chênes, châtaigniers).
Restauration des jardins de polyculture et des vergers.
Restauration des espaces publics.
Aménagement d'un espace culturel.
Organisation du stationnement.
Réhabilitation de l'ancien château en hôtel de charme.
Restauration du centre de vacances à caractère social.
OU
Aménagement de logements à caractère social sur l'ancien centre de vacances (intervention publique).

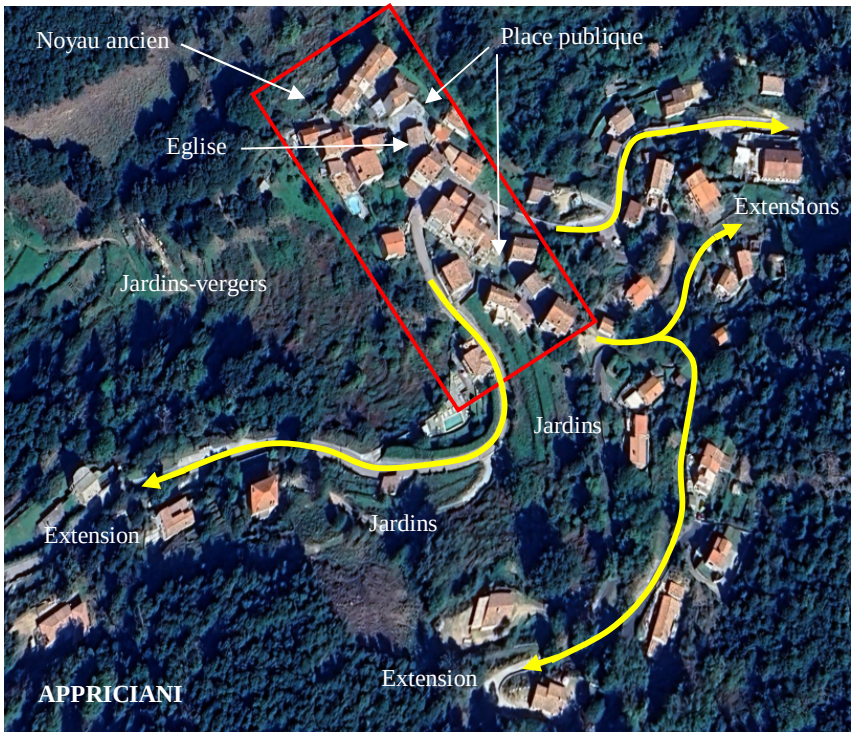

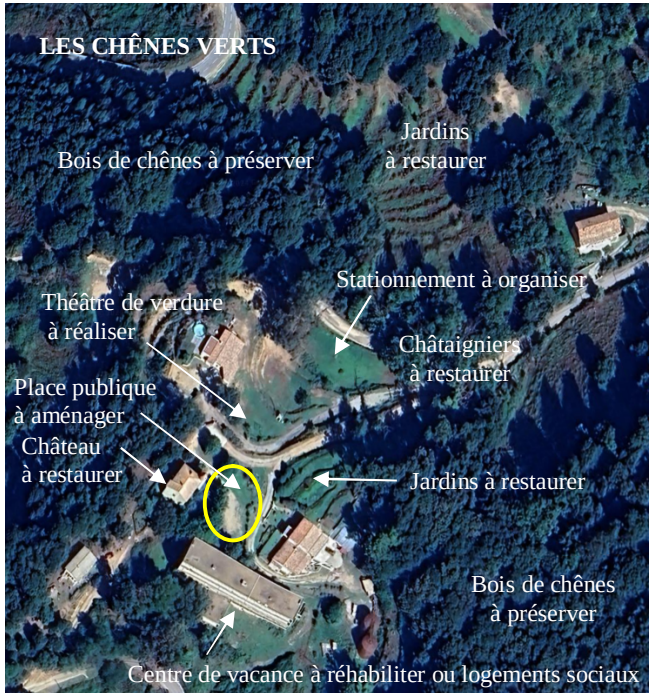

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

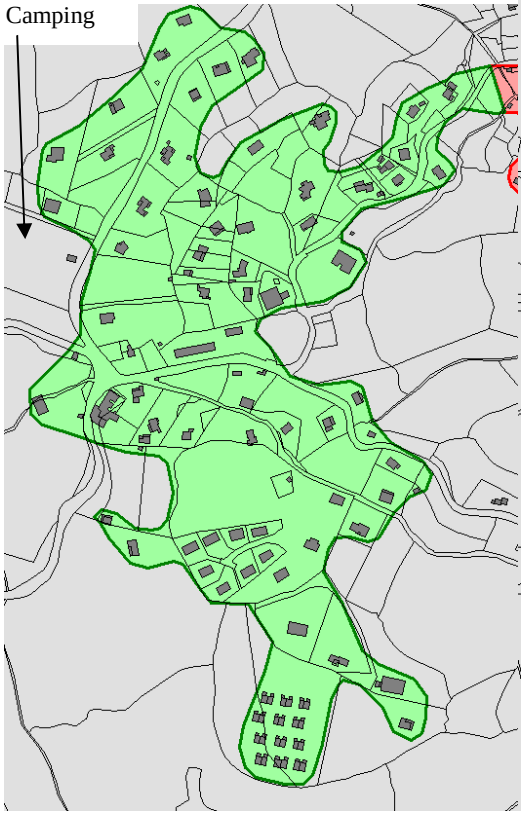

Orientations – recommandations

Col de Saint-Antoine – route de Letia (RD70) – route de Nesa (RD1)

Groupements de constructions d'habitations existants

Réparation urbaine.
Organisation du stationnement sur le col.
Traitement des entrées de village – végétalisation – signalétique.
Structuration du complexe sportif.
Préservation des vergers d'oliviers.

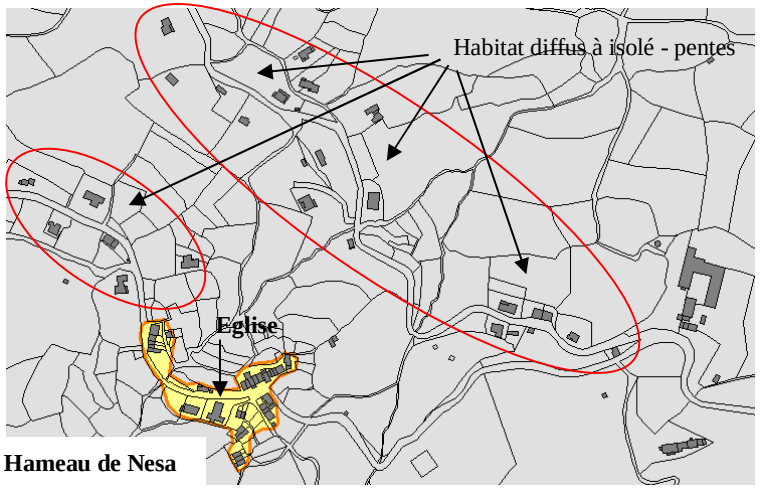

Hameau de Nesa

Orientations recommandations

Hameau de Nesa

Mise en valeur des quartiers anciens.
Réparation urbaine.
Aménagement de l'espace public.
Organisation du stationnement.
Traitement végétal des interfaces.
Restauration des jardins de polyculture.

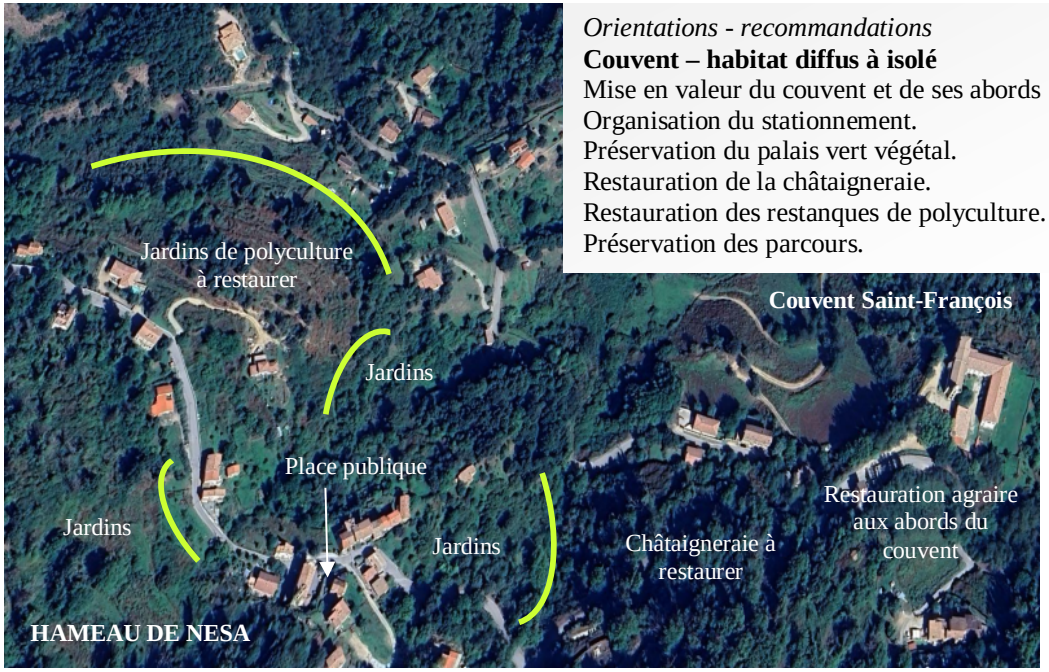

Orientations - recommandations

Couvent – habitat diffus à isolé

Mise en valeur du couvent et de ses abords
Organisation du stationnement.
Préservation du palais vert végétal.
Restauration de la châtaigneraie.
Restauration des restanques de polyculture.
Préservation des parcours.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

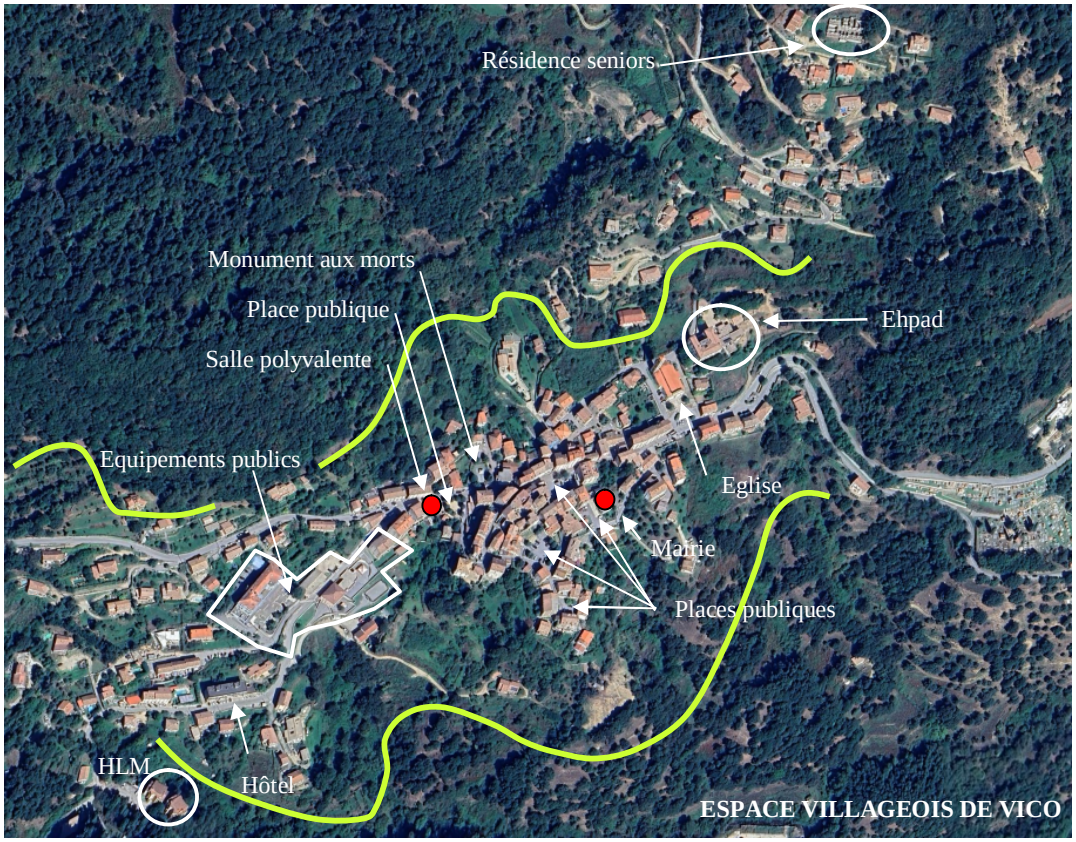

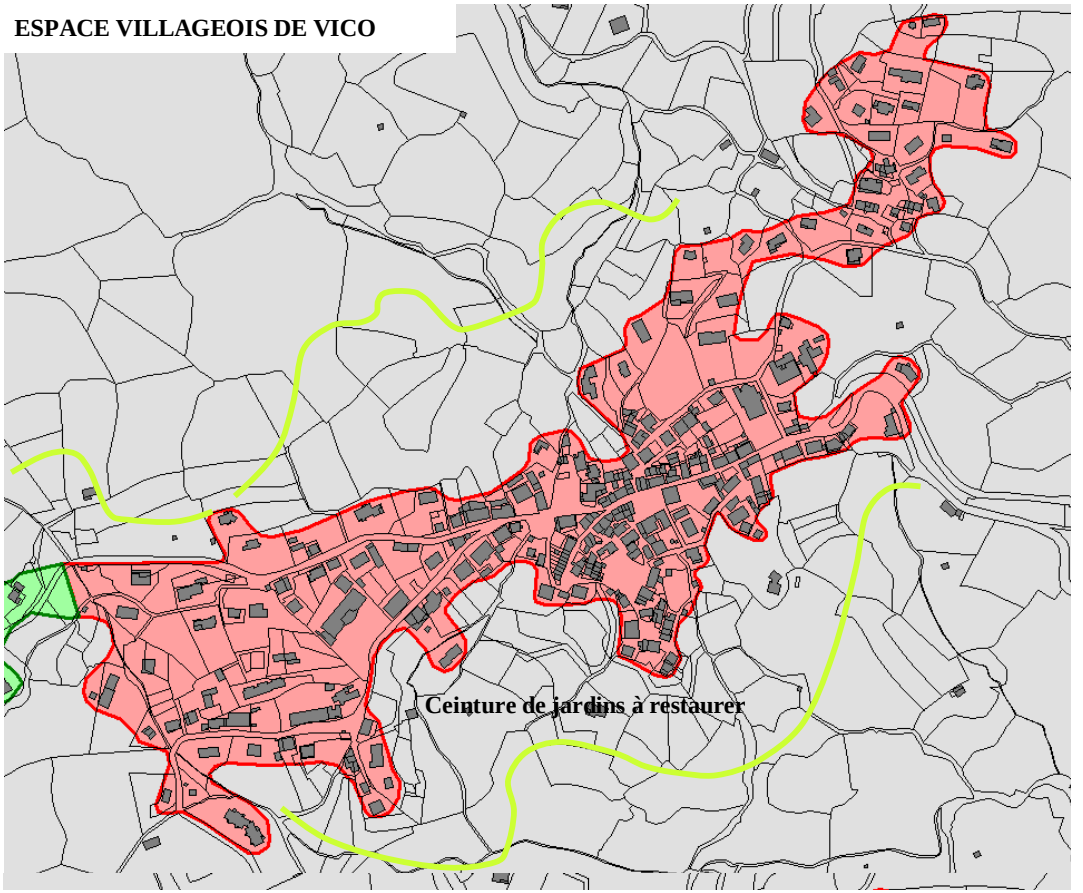

Orientations - recommandations

Espace villageois de VICO

Renforcer l'armature urbaine.
Tendre vers la mixité fonctionnelle.
Renforcer et promouvoir le développement socio-économique et l'artisanat identitaire.
Renforcer la mixité urbaine.
Rééquilibrer le parc de logements au regard des besoins et des caractéristiques du territoire.
User du droit de préemption urbain.
Organisation du stationnement.
Promouvoir les circulations douces et favoriser la mixité des circulations.
Préserver la trame verte et tendre vers l'enchantement des espaces artificialisés.

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

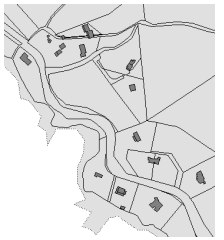

Orientations - recommandations
Funtanella – A Calanca
Habitat diffus à isolé - motel
Préservation de la bande des 100m.
Préservation des espaces agraires.
Préservation de la trame verte

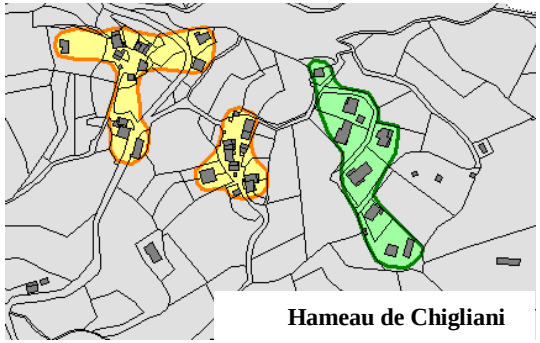

Orientations - recommandations
Hameau de Chigliani
Aménagement de l'espace public.
Alignements d'arbres le long des voiries.
Organisation du stationnement.
Favoriser la mixité des circulations.
Aménagement d'un arrêt bus.
Implantation d'un espace location vélos.
Préserver et restaurer les jardins-vergers.
Préserver les ambiances de la ruralité.
User du droit de préemption urbain.
Renforcer le caractère agraire et pastoral du site.

Orientations - recommandations
Camping de Sagone
Transfert complexe hors zone inondable.
Réhabilitation de l'aulnaie.
Substitution par des activités agraires.

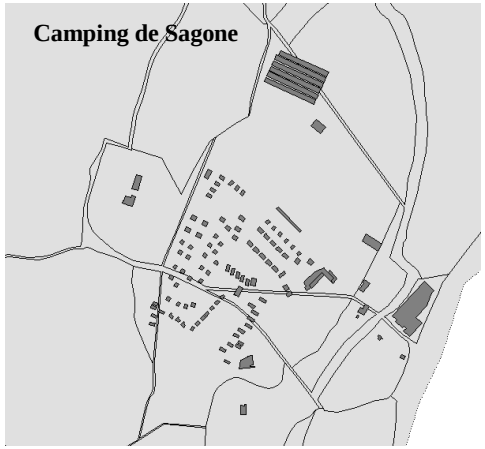

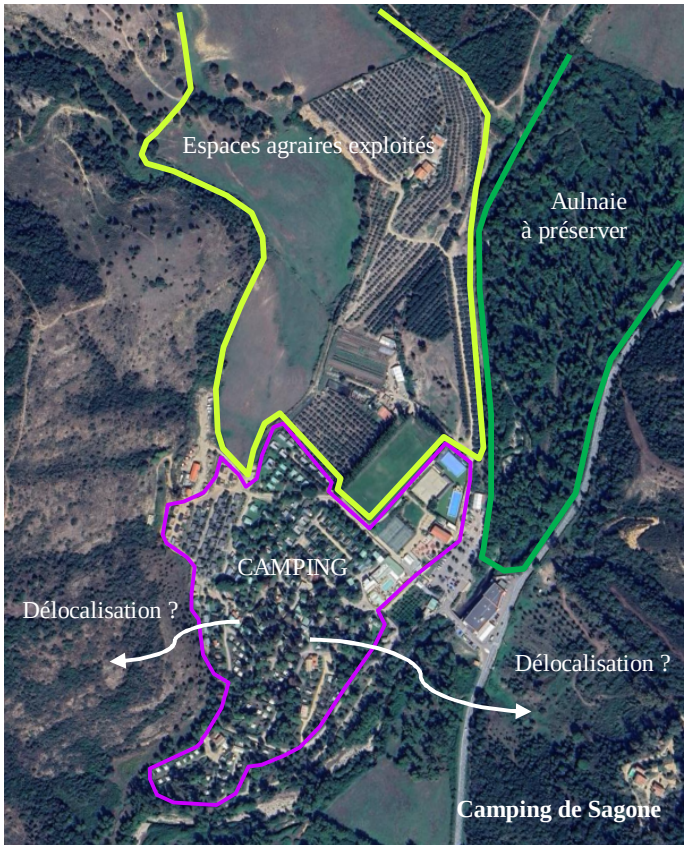

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

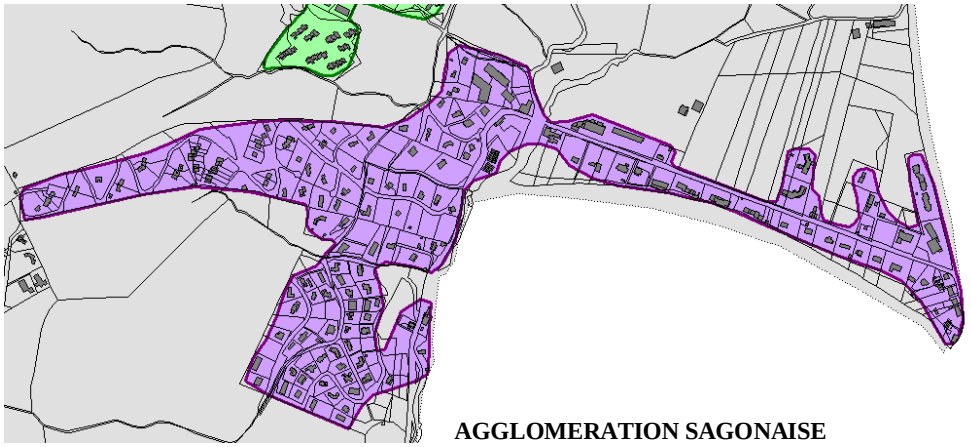

AGGLOMERATION SAGONAISE

Orientations – recommandations

1. Opération de renouvellement urbain (Eco Quartier).
2. Restaurer le corridor écologique (résorption ruines).
3. Délocalisation du port à sec vers la zone d'activités.
4. Cité administrative en cours de livraison.
5. Aménagement du site archéologique Sant'Appianu.
6. Valorisation urbaine du foncier communal.
7. Corridor écologique à préserver.
8. Opération de renouvellement urbain – densification.
9. Aménagement d'un port de plaisance.
10. Aménagement urbain de l'arrière-port.
11. Préservation des abords de la tour génoise.
12. Traitement des interfaces. Co-visibilité - RD81.

Orientations - recommandations
Agglomération sagonaise
Renforcement d'une polarité littorale
(SMVM)

Renforcer l'armature urbaine.
Renforcer la mixité fonctionnelle.
Renforcer la mixité urbaine.
Rééquilibrage du parc de logements.
Aménagement de l'espace public.
Renforcer le lien social intergénérationnel.
Organisation du stationnement.
Renforcer le maillage viaire.
Implantation d'un espace location vélos.
Soutenir le cabotage.
Promouvoir la mixité des circulations.
Mise en place des circulations douces.
Interconnecter les quartiers entre eux.
Soutenir le développement des TC.
Soutenir le développement économique.
Structuration de la zone d'activités.
Renforcement des équipements touristiques.
Restaurer et développer l'espace public.
Structuration urbaine de la station balnéaire.
Aménagement d'un port de plaisance.
Allongement de la saison touristique.
Soutenir la pêche locale et les activités annexes.
Préserver et renforce la trame verte au sein des espaces artificialisés.
Préserver et valoriser les points singuliers du paysage (tour, port, plaine, bocages, ripisylves, forêt, piedmonts, alignements d'arbres, patrimoine bâti…

ESPACE URBANISE

Les formes urbaines de Vico-Sagone

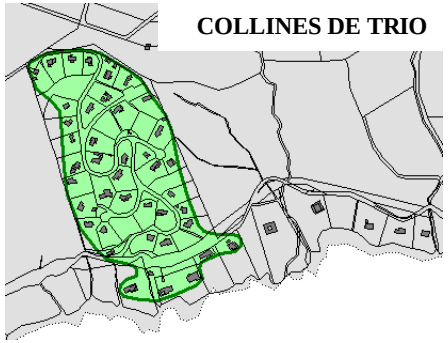

Orientations
Recommandations
Les collines de Trio
Préservation de la bande des 100m.
Préservation des sites sensibles.
Préservation des espaces agraires.

Orientations - recommandations
Village de vacances
Restauration de l'activité touristique à caractère social.
Restauration et modernisation des bâtiments sans extension possible.
Acquisition possible et réalisation de l'opération par la Collectivité (CdC, commune, com-com).
Aménagement de l'espace public.
Organisation du stationnement.
Ré-enchantement du site
Traitement paysager des interfaces avec la RD81.

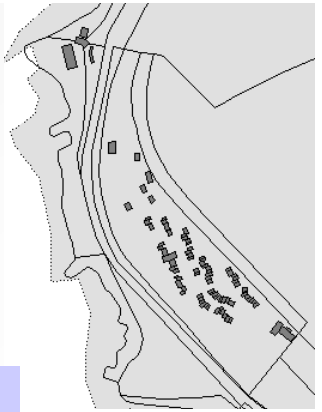

CENTRE DE VACANCES

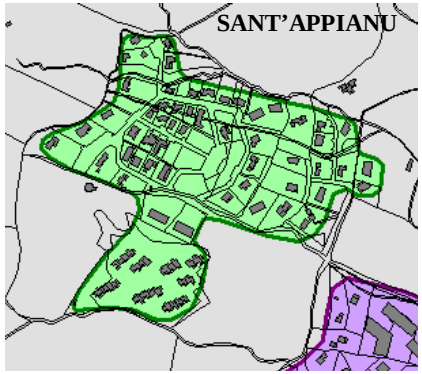

Orientations - recommandations
Sant'Appianu
Connexion à partir de la station balnéaire de Sagone.
Renforcer l'armature urbaine.
Renforcer la mixité urbaine.
Aménagement de l'espace public.
Organisation du stationnement.
Traitement paysager des interfaces.
Alignements d'arbres à complanter.
Ré-enchantement des espaces publics.
Préservation des trames vertes.
Préservation des espaces agraires.
Restauration des corridors écologiques.

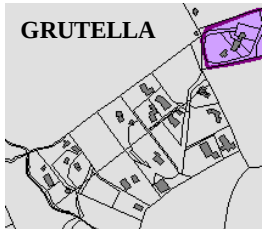

Orientations Recommandations
Grutella
Traitement paysager des interfaces.
Sécurisation des dessertes.
Raccordement au réseau public de tout à l'égout.
Végétalisation des espaces artificialisés.
Maillage du site par des circulations douces avec les périphéries.

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification des formes urbaines

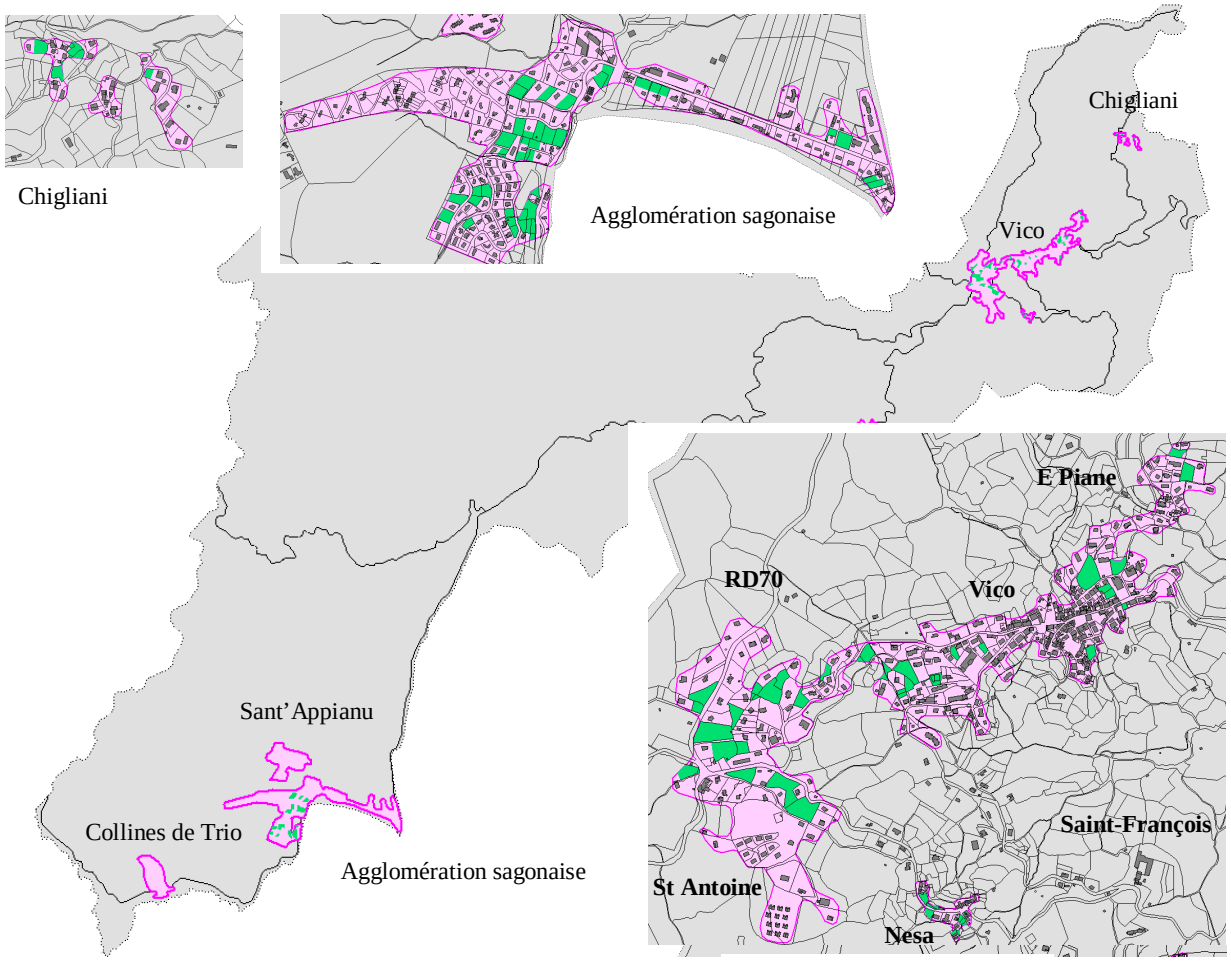

Appriciani

Secteur	Surface	Surface artificialisé	Surface densifiable	Potentiel brut log.
Collines de Trio*	10,3ha	8,8ha	-	-
Sant'Appianu*	11,4ha	10,6ha	-	-
Sagone	42,1ha	38,6ha	3,5ha	20u
Appriciani	2,3ha	1,9ha	0,4ha	5u
Saint-Antoine	18,8ha	15,9ha	2,9ha	19u
Nesa	0,8ha	0,6ha	0,2ha	4u
Vico	17,2ha	15,8ha	1,4ha	18u
Chigliani	1,6ha	1,4ha	0,2ha	4u
TOTAL	**104,5ha**	**93,6ha**	**8,6ha***	**70u***

**Pas de densification dans EPR hors village et agglomération. – loi littoral.*

Les caractéristiques des sols à l'assainissement non collectif constituent un facteur déterminant quant aux choix d'urbanisation retenus si on veut éviter toute dispersion du bâti compte tenu de la déclinaison des pentes et des limites du réseau d'assainissement collectif (Cf. § assainissement).

Au niveau environnemental & paysager et de l'organisation des tâches urbaines, on atteindrait un chiffre de **8,6ha densifiables** soit toute proportion gardée la possibilité d'envisager la construction d'environ **55 à 70 logements** (entre 1200 et 1500m²/log – ANC**)**.

Reste donc à définir quelles sont véritablement les formes urbaines qui pourraient être retenues comme telles par les lois montagne et littoral compte tenu de la dispersion du bâti. Aussi, il s'agirait en terme de planification urbaine de sortir du tout pavillonnaire en réservant des espaces dédiés au développement socio-économique, au rééquilibrage du parc de logements, au renforcement des espaces publics et lieux de rencontres, à l'amélioration de la circulation et à l'organisation du stationnement. Sans oublier la nécessaire recomposition des continuités et des corridors écologiques, l'importance de la trame verte en zone urbaine et l'importance de renforcer la place de la biodiversité sur les zones artificialisées dans un souci de développement durable afin d'assurer la transition écologique.

Outre la notion de renforcement des espaces densifiables, les besoins vont révéler la nécessaire urbanisation en extension qui va orienter les choix de développement dans l'élaboration du PLU. L'ensemble dans le respect de l'environnement, du Padduc et des lois littoral & montagne.

La capacité de densification des formes urbaines est également à relativiser sachant qu'elle n'identifie pas les aspects environnementaux (jardins, vergers, terrasses, pentes corridors écologiques, boisements, mesures de protection de l'environnement, ZNIEFF, ERC….), ni les prescriptions des lois montagne & littoral en termes d'urbanisation. Si l'on veut se rapprocher au mieux de la réalité du fonctionnement du territoire, il serait plus convenable de retravailler ces espaces afin de définir concrètement le gisemnt foncier nécessaire au document d'urbanisme.

Capacité densifiable des FU : 8,6ha

Espaces proches du rivage hors Sagone : nul.
Sagone : 3,5 ha.
Arrière-pays: 5,1ha

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification des formes urbaines

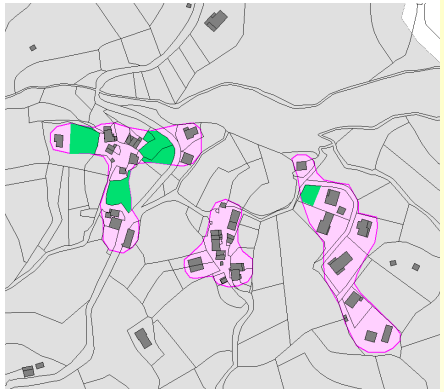

Hameau de Chigliani

Surface forme urbaine : 1,4ha.
Capacité de densification brute : 0,2ha.

Limites :
ANC.
Petit parcellaire.
Jardins.
Corridors écologiques.
Biodiversité.
Réserves pour les espaces publics, le stationnement, les espaces verts.
Vergers d'olivier et de fruitiers.
Ceinture verte de chênes et d'oliviers.

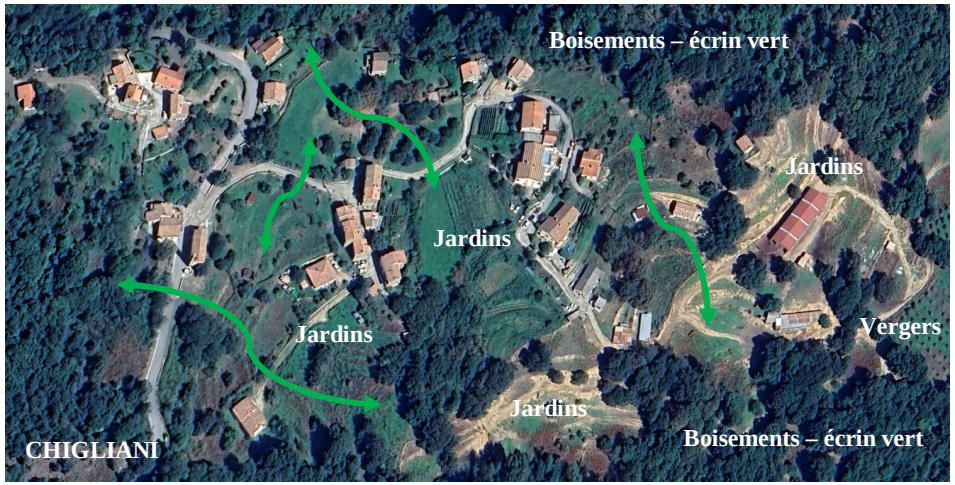

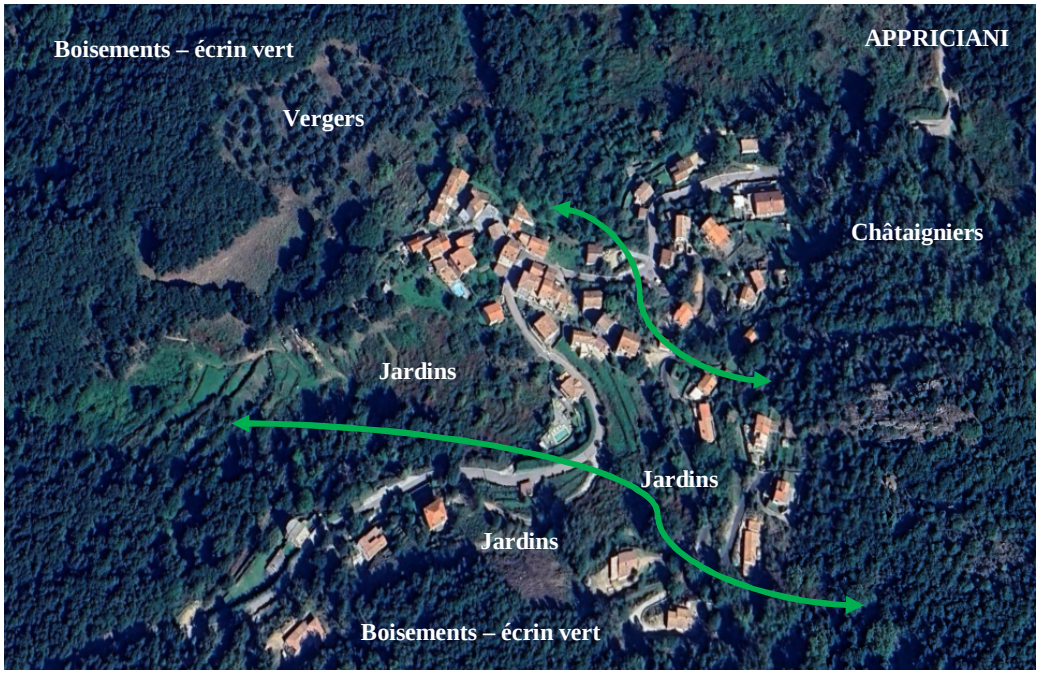

Village (jadis**) d'Appriciani**

Surface forme urbaine : 2,3ha.
Capacité de densification brute : 0,4ha.

Limites :
Pente.
Boisements de chênes.
Châtaigneraies.
Vergers d'oliviers et de fruitiers.
Restanques de polyculture.
Coulées vertes et espaces de respiration urbaine – îlots de fraîcheur.
Corridors écologiques.
ANC.

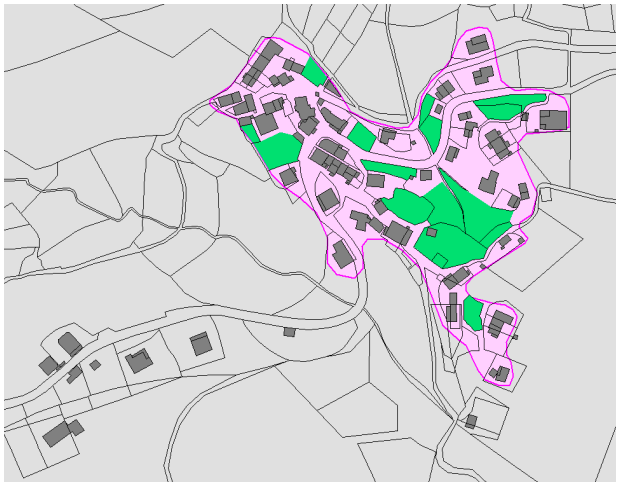

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification des formes urbaines

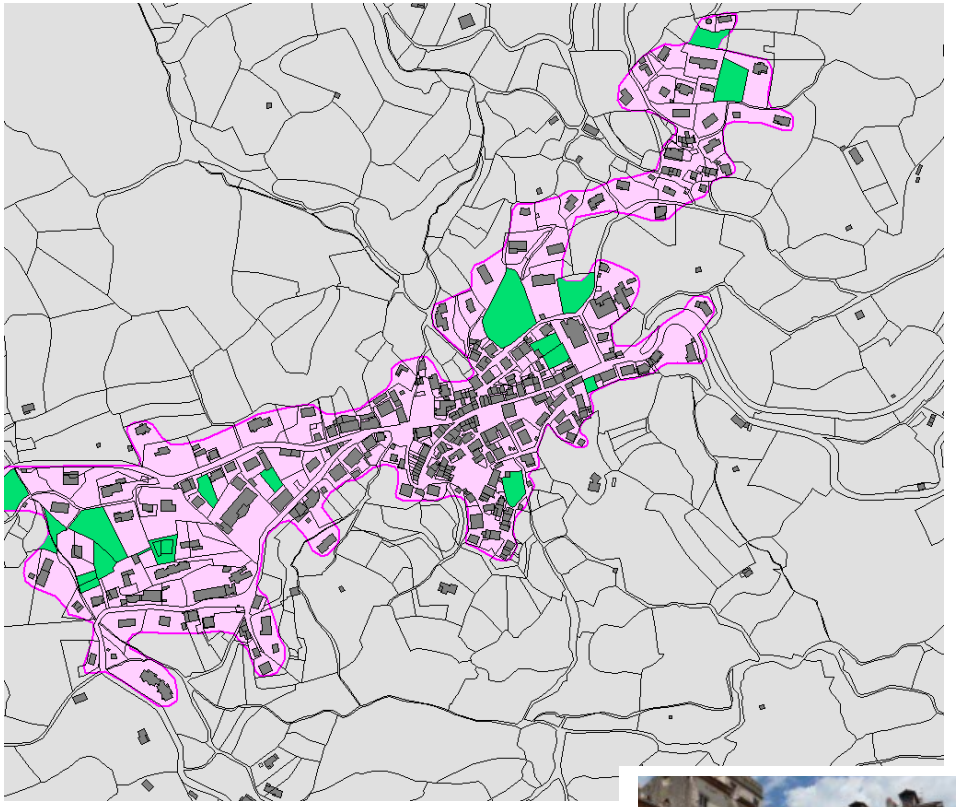

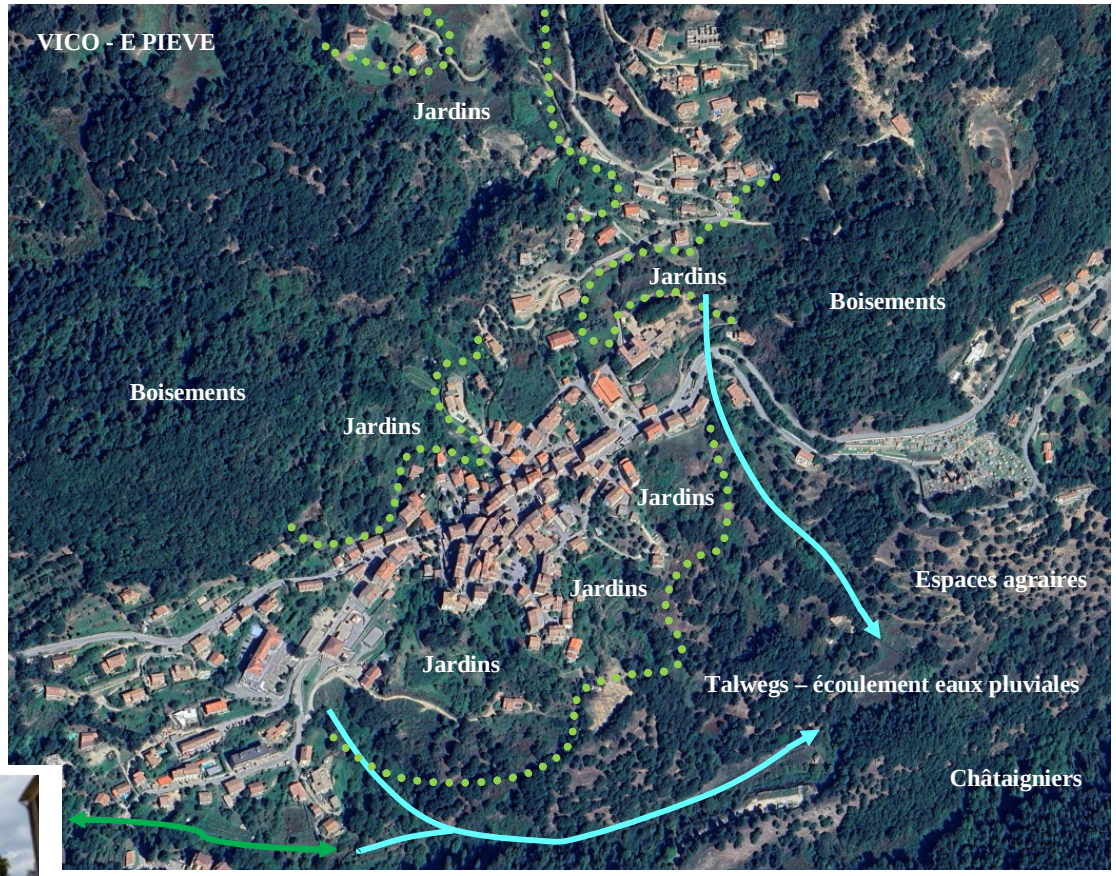

Surface forme urbaine : 17,2ha.
Capacité de densification brute : 1,4ha.

Limites :
Espaces agraires de parcours extensifs bovin.
Coulées vertes.
Corridors écologiques.
Boisements de chênes.
Châtaigneraie
Jardin de polyculture en restanque – ceinture verte villageoise de jardins-vergers
Espaces publics.
Stationnement.
Equipements publics.
Cimetière.
Réserver des emplacements pour le stationnement.
Pente (E Pieve, périphéries).

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification des formes urbaines

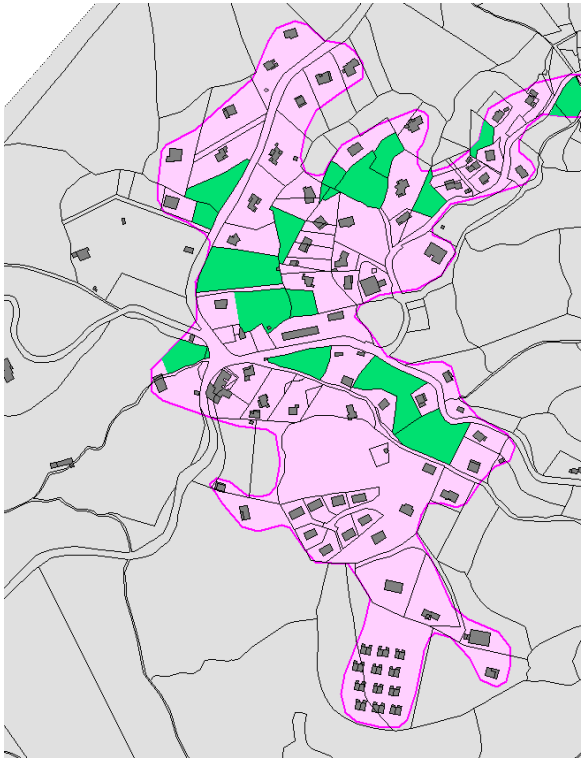

Groupements de constructions d'habitation du col de Saint-Antoine – RD70 – RD1

Surface forme urbaine : 18,8ha.
Capacité de densification brute : 2,9ha.

Limites :
Jardins-vergers
Oliviers
Coulées vertes.
Îlots de fraîcheur et regroupements faunistiques.
Corridors écologiques.
Ecoulement naturel des eaux pluviales.
Boisements de chênes.
Pentes.
ANC.
Equipements publics (stade, tennis, gendarmerie, monument aux morts, cimetière)

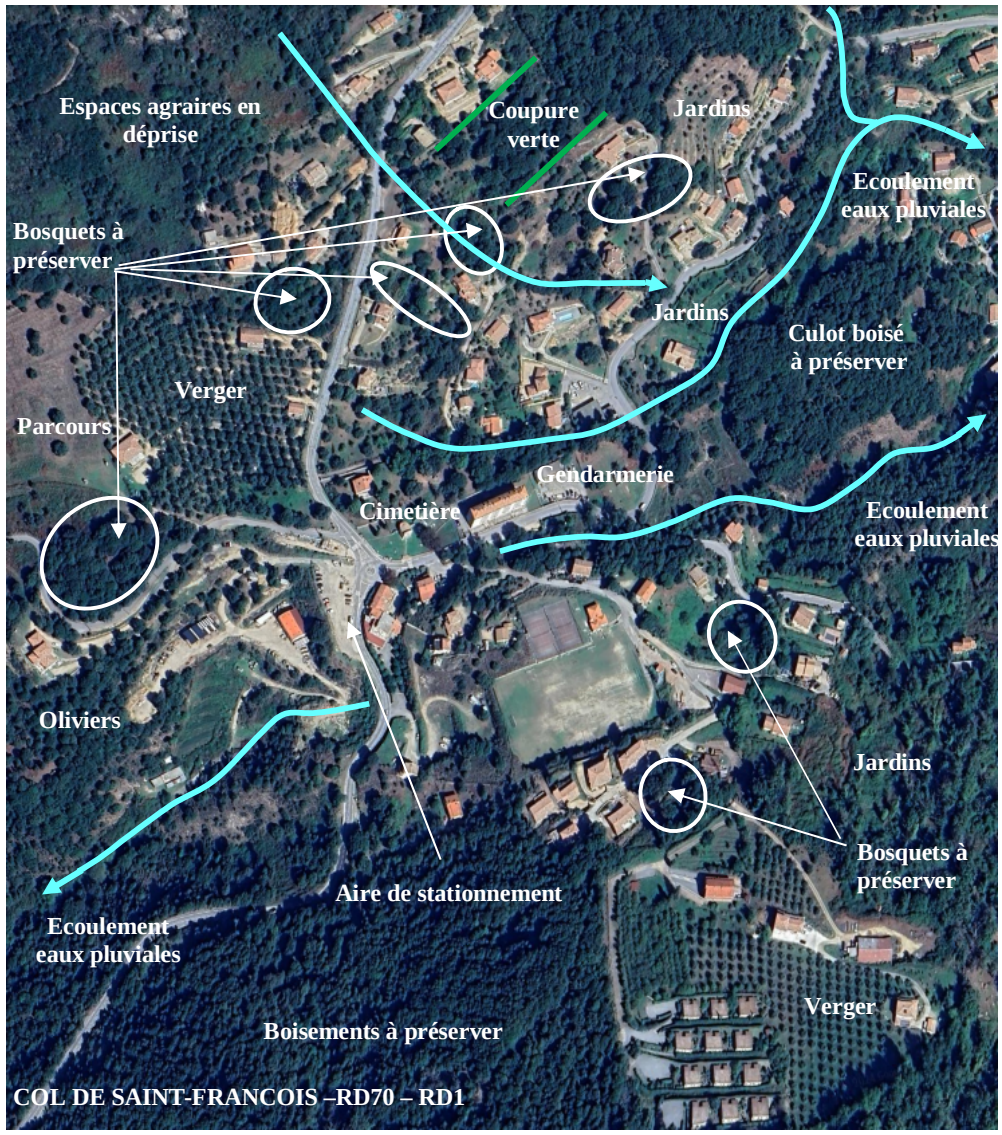

Hameau de Nesa

Surface forme urbaine : 0,8ha.
Capacité de densification brute : 0,2ha.

Limites :
Petit parcellaire.
Jardins.
Corridors écologiques – coulée verte.
Biodiversité.
Réserves pour les espaces publics, le stationnement, les espaces verts.
Ceinture verte de chênes et de châtaigniers.

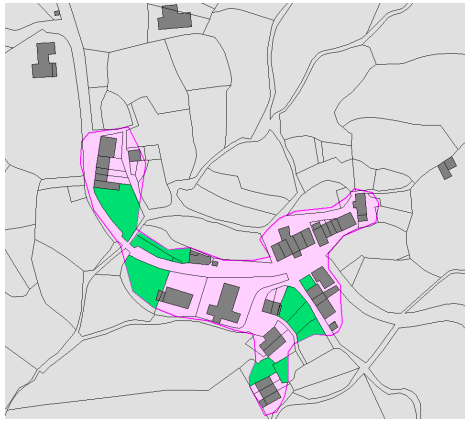

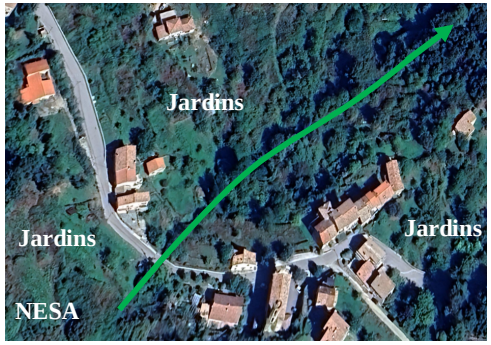

ESPACE URBANISE

Analyse de la capacité de densification des formes urbaines

Agglomération sagonaise

Surface forme urbaine : 42,1ha.
Capacité de densification brute : 3,5ha.

Limites :
Bocages, espaces stratégiques agricoles.
ZNIEFFI, ERC, zones humides.
Ecoulements des eaux pluviales.
Zones inondables.
Zones de submersion marine.
Site archéologique.
Coupures vertes, continuités écologiques.
Corridor écologique.
Remontée des chauves-souris sur la plaine.
Pentes, talwegs.
Impacts paysagers et co-visibilité.

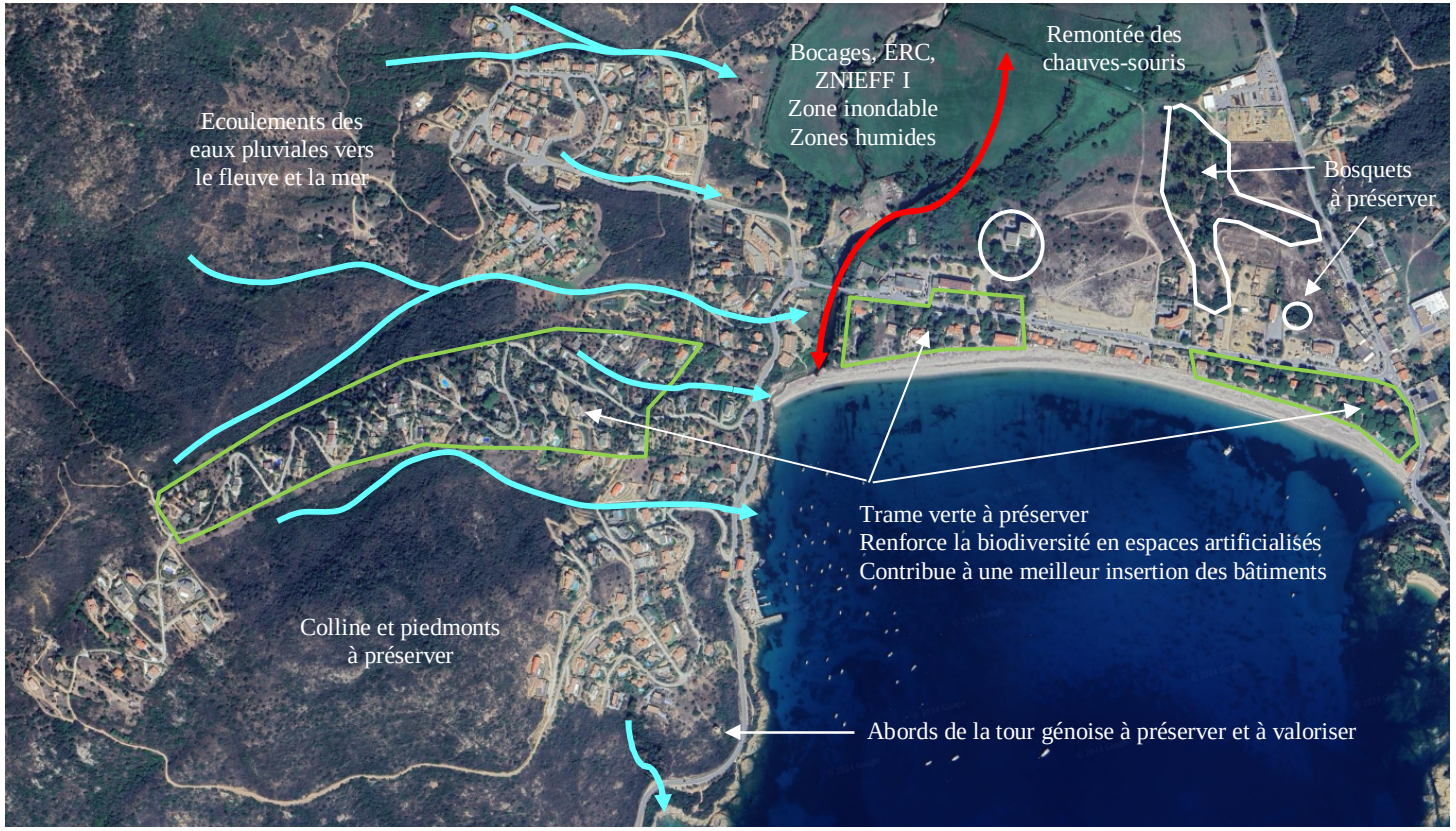

ESPACE URBANISE

Parc immobilier et évolution de la demande

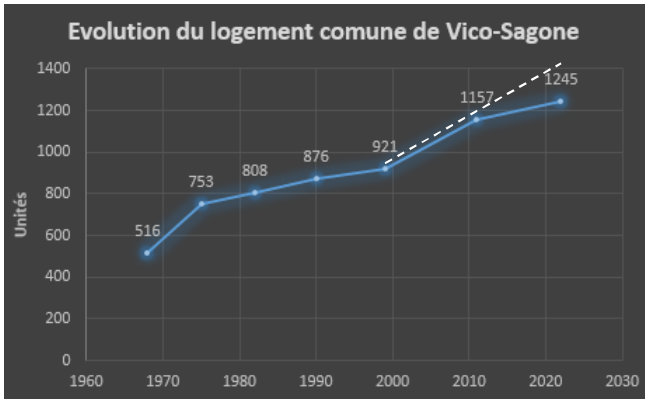

Données de cadrage 2022

1245 logements.
Progression de 6% du parc en 6 ans (70u).
Progression de 8% du parc en 10.ans (88u).
Progression de 54% en 40ans (437u).
40% de résidences principales (493u), +4points.
60% de résidences secondaires (752u), -4 points.
Pas de logements vacants (0u).
71% de maisons (885u), + 5 points.
29% de logements collectifs (356u), - 5 points.
63% de propriétaires (310u), inchangé.
28% de locataires (136u), - 2 points.
10% de logés à titre gratuit (47u), +3 points.
3% d'HLM (13u), - 1 point.

Constats

Vocation résidentielle de la commune.
Parc immobilier en progression exponentielle.
Hypertrophie des résidences secondaires.
Prédominance du pavillonnaire depuis les années 1970.
Croissance des revenus des ménages.
30% des ménages ont emménagé il y a moins de 5ans
46% des ménages ont emménagé il y a moins de 10ans.

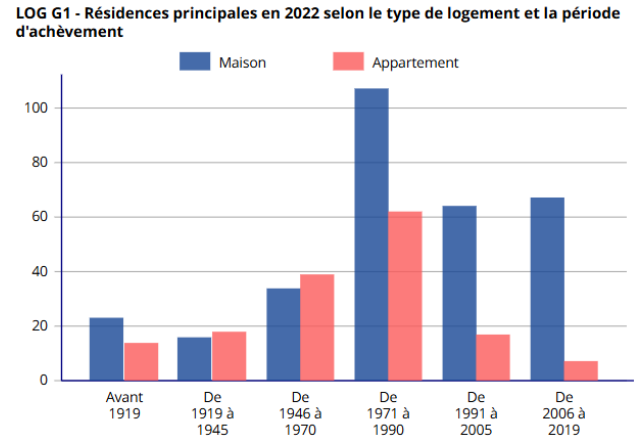

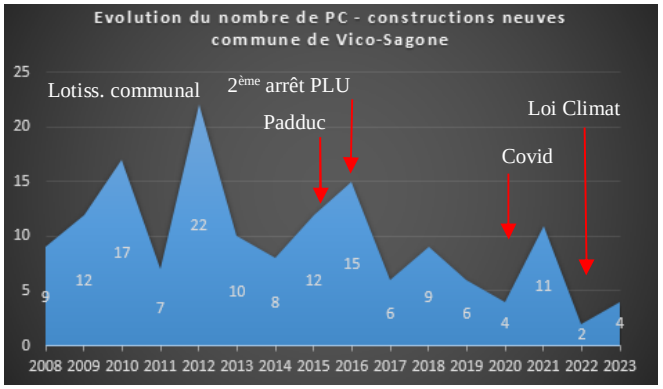

Evolution de l'immobilier sur Vico depuis 2008

- ⇨ Ralentissement du logement depuis 5 ans.
- ⇨ Une moyenne de 10PC/an sur 10 ans.
- ⇨ Accélération de demandes relevant d'actifs.
- ⇨ Contraintes de l'assainissement non collectif ponctuelles.
- ⇨ Dispersion de l'habitat sur la frange littorale.
- ⇨ Saturation des zones constructibles du PLU sur le village de Vico et l'agglomération de Sagone.

Enjeux et besoins

Promouvoir la mixité urbaine.
Soutenir la mixité sociale.
Rééquilibrage géographique et qualitatif du parc et diversification de l'offre en log.
Soutenir l'accès au logement pour les primo accédants.
Favoriser l'accès à la propriété.
Anticiper le retour de la diaspora.
Soutenir le développement économique et touristique.

Pistes d'actions

Planification urbaine.
Urbanisme opérationnel.
Intervention publique comme priorité.
Requalification urbaine sur les cœurs de villages.
Logements à caractère socio-communal.
Opérations d'aménagement groupé en devenir (quartiers).
Répondre aux besoins générés par les nouvelles populations (culture, loisirs, espaces publics).
User du droit de préemption urbain.

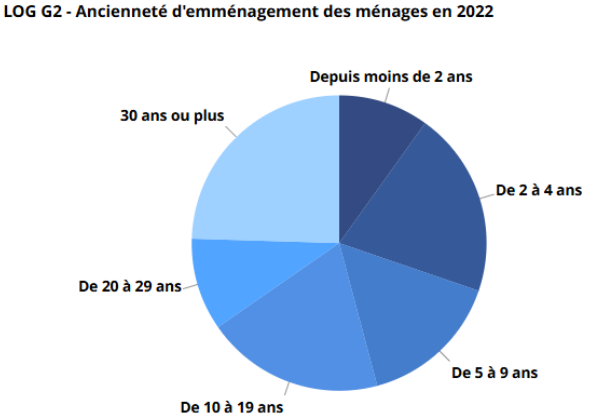

DESSERTE ROUTIERE

Accessibilité

Traversée par la RD81, axe structurant de la côte ouest, reliant Ajaccio à Calvi par la côte, la commune dispose d'une bonne accessibilité notamment sur sa partie littorale. La route est en bon état général et présente des caractéristiques suffisantes pour la nature et l'intensité de la circulation.

La vitesse moyenne de circulation sur cette route est de **64 km/h** mais baisse à 44 km/h sur la portion entre Sagone et Cargèse.

Le village se situe sur le tracé de la **RD70** qui dessert l'arrière-pays du bassin de vie connecte par l'intérieur les communes de deux Sorru. Il est accessible à partir du col de Saint-Antoine par la **RD156**. Il se situe à 15-20min du littoral et de l'agglomération sagonaise pour une vitesse moyenne de 47 km/h. La route est en bon état général mais la géographie du site donne lieu à de nombreux virages.

L'étude du CETE Méditerranée – Diagnostic transports met en évidence les rapports distances-temps par rapport aux portes d'entrées maritimes et aéroportuaires les plus proches c'est à dire Ajaccio. Le temps moyen d'accès est de 60-70 min. en venant du village de Vico-Chigliani-Appriciani et de 30 à 40mn en venant du Sagone-collines de Trio-A Sulana.

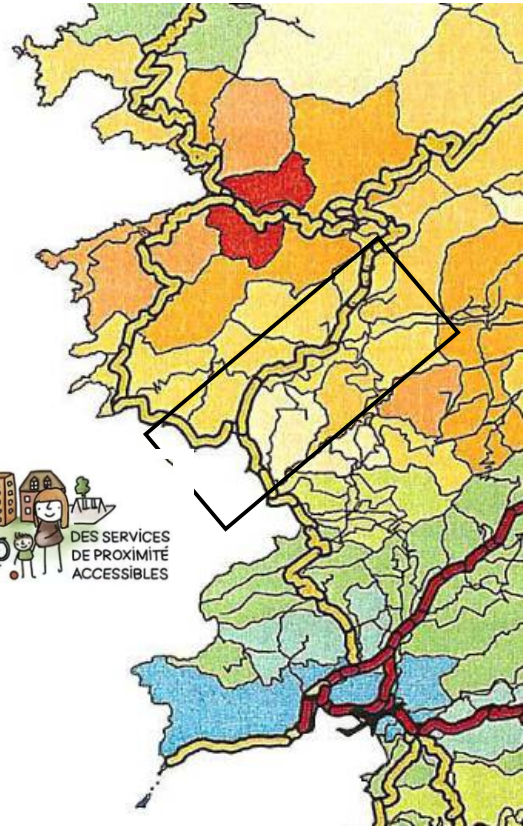

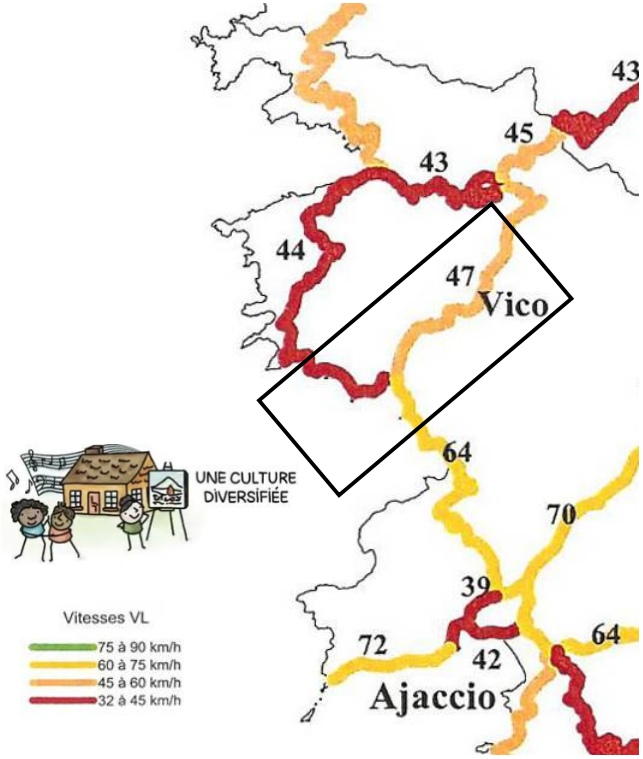

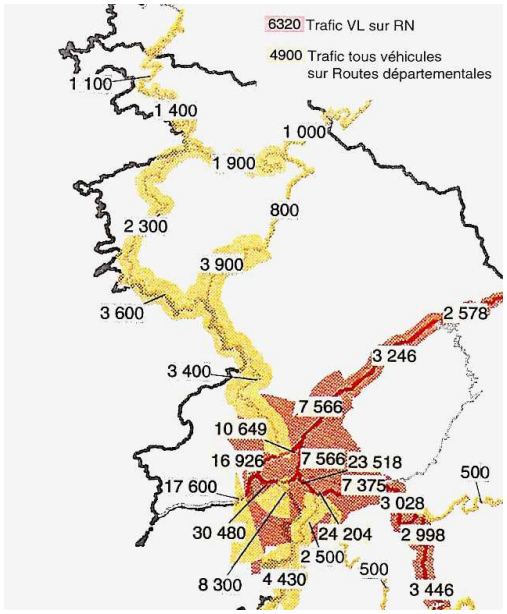

Jusqu'à 3900 véhicules traversent Sagone RD81.

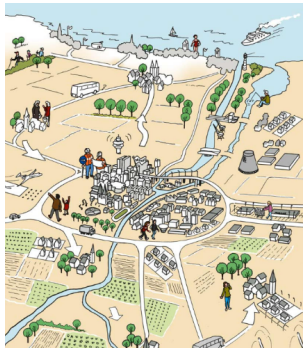

DESSERTE ROUTIERE

Réseaux routiers

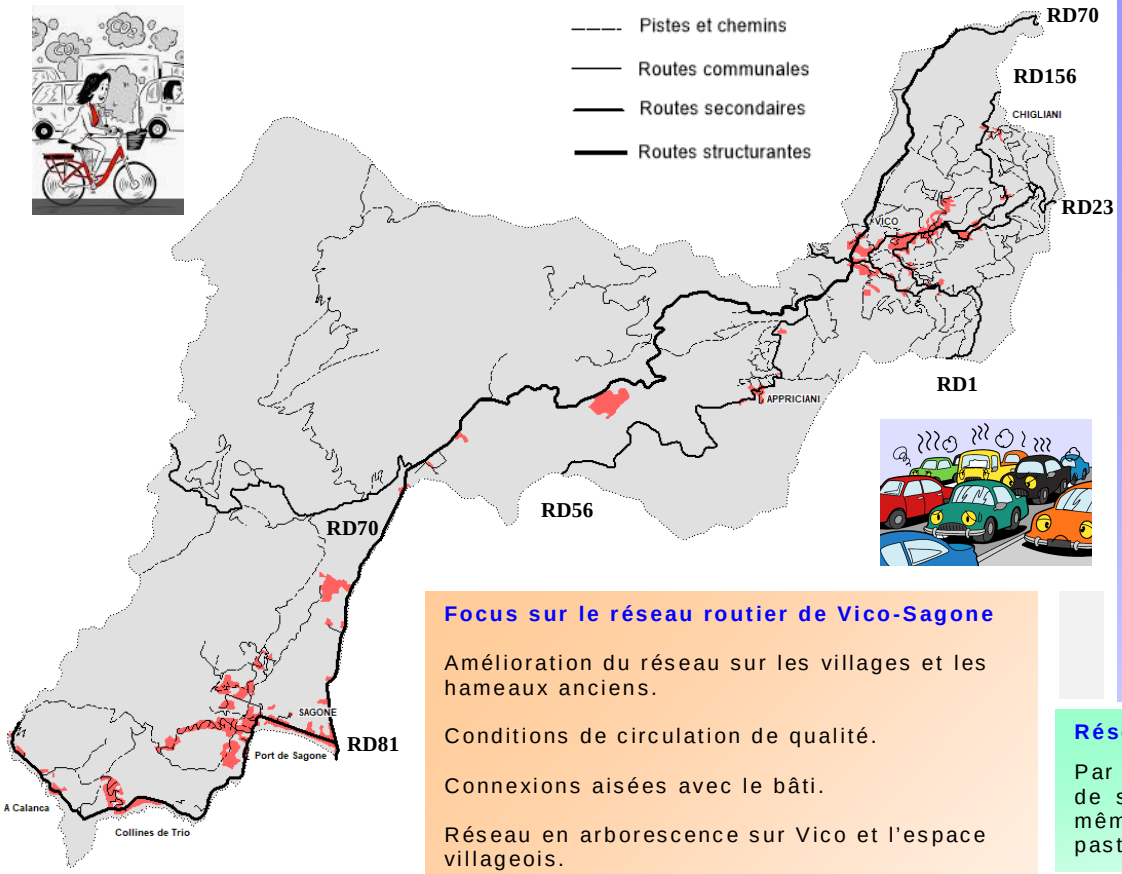

La commune de Vico présente un **réseau routier assez riche**. Elle est principalement traversée par **la RD 70** (ancienne RN 195), longue de 30 kms, reliant Sagone à la commune d'Evisa (dans l'axe Nord-Est/Sud-Est). Elle connectée avec la **RD 156** (sous forme de boucle à l'Est) qui permet de donner accès à la commune de Letia et au hameau de Chigliani. La **RD 81** dite route de Calvi par la côte, longe la frange littorale par l'Ouest, véritable atout pour la commune qui se rapproche du pôle urbain d'Ajaccio et des différentes portes d'entrées insulaires (aéroport et port d'Ajaccio).

Une configuration en arborescence guidée par deux axes structurants, qui sont la RD 81 (le long du littoral) et la RD 70. Au niveau de Vico centre, **la trame viaire vient s'articuler sous forme d'un schéma étoilé**.

- ⇨ **Les routes dites primaires** : Routes départementales (RD).
- ⇨ **Les routes dites secondaires** : Routes communales, chemins communaux, chemins privés et les réseaux de pistes et de sentiers communaux.

L'axe structurant de la partie littorale (RD 81) à la configuration très linéaire permet de desservir toute l'urbanisation du front de mer.

Le réseau routier de l'arrière-pays montagnard propose une organisation en étoile du fait **des nombreuses jonctions routières entre la RD70, 56, 156, 23 et 1**. L'entremêlement de ces différentes routes départementales permet de desservir et de rejoindre les communes d'Arburi, de Balogna, de Murzu, de Letia et de franchir le col de Sevi, depuis le centre de Vico.

Ainsi, la commune de Vico et ses espaces urbanisés se retrouvent au carrefour du territoire de Sevi-Sorru-Cinarca.

Focus sur le réseau routier de Vico-Sagone

Amélioration du réseau sur les villages et les hameaux anciens.

Conditions de circulation de qualité.

Connexions aisées avec le bâti.

Réseau en arborescence sur Vico et l'espace villageois.

Maillage de sentiers inter villages à caractère culturel et ludique.

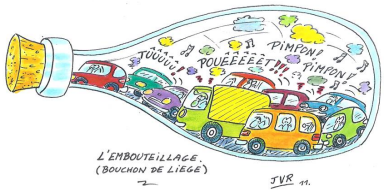

Circulation automobile relativement fluide.

Embouteillages ponctuels au niveau du centre de Vico et de la traverse de Sagone + giratoire.

Saturation de la circulation sur la frange littorale en période estivale.

Réseaux de pistes et de sentiers

Par sa tradition rurale et pastorale la commune de Vico se caractérise par un maillage de sentiers avec les jardins, les vergers et les espaces pastoraux, ainsi qu'au cœur même des quartiers anciens et entre quartiers habités. Anciens sentiers muletiers, puis pastoraux, aujourd'hui empruntés par les randonneurs.

Enjeux

Résorber les problèmes de circulation et de sécurité routière.
Mixité de modes de circulation et réduction des déplacements

Pistes d'actions

Aménagement d'un maillage territorial e circulations douces.
Maillage viaire et interconnexion des quartiers entre eux.
Organisation du stationnement.

DESSERTE ROUTIERE

Réseaux routiers – Ossature routière

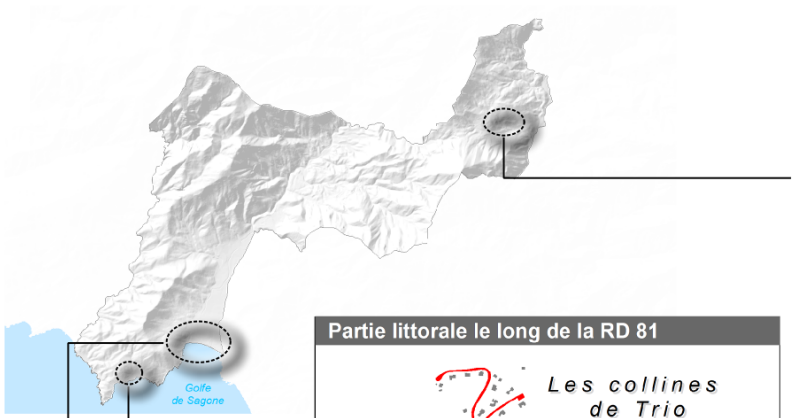

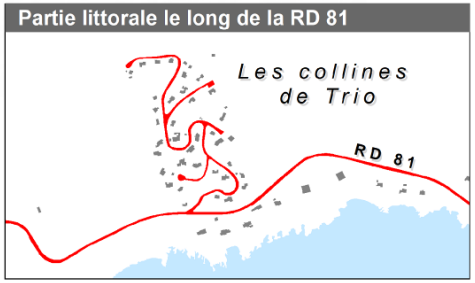

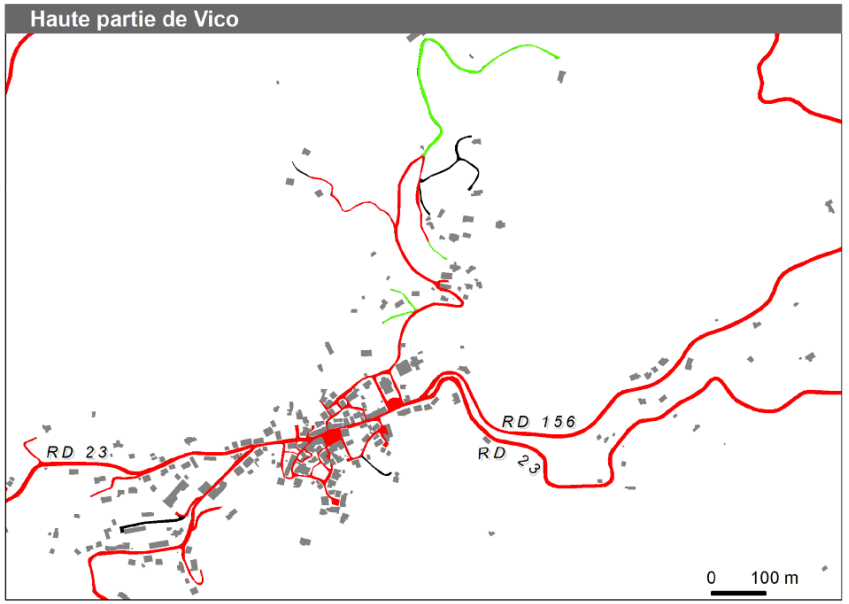

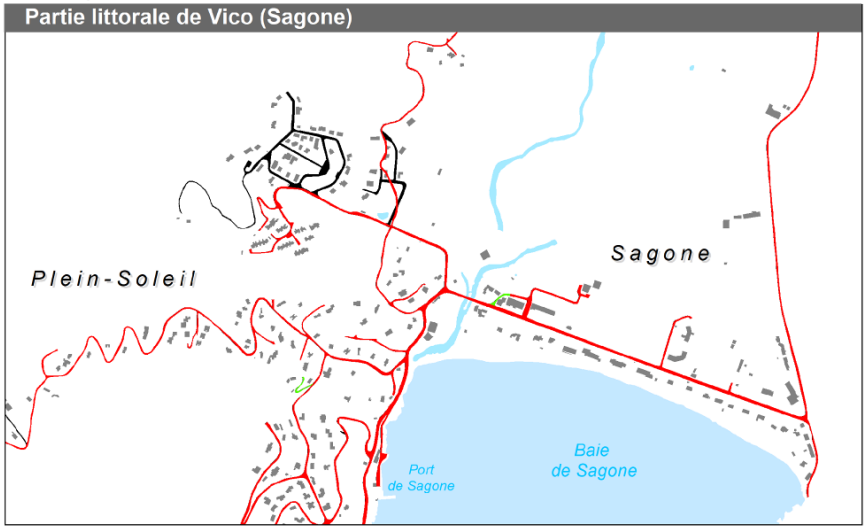

Des dysfonctionnements sur l'espace villageois vicolais

- ⇨ Des routes trop étroites pour assurer globalement le croisement des véhicules en sécurité.
- ⇨ Un manque de signalétique routière affirmée. Possibilité de mettre en place un système de feux routier rapide et d'éviter ainsi les croisements trop importants et serrés au sein du centre villageois de Vico.
- ⇨ Des impasses sans aires de retournements.

Sur les périphéries villageoises, une ossature plus lâche avec **un réseau** beaucoup **moins connecté**, avec **de nombreuses impasses**. Les voies laissent deviner une occupation de l'espace par une urbanisation discontinue et diffuse.

De par son héritage rural ancien très marqué et agricole, la commune de Vico **dispose d'un maillage important de sentiers sur tout le territoire** menant vers les différentes communes limitrophes.

Sur ces 25 dernières années la commune de Vico a connu qu'une très faible évolution de la surface routière, avec une augmentation de seulement **1 hectare tous les 10 ans** et d'environ **2 hectares durant la dernière décennie** (entre 2011 et 2021).

La plus grande évolution se concentre essentiellement sur l'agglomération sagonaise. Une légère croissance également aux franges l'espace villageois, **venant se greffer sur les voies structurantes** (significatif aux extensions contemporaines sur les périphéries).

Le développement et les aménagements urbains de la commune de Vico regroupent les différentes constructions, son réseau viaire et tous autres espaces imperméabilisés (bétonnés, goudronnés). **Cet ensemble forme ce que l'on appelle une couche d'artificialisation des sols**. Au regard des chiffres avancés par *le portail de l'artificialisation des sols*, s'élève à moins de 19ha sur la période 2011-2021.

Le réseau routier constitue **un élément structurant et majeur de cette surface artificialisée**. On parle de squelette **ou bien d'ossature**. Elle vient à la fois connecter les espaces urbanisés et mailler l'urbanisation du territoire. « Le bâti se construit autour du réseau et/ou le réseau *''vient''* au bâti ».

DESSERTE ROUTIERE

Mobilités & Transports

Un territoire favorisant les déplacements intra-territoriaux

Le fonctionnement du territoire révèle une forte polarisation des déplacements autour des pôles concentrant emplois, commerces et services (Vico et Sagone). Un territoire tourné vers l'automobile. Toutefois, on peut malgré tout imaginer **des marges de progression sur la mobilité active/proximité en lien avec la qualité des aménagements urbains**.

- Une place prépondérance de la voiture individuelle comme mode de déplacement (79%).
- La marche à pied peut atteindre 10% des déplacements.
- Le vélo est très peu utilisé avec moins de 1% des déplacements.

- 68% sont des déplacements internes au territoire (offre locale suffisante et attractive).
- Des interactions avec les territoires voisins (31%).
- Très peu d'interactions avec les territoires éloignés type Ajaccio, Corte, Calvi… (1%).

Un réseau viaire structurant et un trafic accru en période estivale

- La RD81 comme artère principale du territoire.
- La RD70, Un rôle de transit avec les zones touristiques.
- Un maximum de 3900 véhicules/j.

- Des infrastructures facilitant les trajets domicile/travail : un maillage de route t départementales en bon état, suffisamment calibré et relativement fluide sur le territoire.

- Une croissance annuelle relative des flux depuis 2015.

Quels dysfonctionnements ?

- Un réseau routier peu fluide en période estivale sur les axes structurants et saturé sur l'agglomération sagonaise et le cœur de l'espace villageois vicolais.
- Une problématique du stationnement.

Une offre de transports collectifs restreinte hors période estivale

Un besoin de renforcement de l'offre pour les populations captives (jeunes, personnes âgées, populations fragiles) est nécessaire. Les relations inter-territoires sont à améliorer.

- Une offre de transports en commun non adaptée en termes de fréquences, de tarification et de maillage.
- Un manque d'information autour des transports en commun.
- Un manque de mixité des modes de transports en commun.

Une offre faible en modes actifs peu polluants
Des infrastructures et une offre d'équipements trop faible

Des marges de progression pour encourager le report modal vers les modes doux et le co-voiturage particulièrement importantes.

- Une quasi absence d'aménagements réalisés : pistes cyclables, zones piétonnes, voies vertes…
- Absence de stations de location de vélos, trottinettes électriques.
- Absence de bornes de recharge électriques.
- Absence de connexion piétonnes transversales et de connexion des espaces habités avec les principales polarités urbaines.

Enjeux

Faciliter le maillage viaire dans le développement urbain.
Promouvoir la mixité des modes de déplacements.
Renforcer la place des circulations douces.
Mettre les transports en commun
au cœur des politiques de développement du territoire.
Contribuer à la réduction des déplacements

Pistes d'actions

Aménager tout un maillage de pistes cyclables entre les différentes polarités et sur les espaces touristiques et de découverte.
Mettre en place le cabotage.
Organiser des aires de co-voiturage sur les polarités urbaines.
Restaurer le maillage de circulations douces au sein du territoire.
Imposer des circulations vertes au sein même des quartiers en devenir.
Concentrer l'activité, les services, et l'habitat sur les polarités urbaines.

DESSERTE ROUTIERE

Stationnement

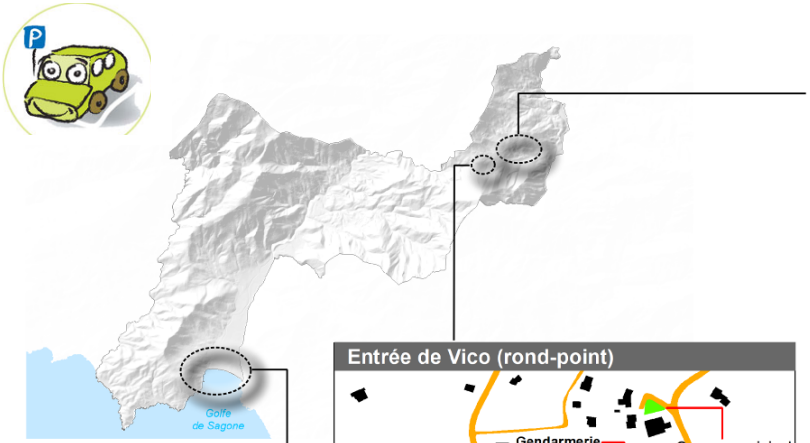

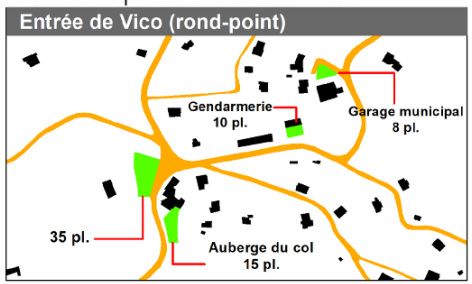

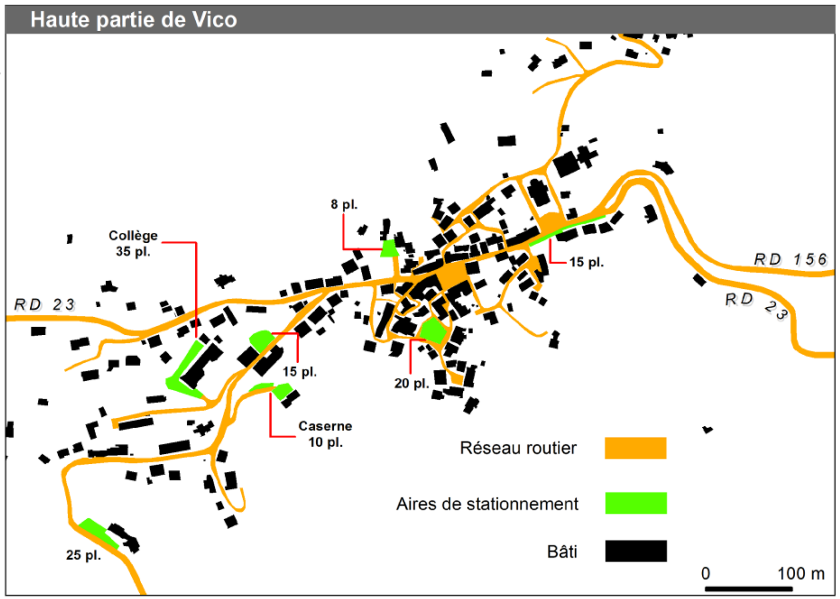

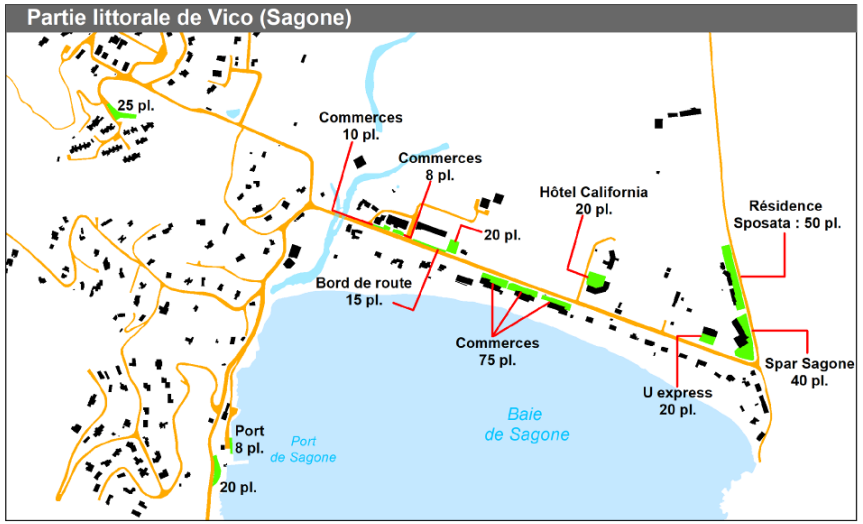

Aires de stationnement accessibles au public :

Arrière-pays : 1360u.
Frange littorale : 2120u.
Agglomération de San Ciprianu : 960u.
Agglomération de Lecci-Mulinacciu : 840u.
+
Parkings des restaurants, hôtels, commerces, résidences de vacances…

Constats

31 aires de stationnement sur la commune de Vico-Sagone.

1,4ha d'aires de stationnements disponibles pour les visiteurs.

Environ 507 places de stationnement accessibles au public.

Stationnement à l'intérieur des parcelles hors village, hameaux et agglomération.

Absence d'aires de stationnement publiques sur la plupart des lotissements et des groupes de constructions d'habitation (Collines de Trio, Sant'Appianu, plein soleil…)

Enjeux

Organiser le stationnement en périphérie immédiate des tâches urbaines et des sites fréquentés par le public (bâtiments publics, cimetière, hébergements touristiques, espaces de services et autres petits commerces, espaces publics, plage …).

Libérer les espaces publics du stationnement.

Intégration paysagère des aires de stationnement.

Organiser la mixité du stationnement et anticiper l'avenir.

Gérer le stationnement en arrière-plage, sur les entrées de ville, sur les cœurs de village et d'agglomération.

DESSERTE ROUTIERE

Entrées de la commune

Les entrées de la commune

Les entrées de la commune sont plus ou moins marquées généralement proches des secteurs d'urbanisation, des carrefours routiers, des perspectives et horizons sur les tâches et les polarités urbaines, de ruptures paysagères (jardins-vergers, parcours, anses sableuses, côte rocheuses…) et autres points de repères (tour, fontaine, croix, port, pont…)...

Moins marquée sur les hameaux isolés, plus prononcées sur les voies structurantes et autres routes touristiques.

Pistes d'actions

- ⇨ Aménagements paysagers des carrefours routiers, alignements d'arbres de part et d'autre des voiries et fleurissement des abords des entrées de villages, de hameaux, de lieux-dits, et des deux boulevards urbains de l'agglomération sagonaise.
- ⇨ Aménagement de massifs d'agrément sur les giratoires.
- ⇨ Aménagements paysagers et fleurissement des bâtis publics (mairie, fontaine, lavoir, fours, église, cathédrale, chapelles…).
- ⇨ Aménagement de parc-relais et de parc de co-voiturage sur les entrées Est de l'agglomération sagonaise et au niveau des entrées Est et ouest de l'espace villageois.
  - ⇨ Aménagement d'un parc paysager en cœur d'agglomération et sur les interfaces sud de Vico.
  - ⇨ Traitement paysager et protection des plages et arrière-plages et de l'embouchure du Sagone.

Préservation des jardins et des restanques en dégageant le bâti traditionnel des noyaux anciens et de la friche sur l'espace vilageois, sur les entrées nord et sud d'Appriciani, sur Nesa et sur Chigliani.

Les entrées de la commune sur l'arrière-pays montagneux

Clairement marquée par le giratoire au niveau du col de Saint Antoine, bien que le village se situe plus en contrebas. Le traitement esthétique de ce point routier est un enjeu car il véhicule directement l'image du village qui lui n'est pas visible.

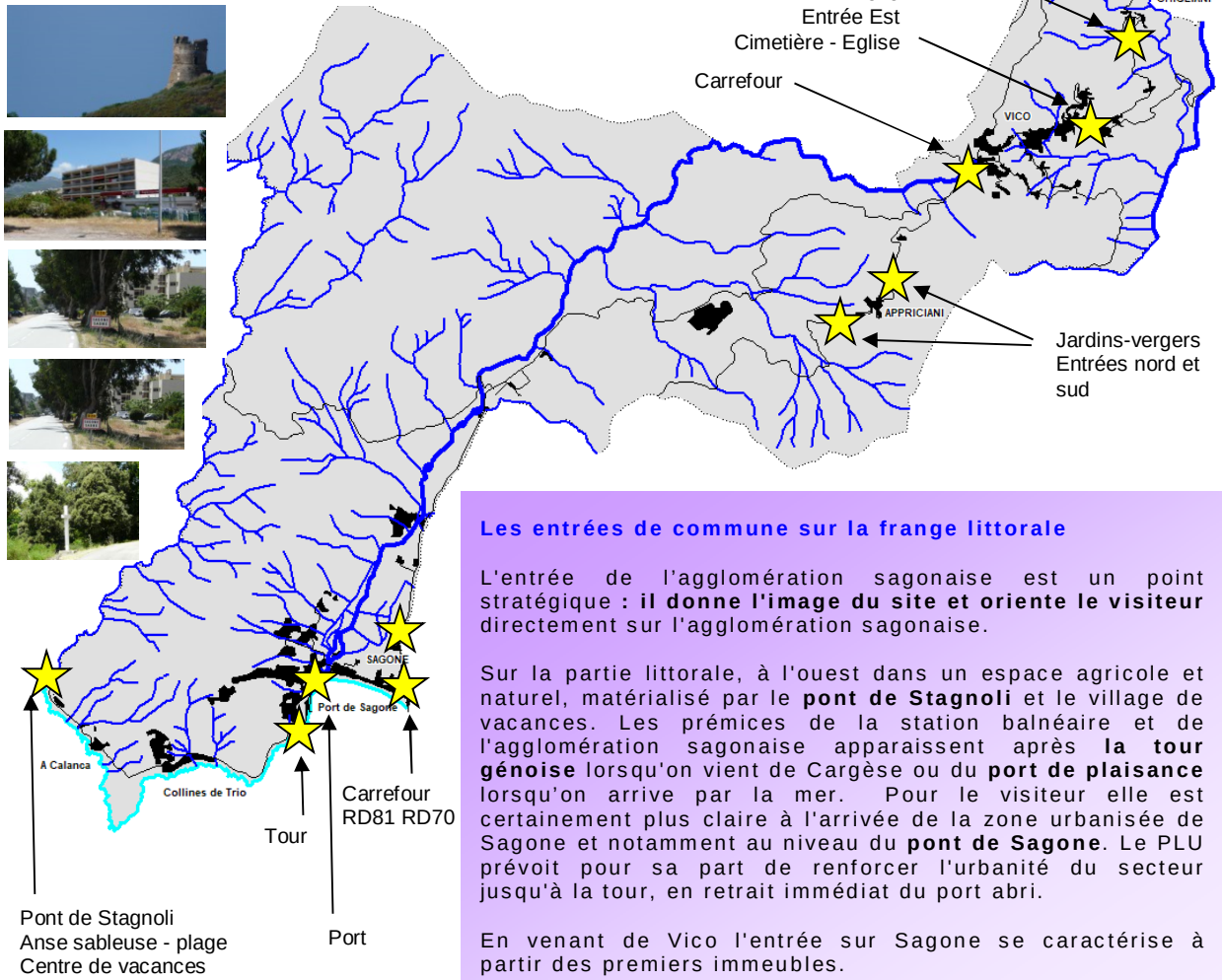

Les entrées de commune sur la frange littorale

L'entrée de l'agglomération sagonaise est un point stratégique **: il donne l'image du site et oriente le visiteur** directement sur l'agglomération sagonaise.

Sur la partie littorale, à l'ouest dans un espace agricole et naturel, matérialisé par le **pont de Stagnoli** et le village de vacances. Les prémices de la station balnéaire et de l'agglomération sagonaise apparaissent après **la tour génoise** lorsqu'on vient de Cargèse ou du **port de plaisance** lorsqu'on arrive par la mer. Pour le visiteur elle est certainement plus claire à l'arrivée de la zone urbanisée de Sagone et notamment au niveau du **pont de Sagone**. Le PLU prévoit pour sa part de renforcer l'urbanité du secteur jusqu'à la tour, en retrait immédiat du port abri.

En venant de Vico l'entrée sur Sagone se caractérise à partir des premiers immeubles.

DESSERTE ROUTIERE

Bilan

En matière d'infrastructures

Atouts :

Réseau viaire primaire.
Bonne desserte des aires urbaines.

Faiblesses :

Circulation difficile sur les centres anciens.
Saturation du réseau primaire au niveau de l'agglomération sagonaise en période estivale (embouteillages, poids lourds…).
Insuffisance d'aménagements adaptés pour les véhicules électriques.
Insuffisance de lignes régulières de transports en commun.
Impasses et voies sans issue, mauvais maillage des quartiers.

Enjeux :

Créer des modes de circulation alternatifs.
Adapter et diversifier les transports en commun aux besoins.
Mettre en place des circulations douces sur le territoire.
Renforcer et rééquilibrer le parc de stationnement.

Sécurité

Atouts :

Foncier disponible permettant de réaliser des aménagements adaptés, de réaliser des opérations de renouvellement urbain en intégrant la notion de circulations et de mobilités.

Faiblesses :

Saturation des quartiers anciens
(espace villageois, Chigliani, Appriciani, Nesa).
Croisement difficile des véhicules sur les centres anciens.
Stationnement sur la chaussée, notamment à proximité des services et petits commerces.
Stationnement sur les places et les espaces publics.

Enjeux :

Résorber les dysfonctionnements en termes de circulations, et de mobilité en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le PLU.
Renforcer la sécurité des circulations.
Optimisation des circulations.
Désenclaver et sécuriser les abords des espaces publics.
Renforcer et organiser le stationnement sur les polarités et les tâches urbaines.

Cadre de vie

Atouts :

Diversité des paysages.
Place importante du vert au sein même des espaces urbanisés et/ou en périphérie immédiate.
Trames vertes au sein des tâches urbaines.
Ripisylves et corridors écologiques traversant les espaces artificialisés.
Richesse du patrimoine vernaculaire (murets, fours, fontaines…).
Implantation sur les promontoires et les piedmonts retro-littoraux et de l'arrière-pays.
Infrastructures de loisirs (stade, groupe scolaire, médiathèque, salle des fêtes, tennis, stade, base nautique, port, mouillage, plage…).

Faiblesses :

Insuffisance des moyens de transports en commun.
Absence d'aires de stationnement dédiées aux deux roues.
Absence d'aire de stationnement au sein des quartiers résidentiels.
Sous-équipement en termes d'espaces publics.
Absence d'alternative au véhicule individuel.
Absence d'équipements capables d'assurer la transition énergétique.
Absence de modes de transports alternatifs et écologiques.
Minéralisation des espaces artificialisés.
Disparition des jardins-vergers, des oliveraies au cœur des tâches urbaines.

Enjeux :

Rapprocher les services et les équipements des lieux de vie.
Promouvoir le lien social et intergénérationnel.
Renforcer la mixité des déplacements.
Promouvoir les modes de déplacements durables.
Renforcer et développer les circulations douces.
Interconnexion des quartiers habités.
Consacrer une place importante à l'espace public.

Pistes d'actions :

Fleurissement des quartiers.
Plantation d'arbres d'agrément sur les abords de la voirie primaire.
Aménagement de piazzette, de squares, de jeux pour enfants, de terrains de boules au cœur des quartiers.
Implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
Organisation du stationnement & de la mixité du stationnement.
Mise en place du cabotage.
Aménagement de pistes cyclables et de points de location vélos.

DESSERTE ROUTIERE

Bilan

Constats

- Axes principal d'intérêt régional : la RD81 Ajaccio-Calvi par la côte.
- Axes touristiques majeurs : RD81, RD70, routes en corniche de découverte des villages (RD1, RD156, RD23, RD423).
- Rapprochement de l'agglomération sagonaise de la ville-centre d'Ajaccio et du Grand Ajaccio (moins de 30mn).
- Transports en commun insuffisants en termes de lignes et de fréquences.
- Entrées de commune peu marquées.

Enjeux

- Amélioration de la sécurité et de la santé publique.
- Amélioration des circulations et de leur fluidité.
- Mutualisation et mixité des déplacements.
- Préserver la mixité des déambulations au sein des quartiers et des espaces de vie.
- Mixité et fréquence des transports en commun comme vecteur de développement et de lien social.
- Organiser le stationnement dans des perspectives d'avenir et en respect des paysages bâtis et non bâtis.
- Traitement des entrées de commune et enchantement des

Pistes d'actions

- Requalification et traitement des abords de la RD81.
- Renforcer le maillage viaire et la mixité des circulations.
- Aménagement d'un maillage de pistes cyclables sur les villages satellites de Vico et sur la frange littorale.
- Développer parcs relais et parcs de co-voiturage sur le territoire.
- Renforcement des lignes et des fréquences de transports en commun.
- Mise en place du cabotage (Cdc, Com-com).
- Renforcer le stationnement à proximité des espaces habités.
- Organiser le stationnement sur les arrière-plages.
- Organiser la mixité du stationnement.
- Anticiper sur les modalités de stationnement du futur (bornes de recharge électrique, location de vélos électriques…).

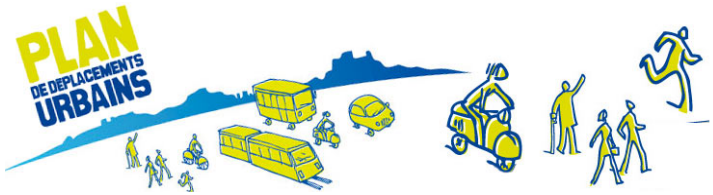

RESEAUX ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Constats

- ✓ Lignes à haute tension nord-Est/sud-ouest et station électrique (plaine de Sagone) connectée à Ajaccio-Ocana.
- ✓ Couverture totale des zones urbanisées.
- ✓ Lignes aériennes.
- ✓ Lignes enfouies sur Sagone et sur l'espace villageois (cœur de village).

Impacts

- ⇨ Le réseau aérien interfère sur la qualité paysagère.
- ⇨ Nuisances pour la faune locale.
- ⇨ Fragmentation lumineuse.

Enjeux

- ⇨ Garantir l'accès au réseau et à la puissance électrique.
- ⇨ Lutter contre la fragmentation lumineuse.
- ⇨ Assurer la sécurité publique.

Pistes d'action

- ⇨ Enfouissement des lignes électriques aériennes sur l'ensemble du territoire.
- ⇨ Remplacement des éclairages énergivores.
- ⇨ Installer l'éclairage public sur les zones urbanisées adaptées aux usages et à l'environnement.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Site et situation 3

INTERCOMMUNALITE

La communauté de communes Spelunca-Liamone 4

PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Brève histoire de la commune 5
Patrimoine 6
Monuments et archéologie 7

ENVIRONNEMENT

Géologie 8
Formes et modelés 9
Hydrographie 10
Zones humides 12
Climat et dérèglement climatique 13
Risques naturels 14
Faune 22
Couverture végétale 27
Boisements forestiers et filières bois 29
Espaces boisés à classer 30
Zones soumises à autorisation de défrichement 31
Trame verte et bleue 32
Mesures de protection de l'environnement 41
Menaces sur la biodiversité 44
Espace littoral et loi littoral 45
Espace littoral ERC et EPR 46
Espace littoral et écosystème littoral 47

Espace littoral et biodiversité marine 48
Espaces littoral – faune, flore et fonds marins 49
Espace littoral et pollutions en mer 50
Espace littoral et Schéma de Mise en Valeur de la Mer 51
Espace littoral et économie touristique 52
Espace littoral et projet de port de plaisance de Sagone 54
Espace littoral, DPM, concessions et AOT 57
Espace littoral et vocation des plages 58
Paysages 59
Alimentation en eau potable 67
Gestion et traitement des eaux usées 72
Gestion des déchets 80
Pollution atmosphérique 81
Pollution sonore 82
Pollution lumineuse 83

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Profil de la population totale 85
Ménages 86
Population active 87

SERVICES, EQUIPEMENTS

Taux d'équipement 88
Enseignement 89
Transports en commun 90
Sports et loisirs 91
Vie associative, animations et festivités 92
Services publics, équipements de la santé 93

SECTEURS ECONOMIQUES,

Les entreprises 94

Secteur primaire, l'agriculture 95
Secteur primaire, la ressource halieutique en danger 98
Secteur secondaire, le bâtiment 99
Secteur secondaire, production d'ENR 100
Secteur tertiaire, les tourismes 101

UTILISATION DES SOLS

Occupation des sols 102
Consommation foncière par l'urbanisation 103
Propriétés communales 105
Parcellaire 106

ESPACE URBANISE

Morphologie urbaine et fonctionnement du territoire 107
Analyse des densités surfaciques 115
Analyse de l'espacement entre bâtis 116
Analyse des hauteurs de bâtiments 117
Formes urbaines 118
Analyse de la capacité de densification des formes urbaines 128
Parc immobilier et évolution de la demande 133

ACCESSIBILITE Et DESSERTE ROUTIERE

Accessibilité 134
Réseau routier et mobilités 135
Mobilités 137
Stationnement 138
Entrées de la commune 139
Bilan 140

RESEAUX ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Réseau électrique et éclairage public 142

This document was created with the Win2PDF “print to PDF” printer available at
http://www.win2pdf.com

This version of Win2PDF 10 is for evaluation and non-commercial use only.

This page will not be added after purchasing Win2PDF.

http://www.win2pdf.com/purchase/